



SÉANCE PLÉNIÈRE

10 AVRIL 2017

Et son prolongement le mardi 11 avril 2017

PROCÈS VERBAL

in extenso

APPROUVE EN SEANCE PLENIERE DU 26 JUIN 2017

ISSN 2552-8238



CONSEIL REGIONAL
de NOUVELLE-AQUITAINE

SEANCE PLENIERE DU 26 JUIN 2017

PROCES VERBAL
de la Séance Plénière du 10 avril 2017

Conformément à l'article L4132-12 du Code général des Collectivités Territoriales : le procès-verbal de chaque séance [est] signé par le président et le secrétaire

Le Secrétaire de séance désigné

Le Président du Conseil Régional

Anne GERARD

Alain ROUSSET

S O M M A I R E

Séance Plénière du 10 avril 2017

Et son prolongement le Mardi 11 avril 2017

Sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET

Président du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine

Secrétaire de séance : Anne GERARD

- Discours introductif du Président	P. 9
- Approbation du procès-verbal de la séance précédente	P. 37
- N° 1 – Soutien à la candidature de la Fédération Française de Rugby pour l'organisation de la Coupe du Monde de rugby 2023.	P. 33
	Vote P. 36
- N° 2 – Stratégie prospective – modalités d'élaboration du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)	P. 38
	Vote P. 59
- N° 3 – Politique contractuelle territoriale de la Nouvelle Aquitaine	P. 60
	Vote P. 81
- N° 4 – Partenariat avec les Chambres d'Agriculture pour un changement de modèle agricole	P. 82
	Vote P. 91
- N° 6 – Nouvelle politique régionale de soutien aux initiatives de jeunesse	P. 92
	Vote P. 98
- N° 7 – Communication relative à la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation des actions en faveur de la jeunesse	P. 92
- N° 8 – Politique régionale en faveur de la vie associative : Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)	P. 99
	Vote P. 100

- N° 9 – Nouvelle politique régionale : règlement d'intervention des bourses d'études sur critères sociaux servies aux élèves et étudiants en formations sociales, paramédicales et de santé
P. 164
Vote P. 165
- N° 10 – Harmonisation de la politique de soutien à la recherche : mesures transitoires pour les établissements d'enseignement supérieur et de recherche de l'Académie de Poitiers
P. 101
Vote P. 102
- N° 11 – Modifications d'organismes gestionnaires de Centre de Formation d'Apprentis (CFA)
P. 103
Vote P. 103
- N° 12 – Pacte Territorial d'Insertion (PTI) des Landes
P. 104
Vote P. 106
- N° 13 – Tarification des transports régionaux TER : Phase 2 de l'harmonisation des tarifs et activation de la liberté tarifaire
P. 107
Vote P. 115
- N° 14 – Communication sur la démarche partenariale en vue de la création d'un Syndicat mixte de transports régional
P. 116
- N° 15 – Règlement d'intervention régional en faveur de l'aménagement des arrêts ferroviaires et pôles d'échanges multimodaux
P. 122
Vote P. 129
- N° 16 – Coopération internationale : nouveau dispositif régional « développement solidaire » et « éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale »
P. 130
Vote P. 133
- N° 17 – Politique régionale d'accompagnement des mutations économiques par la formation : Accord cadre de développement des emplois et des compétences des entreprises du textile, de l'habillement, de la chaussure, de la cordonnerie, des cuirs et peaux, de la maroquinerie et de l'entretien des textiles (2017/2019)
P. 134
Vote P. 136
- N° 18 – Extension à la Nouvelle Aquitaine d'accords-cadres visant à développer l'emploi et les compétences pour l'année 2017
P. 137
Vote P. 137

- N° 19 – Nouvelle politique régionale : dispositif d'aide aux entreprises de production et d'édition phonographiques en Nouvelle Aquitaine P. 138
Vote P. 139
- N° 20 – Convention de coopération pour le cinéma et l'image animée 2017-2019 entre l'Etat (DRAC), le Centre National du Cinéma et de l'Image Animée (CNC), la Région Nouvelle Aquitaine et les départements de la Charente, de la Charente-Maritime, de la Dordogne, des Landes et du Lot-et-Garonne P. 140
Vote P. 141
- N° 21 – Patrimoine – Château observatoire Abbadia à Hendaye : convention cadre pour la poursuite de la restauration du château et la restauration du parc P. 148
Vote P. 148
- N° 22 – Modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle Abbaye royale de Saint-Jean-d'Angély P. 149
Vote P. 149
- N° 23 – Logement parc privé : Convention cadre pluriannuelle concernant le financement d'opérations de centres-bourgs et de développement de territoires – Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH RU) 2017-2022 P. 150
Vote P. 150
- N° 24 – Suivi des observations définitives de la Chambre régionale des comptes, relatives aux anciennes régions Aquitaine et Poitou-Charentes, dans le cadre de l'enquête sur l'enseignement agricole P. 151
- N° 25 – Mise en place d'un dispositif unique de télétravail sur le territoire de la Région Nouvelle Aquitaine P. 152
Vote P. 152
- N° 26 – Règlement d'intervention transitoire pour le développement touristique des territoires de la Nouvelle Aquitaine P. 153
Vote P. 160
- N° 27 – Programme d'actions de l'itinéraire V80 « Canal des deux mers à vélo » - Agence de développement touristique Tarn et Garonne P. 161
Vote P. 163

- N° 28 – Transition énergétique – Contrat de partenariat - Tembec	P. 175
	Vote P. 176
- N° 29 – Transition énergétique – Convention de partenariat entre la Région Nouvelle Aquitaine et les syndicats d'électricité et d'énergie	P. 177
	Vote P. 181
- N° 30 – Nouvelle politique : règlement d'intervention « Territoires à Energie Positive » (TEPOS) Nouvelle-Aquitaine	P. 182
	Vote P. 187
- N° 31 – Premières orientations de la politique régionale pour la rénovation énergétique de l'habitat privé individuel	P. 188
	Vote P. 191
- N° 32 – Nouvelle politique en faveur de l'innovation des entreprises par le design plan régional 2017/2021	P. 142
	Vote P 147
- N° 33 – International et attractivité – Conventions-cadres de partenariat 2017-2021 entre la Région Nouvelle Aquitaine et Business France – entre la Région Nouvelle Aquitaine et la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale Nouvelle-Aquitaine (CCIR NA)	P. 166
	Vote P. 174
- N° 34 – Contrats de plan interrégionaux Etat – Régions 2015/2020, adoption : - CPIER Vallée du Lot 015/2020 – Convention d'application du Plan Garonne 2015/2020	P. 192
	Vote P. 195
<hr/>	
Motions / Question orale	P. 197
- « Soutien du Conseil régional de la Nouvelle-Aquitaine à l'appel des Maires contre la crise humanitaire en Afrique»	P. 197
	Motion adoptée P. 199
- Motion « Demande à la Ministre de la Culture et de la Communication Audrey AZOULAY ainsi qu'au Président Directeur Général de radio France, Mathieu GALLET, le maintien des antennes locales FIP »	P. 200
	Motion adoptée P.201
- Question orale	P. 202
<hr/>	
- Annexes	P. 204
- Liste des Conseillers Régionaux	P. 213
<hr/>	

SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL RÉGIONAL
LUNDI 10 AVRIL 2017

M. LE PRÉSIDENT. - Je voudrais remercier les paysans de Rougeline, qui nous avaient amené des fraises lors d'une plénière précédente, de nous avoir amené des tomates cerises. C'est Tom d'Aqui mais ce sont les paysans de Rougeline, Tom d'Aqui à Parentis-en-Born. Je suis allé inaugurer les serres ma chère. En soi, c'est une expérience, à Parentis-en-Born, remarquable, puisque c'est une culture sous serre, qui est chauffée - je ne sais pas si celle-ci est ainsi - par de la chaleur des anciens puits de pétrole. Il y a toujours des puits.

Je voudrais aussi accueillir des élèves de Seconde et Première du lycée Paul ELUARD de Saint-Junien.

M. LE PRÉSIDENT. - Tout le monde a dû passer signer sa feuille de présence. Le quorum est largement atteint.

Je voudrais aussi vous proposer, en ce début d'Assemblée plénière, une minute de silence à l'égard, ou au souvenir, de deux personnalités qui ont fréquenté cet hémicycle et qui ont marqué notre Région : Henri EMMANUELLI, qui est décédé, vous le savez. Je crois qu'au-delà des sensibilités des uns et des autres, cet homme a apporté à l'économie de la Région un apport extraordinaire, il va nous manquer, sur les grands dossiers, que ce soit Gascogne, Beltrame. Il était non seulement présent mais un des acteurs majeurs sur la crise aviaire, sur la forêt, il a été d'une présence remarquable. Il savait aussi expérimenter, dans notre société, le village Alzheimer lui doit sa naissance, le numérique à l'école aussi puisque le Département des Landes a été le premier à offrir des tablettes numériques.

Et puis aussi pour Jean-Charles PARIS, il fut Conseiller Régional de 1991 à 2010, Président du groupe MoDem. Jean-Charles était un élu généreux, humaniste, fulgurant parfois, qui a souvent illuminé les séances plénières dans cette même salle. C'était un ami.

Je vous demande, pour ces deux personnalités, de respecter une minute de silence.

(Minute de silence)

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous remercie.

Etat des présences et des absences

Étaient présents :

Monsieur VANDENBROUCKE Gérard (10/04 : pouvoir en cours de séance à M. Rousset. Absent 11/04 : pouvoir à M. Rousset, PS), Madame LANZI Nathalie (PS), Madame BROUILLE Andréa (PS), Madame COUTANT Françoise (EC-EELV), Monsieur UTHURRY Bernard (11/04 : pouvoir en cours de séance à Mme Derville, PS), Monsieur NEMBRINI Jean-Louis (PS), Madame DERVILLE Sandrine (PS), Monsieur BLANCHARD Gérard (absent 11/04 : pouvoir à Mr Nembrini, PS), Madame BOUDINEAU Isabelle (10/04 : pouvoir en cours de séance à M. Astier, PS), Monsieur RAYNAUD Jean-Pierre (PS), Madame VEYSSY Catherine (PS), Monsieur LAGRAVE Renaud (PS), Madame BARAT Geneviève (PS), Monsieur THIERRY Nicolas (EC-EELV).

Madame ABELIN Véronique (UDI), Monsieur AGUERRE Barthélémy (MDA), Madame ALCORTA Martine (EC-EELV), Madame ALMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie (PS), Madame AMMOUCHE-MILHIET Soraya (PRG), Monsieur ARGENTON Xavier (absent le 11/04, UDI), Monsieur ASTIER Dominique (absent 11/04 : pouvoir à Mme Boudineau, PS), Madame AVERLAN Joëlle (PS), Monsieur BAUDE Vital (EC-EELV), Madame BAYLE Josie (UDI), Madame BEDU Anne-Laure (PS), Monsieur BELOT Nicolas (LR-CPNT), Monsieur BERGÉ Mathieu (10/04 : pouvoir en cours de séance à Mme Dutoya, PS. Absent 11/04 : pouvoir à M. Cheret, PS), Monsieur BERROYER Jean-Paul (FN/RBM), Madame BEYRIS Maryline (absente 11/04 : pouvoir à M. Lagrave, PS), Madame BEZIAT Françoise (LR-CPNT), Monsieur BITEAU Benoît (PRG), Monsieur BLANCHÉ Hervé (LR-CPNT), Monsieur BLANCO Jean-François (EC-EELV), Madame BONJEAN Elisabeth (absente 11/04 : pouvoir à M. Delpeyrat, PS), Monsieur BONNEFONT Xavier (LR-CPNT), Monsieur BOUDIÉ Florent (10/04 : pouvoir en cours de séance à Mme Bedu, PS), Madame BOULTAM Yasmina (PS), Madame BOURDIN Katia (EC-EELV), Monsieur BOUSQUET-CASSAGNE Etienne (FN/RBM), Madame BRUN Yveline (absente 11/04 : pouvoir à Mme Chaumeron, FN/RBM), Madame CALMELS Virginie (absente 11/04, LR-CPNT), Madame CASSIN Armelle (LR-CPNT), Monsieur CATHUS Christophe (PS), Monsieur CAVITTE Pascal (PS), Madame CHADJAA Sally (LR-CPNT), Madame CHADOURNE Sandrine (FN/RBM), Madame CHARAÏ Naïma (PS), Monsieur CHARBONNEAU Jean-Romée (FN/RBM), Monsieur CHARTIER Olivier (absent 11/04 : pouvoir à Mme Cassin, LR-CPNT), Madame CHASSAGNE Christelle (UDI), Madame CHAUMERON Lucie (FN/RBM), Monsieur CHÉRET Pierre (PS), Madame CHEYROUX Claudie (FN/RBM), Monsieur CIBERT Cyril (PS), Madame CLAVEAU-ABBADIE Charline (PS), Monsieur COINAUD Pierre (LR-CPNT), Monsieur COLOMBIER Jacques (FN/RBM), Madame COMBRES Maryse (EC-EELV), Monsieur CORREIA Eric (PS), Monsieur CORSAN Jean-Jacques (PS), Madame COSTES Marie (LR-CPNT), Monsieur D'AMÉCOURT Yves (LR-CPNT), Monsieur DARBON Alain (PS), Monsieur DAURÉ Jean-François (10/04 : pouvoir en cours de séance à M. Jacquillard, PS. Absent 11/04 : pouvoir à M. Jacquillard, PS), Madame DE AZEVEDO Aurélie (FN/RBM), Monsieur DEGUILHEM Pascal (absent 11/04 : pouvoir à Mme Volpato, PS), Monsieur DE LACOSTE-LAREYMONDIE Jean-Marc (FN/RBM), Madame DELATTRE Nathalie (UDI), Monsieur DELPEYRAT-VINCENT Stéphane (PS), Monsieur DELRIEUX Benjamin (10/04 : pouvoir en cours de séance à Mme Gendreau, PS), Monsieur DESHAYES Maurice-Claude (PS), Madame DIAZ Edwige (FN/RBM), Monsieur DIONIS DU SÉJOUR Jean (UDI), Monsieur DORTHE Philippe (absent 11/04 : pouvoir à Mme Héraud, PS), Monsieur DRAPRON Bruno (UDI), Monsieur DUBOIS Robert (FN/RBM), Monsieur DUFORESTEL Pascal (PS), Monsieur DURAND Pierre (LR-CPNT), Madame DURRUTY Sylvie (LR-CPNT), Madame DUTOYA Emilie (PS), Monsieur EMON Jacky (PS), Madame ESPAGNAC Frédérique (10/04 : pouvoir en cours de séance à M. Laurent, PS), Madame ESTRADE Héléne (LR-CPNT), Monsieur FELTESSE Vincent (10/04 : pouvoir en cours de séance à Mme Boudineau, PS. Absent 11/04 : pouvoir à M. Corsan, PS), Madame FERREIRA Otilia (MDA), Monsieur FLORIAN Nicolas (absent 11/04 : pouvoir à M. Sauvaitre, LR-CPNT), Madame FONTALIRAN Nathalie (absente 11/04 : pouvoir à Mme Nadau, LR-CPNT), Madame FRANCO Natalie (PS), Monsieur FREL Lionel (EC-EELV), Madame FROPOS Sabine (10/04 : pouvoir en cours de séance à M. Dubois, FN/RBM), Monsieur FROUSTEY Pierre (PS), Monsieur GAMACHE Nicolas (EC-EELV), Madame GENDREAU Béatrice (PS), Monsieur GERARD Vincent (FN/RBM), Madame GÉRARD Anne (10/04 : pouvoir en cours de séance à Mme Lanzi, PS), Monsieur GUERIN Guillaume (LR-CPNT), Monsieur GUILLEMOTEAU Patrick (absent 11/04 : pouvoir à M. Hazouard, PS), Madame HARRIBEY Laurence (absente 11/04 : pouvoir à Mme Lamarque, PS), Monsieur HAZOUARD Mathieu (PS), Madame HÉNAUT Christelle (FN/RBM), Madame HÉRAUD Lydia (PS), Monsieur HOUDET Christian (FN/RBM), Monsieur HUSTAIX Gilles (FN/RBM), Monsieur IRATCHET Jean-Michel (FN/RBM), Monsieur JACQUILLARD William (PS), Madame JEANSON Françoise (10/04 : pouvoir en cours de séance à M. Vincent, PS), Madame JOUBERT Florence (FN/RBM), Madame JUTEL Elisabeth (PS), Monsieur KERROUCHE Eric (10/04 : pouvoir en cours de séance à M. Froustey, PS), Madame LAFFORE Sandrine (PS), Madame LAINEZ Marie-Claude (UDI), Monsieur LAMARA Laurent (FN/RBM), Madame LAMARQUE Gisèle (10/04 : pouvoir en cours de séance à Mme Bedu, PS), Monsieur LAOUANI Tarik (PS), Madame LAPRÉE Véronique (absente 11/04 : pouvoir à Mme Chadjaa, LR-CPNT), Madame LATOURNERIE Marie-Angélique (absente 11/04 : pouvoir à Mme Estrade, LR-CPNT), Monsieur LAURENT Patrice (PS), Madame LE GUEN Nathalie (Non Inscrite), Madame LEICIAGUEÇA HAR Alice (EC-EELV), Monsieur LENOIR Laurent (PS), Madame LE YONDRE Nathalie (PS), Monsieur MACAIRE Jean-François (absent 11/04 : pouvoir à Mme Waszak, PS), Monsieur MALHERBE Gonzague (FN/RBM), Madame MARCHAND Régine (PRG), Madame MARENDAT Véronique (UDI), Madame MARTY Christine (FN/RBM), Madame MESNARD Françoise (absente 11/04 : pouvoir à M. Emon, PS), Monsieur MINVIELLE Michel (10/04 : pouvoir en cours de séance à M. Cheret, PS), Madame MOEBS Christine (EC-EELV), Madame MOGA Martine (MDA), Monsieur MOLIÉRAC Guillaume (PS), Madame MONCOND'HUY Léonore (EC-EELV), Monsieur MOREAU Guy (PS), Madame MOTOMAN Laurence (EC-EELV), Monsieur

MUÑOZ Jonathan (PS), Madame NADAU Marie-Françoise (LR-CPNT), Monsieur NAUCHE Philippe (10/04 : pouvoir en cours de séance à M. Lenoir, PS. Absent 11/04 : pouvoir à M. Lenoir, PS), Madame NAYACH Laure (PS), Monsieur ORVAIN Jérôme (EC-EELV), Monsieur OXIBAR Marc (LR-CPNT), Madame OZSOY Mumine (EC-EELV), Monsieur PAGÈS Jean-Louis (EC-EELV), Madame PAIN Hélène (FN/RBM), Monsieur PALUTEAU Bruno (FN/RBM), Monsieur PATIER Christophe (LR-CPNT), Monsieur PERREAU Thierry (EC-EELV), Madame PIEUCHOT Christelle (absente 11/04 : pouvoir à M. Duforestel, PS), Monsieur PUYJALON Eddie (LR-CPNT), Monsieur RABIT Philippe (LR-CPNT), Madame REQUENNA Pascale (10/04 : retard matinée, MDA), Monsieur ROGISTER Thierry (FN/RBM), Madame ROUÈDE Laurence (10/04 : pouvoir en cours de séance à Mme Derville, PS), Monsieur ROUSSET Alain (PS), Monsieur SABAROT Henri (PS), Madame SABOURIN-BENELHADJ Muriel (PS), Monsieur SAINTE-MARIE Andde (PS), Madame SAINT-PÉ Denise (MDA), Monsieur SAUVAITRE Daniel (LR-CPNT), Monsieur SEBTON Aurélien (UDI), Madame SÉMAVOINE Monique (MDA), Madame SIARRI Alexandra (absente 11/04 : pouvoir à Mme Durruty, LR-CPNT), Monsieur TARIS Joan (MDA), Madame TARRASO Agnès (FN/RBM), Monsieur TAUZIN Arnaud (absent 11/04 : pouvoir à M. Durand, LR-CPNT), Monsieur TIRANT Benoit (absent 11/04 : pouvoir à M. Cibert, PS), Madame TORTOSA Huguette (PS), Madame TRAPY Nathalie (PS), Monsieur TRIFILETTI Stéphane (EC-EELV), Monsieur TRIJOLET Thierry (10/04 : pouvoir en cours de séance à M. Corsan, PS), Madame TYTGAT Catherine (PS), Monsieur VERDIN Alain (FN/RBM), Monsieur VICTOR Cyril (LR-CPNT), Monsieur VINCENT François (PS), Madame VOLPATO Mireille (10/04 : pouvoir en cours de séance à M. Delrieux, PS), Madame WASZAK Reine-Marie (PS), Madame WERBROUCK Séverine (FN/RBM), Monsieur WILSIUS Francis (PRG).

Étaient représentés les 10 et 11 avril 2017 :

Monsieur AUDI Antoine (pouvoir à M. Oxibar, LR-CPNT), Madame DELCOUDERC-JUILLARD Nathalie (pouvoir à Mme Brouille, PS), Monsieur FEKL Matthias (pouvoir à M. Laouani, PS), Madame PINVILLE Martine (pouvoir à Mme Averlan, PS), Madame SIMONÉ Maryline (le 10/04 : pouvoir à M. Blanchard, PS. Le 11/04 : pouvoir à M. Moreau, PS).

Étaient Excusés :

Monsieur VEUNAC Michel (MDA).

DISCOURS INTRODUCTIF DU PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT. - Cette séance plénière se déroulera donc sur deux jours. Je souhaite simplement que chacun – on l'évoquait ce matin avec les Présidentes et Présidents de groupes – puisse respecter le minutage des interventions, nous avons prévu quatre minutes, de telle sorte que nous ayons le meilleur débat, les meilleurs échanges.

Je voudrais aussi saluer une grande nouvelle pour le Pays basque et pour nous toutes et nous tous, qui a été ces derniers jours la remise des armes et donc le désarmement d'ETA. C'est, je le sais, une étape décisive vers une paix définitive. J'ai une pensée pour les 852 personnes tuées, assassinées, les milliers de blessés qui ont été victimes de l'ETA en Euskadi, mais nous devons nous réjouir de vivre la fin d'une tragique histoire qui a marqué notre territoire. Je voudrais aussi saluer ceux et celles que l'on a appelés les « artisans de paix » et qui ont permis que se passe, dans le respect du droit, cette remise des arsenaux.

Un mot maintenant sur ce que l'on a appelé le « tour éco », les rencontres économie et territoires. Suite au SRDEII et au Règlement d'intervention, Bernard UTHURRY et les élus concernés vont faire le tour de tous les territoires, du 12 avril au 8 juin, dans les 12 Départements, à Guéret, Damazan, Feytiat, Mazères, Cognac, Saint-Jean-d'Angély, Châtellerauld, Parthenay, Nontron, Rion-des-Landes, Meymac et Salies-de-Béarn.

Nous allons passer aussi – cela a été fait dans d'autres collectivités de cette agglomération – le soutien à la candidature de la FFR pour la Coupe du monde 2023. La Nouvelle-Aquitaine est naturellement la Région de l'ovalie : cinq clubs de rugby en Top 14, cinq en Pro D2, soit le tiers des clubs professionnels français. Mais aussi et surtout les clubs amateurs, qui font vibrer nos villes et nos villages, partout sur le territoire. Je n'oserais pas formuler de soutien particulier à tel ou tel club, de peur d'avoir une réaction en retour, même si nous avons apprécié, samedi dernier, La Rochelle-Bordeaux-Bègles. Et je crois que nous serons tous d'accord pour dire que le rugby et ses valeurs sont dans l'ADN de la Nouvelle-Aquitaine. Nous proposons aujourd'hui une motion de soutien symbolique à la candidature de la France pour l'organisation de la Coupe du monde de rugby en 2023. J'ai rencontré Bernard LAPORTE pour évoquer ce projet. Je rappelle que la Coupe du monde de rugby est le troisième événement sportif mondial, le pays-hôte sera désigné en novembre prochain. Au-delà du soutien, l'objectif est naturellement d'accueillir des matchs, des équipes en résidence, et de bénéficier de toutes les retombées économiques qu'il y a dans ces moments.

Sans transition, un mot sur la crise aviaire, l'Etat vient de fixer au 29 mai la fin de la période de vide sanitaire. Je sais la douleur et la souffrance des éleveurs, mais je sais aussi la nécessité d'avoir un réel vide sanitaire. Nous en avons beaucoup débattu, tant en Commission qu'en Comité spécifique d'urgence, nous ne pourrions pas recommencer demain la densification des élevages de canards gras, comme il en a été fait hier. L'article du Monde d'il y a quelques jours rappelait que nous avons triplé, notamment dans certains départements, la quantité de canards et la quantité de production de canards gras. Le foie gras redevient non pas un produit de gamme classique, mais un produit haut de gamme, et il faut que nous appliquions, tant dans le transport que dans l'élevage, des mesures draconiennes. Nous savons en effet que comme pour l'être humain, l'influenza aviaire se reproduira, je ne vais pas refaire le débat que nous avons eu la dernière fois.

Toujours sans transition – quoi que – à l'initiative de la Région et en collaboration avec l'Etat, les collectivités départementales et la Région Occitanie, une démarche a été lancée pour la création d'un cluster biosécurité. Le but est d'engager les réflexions à court et à moyen terme, afin de trouver des solutions pérennes pour protéger la filière avicole des risques sanitaires. Il s'agit d'identifier les maillons à risque de la chaîne, afin de développer méthodes et équipements répondant à des exigences sanitaires. Des actions seront notamment menées sur les procédures de nettoyage et de désinfection, les investissements dans les exploitations agricoles, l'optimisation de la logistique, la formation, l'état sanitaire des élevages, et la stratégie vaccinale.

Sur nos dossiers, une partie d'aménagement du territoire importante, vous savez que c'est, pour nous, pour l'exécutif, un des défis importants. Le premier défi étant à la fois de poursuivre la dynamique des territoires qui se développent et en même temps, de renverser la dynamique des territoires en déprise, en sentiment de déprise, ou en difficulté. Nous ne pouvons pas, en effet, simplement évoquer, réévoquer dans des propos de tribune, que dans certaines zones, cela va mal, on est abandonné, les services ferment, les entreprises se délocalisent, les territoires se vident, et en même temps ne rien faire sur le plan du développement économique, sur le plan d'un soutien plus important à ces territoires, ce serait pour moi et pour nous, je pense, un abandon de ce que doit être la politique et les politiques, inadmissible. On ne peut pas constater à longueur d'articles de journaux, de cartes, d'élections, que sur un certain nombre de territoires, les choses vont mal et en même temps, ne pas adapter, compte tenu de nos responsabilités, compte tenu de la puissance politique, si ce n'est financière, des Régions de France, une attitude claire sur chacun de ces territoires. C'est ce qu'avec Gérard VANDENBROUCKE nous vous proposerons.

Sur le SRADDET, il s'agit plus du lancement d'un Schéma, qui aura valeur, pour partie, prescriptive, mais qui, à travers les responsabilités de la Région, je pense notamment à la

CTAP, cette Conférence Territoriale d'Action Publique, devrait nous amener à voir plus fort et plus loin. Plus fort pour mettre en place la convergence de nos actions, la Région ne peut pas travailler toute seule, et plus loin pour redonner espoir à un certain nombre de territoires. Plus loin aussi parce que le réchauffement climatique nous amène, avec les actions de transition énergétique, avec les territoires TEPOS, à nous poser ce défi comme étant un défi immédiat. Sa résolution ne se passera pas aujourd'hui, nous sommes sur le moyen et le long terme, mais il faut que nous relevions ce défi. Bien entendu, ce SRADDET portera aussi sur les transports, sur la formation, sur l'accès de tous à la santé. La politique territoriale, après un travail important sur les territoires de Gérard VANDENBROUCKE, de ses collègues, de nos services, aura pour tâche d'accompagner tous les territoires, de corriger ensuite les déséquilibres territoriaux, ce que j'évoquais à l'instant, dans la limite des compétences territoriales, et de donner une visibilité financière par la Région et les acteurs locaux, grâce à la pluriannualité du contrat. On m'a interrogé dans la réunion avec les intercommunalités la semaine dernière : mais le contrat apporte quoi ? Il apporte d'abord une visibilité et il apporte surtout la capacité pour les élus d'un territoire de prioriser leurs actions. Il ne s'agit pas pour la Région d'imposer ses choix aux élus du territoire, je ne veux pas recréer une centralisation, étant moi-même pourfendeur de la centralisation nationale, mais il faut qu'il y ait bien des priorités, élaborées conjointement avec les forces socioéconomiques du territoire, la société civile, et si tant est que ce soit possible, avec les citoyens de ce territoire, une stratégie et des actions. Le contrat est donc une démarche co-construite, il y a un départ bien sûr de diagnostic, je le dis d'emblée de telle sorte que l'on ne redise pas cela dans le débat, on ne va pas refaire, réinventer la roue, s'il y a eu des diagnostics, on utilisera ces diagnostics, il faut aller le plus vite possible vers l'opérationnel. La Région mettra en place, dans les territoires qui sont les plus vulnérables, déterminés par les 12 critères - sur lesquels je pense que l'on reviendra tout à l'heure - de l'aide à l'ingénierie. Cette aide à l'ingénierie se poursuivra aussi sur tous les territoires avec le dispositif des chargés de mission emploi-formation qui sont essentiels - je pense qu'on le redira dans la journée ou dans nos deux jours - les entreprises que nous rencontrons, notamment en territoire rural ou dans certains territoires, ont une difficulté : recruter. C'est le paradoxe. Il y a des phénomènes naturels démographiques qui conduisent à la désertification, donc il faut que l'on se déploie pour lutter contre ces phénomènes-là. Le cas de Repetto que nous avons, dans le cadre du pôle cuir, je pense aujourd'hui solutionné, vient de ce que l'entreprise à Sainte-Alvère ne pouvait pas recruter. Nous avons créé, dans un lycée professionnel, un lieu ouvert aux entreprises pour former des demandeurs d'emploi pour pourvoir au besoin de développement de l'entreprise. J'ai rencontré d'autres entreprises qui ont ce même type de problème, la capacité de lutter contre le chômage se fait par la qualification aujourd'hui, je l'ai redit, nous sommes en plein emploi sur les formations qualifiantes, nous sommes en plein emploi sur

les diplômés ou qualifiés. Ce qui plombe la France est que nous ne formons pas assez et nous ne luttons pas assez contre le décrochage scolaire. Le reste est des débats idéologiques qui ne concernent pas les territoires. Bien entendu, nous apporterons - parce que cela m'a été aussi évoqué - notre soutien financier et organisationnel aux expérimentations qui viseraient bien entendu les objectifs de développement.

Règlement intérieur aussi des bourses d'études sur critères sociaux pour les formations sociales et paramédicales. Nous avons un effort à faire dans ce domaine-là, nous faisons une harmonisation par le haut, de telle sorte que ces emplois qui sont liés à la santé, donc aux craintes que j'évoquais précédemment, sur les infirmières, sur les aides-soignantes, sur la silver économie, sur l'accompagnement des personnes âgées à domicile, cela doit être mis à un meilleur niveau pour que nous soyons attractifs.

Le tourisme fait l'objet d'un Règlement intérieur. Ce Règlement intérieur – je parle sous le contrôle de la vice-Présidente – devra être réexaminé dans les mois qui viennent, dans la mesure où l'on a lancé une concertation sur le plan du tourisme. Filière économique majeure : 103 000 emplois, 400 000 indirects, 8 % du PIB, 27 millions de visiteurs, les atouts de la plus belle Région de France doivent être valorisés à leur juste mesure.

Sur les transports aussi, nous poursuivons l'harmonisation avec un Règlement intérieur pour les points d'arrêt ferroviaires et les pôles d'échanges multimodaux. Nous poursuivons aussi l'harmonisation des tarifs pour les jeunes de 28 ans et les groupes scolaires, le nouveau tarif billet jeune offrira en moyenne 45 % de réduction, et l'idée est d'attirer du monde sur nos trains dans les périodes dites « creuses », dans les heures dites « creuses ».

Sur l'environnement, plusieurs délibérations importantes.

Sur le Règlement intérieur territoires à énergie positive.

Sur la rénovation énergétique de l'habitat privé individuel qui nous permet l'harmonisation des dispositifs existants dans les trois Régions.

Enfin, un mot sur la conjoncture aujourd'hui, la reprise progressive de l'activité s'est consolidée tout au long de l'année 2016 (voir les enquêtes de conjoncture de la Banque de France qui relèvent, je cite : « la valeur inégalée des services marchands »). Dans l'industrie, la reprise se poursuit plus lentement mais les rythmes de production se sont accélérés en fin d'année. Notons une difficulté persistante, sur laquelle nous essayons d'agir, qui n'est pas forcément très facile, sur la sous-traitance aéronautique. On est dans un paradoxe où à la fois on vend plus d'avions, mais en même temps où nos sous-traitants souffrent, par une double conjonction de l'attitude des services achats des grands Groupes, premièrement : vous délocalisez une partie, deuxièmement : vous baissez de 30 % vos prix. C'est bien pour cela que notre stratégie sur l'usine du futur, la création d'ETI capables de développer des

produits propres, et le développement de la R&D dans ces entreprises est importante. Mais hors Île-de-France, la Nouvelle-Aquitaine fait mieux que la moyenne nationale : création d'emplois + 20 000, baisse de 10 000 du nombre de chômeurs, hausse de la création d'entreprises + 46 000, baisse de la défaillance d'entreprises, une tendance qui devrait se poursuivre tant dans les services que dans l'industrie.

Un point d'étape sur une des préoccupations territoriales majeures que j'ai évoquée ce matin devant les Présidents de groupes, la situation de l'entreprise GM&S à La Souterraine, qui est un double ou un triple défi, d'abord c'est à La Souterraine, voir la réflexion que je faisais tout à l'heure sur certains territoires considérés en déprise, deuxièmement, une entreprise qui est dans le domaine de la sous-traitance des entreprises automobiles, qui ont largement externalisé dans les pays à bas coût. Ce que nous ne faisons jamais, à savoir soutenir une entreprise étant en situation de redressement, nous l'avons fait, un premier prêt de 580 000 € a été mis en place, qui a été voté à la CP de mars, sur un compte bloqué à la banque Thémis qui est la banque du retournement. GM&S a pu assurer les salaires du mois de mars et une deuxième aide sera actée à la CP de mai. L'idée est à la fois de concrétiser un accord entre les constructeurs, et j'ai eu la semaine dernière les responsables de PSA, qui sont actifs et que je salue dans ce domaine-là, ce qui n'est pas le cas de Renault, donc des constructeurs qui garantissent un plan de charges et ce qui nous permet de trouver un repreneur. Voilà ce que je voulais vous dire sur ce dossier.

Sur le retrait du rapport 5 sur la filière bois, il ne s'agit pas de considérer que ce rapport ne sera pas redéposé. Il convient cependant de mener un certain nombre d'expertises techniques, ce rapport avait deux parties : une partie dans une aide à la replantation dans les massifs déperissants, et une partie sur la forêt de Gascogne, qui est peut-être plus critiquable, donc nous sommes en train de regarder à l'ensemble de ces éléments et on représentera un dossier sur la filière bois à la prochaine plénière.

Voilà mes chers collègues. Je vous propose de passer à l'ordre du jour, tout en donnant la parole à Yves D'AMECOURT.

M. D'AMECOURT. - Monsieur le Président, mes chers collègues, merci pour les tomates.

M. LE PRESIDENT. - Je signale que ce sont les tomates de votre voisine qui est derrière vous.

M. D'AMECOURT. - Tout à fait, je vois que ce sont des tomates avec zéro résidu de pesticides et nous avons fait un petit cadeau à tous les Conseillers Régionaux, qui est un dossier bleu pâle, qui est le combat pour une Région sans résidu de mauvaise gestion.

M. LE PRESIDENT. - Vaste programme.

M. D'AMECOURT. - Vaste programme. Vous trouverez sur vos pupitres ledit dossier, que nous avons déposé vendredi au Tribunal Administratif, pour solliciter la bienveillance du Président, l'autorisation d'ester en justice sur le fondement de l'article L.4143-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. En effet, cet article dispose que « tout contribuable inscrit au rôle de la Région a le droit d'exercer, tant en demande qu'en défense, à ses frais et risques, avec l'autorisation du Tribunal Administratif, les actions qu'il croit appartenir à la Région et que celle-ci, préalablement appelée à en délibérer, a refusé ou négligé d'exercer. Le contribuable adresse au Tribunal Administratif un mémoire - que vous avez en copie dans ce dossier – le Président du Conseil Régional soumet ce mémoire au Conseil Régional lors de la plus proche réunion, en application des articles du CGCT. Et lorsqu'un jugement est intervenu, le contribuable ne peut se pourvoir en appel ou en cassation qu'en vertu d'une nouvelle autorisation. » Les membres de l'opposition du groupe LR-CPNT sont tous des contribuables de la Région, soit lorsqu'ils font le plein de leur voiture, soit lorsqu'ils achètent une carte grise, ils sont donc fondés à agir.

En outre, les mêmes membres du groupe ont intérêt à agir au regard des irrégularités et infractions mises en lumière par la publication par la Chambre Régionale des Comptes Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes de sa présentation en séance plénière le 19 décembre 2016. Les irrégularités et infractions dont il est fait mention ont fait l'objet d'un mémoire rédigé à l'attention des membres du Conseil Régional et devant leur être soumis lors de la plus proche réunion, ainsi que le prévoit l'article du CGCT. Ainsi, par un courrier du 14 mars 2017, nous avons sollicité Monsieur le Président de votre bienveillance, un rendez-vous, qui a eu lieu le 23 mars 2017 à 16 h 00. Il s'agissait, comme indiqué plus haut, des suites à donner par la Région au rapport de la CRC concernant la gestion financière des trois anciennes Régions et plus particulièrement, de l'ex-Poitou-Charentes. La réunion s'est tenue le 23 mars à 16 h 00 et un mémoire vous a été remis en main propre. Le lendemain, nous apprenions que l'ordre du jour de la séance plénière avait été déposé le 23 mars à 13 h 00, soit trois heures avant le rendez-vous. L'ordre du jour ainsi transmis ne comportait pas la transmission et la mise en discussion du mémoire – bien évidemment puisque vous ne l'aviez pas – nous vous avons donc écrit pour vous demander d'ajouter un point à l'ordre du jour qui était la présentation de ce mémoire. Par un courrier en date du 30 mars – que nous avons joint au dossier – vous nous avez répondu en nous confirmant votre décision de ne pas inscrire la mise en discussion du mémoire dans la séance du 10 avril, suivant au motif que « rien ne peut être reproché à la Région qui a d'ores et déjà pris des actions et qui ne saurait en faire davantage ». Le courrier est dans vos dossiers. La réponse ainsi formulée était clairement un refus de transmettre le mémoire aux membres dudit Conseil, afin qu'il puisse en délibérer.

Dès lors et compte tenu de ce refus, les membres du groupe de l'opposition étaient fondés à solliciter la bienveillance du Président du Tribunal Administratif, de sa bienveillance, l'autorisation d'ester en justice au regard des actions que la Région aurait elle-même dû engager. Notre demande au Tribunal Administratif est de représenter la Région puisque le Président a refusé d'agir. Cette demande d'autorisation concerne deux types de procédures : l'information du Procureur près de la Cour des Comptes des éléments constitutifs de l'infraction, prévue à l'article L.313-3 du Code des Juridictions Financières, et le dépôt d'une plainte au nom de la Région auprès du Procureur de la République, en raison des conventions signées sans délégation de signature, de la perte et la soustraction ou destruction de biens, du non-respect de la mise en concurrence entre au moins deux établissements bancaires s'agissant de contrats de prêts, du non-respect de la bonne information financière et des règles de transparence financière en matière budgétaire et du non-respect des principes de règles budgétaires et comptables. Les actions envisagées concernent des malversations qui ont occasionné un préjudice financier conséquent pour la Région Nouvelle-Aquitaine, puisque les sommes envisagées aujourd'hui sont estimées à plus de 100 M€. Il y a les augmentations de TICPE, qu'ont déjà subies les contribuables de la Nouvelle-Aquitaine, pour presque 70 M€, et puis les 46 M€ de défaisance qui ont été déjà provisionnés pour 25 M€ pour sortir des emprunts toxiques. Plus de 100 M€ ramenés aux 5 milliards de litres de carburant consommés dans la Nouvelle-Aquitaine, c'est 0.02 € par litre de carburant.

Enfin, dans la mesure où les élus du groupe de l'opposition LR-CPNT ont pris connaissance des faits incriminés lors de la publication du rapport de la CRC et de sa présentation en séance plénière le 19 décembre 2016, lesdits faits ne sauraient être prescrits, même s'ils sont anciens. En effet, la Cour de cassation considère que lorsque l'infraction est dissimulée, le point de départ est fixé au jour où le délit est apparu ou aurait pu être objectivement constaté dans des conditions permettant l'exercice de l'action publique. En l'espèce, le délai de prescription ne commence à courir qu'à compter du moment de la révélation des faits soit à compter de la publication du rapport de la CRC.

En conséquence, chers collègues, Monsieur le Président, nous avons demandé au Président du Tribunal Administratif de bien vouloir nous autoriser à ester en justice, au regard des deux procédures indiquées, en lieu et place de la Région, aux fins de donner les suites financières et pénales résultant de la publication du rapport de la CRC, et ce dans l'intérêt-même de la collectivité, et nous tenions ce matin à vous en tenir informé. Il va de soi que tous les contribuables de la Nouvelle-Aquitaine pourront rejoindre notre démarche le moment venu.

Merci beaucoup.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

M. TARIS. - Monsieur le Président, chers collègues, en préambule, le groupe MoDem et apparentés souhaiterait s'associer à vos propos concernant Henri EMMANUELLI et sa disparition, mais également rendre un hommage particulier à notre ancien collègue, ancien Président de groupe, Jean-Charles PARIS. Jean-Charles, vous l'avez rappelé, à siégé dans cette collectivité de 1991 à 2010, il a siégé sans discontinuer dans notre groupe, groupe longtemps présidé par Jacques CASTAING, dont il prit la suite quelques années plus tard en tant que Président de groupe. Il aimait profondément ce mandat car il était profondément aquitain, béarnais de naissance et bordelais d'adoption, il avait été le benjamin du Conseil municipal de Bordeaux en 1983 auprès de Jacques CHABAN-DELMAS. Et il était profondément attaché à la Région, comme disait-il, c'était son expression : « la collectivité des Ressources Humaines ». Sa voix résonne encore dans cet hémicycle, ses argumentations sans notes, ses envolées, ses coups de gueule parfois. Nous étions présents pour l'accompagner vendredi dans sa commune de Lons, François BAYROU a eu des mots très beaux à cette occasion, vous étiez représenté Monsieur le Président et vous avez eu, vous aussi, les mots qu'il fallait, nous voulions très sincèrement vous en remercier.

Je souhaiterais ensuite et sans transition, aborder à mon tour le dossier des dérives financières de l'ancien exécutif de la Région Poitou-Charentes, sous les présidences successives de Ségolène ROYAL, puis Jean-François MACAIRE. Nous vous l'avons déjà dit, jusqu'à présent Monsieur le Président, vous avez fait le travail sur ce dossier en termes de transparence. Vous avez pris les dispositions nécessaires en ce sens, notamment au travers de l'audit flash et de la saisie de la CRC, et dans le cadre de la Commission des finances, nous vous donnons acte de ceci. Pour autant, on sent poindre chez vous une tentation qui consisterait à tourner la page un peu vite, peut-être par peur d'un grand déballage compliqué à gérer dans votre majorité, et c'est ce qui semble expliquer votre réaction face à l'initiative de nos collègues LR, à savoir la non inscription à l'ordre du jour du point évoqué par Yves D'AMECOURT tout à l'heure. Soyons précis, si tourner la page veut dire se tourner vers l'avenir, nous sommes d'accord, mais si tourner la page veut dire passer l'éponge sur les responsabilités passées, nous sommes en profond désaccord car nous sommes très attachés à la notion de responsabilité politique et en la matière, les faits décrits par la CRC sont si graves qu'il ne peut y avoir un déni de responsabilité pour les vrais décideurs, qui sont les décideurs politiques. On sait qu'il existe un dispositif, celui de la Cour de discipline budgétaire et financière, qui par nature ne peut concerner que les cadres administratifs. Ce n'est pas satisfaisant car nous le redisons, la responsabilité est politique. Il serait choquant et profondément inéquitable que l'ancien exécutif de Poitou-Charentes ne réponde en rien de ses décisions et nous appelons donc à la suite des initiatives de nos

collègues LR et UDI, à prendre les initiatives que la loi vous permet Monsieur le Président, pour que notre collectivité demande des comptes. D'autant plus que Madame ROYAL, sur un sujet que nous avons abordé lors de la dernière séance plénière, a désormais déposé officiellement sa candidature à la Direction du programme des Nations Unies pour le développement, poste dont accessoirement il conviendrait d'analyser les incidences en termes d'immunité diplomatique. Je l'ai déjà dit et je le répète, cette candidature est pour nous d'une totale indécence. De même que nous souhaitons poser ici solennellement Monsieur le Président, la question de la présidence de l'Etablissement Public Foncier Régional, actuellement détenue par Monsieur MACAIRE. Nous avons voté en CP l'élargissement de cet établissement à l'ensemble de la grande Région, avec l'entrée de la métropole et des agglomérations, la question de sa gouvernance est clairement posée et nous attendons vos initiatives toujours dans cet esprit de responsabilité.

Par ailleurs, lors de la dernière Commission des finances, il nous a été présenté les résultats d'une analyse sur les enjeux liés aux garanties d'emprunt avance remboursable et autres participations extérieures dont on sait que c'est un des points sensibles de l'ancienne gestion de Poitou-Charentes. Nous saluons cette démarche qui se révèle complémentaire aux indications apportées par la CRC, en confirmant notamment les 38 M€ d'engagements très risqués de l'ex-majorité picto-charentaise. Tout ceci contribue à mettre la lumière sur les nombreuses zones d'ombre financières dont notre nouvelle Région a hérité, et sachez que nous ne lâcherons rien en matière de transparence sur les décisions qui ont été prises. C'est la raison pour laquelle nous souscrivons aux remarques faites en Commission par notre collègue Jean DIONIS DU SEJOUR, qui a demandé un examen beaucoup plus détaillé, au cas par cas, à la manière de la démarche menée concernant les emprunts toxiques.

Enfin Monsieur le Président, nous voulons dire ou redire avec force qu'il faut arrêter de parler du problème de Poitou-Charentes.

M. TARIS. - Ecoutez la suite. Il n'y a pas un problème de Poitou-Charentes, il y a eu un dysfonctionnement extrêmement grave de l'ancien exécutif et des anciens Présidents de la Région Poitou-Charentes, c'est totalement différent.

M. TARIS. - Et c'est pourquoi, sur un certain nombre de sujets, il faut arrêter de « jeter le bébé avec l'eau du bain » et de confondre une institution défailante avec un territoire, ses forces vives et ses habitants. Ceci a une implication très précise dans cette séance plénière où nous allons aborder de nombreux Règlements d'intervention nouveaux, c'est-à-dire nos politiques sectorielles à l'échelle de la grande Région. Personne n'a la science infuse ou la vérité révélée, il y avait certes un modèle macroéconomique totalement intenable en Poitou-Charentes, surfait de pratiques en marge de la légalité, mais il y avait aussi certaines

orientations, sujet par sujet, que nous aurions bien tort de balayer d'un revers de main et c'est bien évidemment la même chose pour le Limousin. Nous avons alerté dès le début du mandat sur ce risque de fusion-absorption et un certain nombre de dossiers de cette plénière nous laissent perplexes et nous font craindre cet écueil, je pense en particulier à la politique territoriale où nous craignons très clairement un alignement de notre politique sur le niveau bas de l'ancienne Région Aquitaine, car selon nous, l'harmonisation doit s'appuyer sur deux piliers : le benchmarking – passez-moi le terme pas tout à fait en bon français – qui doit nous permettre d'identifier les meilleures pratiques des trois anciennes Régions, et surtout l'innovation, qui doit nous permettre de faire émerger de nouvelles politiques, des politiques à inventer et c'est dans cet esprit que nous abordons cette séance plénière.

Je vous remercie Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Mme ABELIN. - Monsieur le Président, c'est avec attention que nous avons lu votre interview dans la NR parue samedi. Je ne peux que vous remercier d'avoir relayé l'un des messages que nous avons eus à cœur de transmettre à plusieurs reprises dans cet hémicycle, avec certes beaucoup moins d'écho médiatique que vous mais vous me l'accorderez peut-être, avec peut-être un peu plus de romantisme - je l'avais exprimé dans cette Assemblée en février - les acteurs locaux de Poitou-Charentes veulent maintenant que l'on passe à l'action. En revanche, nous n'avons pas compris en quoi cela nous exonérait d'établir les responsabilités de la gestion précédente. J'ai pour ma part porté plainte, comme la plupart de mes collègues UDI dont Jean DIONIS DU SEJOUR, en janvier dernier, non pas pour faire durer le plaisir, comme vous l'avez évoqué, car pour ne rien vous cacher, trois heures dans un commissariat n'a rien d'orgasmique. Si nous l'avons fait, c'est parce que la loi nous y oblige. C'est aussi parce que nous pensons que comprendre ce qui a dysfonctionné limitera les risques que cela ne se reproduise, et d'ailleurs, le Procureur de la République nous a écrit le 23 mars dernier, le courrier suivant : « Madame la Conseillère Régionale, j'ai l'honneur de vous faire connaître, suite à votre demande du 7 mars 2017, que la plainte que vous avez déposée le 3 janvier 2017, de concert avec Madame Christelle CHASSAGNE et Monsieur Bruno DRAPRON, fait l'objet d'une enquête préliminaire du chef d'immixtion...

Mme ABELIN. - Sans titre dans l'exercice d'une fonction publique. » Nous soutiendrons d'ailleurs la démarche de nos collègues LR, comme nous aurions aimé qu'ils appuient la nôtre. De nombreux picto-charentais et au-delà nous ont fait part de leur soutien. Ils pensent comme nous que l'on peut passer à l'action maintenant, sans fermer les yeux sur

le passé. En revanche Monsieur le Président, j'ai été blessée par cette interview dans laquelle, une nouvelle fois - car cela devient systématique dans vos discours publics – vous dites que c'est vous qui avez « soulevé le couvercle », vous étonnant que personne n'ait découvert la situation avant. Je suis désolée, j'ai été dans les premières à alerter sur les retards de paiement début 2016 et l'opposition à laquelle je faisais partie et qui était alors animée par Olivier CHARTIER, n'a eu de cesse de dénoncer la gestion précédente lors du dernier mandat, là encore avec beaucoup moins d'écho médiatique que vous, je vous l'accorde, mais Monsieur le Président, nous avons travaillé, nous avons questionné et nous avons alerté, nous avons fait le travail, élus et collaborateurs. Olivier CHARTIER a ici-même égrainé quelques-unes de nos interventions, vérifiables dans les PV de sessions, vous ne pouvez pas faire comme si cela n'avait pas été fait.

Monsieur le Président, ce n'est pas à vous que je vais apprendre ce qu'est de s'opposer à Ségolène ROYAL, alors imaginez, s'opposer à cette Ministre, candidate aux présidentielles, lorsque l'on a une trentaine d'années, personnellement, on peut me reprocher d'être passionnée - et j'en suis sincèrement désolée pour Sandrine DERVILLE et Françoise JEANSON qui en subissent régulièrement les fougues en Commission – mais s'il est une chose que l'on ne peut pas me reprocher et que l'on ne peut pas reprocher au groupe UDI, c'est de ne pas travailler. Or, c'est ce que cette interview laisse entendre. Vos propos réitérés portent atteinte à notre travail, ils portent atteinte à l'honneur de l'opposition que nous avons portée, plus grave encore, cela donne l'impression et le sentiment qu'une opposition ne sert à rien. Dans le contexte actuel de défiance envers la politique, c'est dangereux. Monsieur le Président, je vous demande, dans le respect de votre sens de la justice, de revenir sur ces affirmations, sinon je me verrai dans l'obligation de porter plainte pour faire établir la vérité, même si j'aurais préféré consacrer mes forces à d'autres combats. Mais désormais je connais le chemin et je sais que je pourrai compter sur le soutien de beaucoup de mes collègues Conseillers Régionaux d'opposition picto-charentais, las de voir que leur action et leur rôle sont niés.

M. DE LACOSTE-LAREYMONDIE. - Chers collègues, Monsieur le Président, dès que nous avons pu disposer du rapport de la CRC, le groupe FN a souligné les graves irrégularités dans la conduite des finances de l'ancienne Région. Il n'est pas inutile, très brièvement, d'en rappeler les principales, bien que cela ait déjà été dit, mais nous sommes tous à peu près sur la même ligne sur le sujet : absence de délégation de l'autorité à l'ordonnateur signataire des emprunts, en l'occurrence le directeur des finances, absence de délibération de la collectivité, graves insuffisances également, nous semble-t-il, des banques qui n'ont pas pris la peine, comme elles le font pour n'importe quel particulier ou société, de vérifier la qualité du signataire des contrats. Tous ces faits sont probablement susceptibles

de qualification pénale puisque nous sommes dans l'illégalité, précisément qualifiée comme tel par la CRC, ou en tout cas de poursuites administratives ou judiciaires.

Nos collègues de l'opposition ont choisi le dépôt de plainte semble-t-il - ils viennent de nous le confirmer – notamment contre l'ancien directeur des finances de Poitou-Charentes. Nous souscrivons bien entendu à la légitimité de ces actions. Cependant, ayant été saisi légitimement là aussi, par un contribuable de la nouvelle Région, le groupe FN l'a orienté dans la voie de la saisine directe du Président de la Région, vous-même Monsieur le Président. Pourquoi ? Parce qu'à notre sens, et ce serait la suite logique de la dénonciation par vous-même Monsieur le Président, de cette situation accablante, et ce en quoi nous vous avons suivi depuis le début avec nos collègues de l'opposition, à notre sens donc, la suite logique devrait vous pousser Monsieur le Président, à demander à la CRC de saisir la Cour de discipline budgétaire et financière. Si la CRC ne le fait pas, vous pouvez demander vous-même Monsieur le Président, au Procureur Général près de la Cour des Comptes, de saisir la Cour de discipline budgétaire et financière. Voilà la voie que nous avons, nous, choisie, au groupe FN, et qui ne nous paraît pas exclusive d'ailleurs, des actions de nos collègues de l'opposition. Je ne sais si à l'heure où nous parlons vous disposez du courrier de ce contribuable en question, mais si ce n'est pas le cas, c'est imminent.

Permettez-moi enfin de vous rappeler Monsieur le Président, qu'en date du 11 janvier, puis une relance du 10 mars dernier, nous vous avons expressément demandé de nous communiquer les offres de ces prêts toxiques. À ce jour, nous n'avons aucune réponse de votre part Monsieur le Président. Je n'ose vous accuser de rétention d'informations mais enfin, je ne peux m'empêcher de faire le rapprochement avec le comportement de notre collègue de la majorité, Monsieur Jean-François DAURE, lors de la dernière réunion de la Commission des finances, répondant à nos demandes réitérées d'informations légitimes, Monsieur DAURE a tout simplement - et de façon très discourtoise d'ailleurs, pas tellement à mon encontre personnelle mais à l'encontre des autres membres de l'opposition – accusé l'ensemble de l'opposition de vouloir « se substituer aux services », je cite. Il est pour le moins surprenant qu'un légitime souci d'information exprimé par l'opposition soit qualifié d'une volonté de substitution aux services. Non Monsieur le Président, nous ne vous donnerons pas de blanc-seing parce que nous n'avons pas confiance, tout simplement.

Merci Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

M. DELPEYRAT. - Merci Monsieur le Président. Je me disais aussi, puisqu'à la dernière réunion plénière nous avons pu passer au travail de la construction de notre nouvelle Région sans revenir une nouvelle fois sur cet épisode, je me disais : cela doit leur

manquer. Et effectivement, nous voilà à nouveau réunis pour une session qui n'a absolument pas pour objet d'examiner ces questions et nous voyons ressurgir ce débat.

Sur le fond, les choses ont été dites depuis fort longtemps, vous avez Monsieur le Président, « soulevé le lièvre » avant même la réunion et la constitution de notre Assemblée dans une interview à Sud-ouest, vous avez diligenté toutes les enquêtes administratives nécessaires, jusqu'à la saisine de la CRC, laquelle nous a remis un rapport extrêmement précis et détaillé, et qui fait la lumière sur l'ensemble des faits que nous évoquons les uns et les autres, depuis des mois. Il n'y a donc eu de notre part et de votre part évidemment aucune faiblesse face à cette affaire, aucune volonté de dissimulation. Nous n'avons pas fait de politique politicienne, nous avons pris le dossier tel qu'il était, nous avons dit les choses telles qu'elles devaient être dites et nous avons conduit les procédures qui devaient être conduites. Il appartient désormais à la CRC, sur la base des conclusions qui sont les siennes, de saisir, si elle l'estime nécessaire au regard du droit, le Parquet financier, si elle estime que des faits peuvent être qualifiés sur le plan pénal. Nous en sommes là et c'est grâce, je le répète, à l'exécutif actuel qui a mis sur la table publiquement ces faits, qui n'a pas faibli quand il s'est agi non seulement de les révéler, mais de mener toutes les enquêtes qui s'imposaient. Depuis, nous avons pris les mesures financières et ce n'était pas facile, pour ne pas que notre nouvelle Région soit entraînée dans des difficultés financières liées à cet héritage-là, nous avons fait ce travail dans le courant de l'année – et je salue l'effort à la fois de l'exécutif et des services parce que les résultats sont là et les économies ont été faites -.

Il ne s'agit donc ce matin d'aucun fait nouveau, il ne s'agit donc pas de droit non plus, puisque la procédure, je viens de la décrire, il appartient à la CRC de faire son travail, il existait déjà des plaintes, Madame ABELIN l'a dit, j'ai vu qu'avec LR je ne sais pas si c'est la même plainte, s'il y a deux plaintes, on ne sait pas très bien, apparemment il y a un peu d'amertume...

M. DELPEYRAT. - Mais je voudrais surtout mes chers collègues, que l'on puisse enfin, maintenant que les procédures suivent leur cours, travailler pour la construction de notre nouvelle Région. S'il ne s'agit pas de faits, s'il ne s'agit pas de droit, de quoi s'agit-il ? Il s'agit de politique politicienne, nous sommes à 15 jours du premier tour d'une élection nationale et je ne vous ai pas entendus demander au Président de la Région ou aux contribuables de Nouvelle-Aquitaine de saisir la justice en tant que contribuables, pour que Monsieur FILLON nous rembourse les détournements de fonds publics...

M. DELPEYRAT. - De l'Assemblée Nationale, parce qu'il ne s'agit pas là de mauvaise gestion mais bien de détournement de fonds publics.

M. DELPEYRAT. - Quant au FN, c'est la même chose, nous avons une candidate qui refuse de se rendre à la convocation de la Police, nous avons des candidats de la Droite et de l'Extrême Droite qui s'en prennent à la justice et à la Police, qui appellent à manifester contre la justice et contre la Police, c'est sans précédent dans notre pays. Alors mes chers collègues, un peu de dignité. Dans cette campagne présidentielle, nous avons honte d'avoir deux candidats qui ont empêché à notre pays d'avoir un débat présidentiel digne de ce nom.

M. DELPEYRAT. - Nous sommes la honte de l'Europe parce que dans aucun autre pays que le nôtre, vos candidats n'auraient pu concourir jusqu'au bout à l'élection présidentielle. Voilà la vérité. C'est cela que vous voulez ? C'est de cela que vous voulez éviter que nous parlions ce matin pour occuper la presse avec une affaire qui est connue et pour laquelle le Président ROUSSET a pris toutes ses responsabilités.

Merci beaucoup.

M. LE PRESIDENT. - Non Jacques, cela a été fait...

M. LE PRESIDENT. - A partir du moment où...

M. COLOMBIER. - Nous avons été mis en cause.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Si vous ne nous donnez pas la parole, on sort.

M. LE PRESIDENT. - A partir du moment où vous ouvrez la « boîte à gifles », il faut s'attendre à tout.

M. DIONIS DU SEJOUR. - C'est lui qui l'a ouverte.

M. LE PRESIDENT. - La parole est à Benoît BITEAU.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Monsieur le Président, je vous demande la parole ensuite.

M. LE PRESIDENT. - Non, la parole est à Benoît BITEAU. Cela va. Il y a un Président de séance ici, il n'y en a pas deux.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Monsieur le Président, il fait un incident de séance, si vous ne nous la donnez pas, on sort.

M. LE PRESIDENT. - Il n'y a pas d'incident de séance.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Il y a un incident de séance. On sort Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - La parole est à Benoît BITEAU.

M. COLOMBIER. - Nous avons été mis en cause, nous avons le droit de répondre.

M. LE PRESIDENT. - La parole est à Benoît BITEAU.

M. BITEAU. - Merci Monsieur le Président, je laisse les personnes habituées aux attaques ad hominem quitter la salle... La prise de parole est forcément difficile, l'objectif était de fermer la « boîte à gifles » justement mais... Si vous pouviez sortir en silence.

Mon intervention est brève, c'était pour fermer la « boîte à gifles », aujourd'hui l'on a rendu hommage à deux personnes importantes dans la vie de cette Région et je souhaitais associer à cet hommage rendu une troisième personne, qui en Poitou-Charentes était particulièrement visionnaire, qui avait le sens aigu de la formule, était souvent précis, amenait de l'objectivité dans les débats et donc je voulais juste prendre la parole pour ajouter à cet hommage rendu aux deux éminents personnages de notre Région, je voulais également évoquer la mémoire de Georges STUPAR, qui nous a quittés au mois de janvier dernier...

M. BITEAU. - Et qui justement aurait sûrement été solidaire de la majorité de cette Région et sûrement consterné par l'attitude que nous propose en ce moment l'opposition.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

M. MACAIRE. - Merci Monsieur le Président, j'aurais préféré m'exprimer devant l'ensemble de l'hémicycle parce que ce que j'ai à dire évidemment intéresse l'ensemble des élus.

Je voudrais commencer, puisque j'ai été cité dans ma fonction de Président de l'Etablissement Public Foncier Régional Poitou-Charentes, rappeler simplement que j'exerce cette fonction, vous ne le savez pas forcément, je n'ai jamais fait de point presse en tant que Président de l'EPF donc personne ne sait énormément de choses sur ce sujet, c'est un EPF qui a toujours été géré dans l'intérêt général et de façon assez dépolitisée, et je crois qu'il est normal pour un EPF que cela se passe comme cela. J'ai été Président à partir de 2010. En 2016, il y a eu renouvellement du Conseil d'Administration, de nouveaux délégués sont venus, d'ailleurs c'est le renouvellement du Conseil Régional qui a conduit à ce que le Conseil d'Administration de l'EPF soit renouvelé, et le renouvellement du Président a eu lieu au printemps 2016. Chacun connaissait à cette époque tous les sujets qui nous occupent ce matin, que l'opposition souhaite remettre sur la table ce matin. Le renouvellement a conduit à ce que le Conseil d'Administration ait une majorité assez claire de Droite, c'est-à-dire qu'actuellement, au Conseil d'Administration de l'EPF, la majorité des représentants des collectivités, et ce sont eux qui votent pour le Président, les représentants de l'Etat ne prennent pas part au vote, sont une majorité de Droite. J'ai interrogé à ce moment-là l'ensemble des membres qui étaient présents au Conseil d'Administration - il y en a ici qui peuvent en témoigner - en disant : compte tenu de la situation, si vous me dites que je ne dois pas continuer, je ne continue pas. Ils m'ont dit : continue. Il n'y a pas eu d'autre

candidature, donc après avoir bien pris le temps d'attendre que chacun puisse poser sa candidature - Pascal DUFORESTEL qui est ici peut en témoigner – j'ai posé ma candidature et j'ai été réélu à une large majorité, y compris par des représentants LR, des représentants de l'UDI. Cela m'honore parce que je pense qu'après les informations qui avaient été données, cela signifie que je jouie toujours, je l'espère, auprès d'un certain nombre de personnes, d'une certaine qualification de probité. Ce n'est pas pour autant que je veux m'accrocher à ce poste puisque – c'est une bonne chose d'ailleurs – cet EPF a bien fonctionné. Il a rendu des services notables, notamment sur le monde rural, parce que je crois qu'en Poitou-Charentes, il fallait que l'EPF s'intéresse au monde rural parce qu'il y a une taxe qui est perçue de tous les citoyens, il fallait que tout le monde en profite. On a mis en place une politique en faveur du monde rural qui, je crois aujourd'hui, est reconnue, et qui a fait qu'un grand nombre de collectivités qui ont été sollicitées pour décider si oui ou non il fallait élargir l'Etablissement Public Poitou-Charentes à l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine, en dehors des secteurs déjà couverts par les EPF, elles ont apporté un avis favorable. Donc je suis aussi assez heureux de cela parce que cela veut dire que le travail que nous avons fait et que j'ai fait en tant que Président, est reconnu aujourd'hui par beaucoup de collectivités. Donc il y aura un EPF Nouvelle-Aquitaine, je ne serai pas candidat à la présidence de l'EPF Nouvelle-Aquitaine, le Conseil d'Administration va être formé dans les mois qui viennent puisque le décret va être pris, je crois dans quelques jours, par le Gouvernement pour créer cet Etablissement Public Nouvelle-Aquitaine.

Deuxième point, là aussi j'aurais aimé la présence des personnes qui aujourd'hui portent plainte contre moi, parce que c'est ce qui se passe, on porte plainte contre moi. Je leur dis la chose suivante, je leur dis qu'en Poitou-Charentes, il n'y a eu aucune malversation, aucune prise d'intérêts personnels. Il y a eu des dysfonctionnements, ils ont été analysés de façon approfondie, pendant un an, par la CRC, qui a fait un rapport. La CRC est composée de Magistrats, ce ne sont pas évidemment des Magistrats de tribunal pénal, ce sont des Magistrats financiers, cependant, ils ont le devoir de transmettre au Procureur, dès lors qu'ils ont des éléments qui peuvent leur laisser supposer qu'il puisse y avoir eu une raison de transmettre un dossier au Procureur, ils ont le devoir de le faire. Je ne sais pas s'ils l'ont fait, en tout cas en ce qui me concerne, ce n'est pas le cas et je ne crois pas que cela ait été le cas jusqu'à présent de la part de la CRC. Ce qui veut dire très clairement qu'il n'y a pas de malversation susceptible d'aller, et cela ne m'étonne pas parce que l'on est honnête en Poitou-Charentes, on n'a volé personne en Poitou-Charentes, personne ne s'est mis un sou dans la poche évidemment, comment cela peut d'ailleurs venir à l'esprit de quiconque que dans cette collectivité il ait pu se passer des choses comme celles-là ? Or, quand vous envoyez un dossier au pénal, c'est ce que cela veut dire. Je ne veux pas faire

justement de parallèle parce que je crois que ce sont deux choses très différentes, les événements qui se passent dans la campagne électorale d'aujourd'hui sont une chose, je ne porte pas de jugement, ce qui s'est passé en Poitou-Charentes n'a rien à voir. Ne le mettons pas sur le même registre.

Troisième point, j'ai examiné le rapport qui a été présenté en Commission des finances lors de la dernière Commission des finances, d'abord, je voudrais rappeler que contrairement à ce qui a été dit par l'un des membres de l'Assemblée à l'instant, il n'y a pas d'engagement très risqué en Poitou-Charentes, les engagements, dans le rapport d'Ernst & Young qui sont dits « risqués » je vais, en deux minutes, vous les décrire. D'abord, pour des raisons tout à fait justifiées, le Président n'a pas souhaité – et je l'en remercie – mettre sur la table les risques individuels parce que cela voudrait dire que l'on pointerait du doigt telle ou telle entreprise parce qu'à un moment donné, elle peut passer dans un moment un peu plus difficile, il n'en est pas question bien sûr, il faut garder cette confidentialité. Néanmoins, en ce qui concerne les garanties d'emprunt, nous savons quelles sont ces garanties d'emprunt puisqu'elles sont listées d'une façon très précise dans le rapport justement de la CRC. La CRC n'a pas révélé le risque sur ces garanties d'emprunt, elle l'a écrit, et elle a listé ces garanties d'emprunt. Il y en a une qui concerne le Center Parcs de Loudun, sachez, je veux le redire parce que je trouve que c'est important de le dire et je regrette, là encore, que les collègues de l'opposition ne soient pas là, il aurait été impossible de boucler le plan de financement de ce Center Parcs si la Région n'était pas intervenue. La Région a répondu à la demande à l'époque de Claude BERTAUD, Président du Conseil Départemental, porteur du projet, à porter un financement direct de 13 M€, sous différentes formes, et à porter une garantie de 20.4 M€. Je crois que l'on peut se réjouir de cela. Le Conseil Régional a également soutenu le déménagement, la reconstruction d'un lycée privé. Généralement, c'est plutôt de ce côté-là de l'Assemblée plutôt que là-bas que ces choses-là font débat, or, nous avons fait ce choix pour différentes raisons : d'abord, parce que ce lycée en avait besoin, qu'il libérait un foncier qui aujourd'hui permet la reconstruction d'une cité judiciaire à Poitiers et pour conforter toutes les Administrations judiciaires, c'est important, il y a des changements en ce moment, vous l'avez vu, dans l'Administration de l'Etat, donc on conforte l'Administration judiciaire à Poitiers en construisant cette cité judiciaire, c'est très important pour Poitiers, pour la Vienne, et donc cela a été possible grâce à cette garantie d'emprunt. Il y a eu des garanties d'emprunt pour un établissement de handicapés, il y a eu des garanties d'emprunt sur le plan photovoltaïque régional, qui ne pose, dans ma vision, pas de problème, puisqu'il s'agit de retours sur investissements qui sont garantis par le tarif de rachat de l'électricité, donc garantis par l'Etat pendant 20 ans. Donc je crois - j'espère que tout le monde sera d'accord sur ce point – que les garanties d'emprunt ne sont pas jugées à

risque, simplement, les critères utilisés par E&Y peuvent amener à pointer des difficultés selon tel ou tel porteur, mais ce n'est pas dans le plan photovoltaïque, c'est chez d'autres porteurs que cela se passe et à mon avis, il n'y a pas de sujet de ce côté-là.

Deuxièmement, sur les avances remboursables, celles qui ont été consenties ont permis des créations d'emplois aussi, tout comme elles en ont permis dans le plan photovoltaïque ou dans le Center Parcs, ou dans les autres projets qui ont été soutenus à travers les garanties d'emprunt. Elles ont permis de sauver des emplois, avec, je voudrais le souligner, une situation qui est exceptionnelle mais je crois que cela vaut le coup d'en parler juste une minute et ce sera mon dernier mot, ce qui se passe à Cerizay. À Cerizay, souvent, on vous parle beaucoup de Mia Electric, mais l'essentiel de l'usine n'est pas Mia Electric, c'est une usine de métallurgie qui a construit des voitures pendant de longues années, si vous avez encore autour de vous des 206 CC ou des Opel Tigra, ce sont des voitures qui ont été fabriquées à Cerizay. À un moment donné, cette usine devait s'arrêter, devait disparaître. La Région a conduit un certain nombre de politiques de soutien pour éviter qu'elle disparaisse. Malheureusement, cela a été extrêmement difficile, extrêmement compliqué, mais il y a un certain nombre de clients, je pense à Renault Trucks Defense, je pense aussi à Airbus Helicopters, qui ont dit : on veut bien continuer s'il y a une poursuite de fabrication chez Heuliez, en plus, Airbus Helicopters a une unité de fabrication également à Cerizay, on veut bien continuer. La Région a fait une société d'économie mixte pour pouvoir continuer, ce sont les salariés qui ont porté cela, ce sont aujourd'hui les cadres qui proposent de reprendre cette activité et l'immobilier est vendu, à ma connaissance, à un investisseur. Donc c'est une histoire qui, je l'espère, je pense que c'est en bonne voie, devrait bien se terminer. Et donc ne jetons pas l'opprobre sur un certain volontarisme, c'est vrai que l'on ne peut pas faire cela à chaque fois, je suis bien d'accord, mais un volontarisme qui est la rencontre entre d'une part le volontarisme politique des élus de Poitou-Charentes et la capacité des salariés à résister et à dire : on va se battre, on ne va pas baisser les bras. Je voudrais aussi que l'on rende hommage à ces salariés et que l'on reconnaisse, parce qu'avec les choses qui se sont passées ces derniers mois, il y a un certain nombre d'avancées, d'acquis en Poitou-Charentes, qui méritent notre attention, qui méritent votre attention, qui sont intéressants. Il y a eu des dysfonctionnements, je ne dis pas le contraire, mais il y a eu aussi des avancées et des réussites, et ce que je demande tout simplement n'est pas que l'on me dise : merci, ou que l'on me dise : c'est formidable, juste que l'on reconnaisse qu'il y a un certain nombre d'acquis dans le domaine environnemental, dans le domaine des politiques territoriales, dans le domaine de la lutte pour la création d'emplois et contre la fermeture des industries et dans bien d'autres domaines, dans le domaine éducatif aussi, qui ont été des réussites. Et même si aujourd'hui il y a un certain nombre de choses

qui ont été mises et analysées et expliquées par la CRC, et j'ai toujours dit que je m'en tenais pour acquis de ce qui est écrit dans le rapport de la CRC, il y a aussi un certain nombre, ce n'est pas le rôle de la CRC de vous dire ce qui va bien, mais il y a aussi un certain nombre de choses qui ont été faites, qui ont été bien faites et pas seulement qui ont été faites à l'EPF, donc je voulais vous en remercier, vous remercier de votre attention et vous dire que Poitou-Charentes reste une collectivité qui peut être fière de ce qui a été fait par Jean-Pierre RAFFARIN et par Ségolène ROYAL, il y a des choses intéressantes qui ont été faites par les deux et il ne faut pas tirer un trait sur 30 ans d'Histoire de cette collectivité.

Merci.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Que répondre à tout cela ? Si ce n'est... Lionel FREL veut dire un mot.

M. FREL. - J'avais demandé la parole tout à l'heure, vous ne l'avez sûrement pas vu dans le brouhaha.

Quelle drôle de façon de faire de la politique. Politique-spectacle, politique du prétoire, refus de la contradiction, politique de la chaise vide, je ne sais pas si c'est cela qui va permettre d'avancer sur ce dossier. Je ne comprends pas trop les élus LR, c'est dommage qu'ils ne soient pas là sur ce dossier, ils demandent que le Conseil Régional se saisisse de ce dossier et pourtant, ils ne déposent pas de motion. Il aurait été très simple de déposer, en son temps, une motion, nous demandant d'agir en justice, vous l'auriez soumise au vote j'imagine, le résultat aurait été... on ne le connaîtra pas puisqu'ils n'ont pas agi en respectant les règles...

M. LE PRESIDENT. - Ne leur suggérez pas des idées...

M. FREL. - Ils ne sont pas là pour entendre malheureusement, ou heureusement peut-être.

Je suis assez stupéfait de les voir encore oralement revenir - et peut-être parce que la presse est présente ce matin – sur ce dossier, faire diversion sur celui-ci pour des raisons peut-être qui ont été évoquées et peut-être d'autres, mais en tout cas, nous sommes une Assemblée politique, nous ne sommes pas une Assemblée de robes noires, nous ne sommes pas chargés de rendre nous-mêmes la justice, des procédures existent, ils ne les respectent pas, libre à eux.

Sur les avances remboursables, sur les garanties d'emprunt prises dans les mandats antérieurs, que ce soit dans les trois Régions mais plus notamment en ex-Poitou-Charentes, là aussi, j'invite nos collègues à assumer clairement qu'ils souhaitent que les Régions

n'apportent plus de garanties, plus d'avances remboursables, plus d'aides aux entreprises, de manière claire et nette puisque c'est cela qui est à l'heure actuelle mis en cause.

Et puis je ne sais pas comment vous souhaitez organiser les débats mais j'interviendrai peut-être dans un deuxième temps sur une déclaration liminaire sur les points qui concernent directement les délibérations qui nous sont soumises aujourd'hui.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Je regrette ce qui s'est passé, pour une raison très simple qui est que l'on a beaucoup de dossiers qui sont structurants pour la Région, qui méritent débat, on perd du temps, d'autant que la plupart des Présidents de groupes me disent : si l'on pouvait terminer ce soir... et alors même que...

Sur le fond, premièrement, et je remercie celles et ceux qui l'ont dit, je crois que le travail de transparence, qui n'était pas simple pour nous, pour moi, a été totalement fait, avant même que la CRC se penche sur le dossier. J'ai même, suite au débat, saisi le Président de la CRC pour lui demander, compte tenu de ses seules prérogatives, je n'ai pas moi, la possibilité de saisir le Procureur financier. Je rappelle que nous avons en face de nous des Magistrats, donc il y a une organisation de la justice et si donc ces Magistrats... alors la réponse est : on n'a pas à vous communiquer ce que l'on a fait, donc je suis allé jusqu'au bout de ce que je peux faire. Par ailleurs, des élus de l'UDI, en utilisant l'article 40, ont déposé plainte. Cette plainte est en cours d'instruction, il est loisible de s'y associer et nous regardons bien entendu, les aspects de fond dans ce domaine-là. J'ai pris moi-même mes responsabilités en relevant directement de ses fonctions le directeur financier. Je n'ai pas bien compris Madame ABELIN, la fin de son intervention. On va réécouter cela parce qu'elle a parlé de porter plainte, a priori contre moi, un peu comme Ségolène si j'ose m'exprimer ainsi...

M. LE PRESIDENT. - Bon. Que toutes les autres collectivités fassent preuve de la même transparence que celle que nous faisons.

Je maintiens qu'il faut se tourner vers l'avenir et je maintiens aussi qu'à trop évoquer cela d'une manière récurrente, il y a une confusion – je prends les précautions de langage qui conviennent à chaque fois – entre l'institution et la Région. Je reconnais volontiers, Joan TARIS l'a évoqué tout à l'heure, mais chaque fois que l'on parle... et moi dans le ressenti que j'ai et les fréquentations que j'ai, c'est quelque chose qui passe mal dans l'opinion publique, sur le terrain. On a des instances qui sont en cours, nous poursuivons, et la Chambre des Comptes aussi poursuit ses audits, nous avons même demandé un audit sur les risques, cet audit sur les risques a marqué un certain nombre de choses, je ne suis pas tout à fait d'accord avec ce que vient de dire Jean-François MACAIRE sur les interventions

économiques. Si nous sommes intervenus sur La Souterraine, sur GM&S à La Souterraine, c'était parce que nous savons que dans les deux ou trois mois, et pas dans les six ans, on peut trouver un repreneur, sinon, il ne faut pas le faire, et je ne l'ai d'ailleurs jamais fait en tant que Président de cette Région. Par contre, là où il a raison, c'est vrai qu'une avance remboursable permet à la Région de récupérer sa mise mais qu'à la différence de la subvention, une grande partie nous revient à terme, tandis qu'une subvention est une disparition de l'argent public et dans le domaine économique, à partir du moment où l'on aide une entreprise à se développer, il doit y avoir un retour.

Sur la présidence de l'EPF, il y aura, une fois que le décret sera paru, l'élection d'un nouveau Président. Je rappelle que c'était une bonne initiative de l'Etat et je suppose de la Région en Poitou-Charentes, qui va être étendue à l'ensemble de la nouvelle Région. Nous avons besoin de cet outil, même s'il existe un certain nombre d'outils, dans ce domaine-là.

Ce que je ne comprends pas bien dans le discours de Véronique ABELIN, quand elle dit qu'elle a été blessée par mon interview, alors même que toute la transparence avait été faite par l'opposition de Poitou-Charentes précédemment, c'est pourquoi, alors même, l'opposition de Poitou-Charentes n'avait pas porté plainte puisque tout avait été dévoilé ? C'est un peu... mais bon. Je le lui redirai en face.

Et à Monsieur DE LACOSTE-LAREYMONDIE, je lui dirai aussi, l'intervention qu'il me demande auprès de la CRC, je l'ai faite il y a trois mois.

Mes chers collègues, je vous propose, à la demande des groupes... Joan et on arrête là parce qu'il faut que l'on passe à l'acte si j'ose dire.

M. TARIS. - Bien sûr Président, si vous me permettez, je vais essayer de dire quelques mots puisque nous sommes maintenant les seuls représentants de l'opposition présents dans l'hémicycle, pour essayer d'apporter un peu de sérénité et surtout, trouver une solution à la situation dans laquelle nous sommes depuis quelques minutes et qui n'est évidemment pas souhaitable pour la tenue de cette séance plénière importante, qui comprend un grand nombre de dossiers à l'ordre du jour et dans laquelle il serait envisageable que nos collègues des groupes UDI, LR et FN, ne puissent pas siéger. C'est la raison pour laquelle, Monsieur le Président, Jean DIONIS DU SEJOUR vous a fait une demande de réponse...

M. LE PRESIDENT. - J'allais la présenter Joan, il faut qu'on lève la séance et que l'on aille à la réunion des Présidents.

M. TARIS. - Je voulais simplement exprimer Président, au nom de notre groupe, notre solidarité avec la demande de Jean DIONIS DU SEJOUR, pour lui permettre d'apporter une réponse aux propos de Stéphane DELPEYRAT, donc il faut quand même bien convenir qu'ils étaient quelque peu hors sujet - j'essaie de dire les choses avec le maximum de

modération et de sérénité possible – à la différence du sujet de l'ancien exécutif ou de l'ancienne gestion de Poitou-Charentes qui impacte évidemment directement notre collectivité. Donc il n'était pas, à notre avis, intellectuellement tout à fait possible de mettre les deux choses sur le même plan et c'est la raison pour laquelle, la demande de prise de parole de Jean DIONIS DU SEJOUR nous paraît légitime, donc essayons de trouver la bonne solution pour que nos collègues puissent revenir le plus rapidement possible.

M. LE PRESIDENT. - Je vous propose de procéder à une suspension de séance d'une dizaine de minutes. Je vais rencontrer les Présidents de groupes, mais je le dis à Joan TARIS, à partir du moment où l'on va chercher des responsabilités pénales dans le contexte actuel, et tout le monde fait de la politique ici – c'est peut-être moi qui en fais le moins – c'est obligé que quand tu remets de l'argent dans le jukebox, le jukebox développe des réactions. Vous l'auriez fait en sens inverse et on voit bien que tout cela est très politique.

Je vous propose de suspendre la séance, il est 11 h 45, on reprend à midi.

Suspension de la séance

Reprise de la séance

M. LE PRESIDENT. - Mes chers collègues, nous reprenons notre séance. Si vous voulez bien vous asseoir.

Je vais donner la parole à trois collègues, il n'y aura pas d'autres prises de parole suite à l'incident de tout à l'heure. Je vous appelle les uns et les autres au calme et à la convivialité.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Merci Monsieur le Président et merci de me donner la parole. Notre collègue, qui est le responsable de la majorité, Stéphane DELPEYRAT, a pris, à notre avis, et je parle au nom de l'intergroupe LR-CPNT-UDI, une responsabilité qui était douteuse. Personne n'était sur le débat de la présidentielle et on savait bien que parler de la présidentielle à 15 jours du premier tour ne pouvait être qu'électrique. Je veux tout simplement dire, au nom de nous tous, qu'en plus c'est vraiment très contestable. Cela se saurait Monsieur le Président, s'il y avait un camp de l'ombre et un camp de la lumière, et j'aurais pu espérer que nos collègues Socialistes, avec ce qui s'est passé aussi récemment, aient pris aussi une certaine humilité là-dessus. Pour notre part, nous n'interviendrons plus et nous vous avons donné notre parole là-dessus, nous la tiendrons, sur l'élection présidentielle. Il reste qu'aujourd'hui, l'événement est la démarche du groupe LR, qui est une démarche construite au niveau juridique et que l'événement est que le Procureur de la République de Poitiers ouvre une enquête préliminaire à l'encontre de Monsieur PARIZOT. Visiblement, la justice a estimé qu'il y avait des choses à voir et nous pensons que l'exécutif devrait être dans le registre de l'acte et vous poser la question à quelle démarche, à quelle procédure vous associez-vous ?

Je termine – et je suis dans ma minute – pour dire que le temps de la justice, quand elle est sereine, est un temps long, donc effectivement, l'affaire Poitou-Charentes ne fait que commencer. On la traitera dignement mais comptez sur nous pour faire notre rôle d'opposant jusqu'au bout.

Merci Monsieur le Président.

M. COLOMBIER. - Monsieur le Président, nous pensons que le débat sur les malversations ou la gestion calamiteuse de Poitou-Charentes est tout à fait justifié dans cette enceinte et nous aurons sans doute à en reparler. Des procédures sont en cours, nous avons choisi une voie parallèle mais nous irons jusqu'au bout. Tout ce que nous vous demandions, puisque nous sommes d'accord sur les faits en question de cette gestion, pourquoi n'allez-vous pas porter plainte via la CRC ? C'est un mystère, mais nous verrons.

Je me permets quand même de rappeler que nous avons fait la demande de la communication des offres des emprunts les plus toxiques, vous ne nous avez toujours pas répondu, pourquoi ? Je pose encore la question.

Notre collègue DELPEYRAT est allé très loin, trop loin à notre avis, nous sommes d'accord pour ne pas faire entrer le débat présidentiel dans cette Assemblée - du moins pour le moment – d'autant que nous aurions, je le rappelle aussi, beaucoup à dire dans ce cas-là sur les problèmes judiciaires de la Gauche en général et depuis les 20 dernières années.

M. DELPEYRAT. - Monsieur le Président, mes chers collègues, très rapidement à mon tour pour que nous tournions cette page, il n'y a pas dans cette Assemblée ceux qui ont des leçons de morale à donner en permanence et ceux qui devraient les recevoir en silence, et je ne supporte pas et je ne laisserai pas cette campagne insidieuse, qui vise à laisser entendre que le Président de la Région ne ferait pas tout ce qu'il faudrait faire pour faire toute la lumière sur cette affaire alors qu'il a pris depuis le début le taureau par les cornes et qu'il n'a fait preuve d'aucune complaisance, qu'il est allé jusqu'au bout de toutes les procédures et qu'il a bien l'intention de le faire dans l'intérêt de la Région, que de séance en séance, on « feuilletonne » par des sous-entendus laissant à penser qu'il y aurait dans cette Assemblée une partie, en l'occurrence l'opposition, qui veut aller jusqu'au bout et une autre partie qui serait complaisante. Et à cela je m'opposerai toujours et vous me trouverez en face avec les arguments qui sont les miens.

Merci Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Je vais clore cette partie du débat, que je regrette. Tout le monde voulait que cette Assemblée plénière entre sur les dossiers, il est midi. Il y a deux choses quand même sur

lesquelles je voudrais répondre, certains, à deux reprises, ont utilisé le mot « malversations », à aucun moment la CRC ne l'a évoqué. Le mot « malversations » a un contenu pénal, mais le contenu pénal signifie qu'il peut avoir aussi des recours en plainte pénale en dénonciation calomnieuse. Je voudrais que personne ne l'oublie, surtout pas Madame ABELIN.

Mme ABELIN. - Je n'ai pas parlé de malversations.

M. LE PRESIDENT. - Non mais vous avez parlé de plainte à mon égard et Jean DIONIS DU SEJOUR devait en dire un mot, j'aurais aimé que Jean DIONIS DU SEJOUR le dise.

Deuxièmement, sur la CRC, Jacques COLOMBIER n'était pas là tout à l'heure, il y a trois mois Jacques COLOMBIER, j'ai écrit au Président de la Chambre pour lui demander ce qu'il comptait faire en matière de saisine de la Cour de discipline budgétaire. Je tiens la lettre et la réponse à votre disposition.

**SOUTIEN À LA CANDIDATURE DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE RUGBY POUR
L'ORGANISATION DE LA COUPE DU MONDE DE RUGBY 2023**

M. LE PRESIDENT. - Je vous propose maintenant de passer à un sujet qui va nous rassembler, la candidature de la Fédération Française de Rugby pour l'organisation de la Coupe de monde. J'en ai dit un mot, je ne pense pas qu'il soit utile de...

Il faudrait que l'on avance un peu, est-ce qu'il y a vraiment une chose importante que vous pensez dire ?

M. DRAPRON. – Bien sûr qu'il y a des choses importantes. D'ailleurs, vous avez rappelé dans votre propos introductif que le rugby était partie intégrante de la Région et on peut s'en satisfaire, d'ailleurs, cinq des plus grands clubs du Top 14...

M. LE PRESIDENT. - Je l'ai dit.

M. DRAPRON. – Laissez-moi finir, vous allez voir que l'on va aller plus loin et je pense que je vais aussi pouvoir m'autoproclamer porte-parole de cette Assemblée pour dire que l'on est tous très fiers que le Stade rochelais soit en tête de ce Top 14.

M. DRAPRON. – Et enfin, nous avons voté en octobre dernier, et vous l'avez voté aussi puisqu'on l'a voté à l'unanimité, on devait faire un groupe de travail, on avait une motion qui prévoyait un groupe de travail justement pour harmoniser la politique régionale d'aide aux clubs de rugby, on devait créer ce groupe de travail qui devait restituer, comme cela avait été demandé au mois de mars, ses travaux, pour que l'on puisse, dès le mois de mai, voter un accord-cadre qui permettait justement d'harmoniser notre défense du rugby. On est très content de ce soutien mais il n'empêche que vous auriez pu aller plus loin en terre d'ovalie et aller jusqu'au bout et respecter le vote de cette motion.

M. LE PRESIDENT. - Nathalie, sur ce groupe de travail que j'ai effectivement validé.

Mme LANZI. - Ce groupe de travail a commencé avec Thierry TRIJOLET, qui est ici présent. Nous avons commencé à travailler avec Thierry et les services, et nous avons rencontré – n'est-ce pas Thierry ? Tu peux peut-être prendre le relais – l'ensemble des Présidents de clubs et nous présenterons bientôt tout au moins un Règlement qui concernera les clubs de rugby, une harmonisation des clubs à la fois du Top 14 et de la Pro D2. C'est en cours mais c'est Thierry TRIJOLET qui a la grande chance d'hériter de ce dossier et qui, dans une grande sérénité avec l'ensemble des Présidents de clubs, est en train de travailler sur ce dossier.

M. TRIJOLET. - Une première réunion a eu lieu à Talence avec l'ensemble des représentants pour aller dans des axes forts de politique avec ces clubs de rugby, concernant la formation et tout l'apport que l'on pouvait leur apporter et effectivement, avoir une politique cohérente avec l'ensemble des clubs.

M. LE PRESIDENT. - Il importe, Thierry, qu'à un moment donné, les groupes de cette Assemblée soient informés et associés.

Pas d'autres interventions ?

Si, Lionel, qui est un rugbyman bien connu.

M. FREL. - Absolument pas, uniquement supporter Monsieur le Président, et d'un club qui va descendre malheureusement cette saison, celui de l'UFC Grenoble, ma ville d'origine.

À travers cette délibération, on peut souligner les valeurs du sport, les valeurs de rassemblement, de saine compétition, je crois qu'il n'y a aucun club qui pratique la politique de la chaise vide sur le terrain. Valeurs qui ont toujours été marquées comme importantes pour promouvoir la paix. Les débats ont commencé de telle façon que je n'ai pas pu revenir, même si vous l'avez fait en quelques mots, sur cette journée historique que notre Région a connue ce 8 avril 2017, un événement marquant pour toute la Région, pour le Département des Pyrénées-Atlantiques, pour le Pays basque nord, pour le Pays basque sud, pour le Pays basque. Ce 8 avril 2017, ETA (Pays basque et liberté) Euskadi Ta Askatasuna – j'espère que je prononce bien – a rendu définitivement totalement les armes que l'organisation détenait encore. Michel TUBIANA, l'ancien Président de la LDH, a d'ailleurs appelé à « désarmer les esprits » - peut-être que nous pourrions faire nôtre cette maxime -. Ce chemin de la paix a commencé en 2010, quand ETA a annoncé un cessez-le-feu permanent vérifiable, et depuis de nombreuses années, de nombreux mois, ETA était dans l'impossibilité d'aller au bout de ce processus de désarmement, les Etats espagnol et français refusant de prendre possession des armes. Il aura donc fallu la mobilisation de la société civile pour engager cette restitution des armes restantes, cette société civile qui a pris le relais et fait l'interface entre ETA et le Gouvernement français, pour que la remise des armes se fasse en toute sécurité. Ce 8 avril, ETA a remis la liste de ses caches d'armes, la Police a pu en prendre possession. Plus aucun obstacle n'existe maintenant pour que ce chemin de paix se poursuive, la prochaine étape doit être notamment la mise en œuvre d'une justice transitionnelle, avec la réparation pour toutes les victimes et notamment le rapprochement de leurs familles des prisonniers appartenant à ETA, détenus à l'heure actuelle tant par la France que par l'Espagne – surtout par l'Espagne -. C'est toute la société civile basque qui a initié cette journée du 8 avril...

M. LE PRESIDENT. - Je pense que l'on est vraiment maintenant là complètement... il faut terminer Lionel.

M. FREL. - C'est toute la société civile qui a initié cette journée du 8 avril avec des représentants d'associations, de syndicats, des personnalités, et des élus de presque tous les horizons politiques. Grâce à toute la société civile basque, nous savons que les armes se taisent sur le Pays basque et nous savons que ce sont les champs des oiseaux et les rires des enfants que l'on entend désormais en Pays basque, en Euskadi. La société civile basque était représentée par 53 personnalités, 53 personnes à exhorter les Gouvernements français et espagnol à prendre part au désarmement, à emprunter ce chemin de la paix. Je voudrais dire notre fierté, rendre hommage pour son action comme artisan de la paix, je voudrais dire notre fierté et rendre hommage à notre collègue Conseillère Régionale qui a participé à ce processus, Alice LEICIAGUECAHAR.

M. LE PRESIDENT. - Je pense que l'on s'éloigne, je pense qu'au nom de l'Assemblée j'avais dit un certain nombre de choses. Je pense, mon cher collègue, qu'il y a eu des morts et qu'il ne faut pas oublier que la paix est aussi revenue par la justice et les forces de sécurité, et je rends hommage à mon tour au Gouvernement de Navarre et au Gouvernement du Pays basque sud, de n'avoir pas mélangé la justice, le fait que la justice passe, et peut-être demain, quand on assassine, on en paye le prix.

M. LE PRESIDENT. - Et par ailleurs, je voudrais saluer ce qu'a fait le Premier Ministre dans ce domaine-là, et le Ministre de l'Intérieur.

J'ai oublié deux choses essentielles – je m'en veux – d'abord, d'accueillir Catherine TYTGAT - qui va essayer de se lever malgré son émotion et sa timidité -.

M. LE PRESIDENT. - Qui est notre nouvelle collègue de Dordogne, et qui vient à la suite d'Aurélie THOMASSON-BERNIER, qui a dû démissionner du Conseil Régional parce qu'elle doit reprendre l'entreprise de son père, qui est décédé il y a deux ans d'un accident automobile.

Et puis demander si Anne GERARD veut bien être Secrétaire de séance.

Mme GERARD. - Oui Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Vous n'êtes pas obligés de trop rappeler ce qui s'est passé avant.

N° 1

Vote sur le «soutien à la candidature de la fédération Française de Rugby pour l'organisation de la coupe du monde de Rugby 2023»

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrate et Apparentés, Mouvement Démocrate et Apparentés, Front National/ Rassemblement Bleu Marine, Mme Le Guen (non inscrite à un groupe)

ADOpte A L'UNANIMITE

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

M. LE PRÉSIDENT. - Et ensuite, est-ce que sur les PV des séances précédentes vous avez des observations ?

M. WILSIUS. - Juste une observation concernant la page 162 et le PPI investissement lycées, j'aurais voulu voir dans les annexes les cartes qui ont été présentées avec la répartition des investissements sur les différents lycées.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est une déclaration que vous aviez faite c'est cela ?

M. WILSIUS. - Non pas du tout, le vice-Président a présenté le sujet avec des diaporamas, qui ne sont pas joints au PV.

M. LE PRÉSIDENT. - Très bien.

Nous passons au SRADDET...

Ah oui le rugby, je n'ai pas fait voter.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

A l'unanimité. J'adore.

Approbation des procès-verbaux des séances des 19 décembre 2016 et 13 février 2017

ADOPTÉS

**STRATÉGIE PROSPECTIVE – MODALITÉS D'ÉLABORATION DU SCHÉMA RÉGIONAL
D'AMÉNAGEMENT, DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'ÉGALITÉ DES
TERRITOIRES (SRADDET)**

M. LE PRÉSIDENT. - Sur le SRADDET, je donne la parole à Gérard VANDENBROUCKE pour faire une courte présentation. *Cf diaporama de présentation p 205)*

M. VANDENBROUCKE. - Merci Monsieur le Président, je ne sais pas si cette délibération entraînera la même unanimité que celle concernant le rugby, en tout cas, j'espère qu'elle entraînera moins de polémiques que ce que j'ai entendu jusqu'à présent parce que l'on est sur un sujet qui est un sujet qui peut paraître austère, le Schéma des Schémas, qui peut paraître même un peu compliqué, qui manque de « romantisme » – pour reprendre l'adjectif de Madame ABELIN ce matin – mais je ne voudrais pas non plus que ce soit perçu comme étant quelque chose de trop technocratique parce que si l'on regarde de près, ce qui doit primer dans ce travail-là est bien le pragmatisme. La loi NOTRe, vous le savez, prévoit que cette première délibération nous renvoie à deux éléments : d'une part, le vote des modalités de concertation, et d'autre part, un débat sur les objectifs du SRADDET. C'est à ces points-là que je vais m'attacher, en rappelant encore une fois que la volonté est bien d'être le plus pragmatique possible, le plus éloigné possible des démarches trop technocratiques, et de dire, pour employer une formule un peu simple, que finalement, ce SRADDET va se nourrir de nos territoires, du suc de nos territoires, sinon nous serions sans doute à côté.

Se rappeler, peut-être en trois mots d'introduction, que la situation que nous connaissons est une situation évidemment inédite, fusion de Régions, distance augmentée entre les territoires, distance augmentée entre les principales villes, nouvelle Région, la quatrième Région par la population, une Région attractive, mais une Région aussi qui connaît, vous le savez, des disparités relativement importantes. On évoque toujours l'opposition un peu caricaturale peut-être mais quand même, entre les zones urbaines d'un côté, le littoral Atlantique également, et puis les zones rurales, les territoires ruraux qui seraient davantage en crise, ce qui est sans doute un peu caricatural parce que quand on regarde de près, on y reviendra tout à l'heure sur les politiques de contractualisation, il existe des zones urbaines qui peuvent également être en crise. Rappeler également que la crise que nous connaissons aujourd'hui et que nous connaissons depuis plusieurs années a accentué des déséquilibres et que l'on voit bien que certains territoires de notre grande Région ont aujourd'hui plus de difficultés par rapport aux mutations économiques en termes

notamment de perte d'emplois. Rappeler également que cette grande Région n'est pas desservie de la même manière par des infrastructures de communication, c'est vrai du domaine autoroutier, c'est vrai du domaine ferré, c'est vrai du domaine des aéroports, et que là aussi, si l'on veut renforcer la cohésion de cette Région, nous avons un travail à faire et nous avons à mener un aménagement plus équilibré de notre territoire, qui réponde aux besoins des habitants et notamment en termes d'accès à l'emploi, en termes d'accès aux services, il faut que ces besoins soient satisfaits.

L'idée est donc bien de dire : offrons, nous Région, à l'ensemble des territoires, les conditions d'un développement durable, d'un développement qui respecte l'équilibre entre les dimensions économique, sociale et environnementale, inscrivons-nous dans les 17 objectifs de développement durable adoptés par les Nations Unies en septembre 2015, et notamment en termes de lutte contre la pauvreté, en termes de promotion du bien-être, d'accès à l'eau, à l'énergie, à la croissance économique durable, inclusive et soutenue, de réduction des inégalités, de promotion des modes de consommation et de production durable, de protection des écosystèmes, d'adaptation au changement climatique, de construction d'infrastructures et de villes durables.

J'entre donc dans le cœur de mon sujet, pour rappeler que c'est bien la loi NOTRe qui définit les choses, que la loi NOTRe nous demande d'élaborer un projet régional, ce que je viens d'évoquer, qu'elle nous demande de débattre sur des objectifs et de voter des modalités d'élaboration de ce Schéma. Trois caractéristiques à ce Schéma :

- Une dimension stratégique, il s'agit bien d'un projet d'avenir pour l'ensemble de la Région et de ses composantes,

- Un projet intégrateur, j'ai parlé de Schéma des Schémas tout à l'heure, cela peut faire un peu peur mais c'est bien ainsi puisqu'il va s'agir de mettre en cohérence des Schémas préexistants – je ne vous les cite pas, vous les avez à l'écran mais vous les connaissez évidemment tout aussi bien que moi –,

- Et ensuite, il s'agit bien d'un document qui sera prescriptif, puisque ce document sera opposable à un certain nombre de documents déjà existants dans le domaine de l'urbanisme, je vous renvoie là encore aux SCoT, aux PLU, aux cartes communales, etc.

Donc document stratégique, document intégrateur, document prescriptif. Ce n'est pas un document d'urbanisme, il ne se substitue pas aux SCoT, aux PLU ou aux cartes communales, mais c'est un document qui présente deux constituants : un rapport d'objectifs, les documents d'urbanisme devront prendre en compte les objectifs de moyens de long terme de ce Schéma, et un fascicule de règles générales, ces documents d'urbanisme devront être compatibles avec les règles générales dans les domaines fixés par la loi.

Sur la diapositive qui suit, je ne vais pas vous en faire lecture mais on vous donne un certain nombre d'exemples de règles générales, exemples de règles générales qui s'imposent dans la constitution de notre document. L'insertion des infrastructures de transport, cette insertion doit veiller à un certain nombre de choses : limitation des impacts en termes de bruit notamment, de pollution, de fragmentation. On va trouver finalement la même préoccupation dans le domaine de l'étalement d'activités logistiques où là encore il est demandé de le limiter. Même chose pour l'extension des bourgs, villages et hameaux, là encore, recherche de la compacité possible la plus importante autour de l'existant. Voilà quelques unes des règles générales qui vont s'imposer à nous.

La loi nous fixe 11 domaines, là encore pour beaucoup vous les connaissez, vous les avez en tête :

- L'équilibre et l'égalité des territoires,
- L'implantation des infrastructures, celles qui ont un intérêt régional,
- Le désenclavement des territoires ruraux,
- L'habitat,
- La gestion économique du foncier,
- L'intermodalité des transports,
- La maîtrise de l'énergie et sa valorisation,
- La lutte contre le changement climatique,
- La pollution de l'air,
- La protection et la restauration de la biodiversité,
- Et la gestion des déchets.

Un douzième domaine est laissé au choix des Régions, il a été souhaité par l'exécutif, que l'on prenne en compte l'aménagement et les services numériques parce que cela nous paraît un domaine de communication qui s'impose à nous aujourd'hui de par son importance : identification des itinéraires routiers d'intérêt général, Schéma à élaborer en cohérence avec les autres Schémas, je l'ai déjà évoqué, de manière à ce que toutes les dimensions d'un territoire, toutes les dimensions du territoire régional soient prises en compte.

Les six enjeux qui ont été notés, qui sont à relever :

- L'activité et la création d'emplois durables, le développement de l'activité et la création d'emplois durables,

- Le développement de la formation,
- L'accès à la santé, c'est un élément qui, je crois, est un élément extrêmement important et qui s'impose à nous,
- Les besoins de mobilité et d'accessibilité, donc les problèmes des infrastructures,
- Le maillage urbain,
- Et la transition écologique et énergétique comme levier de développement économique, d'innovation et d'amélioration de la qualité de vie.

Voilà sur le contenu. Sur les principes d'élaboration, le principe d'élaboration qui s'impose à nous est la concertation, la concertation la plus large possible, j'y reviendrait tout à l'heure, une concertation qui prendra nécessairement du temps, mais un document comme celui-là avec son contenu ne s'élabore pas – excusez-moi pour l'expression familière - « en deux coups de cuillère à pot », il faut que l'on se donne le temps pour le faire. Le lancement du SRADDET a été opéré lors du porté à connaissance du Préfet, lors d'un premier débat qui a eu lieu au sein de la CTAP et nous allons maintenant multiplier sur le territoire régional, les événements qui vont permettre de discuter sur les orientations que je viens d'évoquer, sur les enjeux que je viens d'évoquer, et discuter le plus largement possible. Nous pensons évidemment que cette concertation est indispensable au-delà même des obligations réglementaires, si l'on veut que notre population, que nos partenaires, s'approprient vraiment ce Schéma d'aménagement et de développement durable, et d'équilibre des territoires. Donc large concertation territoriale, je ne vous lis pas la diapositive mais il y figure les partenaires institutionnels et autres, et le grand public, qui seront associés tout au long de la démarche. Les modalités de la concertation sont des séminaires sectoriels et séminaires transverses sur tout le territoire, je l'ai dit. Nous nous adresserons également au public spécifique que sont les porteurs aujourd'hui de SCoT, de PLU, de PNR, de PCAET, et puis parce que la loi là encore le rappelle, la CTAP, à tous les points d'étapes, devra être réunie. Pour le grand public, un portail d'informations et de concertations sera ouvert et le grand public sera associé à nos réunions décentralisées, qui auront lieu, je le répète, sur l'ensemble du territoire.

Le pilotage de ce Schéma, un Comité de pilotage stratégique, un Comité de pilotage technique et des groupes opérationnels. Le Comité de pilotage stratégique : les VP, les élus délégués à l'aménagement du territoire et au numérique, les représentants du CESER, les représentants d'organismes compétents en aménagement du territoire et en urbanisme. Le Comité de pilotage technique : les DGA, les directeurs, les pilotes de groupes opérationnels, l'équipe projet et le CESER.

Sur l'écran, va s'afficher maintenant le calendrier, qui nous amène de février 2017, qui était le porté à connaissance de l'Etat, jusqu'à octobre 2019, l'approbation du Préfet, en passant par une délibération du Conseil Régional en juin-juillet 2019 pour adoption, avec, tout au long de cette période de plus de deux ans, un certain nombre d'étapes intermédiaires et un certain nombre de rendus de ces étapes intermédiaires devant la CTAP notamment, mais également devant votre Assemblée, devant notre Assemblée, parce qu'il s'agira donc d'approuver le projet et ce devrait être en décembre 2018.

Voilà les points sur lesquels il me semblait important, mes chers collègues, d'insister. Comme cette présentation est rapide, il y aura, j'imagine, des questions, j'essaierai, dans la mesure du possible, d'y répondre.

Merci de votre attention.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Je vais prendre les demandes d'intervention.

Je rappelle que chaque intervenant a quatre minutes.

M. COLOMBIER. - Quatre minutes, pas de problème.

Monsieur le Président, Monsieur le vice-Président, vous développez ici précisément et beaucoup plus le contenu de ce SRADDET que ses modalités d'élaboration. Je ne vous en ferai pas reproche car il est toujours intéressant de savoir ce que contiendra un Xième Schéma Régional d'aménagement. Il devra être en cohérence avec un autre Schéma : le SRDEII, concernant les entreprises et l'innovation. Il devrait, si je comprends bien, le coiffer. Nous ne terminerons pas la mandature, je vous en fais le pari, sans vous voir mettre en place un autre Schéma ou un autre plan régional d'aménagement, ou plus spécifique dans tel ou tel domaine, selon la règle très Socialiste de l'empilement.

Ce Schéma découle de la loi NOTRe et nous ne voterons pas ce texte définitif, donc le SRADDET lui-même, avant 2019. Nous sommes face à un document de travail, d'orientation et de modalités d'élaboration. Nos partenaires seront l'Etat, les collectivités territoriales, le CESER, les Parcs Naturels, et même le grand public. Nous voyons là beaucoup de corps intermédiaires et constitués, mais le grand public qui est-ce ? C'est louable, mais comment allez-vous le consulter avec près de 6 millions d'habitants dans notre nouvelle Région ? Par référendum peut-être, ce serait une bonne chose, nous en sommes, vous le savez, tout à fait d'accord. D'autre part, je ne vois pas comme partenaire interlocuteur les maires de nos Départements, directement les maires, voulant réduire la fracture territoriale entre les zones rurales, souvent enclavées ou les plus reculées, il est évident que les acteurs les plus à même de voir les problèmes de nos populations sont les maires des communes rurales.

Oublierait-on ces derniers sciemment ? Les compétences et libertés communales sont déjà assez mises à mal et réduites par les intercommunalités.

Ce Schéma se veut non règlementaire, du moins prenez-vous cette précaution de langage et le vice-Président vient de nous le rappeler, mais en précisant qu'il serait prescriptif. Je dirais même, quand je lis le texte du dossier, plus que prescriptif puisqu'à titre d'exemple, dans le domaine de l'urbanisme, les dispositions du SRADDET prévaudront sur les documents d'urbanisme des autres collectivités, des communes, tels les PLU ou PLUI, les plans de déplacements urbains ou les cartes communales. C'est écrit. Ce qui est gênant, mes chers collègues, est que cette approche d'un Schéma au niveau régional où les décisions se voteront, à ce niveau-là et qu'à celui-là, pour tout ce qui concerne les points importants de la vie de chaque jour de nos concitoyens, éloigne bien sûr les centres de décisions de ces derniers. On nous parle de cohérence, certes, elle peut être facteur d'efficacité, mais les objectifs de ce Schéma sont légion et traitent de tout. C'est, je vous le dis, un véritable catalogue à la PREVERT du développement économique et de l'emploi, certes des emplois durables, tant que nos entreprises seront aussi imposées, tant que les normes et la paperasserie freineront les embauches, ce n'est pas un Schéma qui changera une situation que 30 ans de pouvoir de Droite comme de Gauche n'ont pu résoudre.

De la formation adaptée aux besoins des entreprises, depuis quatre mandatures je l'ai demandé au nom de mon groupe et rien n'a beaucoup changé, reconnaissez-le, mais prenons l'augure que le réalisme prévaudra enfin.

L'accès à la santé partout et pour tous, oui bien sûr, encore faudrait-il résoudre le problème des déserts médicaux et avec la réapparition des hôpitaux publics ou des maternités dans les zones rurales, vous le savez bien, ceci n'est pas du ressort du Conseil Régional, qui n'en aurait du reste pas les moyens financiers.

La mobilité oui, encore faut-il que l'on arrête de fermer des lignes et que les trains arrivent enfin à l'heure. Nous n'en sommes aucunement responsables, je vous l'accorde, et vous nous trouverez toujours à vos côtés pour obliger la SNCF à tenir ses engagements.

Maillage urbain, je suis tenté de vous dire : laissons cela aux communes et aux villes moyennes comme de grande importance.

Transition écologique enfin, oui contre les gaspillages, en revanche, nous prédire des milliers et des milliers d'emplois, comme le répètent à satiété les élus Ecologistes de notre Assemblée, relève du vœu pieux tant la mondialisation et les grands Groupes tiennent la marchandisation. C'est beau comme du MELENCHON mais si peu réaliste.

M. COLOMBIER. - Vous le voyez Monsieur le Président, ce Schéma, vous ne pouvez le nier, fait partie de la loi NOTRe (la nouvelle organisation de la République) avec ses Régions démesurées. Voulue par la Commission européenne, elle ne s'en est du reste pas cachée. Ce Schéma est un Schéma européen et bruxellois, afin d'imposer de nouvelles Euro-Régions qui rendent les centres de décisions, je vous le disais, toujours plus éloignés de nos concitoyens. Une France détricotée, c'est-à-dire une nation sans souveraineté, une France « länderisée », c'est le rêve des européistes, c'est aussi votre préférence, vous nous le disiez lors de la dernière CP. Un Etat réduit à la portion congrue n'ayant plus la main et une Europe des Régions qui s'installe petit à petit, de Schéma en Schéma, nous le constatons. Telle n'est pas notre vision qui s'éloigne tant de la démocratie de proximité, de nos territoires ruraux et enracinés. Nous ne voterons pas ces modalités d'orientation et d'élaboration du SRADDET, nous nous abstiendrons en attendant de voir quelles seront, très concrètement, les propositions que vous mettrez en place à ce sujet.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Yves D'AMECOURT, quatre minutes.

M. D'AMECOURT. - J'ai enlevé quatre pages à mon intervention Monsieur le Président, je pensais que les Schémas avaient le droit à plus de considération mais bon.

Monsieur le Président, chers collègues, la loi NOTRe a confié aux Régions l'élaboration d'un SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires). Le SRADDET ne doit pas se limiter aux seules compétences de la Région car il s'imposera à toutes les collectivités locales et à l'Etat. C'est donc un vaste plan de concertation qu'il convient d'engager avec l'ensemble des acteurs. Pour cela, une méthodologie doit être choisie, qui permette de fédérer les partenaires multiples, autour d'un projet commun. En effet, le SRADDET ne peut pas être l'agglomération des desideratas des territoires et ne peut pas non plus être un méga SCoT, il ne peut pas enfin être un exercice de préfiguration du CPER. Le SRADDET doit s'appuyer sur l'analyse des besoins des territoires et les besoins sont, par définition, des exigences nées de la nature ou de la vie en société. Vaste programme quand on parle d'une Région née sans concertation, elle, un dimanche après-midi dans un bureau de l'Elysée. Et pourtant chers collègues, il nous faudra bien trouver avec cette démarche la cohérence territoriale qui nous permettra de concevoir ce Schéma. Nous aurions préféré être consultés sur la création de la Région. Pour définir le besoin qui se déclinera ensuite en grandes fonctions, il conviendra de disposer d'une méthode appropriée, le choix de la méthode est, selon nous, primordial, une méthode qui garantisse l'objectivité de la démarche car l'addition des

subjectivités ne permet pas de construire l'objectivité, car la subjectivité des uns devient objectif pour les autres, car le Schéma doit faire fi des politiques actuelles, le SRADDET n'est pas une méga politique publique, car le SRADDET doit faire fi des idéologies, comme le dit Jean-Pierre RAFFARIN : « l'idéologie est quand la réponse arrive avant la question », car le SRADDET enfin, doit laisser toute sa place à l'innovation, or, l'innovation ne naît pas de l'analyse des solutions, elle naît de la compréhension et de l'analyse des problèmes et des besoins. Le SRADDET, chers collègues, ne saurait être la liste des commandes publiques du futur, c'est un Schéma durable, qui doit rendre leur capacité d'innover aux concepteurs et aux aménageurs de demain.

Dans son Discours de la méthode, DESCARTES recommande de poser les problèmes, de les identifier séparément en autant de problèmes simples, pour simplifier leur résolution. C'est à peu près tout le contraire de ce que propose le SRADDET, qui sous couvert de volonté de cohérence globale, propose au contraire la complexification. La belle idée risque fort d'aboutir à un blocage supplémentaire, soyons donc vigilants, le pragmatisme vient du terrain alors organisons-nous pour ne pas oublier le terrain lors de l'élaboration de ce Schéma voulu par votre majorité, car je rappelle que cette loi baptisée « NOTRe » est vôtre.

M. LE PRESIDENT. - Pas mal.

Merci Yves D'AMECOURT d'avoir tenu le temps.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Président, dans mes quatre minutes, vous avez souhaité que je m'exprime sur l'intervention de Véronique ABELIN, j'y reviens donc en 30 secondes. Véronique ABELIN a une revendication légitime qui est que le travail fait par l'opposition à Madame ROYAL dans la précédente mandature soit reconnu, et là-dessus, elle a raison. Juste vous grandiriez à l'intégrer dans votre discours. Pour le reste, vous avez fait le travail, on l'a dit et pour le reste, l'UDI est concentrée sur une démarche qu'elle a ouverte pénalement et qui a l'air d'ailleurs d'être entendue par la justice. Point barre. J'ai été rapide...

M. LE PRESIDENT. - Jean, pardon de reprendre 30 secondes, je ne veux pas rouvrir moi non plus, ce qu'a dit Véronique ABELIN est qu'elle comptait, le cas échéant, porter plainte contre moi. Vous m'avez promis de retirer cela. C'est inadmissible.

D'autre part, si l'opposition, à l'époque, compte tenu de ce qu'elle savait, avait voulu porter plainte, pourquoi ne l'a-t-elle pas fait...

M. LE PRESIDENT. - Et a-t-elle attendu que je mette au clair et en transparence ce que nous avons trouvé ? Il faut répondre à cette question.

Ce débat est clos, on revient sur le SRADDET.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Permettez une seule question, la seule chose maintenant qui est posée est pourquoi vous n'enclenchez pas au niveau judiciaire ? C'est cela la question.

M. DIONIS DU SEJOUR. - On a pris nos responsabilités.

M. LE PRESIDENT. - J'ai pris les miennes.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Monsieur le Président, mes chers collègues, avec la délibération 2 et d'ailleurs 3 de l'ordre du jour, portant sur l'élaboration du SRADDET, nous allons traiter d'une question vraiment centrale, décisive : comment la Région va-t-elle travailler avec les territoires qui la composent ? Chacun d'entre nous sent bien qu'à l'heure de l'argent public rare, et nous y sommes sans doute pour très longtemps, avec un Etat et des Conseils Départementaux qui sont en grande difficulté financière durable, la question des synergies à créer entre le Conseil Régional et les Assemblées territoriales qui composent notre Région est sans doute la clef principale à l'optimisation et plus directement, à l'échec ou à la réussite des politiques publiques qui seront menées en Nouvelle-Aquitaine. C'est pour cette raison que le groupe UDI a d'abord pris soin d'analyser dans le détail votre position sur le SRADDET et les politiques contractuelles, et ensuite de les confronter aux convictions de notre famille de pensée Centriste.

Votre position Monsieur le Président, est contrainte, cela a été dit par les collègues, par la loi NOTRe du 7 août 2015. C'est elle qui crée le SRADDET et comme le dit votre délibération, elle le veut stratégique, prescriptif et intégrateur, et bien qu'elle annonce un large processus de concertation, elle instaure surtout une démarche hautement technocratique pour son élaboration. Monsieur le Président, nous le savons, ce cadre législatif s'impose à nous tous, nous ferons donc avec ce cadre, même si nous continuons à porter des critiques de fond par rapport à celui-ci et que nous espérons que le nouveau Parlement issu des urnes des 11 et 18 juin saura le modifier en profondeur et positivement.

Nos critiques sont les suivantes : l'élaboration du SRADDET souffre d'abord d'un immense déficit de démocratie. Le travail en commun qu'il exige, notamment avec les Conseils Départementaux, les agglomérations et les villes, est notoirement insuffisant, et d'ailleurs, nous notons que vous avez intégré dans la dernière version distribuée en séance, notre amendement n° 1. Vous aviez oublié de mettre les communes et les EPCI dans le travail de concertation, vous l'avez intégré, c'était notre amendement n° 1, cela aurait été sympathique de nous le laisser en amendement mais l'essentiel est que vous le mettiez Monsieur le Président. Monsieur le Président, n'ayez pas peur de ce travail en commun, de par sa puissance financière, de par ses compétences, la Région n'est contestée par personne comme chef de file de l'aménagement de notre territoire. Mais elle ne peut rien

seule et l'analyse de sa capacité financière là-dessus nous ramène à des choses très concrètes ou plutôt, elle s'épuise très vite si elle continue et si elle veut agir seule. Il manque à votre délibération une vision quant au moteur central de la coopération entre la Région et les territoires et là, il faut mettre les pieds dans le plat, et là il faut être clair, ce moteur central était auparavant le partenariat entre la Région et les Conseils Départementaux. Cette période est finie, définitivement. Vous devez être le Président et nous devons être l'Assemblée qui installe un nouveau moteur de coopération Région-territoires et nous savons tous, et vous le premier, vous savez que ce moteur doit être le partenariat entre la Région et les EPCI, qu'ils soient Bordeaux-Métropole, qu'ils soient les 25 communautés d'agglomérations de notre Région, métropoles d'équilibre – et c'est une chance – ou les 127 communautés de communes. Et à de multiples détails, nous voyons que vous hésitez, que vous n'êtes pas à l'aise avec l'affirmation de cette volonté d'avenir. Notre amendement n° 2 d'ailleurs, corrige un de ces oublis en installant, mais là aussi je crois que vous l'avez corrigé dans la version qui a été distribuée sur le SRADDET.

L'élaboration du SRADDET telle que vous nous la proposez, nous inquiète aussi parce que c'est un document opposable aux documents d'urbanisme, or, cette compétence d'urbanisme est une compétence exclusive des intercommunalités, communes et intercommunalités. Alors ce caractère opposable peut être pour le meilleur, à savoir la cohérence des urbanismes locaux avec les grands projets régionaux, cela peut être aussi pour le pire, à savoir avec une vraie perte d'autonomie des territoires pour organiser leur développement, alors que les territoires Monsieur le Président, sont d'ores et déjà épuisés par des dialogues d'une longueur infinie avec les services de l'Etat, que ce soit la DDT ou la DREAL. J'attire donc votre attention sur le fait qu'il ne faut pas « en ajouter une couche » à ce niveau-là, et c'est parce qu'il manque cette vision d'avenir Région-intercommunalités et parce qu'il manque ce souffle démocratique, que le groupe UDI n'est pas satisfait par cette délibération. Nous vous invitons à la reprendre avec tous les groupes politiques de notre Assemblée, pour la faire grandir. Vous partez d'une délibération qui est un peu contrainte, on le sent bien, et qui est un peu technocratique et il faut qu'elle devienne une délibération fondatrice de la nouvelle Région, avec des relations modernes, décentralisées, qu'elle entretiendra avec ses territoires constitutifs. Monsieur le Président, n'allez pas contre votre propre nature, soyez dans cette affaire résolument et naturellement girondin.

M. LE PRESIDENT. - Deuxième belle chute, mais je reviendrai dans les réponses.

Mme SAINT-PE. - Monsieur le Président, chers collègues, j'interviens au nom de mon groupe MoDem et apparentés pour vous faire partager le regard qui est le nôtre sur cette délibération de lancement de la démarche d'élaboration du SRADDET. Cette délibération a pour objet de débattre sur les objectifs du SRADDET. Comme son nom l'indique, le

SRADDET porte sur les enjeux d'aménagement du territoire, de développement durable, d'égalité des territoires. À la première analyse de ce document, nous avons été inquiets de constater que deux des cinq objectifs concernaient l'activité économique, l'emploi et la formation. Certes, cela est important à nos yeux, mais nous faisons confiance au SRDEII et au plan régional de formation pour répondre à ces enjeux. Puis, dans cette dernière version, nous avons été heureux de constater que parmi les objectifs prioritaires que vous nous avez présentés, un sixième objectif a été mentionné à votre document, autour de l'accès de tous à la santé. Nous vous remercions car en effet, prendre en compte les inégalités devant la santé et lutter contre la désertification médicale est pour nous un enjeu majeur de cohésion sociale et territoriale.

Cette délibération fait mention également de la notion d'identification du réseau routier d'intérêt régional. Nous souhaiterions que vous nous apportiez quelques précisions à ce sujet.

Par ailleurs, nous avons été curieux et avons regardé comment d'autres Régions avaient initié leur démarche de SRADDET. La Région Bretagne nous a interpellés sur sa démarche partenariale et prospective. Elle s'est en effet engagée sur un projet de COP régionale et en matière de prospective, la Bretagne a choisi d'approfondir sa volonté d'accélérer la transition en se posant de vraies questions : quelle transition ? Que veut-on conserver ? Et que veut-on transformer ? Voilà donc une courte allusion à cette initiative, qui nous a paru à la fois pertinente et opportune, qui pourrait nous inspirer pour la suite de cette démarche et renforcer une vision à la fois stratégique et politique du SRADDET, qu'en toute honnêteté, nous avons du mal à percevoir à ce jour.

Sur la transition énergétique - et mon intervention est à relayer également à la délibération n° 30 sur les TEPOS - je considère que toutes les démarches volontaristes que vous portez Monsieur le Président, s'inscrivent pleinement dans une approche décentralisée des problématiques énergétiques territoriales et la subsidiarité en la matière s'impose, j'en suis convaincue. Vous avez bien souligné dans le rapport présenté, que vous souhaitez faire de la transition écologique et énergétique un levier de développement économique d'innovation et d'amélioration de la qualité de vie. Je me réjouis par ailleurs que Monsieur le Préfet de Région, dans sa lettre du 7 février dernier, rappelle, je cite : « les objectifs du SRADDET sont le moyen d'accélérer le déploiement ambitieux de toutes les énergies renouvelables, en adaptant de façon réaliste ce déploiement au potentiel et à la diversité des ressources énergétiques des territoires, tout en favorisant l'appropriation locale de ce développement ». Cependant Président, force est de constater que votre démarche ambitieuse, que je soutiens et que nous relayerons, est loin de rencontrer, en réalité, sur nos territoires, le même soutien de la part des services de l'Etat. Je ne vous apprend rien quand

j'évoque le fait que l'instruction de diverses autorisations pour la mise en place de projets locaux visant à promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables, pour l'éolien, l'hydroélectricité notamment, cette instruction donc est très souvent freinée, voire stoppée par l'Etat, au motif très paradoxal de considération environnementale.

Aussi, je souhaiterais Monsieur le Président, que la Région fasse clairement positionner les services de l'Etat sur leur vision de la mise en œuvre de la transition énergétique au niveau local. Ces services de l'Etat se positionnent-ils comme des soutiens des territoires actifs dans ce domaine, et ce conformément à la loi qui s'impose à eux, ou bien comme des freins quasi permanents ? Au-delà d'un positionnement clair de l'Etat, je crois que nos territoires et leurs acteurs, dont nous faisons tous partie dans cette Assemblée, ont désormais besoin de la Région pour soutenir leurs projets et les faire admettre par un Etat sourd et souvent dirigiste, dont les approches parfois opposées entre Ministères, frôlent la schizophrénie. On ne peut pas être favorable aux énergies renouvelables à la Préfecture à Bordeaux ou à l'ADEME, et être contre à Pau ou à Bayonne dans les Directions Départementales des Territoires et de la mer. Je pense Président, que la voix de la Région sera bien plus audible en la matière. Pensez-vous pouvoir nous y aider ?

En clair, nous donnerons acte de ce débat sur les objectifs du SRADDET, mais en souhaitant vivement que nos remarques soient prises en compte.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Je rappelle, je le dis aussi à tous les élus et aux chargés de mission qui travaillent, quand on prépare une intervention d'un élu sous l'instruction de cet élu, il faut savoir faire tenir le contenu en quatre minutes.

M. BITEAU. - Merci Monsieur le Président, vous noterez que les interventions du groupe Radical sont toujours très ramassées et en-deçà des quatre voire des trois minutes.

M. BITEAU. - Je vais me faire l'ambassadeur des élus de territoires autour du SRADDET, qui doit porter la double ambition, à notre idée, de la transversalité et de la cohérence pour les territoires. L'élaboration de ce Schéma est forcément un enjeu important pour la Nouvelle-Aquitaine en termes d'aménagement, en termes de développement durable - et nous y tenons - et en termes d'égalité des territoires. L'enjeu est d'importance et si nous parvenons à initier une dynamique, celle-ci bénéficiera à la Nouvelle-Aquitaine, permettra d'uniformiser et de structurer nos territoires, et à ce titre, si la consultation autour du SRADDET est réussie - et nous mettrons tout en œuvre pour qu'elle soit réussie - cela peut être un vrai point de départ à la reconnaissance d'une idée neuve qu'est le fait régional avec l'émergence de cette nouvelle grande Région. En effet, il suffit pour s'en convaincre de se

reporter aux caractéristiques du SRADDET qui ont été rappelées par le vice-Président, à la fois un document stratégique qui définit un projet d'avenir pour l'aménagement durable et équilibré du territoire néo-aquitain, un document prescriptif puisqu'il sera opposable, et c'est très important, aux documents d'urbanisme et des collectivités, un document intégrateur en assurant la mise en cohérence - et je pense qu'il est important d'insister sur cette cohérence – de plusieurs politiques sectorielles en termes d'aménagement du territoire, de développement économique, d'emploi et de formation, de transport et d'intermodalité, de cohérence écologique, de climat, air et énergie, de gestion des déchets, et de gestion de l'espace et d'aménagement numérique.

Si la mise en œuvre du SRADDET est une réussite, et nous faisons confiance au vice-Président qui en a fait la présentation afin de mener une concertation large et fructueuse, il s'agira véritablement d'un acte fondateur pour la Nouvelle-Aquitaine et pour nos collectivités locales, et c'est attendu à ce niveau-là par l'ensemble des élus de nos collectivités locales. Un tel document, du fait de sa transversalité, j'insiste, et de sa cohérence, mais aussi de son caractère prescriptif, se doit de faire consensus pour être efficace et accepté. Aussi, il conviendra de garantir, et je pense que c'est une condition de réussite incontournable, les conditions d'expression démocratique, car le succès est à ce prix.

Je vous remercie Monsieur le Président et vous noterez que je suis largement en-deçà des trois minutes.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci.

M. PAGES. - Monsieur le Président et chers collègues, autant le dire sans ambages moins de quatre minutes, nous nous félicitons de ce travail de prospective, qui doit selon nous être la colonne vertébrale de notre action régionale pour cette mandature, mais aussi pour les suivantes. Nous attendons de ce Schéma qu'il fasse partager une vision d'avenir pour la Nouvelle-Aquitaine, celle d'un avenir désirable donc, écologique et social. Pour nous, les Ecologistes, le SRADDET met en regard dans son intitulé deux aspects fondamentaux de nos actions régionales : d'un côté, le développement économique, social et environnemental, et de l'autre, le territoire. Pour nous, le territoire est une référence explicite à la Terre, cette Terre que nous avons en héritage et aussi en partage, cette Terre menacée comme jamais. Je ne veux prendre pour exemple que le défi de l'artificialisation des terres agricoles les plus riches car situées autour des villes et villages, dont elles ont permis l'existence et assuré la prospérité. Or, Monsieur le Président et chers collègues, ces terres disparaissent à une vitesse effrayante, y compris dans notre Région, qui représente un huitième de la surface de notre métropole. Depuis que nous avons commencé à débattre de ce Schéma, on peut estimer que rien qu'en Nouvelle-Aquitaine, la surface agricole

équivalente à un terrain de rugby (7000 m² environ) a disparu, au rythme de 3 m² par seconde. L'enjeu écologique, ne serait-ce que pour le foncier, est donc crucial car le SRADDET est opposable aux documents d'urbanisme et il peut donc juguler la propension de certaines collectivités territoriales à multiplier les zones commerciales et les technopoles inutiles. Je douche un peu l'enthousiasme de mon collègue DIONIS DU SEJOUR, mais je crois qu'il en a l'habitude de la part des Ecologistes.

C'est donc un enjeu de transition énergétique des territoires car l'artificialisation des terres par un urbanisme incontrôlé augmente en définitive l'empreinte écologique, aggrave les dérèglements climatiques mais ampute aussi la biodiversité car cette Terre si fragile recèle 80 % de la biomasse, je vous le rappelle. La protection de la nature et la limitation de l'empreinte écologique sont donc au cœur du SRADDET et nous nous en félicitons, et nous constatons avec plaisir que cette prise en compte prouve que la concertation, en dépit de ce que disent certains, existe bien au sein des Commissions. Et du même coup, il ne nous semble pas du tout souhaitable de bâcler le processus de concertation, comme le réclament certains de nos collègues. Nous pensons au contraire que le temps passé à travailler à une concertation large et approfondie est la condition de réussite d'un Schéma qui est prescriptif et opposable - on l'a dit à plusieurs reprises - et il repose donc sur une appropriation et un bon consensus pour avoir quelque chance d'être efficace. Nous attendons donc que les associations participent à ce travail, intégré comme il est dit, dans un large processus de concertation, bien au-delà des dispositions réglementaires, que les indicateurs de développement soient travaillés et discutés, et que toutes ces rencontres et toutes ces discussions fassent évoluer les mentalités.

Pour cet énorme travail de maturation, puisqu'en décembre 2018 nous allons le voter, il nous faut donc beaucoup de travail, il nous faut aussi beaucoup de temps. Tous les Ecologistes et aussi les paysans de Rougeline savent bien que tirer sur les pousses et les tiges n'accélère en rien la maturation des tomates. Hatons-nous donc lentement, festina lente, sur le plus important dossier prospectif, notre grande Région.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

M. CHARTIER. - Juste une question Monsieur le Président, ce n'est pas pour commenter le Schéma mais puisque l'on est à parler de Schéma, une information de La Tribune a alerté mon attention ce week-end s'agissant du Schéma Régionale éolien de 2012, fait en Poitou-Charentes par Ségolène ROYAL. Ce Schéma Régional de l'éolien semble avoir été annulé la semaine dernière par la Cour d'appel administrative de Bordeaux pour non-respect du Code de l'environnement, faute d'étude d'impacts, ce qui confirme que

bien des choses semblaient effectivement ne pas tourner rond dans cette Région, mais au-delà, cette décision tombe assez mal au moment de la publication d'un décret visant à fermer Fessenheim. Je voudrais savoir quels sont les impacts, est-ce que les services ont déjà en tête les impacts que cela a éventuellement sur les installations qui sont aujourd'hui en place ? Est-ce que cela peut fragiliser un certain nombre d'installations et surtout, l'impact que cela a pour le futur en ce qui concerne les installations en cours qui sont souvent susceptibles et motif de recours ? Je pense qu'il est important que nous nous saisissons de l'impact sur ces installations.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

A priori, sur ce point-là, d'autres Schémas ont été annulés, même lorsqu'il n'y avait pas de réalisation. Comme la décision vient de tomber, je n'ai pas aujourd'hui sous les yeux d'analyse mais on l'aura.

Je laisserai à Gérard VANDENBROUCKE le soin de conclure.

Je voudrais quand même évoquer un certain nombre de points qui me semblent surplomber ce que fait la Région. D'abord, et j'ai là dans l'Assemblée beaucoup d'élus, des Départementaux, des Communaux, des Intercommunaux, je rappelle que la Région est la seule collectivité à avoir à la fois l'obligation et en même temps l'action de concerter tout le monde sur ses propres politiques. Je ne connais pas un autre niveau de collectivité qui fasse autant de concertations, donc on ne peut pas à la fois... il faut toujours se regarder dans les yeux sur ce que l'on fait chez soi et je suis très attentif à ce qui se passe dans les communes, dans les intercommunalités, etc. La première collectivité qui fera autant que la Région en matière de concertation aura droit à une bouteille de Pessac-Léognan, de ma part.

M. LE PRESIDENT. - Je n'ai aucun risque.

Ceci dit, soyons attentifs, aujourd'hui, dans les discussions que nous avons – je me tourne vers les services – avec la DGCL, le législateur n'est pas suffisamment précis sur le pouvoir réglementaire des SRADDET. Il ne sera pas réglementaire dans tous les domaines, mais il sera réglementaire dans un certain nombre de domaines et il s'imposera sur les grands choix régionaux, à un certain nombre de Schémas d'urbanisme. Et je pense que c'est bien parce que l'on ne peut pas à la fois dire : on regrette que les territoires ruraux et agricoles diminuent, ce que l'on dit tous, et en même temps ne rien faire. C'est encore une fois un des problèmes de la politique si j'ose dire, qui est que souvent, la France est le pays du verbe, mais après, on fait chacun notre petite cuisine dans notre petit coin. Je ne l'ai jamais accepté et pas aujourd'hui, donc que ce soit pour la sauvegarde du monde agricole par le foncier agricole, à la périphérie des villes, que ce soit la sauvegarde du petit

commerce en centre-ville en disant aux maires ou aux intercommunalités : tu ne peux pas à la fois demander des millions d'euros pour réhabiliter ton centre-ville et signer des permis de construire pour les grandes surfaces à la périphérie. Il faut choisir, et c'est comme cela que l'on peut se réunir, sinon c'est qu'il y a un loup derrière.

Jacques COLOMBIER, faisons attention dans nos propos parce que l'on dit des choses, si c'est repris par la presse, qui vont aggraver encore ce sentiment de difficulté, que je sache l'on a ouvert des TER, on n'a pas fermé de TER. On ne ferme pas les lignes. Si la Région n'était pas intervenue, peut-être qu'il y en aurait eu de fermées, on ne ferme pas les lignes, on a rouvert des services. Deuxièmement, heureusement que l'on a l'Europe pour nous aider à maintenir ces lignes ouvertes et heureusement que l'on a l'Europe pour nous aider sur toutes nos actions de recherche, de transfert de technologies, de développement et d'aménagement. Nous ne cherchons pas à détricoter la France, nous cherchons à faire en sorte que chacune des Régions de France, dans le cadre de nos compétences, soit au contraire retricotée.

Denise SAINT-PE évoque à un moment donné... merci d'avoir souligné que nous avons rajouté, pour Jean les communes, etc. on a tenu compte des débats et on a tenu compte aussi des réactions sur un texte qui, au départ, était peut-être trop axé sur la loi NOTRe et donc nous en avons fait je pense, un texte qui est beaucoup plus ouvert. Mais ce que je veux dire à Denise SAINT-PE, je le disais ce matin, j'ai vu des tas d'entreprises et j'en sors toujours enrichi, un des vrais problèmes de l'aménagement du territoire est comment Repetto peut recruter à Sainte-Alvère ? Comment telle entreprise peut recruter à la ferme du Temple ? Quand vous êtes dans un village de 140 habitants et que par l'Histoire, vous avez créé cette entreprise il y a 90 ans, comment cette entreprise qui s'est rénovée et qui est partie sur autre chose, peut-elle recruter pour se développer ? Le problème de la formation, comme le problème de l'habitat, est un problème essentiel. Donc oui, le problème, à notre degré, formation, habitat et notamment habitat des jeunes, est une action essentielle dans ce domaine-là.

Je viens de râler auprès de mes collaborateurs parce qu'ils ne m'avaient pas signalé la COP de la Bretagne, donc j'espère que j'aurai tout cela d'ici la fin de l'après-midi. Simplement, nous avons déjà engagé une COP, Denise, on est la première Région à avoir engagé, avec Hervé LE TREUT et une centaine de scientifiques, l'analyse du réchauffement climatique, puis la déclinaison sur le travail réel, sur le terrain, avec les sylviculteurs, les agriculteurs, de la même manière que nous venons d'engager, créer une Agence de la biodiversité et que l'on n'a pas attendu l'Etat. Alors oui, vous avez raison, et cela touche d'ailleurs ce que disait Jean DIONIS DU SEJOUR, sur les délais, l'Etat, le Préfet et ses services doivent valider ce document. Bien entendu, j'ai voté comme d'autres ce texte à

l'Assemblée Nationale, mais cela suffit, cela suffit. Tant que l'on n'aura pas décentralisé la France sur des compétences précises, avec des blocs de compétences, tant que l'on maintiendra des doublons, tant que l'on ne responsabilisera pas toutes les collectivités...

M. DIONIS DU SEJOUR. - Et voilà !

M. LE PRESIDENT. - Non mais il ne faut pas dire : et voilà ! Jean. Tu sais pourquoi cela m'agace que tu dises : et voilà ! ? Parce que j'ai été le premier dans cette Assemblée à le dire. Donc tu me soutiens, et voilà ! Dis-le.

M. LE PRESIDENT. - Parce que quand même, la synergie, je dois être le seul Président de Région à avoir réuni autant de fois et autant de fois d'une manière dédiée, plusieurs fois les Départements, plusieurs fois les intercommunalités, et dans les trois sites, plusieurs fois les agglomérations, vous pouvez en témoigner vous-mêmes. On a mené non seulement les réunions de la CTAP, mais on a mené des réunions à côté de la CTAP pour que chaque niveau de collectivité locale puisse être représenté, donc pas de leçon en ayant l'air de dire : vous n'avez pas bien fait. Ce n'est pas sympathique en plus. Donc le défaut de démocratie, non. Quant à « n'ayez pas peur », quand même !

M. TARIS. - C'est une bonne référence.

M. LE PRESIDENT. - Non mais d'accord, oui c'est une bonne référence, à cette occasion-là.

Manque de vision, excusez-moi mais nous avons été les premiers à investir aussi massivement sur la recherche. Cela a bouleversé l'attractivité des Régions. Nous avons été les premiers à créer des dispositifs où par la formation, on voit des centaines d'emplois se créer tous les ans, notamment chez Hermès, et un vrai défi à l'aménagement du territoire. Aujourd'hui, sur une entreprise-phare du luxe au niveau national, on doit être à chercher où et comment accueillir près de 300 emplois, grâce au dispositif de formation que nous avons mis en place et que nous avons redéployé, donc oui, il y a un souffle démocratique, mais je me méfie des mots. Ce souffle démocratique doit s'adresser à l'intérêt général et quand j'entends un certain nombre de collègues qui partent d'un territoire parfois plus favorisé que les autres, me dire : mais vous ne devriez pas favoriser les plus fragiles, je me dis qu'il y a des arrière-pensées et qu'en-dehors de ces grands mots, on aimerait bien que la Région redevienne un Etablissement Public Régional, avec des tiroirs-caisses ouverts à tout vent. Non, on assume de faire des politiques lancées vers l'avenir, ce n'est pas facile de dire à un territoire qui souffre : il faut innover pour que vous vous en sortiez, on le fera avec vous. Ce n'est pas facile de dire devant l'agriculture aujourd'hui : il faut se sortir d'une agriculture de compensation pour passer à une agriculture d'innovation. Ce n'est pas facile parfois de dire à ceux qui veulent regrouper leurs traditions dans leur petit coin de leur petit village : c'est la

ruine si vous faites cela. Que ce soit un territoire ou un pays, on n'est jamais si grand que quand on est ouvert sur le reste, et ce n'est pas vous qui allez dire le contraire.

M. VANDENBROUCKE. - Président, je crois que tout a été dit ou presque, ce qui me frappe dans les interventions des uns et des autres est que finalement, se mêlent en permanence des sujets qui relèvent de la Région et des sujets qui relèvent d'autres, notamment de l'Etat, c'était l'intervention de Jacques COLOMBIER pour la loi NOTRe, la loi NOTRe s'impose à nous donc on est bien dans le cadre de la loi NOTRe. C'était l'intervention de Denise SAINT-PE à propos des services de l'Etat en Région, effectivement, ce que vous dites, on le constate, on l'a constaté maintes fois mais encore une fois, on mêle un peu dans le commentaire de la délibération qui vous est proposée, des sujets qui ne relèvent pas que de la seule Région.

En ce qui concerne l'intervention de Jacques COLOMBIER, je voudrais juste dire que même si le SRDEII n'est pas directement concerné, il doit être tout de même intégré dans notre réflexion, que vous avez mal écouté ou j'ai mal dit ce que je voulais évoquer à propos des consultations, les maires sont bien évidemment consultés, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale sont évidemment consultés, il y a une diapositive qui est passée qui le rappelait, ils sont consultés par le biais de la CTAP bien sûr, mais ils sont également consultés directement dans le cadre de rencontres, dans le cadre de ces réunions que le Président a évoquées tout à l'heure.

Peut-être évoquer aussi le fait qu'il y a une nuance importante entre compatibilité et conformité et qu'ici l'on parle de compatibilité. La conformité est la stricte application, sans déroger du moindre centimètre, par rapport à des textes qui sont des textes qui s'imposent à nous. La compatibilité est une non contrariété aux orientations fondamentales, ce n'est pas tout à fait la même chose, et la marge de manœuvre, si tant est qu'elle existe, tout de même est un peu plus grande.

Vous avez évoqué Monsieur COLOMBIER les déserts médicaux, je vous rappelle tout de même que même s'il n'est pas une compétence obligatoire des Régions, il y a de la part de la Région Nouvelle-Aquitaine, un travail extrêmement important mené dans le domaine de l'aménagement du territoire via les Maisons de santé, de façon à lutter contre les déserts médicaux qui ne sont pas que des déserts médicaux en milieu rural, j'insiste sur ce fait parce que j'ai encore des exemples tout récents dans l'agglomération qu'est la mienne, des déserts médicaux commencent à s'installer en périphérie des agglomérations. Cela veut donc dire qu'il y a une véritable réflexion sur l'évolution du métier, d'une part, et sur la façon dont on peut répondre à des demandes nouvelles de la part du corps médical.

Monsieur D'AMECOURT, je n'ai rien à ajouter à ce que vous avez dit. Je partage un certain nombre de vos remarques, quand vous avez dit que le SRADDET doit travailler à partir de l'analyse de la compréhension des besoins d'un territoire, oui évidemment, sinon ce serait quelque chose de purement technocratique, on sait tous rédiger de beaux Schémas derrière un bureau mais ce n'est pas du tout de cela dont il s'agit aujourd'hui. « Le pragmatisme vient du terrain », je reprends votre formule, je suis tout à fait d'accord avec vous. Qu'il y ait des craintes et des appréhensions, elles sont légitimes, à nous de les dissiper.

Monsieur DIONIS DU SEJOUR, vous avez re-posé, dans une vision que je trouve, pardonnez-moi, un peu caricaturale des choses, le problème que vous appelez la question centrale qui est comment la Région travaille avec ses EPCI ? Je crois que les choses sont claires, on prend en compte un certain nombre de remarques, on se rencontre aussi, la CTAP est là également pour cela et après la CTAP et non pas hier ou avant-hier, après la CTAP dernière, nous avons intégré les communes dans le document qui vous est proposé parce que précisément, c'était une demande forte de la CTAP.

Manque de vision, le Président l'a évoqué, je n'y reviendrai pas.

Je voulais simplement, pour conclure peut-être, reprendre une formule de Monsieur PAGES, qui parle d'« un énorme travail de maturation », je crois que l'on en est là aujourd'hui au moment où les choses démarrent vraiment, au moment où le contenu du SRADDET est proposé à une population et proposé aux composantes d'une population. Il y a donc une appropriation à mettre en place, cela va se faire, je l'ai dit, par des réunions multiples, Françoise COUTANT me disait que sur le volet climat-air-énergie du SRADDET, six journées de séminaires thématiques sont proposées et que six rencontres territoriales afin de bien construire le lien avec les territoires sont organisées, donc vous voyez bien qu'il y a cette volonté d'une coopération, cette volonté d'un dialogue permanent avec les territoires. Donc énorme travail de maturation, oui bien sûr, qui commence aujourd'hui, car qu'auriez-vous dit si nous avions anticipé un certain nombre des contenus de ce SRADDET ? Vous nous auriez dit – et c'eût été légitime – que l'on était allé trop vite et que l'on n'avait pas pris en compte les remarques des uns et des autres, donc aujourd'hui, le travail de maturation commence, merci de bien vouloir le mener avec nous.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Sur les Schémas éoliens, Françoise.

Mme COUTANT. - Merci. Pour répondre à l'interpellation d'Olivier CHARTIER, effectivement, le Schéma Régional éolien de l'ex-Poitou-Charentes a été annulé la semaine dernière, mardi dernier, mais je tiens à rappeler quand même que le Schéma Régional

éolien de l'ex-Aquitaine a été annulé en février 2015, que le Schéma Régional éolien de l'ex-Limousin a été annulé en décembre 2015 et ce, pour exactement les mêmes raisons que celles qui ont motivé le choix de l'annulation de celui de l'ex-Poitou-Charentes. Et toujours dans la même démarche, c'est un certain nombre d'associations anti-éoliennes qui font des recours, et je voudrais aussi rebondir sur l'intervention de Denise SAINT-PE, c'est-à-dire quelquefois, la traduction sur les territoires via les Préfets est un tout petit peu différente des préconisations du Ministère en la matière et c'est vrai que c'est un peu difficile de fonctionner, mais ce n'est pas une spécificité de l'ex-Poitou-Charentes. La plupart des Schémas Régionaux éoliens ont été annulés depuis l'adoption des Schémas Régionaux Climat-Air-Energie duquel ils découlent, adoptés par les Régions en 2013.

Et par rapport aux Schémas Régionaux Climat-Air-Energie, les anciens, Gérard l'évoquait tout à l'heure, nous avons actuellement trois Schémas Régionaux Climat-Air-Energie, un par ancienne Région, nous devons travailler le volet Energie-Climat-Air du SRADDET et nous nous y employons. Gérard a rappelé la démarche que nous lançons. Pour bien rassurer sur l'association des territoires à cette démarche, nous avons, dans le cadre du Comité régional des acteurs du COPTEC (Conseil Permanent de la Transition Energétique et du Climat) qui réunit l'ensemble des collectivités et des territoires, engagé cette démarche de construction du volet Climat-Air-Energie du SRADDET, donc il y aura une vaste concertation et association des territoires en la matière.

M. CHARTIER. - Merci. Réfléchissez bien avant de fermer les centrales.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Juste une observation sur cet échange, il faut que nous soyons très attentifs parce que chaque fois qu'un projet va être lancé, on aura toujours des recours. Cela s'appelle NIMBY (Not In My Back Yard). On a - pour ne citer que cet exemple mais vous comprenez à quoi je fais référence - la réouverture de Pau-Canfranc qui fait l'objet de recours. On a un rapport du Commissaire du Gouvernement plutôt favorable sur le fond à Toulouse, mais on ne parle que de la remise du rapport d'études, et en même temps, la personne qui porte ce recours est une personne qui est doublement intéressée puisqu'elle s'était installée sur la ligne, elle avait installé du matériel, des baraques ou je ne sais pas quoi, et elle fait bien entendu le retour devant le tribunal. Donc faisons attention à cela, à un moment donné, le pays va être bloqué et la représentation que nous sommes n'aura aucun rôle. Si à chaque fois qu'on lance quelque chose il y a un recours de deux ou trois personnes, cela pose un problème. Je vous laisse méditer cela sur les dossiers que nous connaissons.

Il y a un certain nombre d'amendements mais Jean DIONIS DU SEJOUR y a déjà...

M. DIONIS DU SEJOUR. - Un mot d'explication.

Juste pour dire qu'ils ont été satisfaits par la dernière version qui a été remise sur table et non pas à l'issue de la CTAP comme l'a dit le premier vice-Président. C'est satisfait, cela aurait été sympathique de les laisser en amendements mais ils ont été intégrés donc nous retirons nos amendements sur la délibération 2.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Juste un mot quand même parce que je suis assez d'accord, pour l'avoir formulé d'ailleurs le premier, j'ai trouvé que les délais étaient trop longs, sauf que l'on me dit que ce sont des délais qui ont été inscrits dans la loi NOTRe, donc simplement je pense que l'Assemblée sera d'accord avec moi pour demander à nos services et à Gérard VANDENBROUCKE de faire en sorte que l'on raccourcisse le plus possible les délais, parce que comment pouvons-nous avoir des stratégies politiques si l'on met deux ans et demi pour faire un Schéma ? Soit on est dans l'incertitude, soit sur chacune des politiques concernées on aura fait le travail avant. Je pense que deux ans sont trop longs, en tout cas, sur un certain nombre de politiques, je n'attendrai pas deux ans avant de vous proposer un certain nombre de rapports.

Une partie, je me tourne vers Gérard VANDENBROUCKE, le vote sur cette délibération porte sur l'organisation.

M. VANDENBROUCKE. - Sur l'organisation, sur le calendrier, et sur les modalités de concertation, mais pas sur le fond.

M. LE PRESIDENT. - Bien entendu, on n'évoque pas le fond puisque le fond sera à terme. Donc calendrier, concertation et mode d'élaboration, tout le monde étant bien entendu concerné. Cela va nécessiter un gros travail de la part de tout le monde et je remercie l'UDI, étant satisfaite de nos réponses et du rapport, de retirer ses amendements.

Ce rapport est adopté.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Monsieur le Président, une explication de vote, on a pris acte sur la concertation de l'arrivée des communes et des EPCI mais vous avez entendu nos réserves sur l'axe central que nous ne trouvons pas sur la coopération Région-intercommunalités, donc nous nous abstenons sur ce vote-là.

M. LE PRESIDENT. - Je réaffirme auprès de Jean DIONIS DU SEJOUR que j'étreindrai les intercommunalités, le plus fort possible.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Ce sont des paroles d'amour, on attend les actes maintenant.

M. D'AMECOURT. - Nous aussi on s'abstient Monsieur le Président.

M. TARIS. - Abstention également pour nous.

M. DE LACOSTE-LAREYMONDIE. - Nous nous abstenons également Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - J'admire le courage.

M. D'AMECOURT. - Le courage est de s'abstenir Monsieur le Président.

Mme LE GUEN. - Afin de faciliter le travail pour la personne qui se trouve derrière vous, je me permets de prendre la parole et de vous dire que je m'abstiens, puisque je vous rappelle que je suis non inscrite Monsieur le Président.

Merci.

M. LE PRESIDENT. - Ce projet est donc adopté.

N° 2

Vote sur la «Stratégie prospective – modalités d'élaboration et objectifs du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'égalité des territoires (SRADDET) »

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,
- **ABSTENTION** : Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Front National/ Rassemblement Bleu Marine, Mme Le Guen (Non inscrite)

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

POLITIQUE CONTRACTUELLE TERRITORIALE DE LA NOUVELLE-AQUITAINE

M. LE PRESIDENT. - Sur la politique contractuelle.

Je rappelle quand même que sur la politique contractuelle, on a passé, repassé, cartes, stratégies, politiques, etc. vraiment je vais surveiller les quatre minutes.

M. VANDENBROUCKE. - Mes chers collègues, je vais donc essayer d'aller vite puisque nous avons déjà, lors d'une précédente séance plénière, présenté quelque chose qui était (*inaudible*) à ces développements d'aujourd'hui. Nous étions quand même très près, le contexte légal et institutionnel, je vous le rappelle, j'ai évoqué le contexte économique tout à l'heure donc je n'y reviens pas, nous sommes bien dans une révolution qui a affecté notre organisation territoriale puisqu'en quelques mois, nous sommes passés d'un nombre d'EPCI de X à un nombre d'EPCI qui a diminué considérablement et aujourd'hui, 153 EPCI à fiscalité propre, je vous le rappelle. (*Cf diaporama de présentation page 206*)

L'idée de ces politiques contractuelles - très attendues si j'en juge par les interventions précédentes lors de réunions précédentes justement - est bien de soutenir et développer tous les territoires. Il ne s'agit pas de péréquation, d'enlever aux territoires qui seraient moins vulnérables pour donner aux territoires qui sont le plus, il s'agit bien de soutenir et développer tous les territoires. Il s'agit bien sûr aussi - cela a été redit à chacune de nos réunions - de mobiliser la solidarité régionale pour les territoires les plus vulnérables et il s'agit de construire avec chaque territoire, je dis bien construire, ou de co-construire avec chaque territoire, une nouvelle relation.

Dans cette attente-là, les contrats existants perdurent. Le premier problème qui a été posé était de travailler sur les périmètres des territoires, il y avait 74 territoires de contractualisation dans les trois anciennes Régions et l'idée était de les réduire, d'arriver à un nombre, en quelque sorte, avec lesquels il serait plus facile de travailler, donc nous sommes arrivés non pas avec un stylo en définissant sur une carte au hasard les choses, mais regarder quels étaient les territoires de projets, quels étaient ces territoires pour lesquels il y avait possibilité de renforcer la solidarité entre le rural et l'urbain et évidemment, la volonté était de dire quels sont aujourd'hui les territoires qui présentent une véritable unité, qui fédèrent plusieurs EPCI, c'est le cas des PI, c'est le cas des PETR quand ils existent, des PI quand ils existent encore, des PETR quand ils sont constitués, mais également l'analyse qui a été menée est une analyse qui a pris en compte tout le travail qui a pu être mené dans le cadre par exemple de la préparation des SCoT, le problème est que les SCoT

n'existent pas sur la totalité du territoire et qu'il fallait donc, là encore, utiliser les données qui étaient les nôtres. On est arrivé à une proposition de contractualisation, avec une carte qui vous a été donnée parce qu'il s'agit évidemment de travailler dans la plus grande des transparences, une carte qui est un document de travail, qui peut être encore amendée si sur le terrain des difficultés inattendues, si j'ose dire, se présentaient, une carte qui correspond donc à 51 contrats de territoires possibles. On a isolé les agglomérations et un territoire rural les entourant, on a isolé également les trois axes capitales régionales pensant qu'il s'agissait dans ce cas-là de territoires qui ont des spécificités particulières et qu'il convenait de les traiter à part, de manière là encore à faire un peu de « cousu main » et être au plus près possible des souhaits, des besoins des territoires concernés. Je rappelle qu'une politique contractuelle est la rencontre entre une volonté régionale, une politique régionale, et les besoins clairement identifiés d'un territoire dans le cadre d'une politique régionale. Ce n'est pas l'imposition par la Région, comme l'a dit le Président tout à l'heure, des volontés régionales, mais c'est le contact, la discussion entre ce que souhaite un territoire et ce que la Région peut faire dans le cadre de ses politiques.

Je vous l'ai dit, nous avons souhaité également qu'il y ait une attention toute particulière aux territoires les plus vulnérables, et que ces territoires les plus vulnérables soient accompagnés d'une manière plus forte que les territoires qui présentent moins de vulnérabilité. Je l'ai déjà dit maintes fois, je rappelle tout de même que quatre domaines de fragilité, de vulnérabilité, comme vous voulez, ont été étudiés :

- Le revenu des ménages,
- L'emploi et le marché du travail,
- Le niveau de formation,
- La démographie et l'accessibilité aux services de la vie courante.

Et que sur chacun de ces quatre domaines, trois indicateurs ont été repris, je ne vous ferai pas la lecture de tous mais sachez qu'en utilisant des indicateurs strictement objectifs, il n'y a pas de subjectivité dans notre approche territoriale, ce sont des indicateurs qui sont les derniers connus, cela va évoluer évidemment. Lorsque l'INSEE nous donnera de nouveaux chiffres, nous les prendrons en compte, on n'est pas dans une situation figée. Aujourd'hui, le travail sur la vulnérabilité des territoires est un travail à la date d'aujourd'hui, qui sera donc repris systématiquement lorsque les contrats de territoires s'élaboreront, de manière à voir si d'autres indicateurs plus récents doivent être pris en compte, et également si d'autres indicateurs que l'on n'aurait pas pris en compte jusqu'à présent, parce que finalement peut-être, dans certains cas, faisaient-ils double emploi. Peut-être parce que l'on avait souhaité une approche économique et sociale, je pense à des indicateurs de qualité de vie par

exemple, ces indicateurs seraient pris en compte au moment de la rédaction des contrats territoriaux.

En fonction de ces critères de vulnérabilité, on a classé les territoires, là encore de manière extrêmement objective, il n'y a pas de choix politique évidemment - cela va s'en dire, cela va mieux en le disant – il n'y a pas de choix « au nez », à l'instinct, il y a simplement des territoires les moins vulnérables sont ceux qui présentent soit aucun, soit un seul domaine de vulnérabilité, des situations intermédiaires (deux ou trois domaines de vulnérabilité), et puis des situations de grande vulnérabilité (quatre domaines et plus), et vous avez les cartes qui vous ont été données, à la fois cartes des communautés d'agglomérations, à la fois cartes des communautés de communes, ce qui vous permet, en fonction des couleurs, de mesurer quels sont les secteurs sur lesquels une attention plus particulière sera portée parce que le besoin est un besoin plus fort. Il me semble que l'on est vraiment dans la justice territoriale ici, on est dans la volonté de donner à chacun des territoires et à chacun des habitants des territoires, les moyens de son développement. On n'est pas dans la réaction ou dans la réflexion hors sol, on est dans le plus concret des choses. Etant entendu, encore une fois, je le répète, que ces cartes et ces indicateurs seront, tout au long du processus, soumis à réécriture, ou du moins à réétude et éventuellement à réécriture.

Chaque territoire avec lequel nous contractualisons reprendra plusieurs communautés de communes ou plusieurs établissements publics de coopération, cela fera l'objet d'un diagnostic territorial partagé, le Président l'a dit tout à l'heure en introduction, il n'est pas question de refaire ce qui a été fait souvent ou plusieurs fois, dans les SCoT par exemple, le travail d'analyse d'un territoire est en général extrêmement bien mené, pourquoi recommencer ce qui est déjà bien fait ? Il suffit simplement de réactualiser, et puis à partir de ce diagnostic, quels sont les projets de développement que l'on peut mettre en place, c'est ce qui est important. L'idée est donc, au-delà de cette politique contractuelle définie comme cela dans les grandes lignes, vraiment de faire du « cousu main » avec chacun des territoires, en fonction de sa spécificité, spécificité élaborée par le diagnostic, spécificité élaborée dans la discussion par les besoins exprimés par un territoire, et en fonction de cela, la Région répondra en accompagnant ces territoires de projets par la mobilisation de ses politiques sectorielles, mais dans le cadre d'un contrat de trois ans, cela va donner de la lisibilité à l'action du territoire, cela va donner de la lisibilité à l'action régionale, et cela va permettre donc de travailler dans la continuité et dans la durée, en mobilisant des politiques sectorielles mais également par de l'ingénierie, par de l'appui à de la co-construction, donc là encore, parce que ce n'est que justice me semble-t-il, l'intervention de la Région prendra en compte, sur le principe du « aide-toi, le ciel régional t'aidera probablement », le profil

financier fiscal de l'EPCI et notamment sa capacité à mobiliser son potentiel fiscal. Un EPCI ou des EPCI qui ne mobiliseraient pas leur potentiel fiscal ou qui le mobiliseraient peu, il n'y a pas de raison qu'on les aide davantage que ceux qui feraient déjà cet effort-là.

Autre élément qui a été évoqué à plusieurs reprises par le Président, comment s'opère sur le terrain la solidarité intra-territoriale ? Un territoire présumé peu vulnérable va comporter des zones qui sont des zones à risque. L'exemple est souvent pris du Pays basque et d'une vallée particulière du Pays basque, certes, mais on pourrait dire la même chose dans le cadre des agglomérations où il y a, sur les agglomérations, des territoires qui sont des territoires qui peuvent relever de la politique de la ville et parfois d'une manière extrêmement massive, extrêmement forte, donc un appauvrissement global de l'agglomération et des secteurs sur le même territoire qui sont des secteurs pour lesquels il n'y a pas de difficulté particulière. Donc comment s'opère, sur un territoire, la solidarité intra-territoriale ?

L'accompagnement régional pour les territoires peu ou pas vulnérables se fera par un contrat d'attractivité, en territorialisant les politiques sectorielles régionales, je l'ai dit, cela donnera aux territoires de la visibilité financière pluriannuelle. Pour les territoires vulnérables, ce sera un contrat de dynamisation et de cohésion, avec des moyens spécifiques supplémentaires. Je répète, on ne prend pas aux uns pour donner aux autres, on donne à tout le monde mais en fonction des besoins. Les moyens supplémentaires (*inaudible*) c'est de l'accompagnement bonifié ou spécifique et notamment dans ces cas-là sur des projets qui sont des projets qui intéressent directement le territoire parce qu'il est en déprise, parce qu'il est en difficulté (*inaudible*) centres-bourgs, etc.

Et puis dernier cas, pour les territoires qui sont vraiment en très grande difficulté, c'est l'appui à la relance et au retournement, un peu sur le principe de ce vous connaissiez en Aquitaine déjà avec les CADET, qui sera donc maintenu et également appuyé fortement.

Quel est le calendrier prévisionnel ? En séance plénière d'aujourd'hui les orientations de la politique contractuelle, la saisie des territoires dès après-demain, par courrier, pour leur rappeler quelles sont les nouvelles données qui leur sont proposées, une phase de co-construction de six à huit mois, et les contrats pourront donc être approuvés à partir de décembre 2017.

Voilà mes chers collègues, en allant le plus vite possible Monsieur le Président, ce que je pouvais vous dire, mais il me semble que dans bien des cas, ce sont des sujets qui avaient déjà été abordés. J'ai l'impression d'avoir déjà dit cela un nombre presque incalculable de fois, à la fois sur le terrain, mais également devant des Assemblées ici diversement composées, mais encore une fois, je crois qu'il s'agit là d'une nouvelle politique

contractuelle extrêmement importante sur le fond, extrêmement importante dans sa conception de justice sociale et que cela méritait bien que l'on y revienne une fois de plus.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

M. COLOMBIER. - Monsieur le Président, mes chers collègues, la loi NOTRe, en créant notre énorme Région, a multiplié les zones de fracture sociale et économique en Nouvelle-Aquitaine. Globalement, entre les grosses agglomérations, dont la métropole bordelaise et les zones rurales, de l'intérieur, en opposition avec les territoires sur la côte Atlantique. Ainsi, des 25 contrats aquitains pour le développement local, nous en arrivons à 74 contrats pour la Nouvelle-Aquitaine. Hétérogènes quant aux structures partenaires, ils concernent les mêmes thématiques que le SRADDET - comme par hasard – et pour une part, le SRDEII. Lorsque je vous disais que l'empilement des Schémas, des plans, des politiques sectorielles, des contrats, continuait, je ne peux qu'en voir la réalité ici-même. Ainsi, nous retrouvons exactement les mêmes objectifs globaux, l'attractivité du territoire avec le numérique, la transition écologique, le développement économique, la formation professionnelle et l'insertion, donc politique pour l'emploi, et la santé et services de proximité. Nous ne pouvons pas nous opposer bien entendu à des mesures de bon sens, de renouvellement, de recréation de la vie et des services publics dans les zones rurales. Venir en aide aux territoires les plus défavorisés est un impératif et un diagnostic fin doit être mis en place, je remercie du reste le vice-Président VANDENBROUCKE d'avoir invité chaque groupe politique à voir de manière très précise quels étaient les critères pour cette analyse. Les zones les plus vulnérables doivent être aidées particulièrement, il s'agit de désenclaver, de recréer, si ce n'est de maintenir commerces et le peu de services publics qui restent présents dans ces zones rurales. Pour le reste, seule une politique de redressement économique nationale comme d'aide à l'agriculture peut être réellement efficace.

Vous prenez comme interlocuteur privilégié les PI qui fédèrent plusieurs EPCI, nous sommes là encore assez loin des communes et même des communautés de communes. Ces structures supra-communales, nous vous le répétons, éloignent et l'analyse et le diagnostic comme le niveau de décision vis-à-vis de nos concitoyens. La démocratie de proximité est, à notre avis, la règle indispensable pour traiter de plus des problématiques de niveau communal et cantonal. La politique des centres-bourgs oui, nous vous soutiendrons dans la revitalisation des centres-bourgs, vous rappelant, vous précisant qu'en 1987, en tant que vice-Président de cette institution, j'avais créé cette politique de remise en état de centres-bourgs vis-à-vis de très petites communes – quelle que soit leur couleur politique, je le précise – et qui n'avaient pas les moyens de financer les travaux en question. Vous y associez la politique de la ville, politique de l'échec et de la discrimination envers des populations françaises aux revenus plus modestes. Depuis plus de 40 ans, quels que soient

les Gouvernements, les milliards d'euros engloutis dans toutes ces actions n'ont amené aucune amélioration pour qui que ce soit. Ces crédits doivent être redirigés, à notre avis, en faveur des agriculteurs et des petites communes rurales où vivent les oubliés de la République. Nous verrons ce que donneront les négociations avec les structures à travers nos Départements et les aides de bon sens qui pourront en sortir.

Nous ne nous opposerons pas sur le principe à ce dossier, nous jugerons alors de la chose. En attendant, nous nous abstiendrons sur ce dernier.

Merci.

M. LE PRESIDENT. - Je rappelle, Denise, quatre minutes.

Mme SAINT-PE. - Oui Président, mais j'avais pris soin tout à l'heure Président de vous dire que j'intervenais sur deux rapports, donc j'étais en dessous de mon quota des quatre minutes par rapport Président, puisque j'intervenais aussi pour le TEPOS et le rapport n° 30, alors ne me...

M. LE PRESIDENT. - Vous intervenez sur quel rapport maintenant ?

Mme SAINT-PE. - La politique contractuelle Président.

Monsieur le Président, chers collègues, nous sommes déçus Président, de la teneur de la politique contractuelle territoriale que vous nous proposez. Notre déception s'explique pour plusieurs raisons. Premièrement, sur la question des périmètres de contractualisation, vous visiez des périmètres regroupant au moins deux EPCI, ce qui fait que nous allons sans doute vers des regroupements forcés ou arbitraires de territoires qui pourraient sembler ne rien avoir en commun. La maille territoriale sera trop large pour analyser et répondre de près aux besoins des territoires et des populations.

Deuxièmement, sur les critères de vulnérabilité que vous avez choisis, sur les 12 critères utilisés, un seul seulement prend en compte l'accessibilité aux équipements et services de la vie courant. Aussi, je vous invite à nouveau à regarder du côté de la Région Bretagne qui, elle, a décidé de s'appuyer sur un indice de développement humain breton, qui prend en compte trois indicateurs :

- Le niveau de vie,
- L'éducation,
- Et la santé.

Quand on croise ces questions de périmètre et de critères de vulnérabilité, on se rend compte que des territoires ruraux fragiles ne sont pas repérés en tant que tels sur la carte présentée.

Troisièmement, cette vision du développement territorial ne voit pas d'intervention ambitieuse pour la revitalisation des centres-bourgs puisque la Région se met seulement « dans la roue » de l'Etat et cela ne concerne que huit bourgs. Le sujet de la santé est encore vu sous l'angle strict des Maisons de santé, mais les Maisons de santé ne doivent pas être des coquilles vides. Il faut créer de nouveaux leviers d'attractivité pour attirer les médecins en zone rurale, en appui de ce que conduit l'ARS pour lutter contre la désertification médicale avec les contrats de praticien territorial de Médecine Générale par exemple.

Quatrièmement, cette politique est très régionalo-centrée, en effet, tandis que l'Etat prépare ses contrats de ruralité et que les Départements sont amenés à déployer leurs compétences en matière de solidarité territoriale, on ne voit pas bien comment la Région Nouvelle-Aquitaine compte les associer, à la différence de ce qui se faisait par exemple de 2004 à 2014 en ex-Aquitaine où parfois, les contrats étaient cosignés.

Enfin, vous déclarez que vous supprimez intégralement tout budget autrefois dédié à la politique contractuelle puisque seuls seront mobilisés les budgets des politiques sectorielles. Nous sommes donc inquiets sur les moyens que vous allez déployer en matière d'ingénierie territoriale, qui a pourtant été un outil en faveur de l'égalité du territoire.

Au final Président, nous craignons que les orientations proposées de cette politique soient un rendez-vous manqué avec les territoires. Les contrats pourraient être un acte de développement des territoires, ils ne seront au final qu'un outil de gestion des subventions régionales.

Pour ces raisons, nous voterons contre cette délibération.

M. LE PRESIDENT. - Sauf que Denise, vous vous trompez. Quand vous dites par exemple il y avait des lignes budgétaires dans l'ex-Aquitaine sur ces contrats, cela ne changera absolument pas. Il n'y avait pas de ligne sur les actions dans la précédente politique contractuelle, il y avait uniquement ce qui se passera demain avec la DATAR, des lignes ingénierie et expérimentation. Ce sera exactement pareil. Vous ne pouvez pas fonder votre discours sur des erreurs, et votre raisonnement sur des erreurs.

M. TARIS. - Ce n'est pas bien Président.

M. LE PRESIDENT. - Joan, je réponds sur le fond, je ne réponds pas sur la forme. Il y a une erreur là-dessus.

M. TARIS. - Non, pas du tout.

M. LE PRESIDENT. - Sur les contrats précédents, l'ex-Région Aquitaine intervenait sur expérimentation et ingénierie, nous allons continuer exactement pareil.

Deuxièmement, il y aura bien sûr des signatures et des interlocuteurs, en quoi cela va-t-il changer ?

Troisièmement, il n'y a pas que huit centres-bourgs, je me suis tourné vers Gérard VANDENBROUCKE, je n'ai pas lu huit centres-bourgs qui seraient réhabilités.

Ensuite, sur les IDH - j'aime bien cette expression et j'aime bien ce que fait la Bretagne – sauf que l'on en prend 12, on va plus loin dans la définition des inégalités et des déprises.

Sur la maille territoriale trop large, je le dis aussi à Jacques COLOMBIER, sur le retour à la commune, je donnais cet exemple, la forêt du Temple en Creuse, 140 âmes, une entreprise de 46 personnes, comment cette entreprise peut-elle recruter alors qu'elle a déjà toutes les personnes actives moins le boulanger de la commune ? On a un vrai problème, comment peut-on recruter ? Si vous laissez cela au niveau communal, voire même parfois intercommunal, nous allons à la ruine. Il faut que la Région accompagne des territoires plus larges, pour trouver quelle est la zone d'activités, quels sont les logements, quels sont les problèmes de santé, quel est le lycée, quels sont les équipements culturels. Donc on voit bien que l'on a besoin d'un territoire de type PI, de type SCoT, qui existent depuis des années et des années. C'est la DATAR, au niveau national, qui avait lancé cela parce que l'émiettement communal et la faiblesse des intercommunalités ne nous permettaient pas de répondre sur les territoires autour des bourgs-centres à ce type d'activités. Maintenant, la vraie question, je repense aux centres-bourgs - je le redis parce qu'il faut que ce message soit entendu au-delà de cette enceinte – est-ce que l'on peut demander des financements publics sur la réhabilitation de la rue centrale du centre-bourg quand dans le même temps, on signe à bras raccourcis des permis de construire pour des supermarchés ?

M. LE PRÉSIDENT. - Il faut que l'on assume.

Mme FONTALIRAN. - Monsieur le Président, chers collègues, ce Règlement est absolument essentiel car il détermine des principes transversaux qui s'appliqueront sur l'ensemble des critères d'attribution des aides régionales, il faut donc être extrêmement vigilant. De nombreux problèmes se posent donc. Il apparaît dans un premier temps que le périmètre de contractualisation s'appliquera avec les 51 territoires définis. Encore une fois, c'est une erreur. À quoi sert d'avoir créé à marche forcée parfois, de grandes communautés de communes, de leur donner des compétences importantes, si aujourd'hui vous niez leur légitimité territoriale ? Vous avez voulu cette grande Région, les élus locaux n'ont pas à en subir les conséquences. C'est une question de justice et d'équité territoriale. La contractualisation doit se faire avec les 152 EPCI, pour être au plus près de leurs besoins et de leurs attentes spécifiques. Les communautés d'agglomérations contractualisent déjà avec la Région, pourquoi ne pas ajouter dans le dispositif les communautés de communes ? Que

faites-vous du principe d'égalité entre les territoires ? A défaut de simplifier un dispositif ambitieux, vous créez de nouvelles disparités entre les territoires et une usine à gaz inaudible pour les élus.

J'en viens maintenant au fameux degré de fragilité attribué aux territoires de la Région. Depuis décembre, les critères de classification de fragilité ont nettement été modifiés et cela induira de facto des baisses de subventions, et c'est bien là que le bât blesse Monsieur le Président. Une modification des degrés de fragilité, qui n'est en rien adaptée aux réalités de terrain, une imprécision des indicateurs et des critères de fragilité. On se base notamment sur une population et des taux de chômage de 2013. Il existe des données certainement plus récentes. Je prendrai comme exemple mon territoire, la Dordogne, la communauté de communes de Sarlat, qui je le rappelle est en zone à forte attractivité touristique et économique, est passée d'un niveau de fragilité partielle à un niveau de forte fragilité. Quelle est la cohérence de ces degrés de fragilité quand on voit que toutes les zones autour sont considérées comme partiellement fragiles ? Et nous retrouvons ces mêmes problématiques dans nos 12 Départements. Cela montre une nouvelle fois que ce Règlement ne se présente pas comme un outil de proximité, de solidarité et d'équité entre les territoires, et votre majorité en est responsable. Vous abandonnez notre ruralité. Il aurait été tellement plus équitable que vous basiez vos critères sur le classement des zones de revitalisation rurale, dont le décret du 16 mars dernier en fixe les nouveaux contours, ainsi que la politique de la ville sur l'urbain, mais pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ? Il s'agit là d'un déni de territoires.

Il apparaît ensuite, dans un second temps, que l'accompagnement financier de la Région sera modulé selon trois critères :

- La vulnérabilité structurelle du territoire, mais comme nous venons de le voir, si la carte des degrés de fragilité est sujette à caution, il n'y a aucune précision des niveaux de pourcentages applicables selon les degrés, aucun chiffrage, aucune graduation, rien.

- Ensuite, le profil financier et fiscal des EPCI. Ce profil conjugue le niveau de potentiel fiscal intercommunal agrégé par habitant et l'effort fiscal agrégé. Il est précisé que le niveau d'intervention régionale sera d'autant plus important que le PFIA sera faible et l'EFA fort. Donc, plus les impôts sont élevés sur les territoires, plus la Région aidera. C'est une forme d'incitation à l'escalade fiscale.

- Enfin, la solidarité intercommunale pour certains territoires classés comme peu fragiles mais ayant pourtant quelques zones de forte fragilité. Ils pourraient bénéficier d'une aide renforcée. Où sont les critères de sélection de ces territoires ? Nulle part. Est-ce le fait

du prince ? Il apparaît clairement qu'une incertitude persiste sur le partenariat financier qu'est l'articulation entre les aides régionales et les aides de l'Etat.

Quels sont les partenaires ? Un manque évident d'informations qui complexifie un peu plus cette contractualisation. Mais la contractualisation Monsieur le Président, n'est pas simplement une signature sur un bout de papier. Cela concerne l'ensemble des acteurs investis dans les intercommunalités et les Départements. Il est précisé que chaque territoire de projets disposera d'un interlocuteur unique au sein de la Région : 51 contrats de territoires. Quelles seront les incidences sur les RH régionales ? Quelle sera la teneur des dialogues ?

Par toutes ces remarques, je souligne, comme en décembre dernier, votre fausse volonté de modernisation et de simplification des relations entre les collectivités territoriales en Nouvelle-Aquitaine. Un bric-à-brac administratif, ponctué ici et là d'indicateurs approximatifs de degrés de pseudo fragilité, appliqués sur des territoires qui n'en relèvent peut-être pas.

M. LE PRÉSIDENT. - Les quatre minutes sont dépassées.

Mme FONTALIRAN. - La réalité des territoires vous dépasse – j'ai fini – c'est un fait. La politique contractuelle de la Région Nouvelle-Aquitaine est essentielle pour assurer la proximité, la solidarité et l'équité sur les territoires, nos élus seront perdus et ne pourront que rester sceptiques quant à l'appui que la Région pourra leur fournir.

Pour toutes ces raisons, le groupe LR-CPNT votera contre cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT. - Tout ce qui est excessif, surtout en matière de vocabulaire, n'a pas de sens. Cela n'a pas de sens pour quelle raison ? Parce que ces trois Régions qui ont fusionné avaient déjà une expérience de politique contractuelle. On peut me reprocher de s'être plutôt appuyé sur l'expérience Aquitaine et Limousin que sur l'expérience Poitou-Charentes. On peut me le reprocher mais en tout cas, c'est ce qui se passe, y compris avec la prise en compte des fragilités. Je veux bien que l'on veuille ensuite « casser le thermomètre », les « pseudo critères » Madame, c'est l'INSEE, c'est l'URSSAF, ce sont toutes les cartes qui paraissent sans être démenties dans tous les journaux, et qui stigmatisent les élus qui n'ont pas le courage à un moment donné de dire : tel territoire est plus en déprise que l'autre. Oui, pour ne pas parler de Sarlat, mais parler de Brive et de Tulle, quand on fait l'analyse de Brive et de Tulle, Brive a un taux de chômage, un niveau de formation, un niveau de qualification plus faible que celui de Tulle. Est-ce qu'un jour la politique et les politiques auront le courage de s'attaquer, avec de vrais chiffres, à de vrais problèmes ? Ce n'est pas ce que vous venez de faire dans votre intervention. L'idée que la Région puisse saupoudrer, puisse avoir son tiroir-caisse ouvert, est finie, cela n'a jamais

marché - d'ailleurs vous n'étiez pas là dans la mandature précédente – et je pense que la politique contractuelle que nous menions en Aquitaine était plutôt satisfaisante.

Ce n'est pas une révolution que l'on propose, c'est simplement une adaptation d'une politique contractuelle qui a toujours été menée avec des PI et non pas avec des intercommunalités, les intercommunalités étant dans les PI le seul élément de maîtrise d'ouvrage. Cela s'est toujours passé comme cela, à partir de critères objectifs de plus en plus affirmés, il y en a 12, c'est quatre fois plus que celui de la Bretagne. Et en plus, avec de vraies cohérences, ce n'est pas moi qui ai décidé que Sarlat par rapport aux territoires autour était plutôt plus fragile que le reste. Quand je vois le maire de Sarlat, il me dit : si tu peux m'aider encore plus, tu le fais.

M. LE PRESIDENT. - Je croyais qu'il ne fallait pas faire de débat politique... Je ne sais pas qui a sorti cela mais je le punirai.

Et donc chère Madame, c'est bien parce que nous nous appuyons sur la réalité du terrain et pas la réalité que les élus qui représentent ce terrain parce qu'ils voudraient ramener un peu plus d'argent pour leur territoire portent, mais la vraie réalité, la réalité dont souffrent les hommes et les femmes de ces territoires, et vous ne m'en ferez pas changer.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Juste pour dire Monsieur le Président d'abord que c'est un débat de fond, que notre Assemblée est légitime à s'en emparer et que je trouve que vous êtes sévère avec l'intervention très construite de ma collègue Nathalie FONTALIRAN.

M. LE PRESIDENT. - Elle était construite sur des choses qui ne sont pas vraies, je le dis, avec des mots excessifs. Je veux bien que vous défendiez la veuve et l'orphelin, mais j'aimerais qu'on les défende sur le territoire.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Monsieur le Président, je voulais juste dire que je ne partageais pas cet avis.

Monsieur le Président, finalement, on a beaucoup étudié votre position sur cette délibération parce que vous y avez mis, contrairement à d'autres, beaucoup de vous-même – et je le dis avec respect -. Vous êtes un amoureux nostalgique. De quoi ? De qui ? Vous êtes un amoureux nostalgique de Madame VOYNET.

M. DIONIS DU SEJOUR. - J'ai cherché. Le découpage a quelque chose d'un peu émouvant d'ailleurs, on y voit la patte du jeune chargé de mission à la DATAR que vous avez été, sauf que depuis Madame VOYNET, il y a pas mal d'eau qui a coulé sous les ponts de Garonne et je vous écoutais répondre à Nathalie, c'est très intéressant. D'abord, l'Histoire a tranché entre les deux enfants législatifs du Gouvernement JOSPIN parce qu'en même temps, le Gouvernement JOSPIN fait la loi VOYNET et il fait la loi CHEVENEMENT, et

l'Histoire a tranché, tous les Gouvernements de la République : JOSPIN, RAFFARIN, VILLEPIN, FILLON, AYRAULT, VALLS, ont conforté le choix en faveur de la loi CHEVENEMENT. Tous. Et oui, il y a bien eu, de 1997 à 2017, une vraie révolution territoriale en France, avec la montée des intercommunalités qui sont devenues plus démocratiques, c'est le changement de la loi municipale, pour la première fois, les électeurs, en 2014, ont eu la visibilité sur les candidats à la fonction de Conseiller communautaire, qui sont devenues plus grandes, quand je vous écoutais, est-ce que vous prenez la mesure de cela ? Qui sont devenues aujourd'hui beaucoup plus grandes, beaucoup plus puissantes. Ce qui était vrai à un moment donné n'est plus vrai aujourd'hui. A titre d'exemple - si je prends l'agglomération d'Agen : 7 en 2008, 31 communes aujourd'hui, donc on change complètement de nature. Nous vous demandons, nous sommes plusieurs et après tout, peut-être pourriez-vous vous poser tranquillement cette question : et s'ils avaient raison ? Nous vous demandons de corriger votre politique contractuelle parce que les territoires ont bougé, et je crois que tous, dans toutes nos sensibilités politiques, on peut être fier de cette révolution territoriale qui a fait émerger les intercommunalités. La réalité est que les syndicats de PI sont, dans la plupart des cas chez nous, devenus de toutes petites structures...

M. DIONIS DU SEJOUR. - Toutes petites, concentrées sur la seule fonction urbanistique - on peut en parler si tu veux - mais ce serait une erreur majeure de leur donner, au niveau de la politique contractuelle avec la Région, une importance qu'elles sont très loin d'avoir sur le terrain. Et si elle reste en l'état, la négation ou en tout cas la sous-estimation du fait intercommunal est lourde de contentieux et ne permettra pas l'optimisation de politiques communes entre la Région et les territoires.

Heureusement, arrivent nos amendements tout à l'heure et donc je pense que ce sont des amendements consensuels, qui proposeront une politique partenariale à l'échelon que vous souhaitez : PI, SCoT, et des conventions d'application opérationnelles avec chaque EPCI, je pense que c'est un bon compromis.

De manière fondamentale aussi, et on peut vous retrouver là-dessus, votre délibération est fondée sur une volonté de solidarité régionale envers les territoires les plus fragiles et vous avez raison là-dessus. Reste qu'il faut s'expliquer là-dessus. Cette volonté de solidarité régionale envers les territoires néo-aquitains n'est pas évidente, vous l'avez appuyée sur une phrase : charité bien ordonnée commence par soi-même. Et pourquoi pas encore une fois ? Mais il est à craindre que si c'est cela, la Région n'intervienne que marginalement dans les vrais territoires en difficulté. Qui sont ces territoires en difficulté ? Ce sont les communes rurales, des zones rurales à revitaliser, ce sont les quartiers urbains de la politique de la ville. Aujourd'hui, cette vision qui va être déclinée dans votre politique de

soutien aux territoires défavorisés est notre deuxième désaccord majeur avec votre politique contractuelle. Elle se fonde sur deux convictions très ancrées chez vous : la première est que vous ne croyez pas du tout à l'effet d'entraînement. Vous l'avez souvent dit, vous parlez souvent de ruissellement qui n'a pas lieu, d'un territoire-locomotive qui n'entraîne pas les territoires-wagons. Vous pensez que l'effet d'aspiration de la locomotive est toujours plus fort que l'effet d'entraînement, et cela structure votre vision, votre vision Bordeaux-métropoles d'équilibre et votre vision métropoles d'équilibre-territoires ruraux. Il y a une part de vérité dans votre position et je le dis, mais il faut aller jusqu'au bout de cette controverse parce que vous la poussez à l'excès et vous niez un certain nombre de choses. Bordeaux entraîne Marmande, c'est sûr, et Agen entraîne Nérac, c'est sûr aussi, donc il faut prendre acte de cela aussi et équilibrer votre position.

La conséquence de vos convictions est la politique de soutien aux territoires fragiles que vous nous proposez. Vous vous lancez dans une entreprise compliquée et contestable, et cela a été dit par plusieurs d'entre nous, Nathalie l'a dit : elle a raison. Vous vous lancez dans l'élaboration d'une nouvelle carte géographique des fragilités néo-aquitaines, 12 critères appliqués aux PI dont on a vu le caractère artificiel. Tout est contestable dans cette approche, absolument tout : la nature des critères, je suis tombé sur un critère qui est la dynamique de l'appareil de production. Ouahou ! Alors aller quantifier la dynamique de l'appareil de production m'en bouche un coin. Mais de la même manière, Nathalie l'a aussi dit, vous vous appuyez sur des statistiques anciennes, bien éloignées de la réalité régionale. Monsieur le Président, nous sommes plusieurs à vous proposer une approche beaucoup plus vraie, beaucoup plus solide, beaucoup moins contestable pour identifier les réelles fragilités de notre territoire. Ces cartographies sont solides...

M. DIONIS DU SEJOUR. - Cela vous gêne que l'on parle, c'est un débat important quand même.

M. LE PRESIDENT. - On a convenu Jean, c'est valable pour tout le monde. On ne peut pas répondre comme cela quand on rappelle à l'ordre du respect de notre loi commune.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Appuyées sur des méthodologies éprouvées et n'allez pas nous dire, il faut que vous nous entendiez Monsieur le Président, cela provoque une vraie colère chez nous, que l'agglomération d'Agen, avec ses 11 % de taux de chômage en moyenne, peut payer seule pour le quartier de Montanou où le taux de chômage atteint 48 %. Pour faire face à des problèmes de ce niveau, et c'est cela la France d'aujourd'hui, tout le monde doit être autour de la table : Etat bien sûr, agglomérations et villes bien sûr, Départements au titre de leurs compétences sociales, mais aussi la Région. Personne ne comprendrait l'absence de la Région dans les ZRR et dans les quartiers politique de la ville.

Vous allez me répondre : mais on a des crédits pour cela. Et bien on a été les chercher, écoutez un peu, sur les quartiers politique de la ville, nous avons exactement, c'est famélique, 5.5 M€ au Budget 2017, ceci pour 80 quartiers politique de la ville, c'est-à-dire 68 000 € par quartier. Quant aux crédits en faveur des territoires ruraux en souffrance, je les ai cherchés, je ne les ai pas trouvés.

Enfin, il nous faut penser l'avenir des centres urbains des petites villes, qui restent confrontés au phénomène de désertification. Au cœur de la désertification, et là vous avez ouvert une porte intéressante, il y a la perte de vocation commerciale des centres-bourgs et des centres-villes. Mes chers collègues, je vous recommande à tous la lecture d'un livre, qui est un livre choc, c'est le livre d'Olivier RAZEMON *Comment la France a tué ses villes ?* Je m'appuierais également sur le rapport de l'IGF de juillet 2016, la Région a vraiment vocation à participer à la stratégie de reconquête commerciale, il faut mettre le doigt là où cela fait mal des centres-villes, et le niveau régional peut devenir la bonne échelle pour définir les grandes orientations et organiser la régulation en matière d'aménagement commercial. Monsieur le Président, il existe une voie médiane entre nos deux approches et si j'osais, j'allais dire une voie d'union régionale, il faut que la Région impose dans la négociation contractuelle, aux communautés d'agglomérations, aux communautés de communes, d'être ambitieuses avec leurs quartiers politique de la ville et avec leurs communes rurales en souffrance. C'est cela le chemin vertueux de la lutte contre les fragilités. Nous espérons un vrai débat sur ce sujet, nous sommes prêts, en ce qui nous concerne, à bouger vers une position centrale, mais vous devez accepter aujourd'hui la controverse qui s'ouvre, et au moins trois groupes l'ont ouverte. Nous attendons votre position favorable sur nos amendements, s'ils devaient être déçus, nous confirmerions notre vote contre cette politique fondamentale de notre institution.

M. LE PRESIDENT. - Je voudrais, les Présidents de groupes, vous en êtes un, se mettent d'accord pour dire quatre minutes...

M. DIONIS DU SEJOUR. - On est sur quelque chose de central.

M. LE PRESIDENT. - A chaque fois il y aura des exceptions Jean, chaque fois. Chaque fois en plus vous reprenez la parole, vous revenez.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Je vais me taire, je le jure, de 14 h 00 à 20 h 00.

M. LE PRESIDENT. - Je voudrais simplement dire trois choses : premièrement, que ce soit Jean-Pierre CHEVENEMENT, qui aussi a eu d'autres Ministères, Monsieur PASQUA ou Madame VOYNET, la stratégie d'aménagement du territoire a été pendant très longtemps une stratégie de PI. Que ce soit aujourd'hui les SCoT ou les PI qui peuvent les remplacer. Ce que je regrette par contre, et là je peux vous suivre, est que l'Etat qui a multiplié un

certain nombre de périmètres, ne nous ait pas consultés pour que nous ayons, puisqu'il nous a imposé la carte de la politique de la ville, des références communes en matière de territoires. Je le regrette.

Deuxièmement, je confirme le désaccord qu'il y a entre nous, même si vous faites un pas, pour dire qu'il n'y a pas de ruissellement des agglomérations vers leur arrière-pays. Cela n'existe pas. Consultez tous les géographes économiques de l'université de Poitiers, de Pau, de Bordeaux, ceux que vous voulez, à part Pierre DABEZIES – je ne sais pas pourquoi d'ailleurs – tout le monde constate qu'il n'y a pas de ruissellement. Et d'ailleurs, un de nos collègues, dans une réunion je crois que j'ai eue à Poitiers, disait : mais comment allez-vous faire si vous ne venez pas des intercommunalités qui ont les moyens pour autofinancer les premiers projets ? C'était un aveu terrible, l'aveu de dire qu'il faut qu'il pleuve là où c'est déjà mouillé, pour parler trivialement. Et donc si nous ne sommes pas discriminants à la fois sur une stratégie d'accompagnement à l'ingénierie, quelqu'un dans cette Assemblée, qui venait de Dordogne, qui était d'ailleurs aussi du Centre, m'avait fait remarquer une chose extrêmement pertinente que je n'avais pas vue à l'époque, les Gouvernements successifs, pour favoriser les intercommunalités, ont augmenté les dotations par habitant dans les dotations de l'Etat aux collectivités ou aux intercommunalités, et plus la ville qui s'agglomère est importante, à la limite plus aussi elle est riche, plus elle est aidée.

Donc nous nous trouvons dans un système où la mécanique d'Etat que vous valorisiez tout à l'heure, que vous appeliez CHEVENEMENT, est une mécanique qui a induit des choses extrêmement concrètes. Vous voulez être concret ? Comment suis-je capable de payer les hauts fonctionnaires d'une mairie, d'une intercommunalité et d'une Région quand vous êtes à Poitiers, à Bordeaux, à Pau, ou quand vous êtes à Bergerac ou dans des petites communes ? Je l'ai vécu en tant que maire de Pessac, en payant moins, donc on n'ayant pas forcément... j'ai pu me débrouiller autrement mais vous avez une tendance à ce que les meilleurs de l'ingénierie arrivent dans les grandes villes. Et comment monter les dossiers ? Comment être créatif par rapport aux financements européens, par rapport à tous les dispositifs ? C'est ce mécanisme qu'il faut freiner. Nous n'avons pas les moyens, nous, de freiner ou de faire évoluer à l'envers les dotations de l'Etat, par contre, là où vous avez raison est comment interpelle-t-on un certain nombre d'agglomérations sur le travail qu'elles font par rapport à la politique de la ville. De la même manière, je regardais les budgets des actions politique de la ville que vous avez menées et que nous avons menées en commun à Agen, cela supposerait qu'Agen ait eu un cinquième d'ailleurs des chiffres que vous évoquiez tout à l'heure, ce qui montre bien que l'effort en matière de politique de la ville non seulement va continuer, mais va se renforcer et que dans les zones où il y a des points de fixation, nous aurons une action spécifique.

La carte, chaque fois que l'on a abordé une carte, quelle que soit la responsabilité qui nous a été attribuée, chaque fois la carte a été contestée et la vocation d'une carte, quelle que soit la rationalité, elle va toujours être contestable.

Sur l'ouverture que vous faites, à l'évidence ce sont les intercommunalités qui seront maîtres d'ouvrage, donc à l'évidence, ce sont elles qui vont porter, donc à l'évidence c'est elles qui vont faire le poids, mais je veux que l'on travaille avec le monde rural, je veux que l'on rapproche. Notre intercommunalité n'est pas au bout de sa démarche, on est loin d'être au bout de la démarche. Certaines le sont, pas toutes, tout le monde le sait, donc c'est pour cela qu'il faut que l'on regarde cela.

Quand vous évoquez mais cela s'arrête en 2013, etc. parfois, certains chiffres, parce qu'ils sont non contestables, vont jusqu'en 2013, d'autres vont jusqu'en 2016, Gérard VANDENBROUCKE vous a déjà répondu parce que dès que l'on a de nouveaux chiffres, on les met dans la machine, mais ce sont des tendances qui importent. Vous vous êtes moqué à un moment donné de la dynamique économique, cela se calcule en nombre d'emplois en diminution ou en nombre d'emplois en augmentation, et le taux de créations d'entreprises, vous le savez...

M. DIONIS DU SEJOUR. - *(intervention hors micro inaudible)*

M. LE PRESIDENT. - On a ajouté un critère sur la création d'entreprises ou la fermeture d'entreprises, c'est encore plus précis. Je crois que là-dessus, on peut faire confiance aux services d'avoir travaillé sur des éléments incontournables.

Mme MOEBS. - Monsieur le Président, chers collègues, la création de la Nouvelle-Aquitaine par fusion de trois Régions donne l'occasion d'une nouvelle façon de travailler avec les territoires. Il est essentiel que la Région irrigue ces territoires, qu'elle les considère dans toute leur diversité et leur complexité, qu'elle aspire à l'égalité de ces territoires. On sait quel énorme enjeu existe dans notre pays, comment la France des petits bourgs, des villes moyennes et du milieu rural vivent pour beaucoup une véritable désertification. On sait que les projets de territoires y sont à réinventer alors que la métropolisation risque de les dévitaliser un peu plus. Nous sommes convaincus que différencier l'intervention de la Région suivant les caractéristiques des territoires, de prendre en compte leur vulnérabilité, est une très bonne chose. Nous aurions aimé que les critères d'évaluation intègrent les nouveaux indicateurs de développement rural, et pas seulement des indicateurs sociaux et économiques. Cela n'a pas été possible, c'est dommage, mais nous avons l'assurance, dans cette délibération, que ces nouveaux indicateurs seront construits à l'échelle des communes et des communautés de communes, et qu'ils seront mis en œuvre par la suite.

Nous soutenons fortement la proposition d'une ingénierie performante dans les territoires. Cette ingénierie sera essentielle pour faire émerger des projets pertinents et adaptés aux enjeux. Nous avons contribué à l'élaboration du cadre de ces futures politiques contractuelles en faisant inscrire la transition énergétique et écologique comme objectif, avec toutes les perspectives vertueuses pour l'emploi, mais aussi pour le bien vivre dans les territoires. Nous avons également tenu à ce que le monde associatif soit pleinement associé aux concertations qui seront organisées pour co-construire les diagnostics et les projets de territoires. Enfin, nous avons proposé que la participation citoyenne soit fortement encouragée dans ces mêmes concertations. Nous souhaitons en effet lancer l'expérimentation de Conseils citoyens dans les territoires, où la participation citoyenne est souhaitée pour faire respirer la démocratie. Les Conseils citoyens sur les territoires favoriseront l'expression des habitant(e)s aux côtés des acteurs institutionnels. Notre Région sera ainsi la première à impulser une démocratie d'implication pour associer les citoyennes et citoyens aux projets qui les concernent et réinvestir la démocratie dont ils et elles se sont parfois détournés.

Pour toutes ces raisons, notre groupe votera pour cette délibération.

Je vous remercie.

M. NAUCHE. - Merci Monsieur le Président. Sans vouloir allonger de façon excessive les débats, je me pose quelques questions à écouter ce qui a été dit par notre opposition, je me demande si nous avons lu la même délibération. D'abord, il y a l'idée que ce serait finalement quelque chose de définitif : la carte, les propositions, non. Nous sommes au début d'une démarche qui va, au fil du temps, permettre, nous l'espérons tous, d'éclaircir les zones sombres en zones claires sur cette carte, au fil des années de l'action qui pourra être menée. Ensuite, je crois que nous sommes là pour définir une politique régionale qui ne sera pas imposée du haut vers le bas aux territoires, mais qui sera réellement co-construite avec ces territoires-là, et c'est bien cela le sens de la démarche qui nous a été proposée par Gérard VANDENBROUCKE tout à l'heure. C'est une démarche qui est à la fois ascendante et solidaire, c'est la solidarité entre les territoires qui va s'exprimer puisque cette démarche de politique contractuelle doit permettre d'accompagner tous les territoires, mais en ayant une attention spécifique aux territoires les plus fragiles, et à l'intérieur de chaque territoire, la discussion qui aura lieu avec les acteurs locaux permettra là aussi de co-construire un accompagnement des parties les plus fragiles des territoires qui ne sont pas totalement fragiles. Je crois donc vraiment que c'est une démarche vertueuse.

Je ne comprends pas bien, sauf peut-être parce que nous sommes à une période un peu particulière sur le plan de la politique nationale, mais je ne comprends pas bien cette

espèce de vision systématiquement négative qu'il peut y avoir sur cette délibération, sur les critères. Il faut bien quelques critères et ces critères-là sont les plus objectifs possibles et il y a une espèce de paradoxe sur cette carte puisqu'il y a à la fois un certain nombre de personnes qui sont mécontentes parce qu'elles ne sont pas en zone dite « défavorisée » ou en difficulté et elles se disent : je vais perdre des subventions.

Et puis un autre paradoxe, d'autres qui se retrouvent dans une zone où sont identifiés des critères de fragilité et qui se disent : ce n'est pas bon pour l'image de notre territoire que l'on nous dise que l'on a des critères de fragilité. Je crois qu'il faut, par rapport à tout cela, raison garder, et se dire que toute cette délibération, toutes les statistiques qui ont été mises en avant, toute l'analyse qui a été faite par nos services – que je remercie de cette analyse – est un outil de travail. C'est l'outil qui va permettre, entre la Région et l'ensemble des territoires, avec un découpage qui n'a pas été arbitraire mais qui a été discuté au niveau territorial pour que l'on arrive à trouver des espaces pertinents de discussions, pour que nous puissions ensemble améliorer la vie de nos concitoyens sur l'ensemble du territoire de la Nouvelle-Aquitaine. Il s'agit bien là, ce matin, d'une illustration de ce que doit être un aménagement différencié et Monsieur le Président, vous l'aviez souvent dit pendant la campagne des élections régionales, un aménagement différencié du territoire, une personnalisation de l'action de la Région au niveau de chaque territoire. Il s'agit de créer un écosystème favorable pour faire émerger les projets, en aidant tout le monde et je le redis encore, plus ceux qui en ont le plus besoin.

Ce n'est pas – et ce sera là ma conclusion – une politique descendante de la Région vers les territoires, elle n'est pas déconnectée des autres interventions de la Région en développement économique et territorial, en mobilité, en agriculture, en formation, en sport, en culture, chaque territoire devra identifier aussi, participer à cette démarche d'identification des territoires fragiles. Le diagnostic sera partagé, la démarche sera partagée et les actions seront partagées, et merci Gérard VANDENBROUCKE de cette délibération qui va beaucoup compter pour les années à venir dans l'action que nous aurons à mener au niveau de notre Région.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci.

J'ajoute que l'on est bien, je confirme, dans du bottom up, plutôt que du top down.

M. LE PRÉSIDENT. - On est bien dans de l'énergie remontante que dans le contrôle descendant.

Gérard VANDENBROUCKE sur les réponses, il n'y a pas de souci particulier ?

On peut passer aux amendements proposés par l'UDI.

Sans relire les amendements, Jean DIONIS DU SEJOUR, tu les balayes.

M. DIONIS DU SEJOUR. - L'amendement 1 est un amendement où l'on dit on reste sur les territoires vulnérables mais on s'appuie sur le droit commun pour les identifier, on en a parlé.

L'amendement 2 est un amendement, encore une fois, qui organise un peu et qui essaye de trouver une voie d'équilibre entre les PI et les intercommunalités. On vous propose – et je pense que l'on n'est pas trop loin là-dessus – un montage où il y a une convention-cadre au niveau du PI ou du SCoT et des conventions d'application opérationnelles signées par chaque groupement de communes constitutif du PI.

L'amendement 3 renvoie à la carte.

Et l'amendement 4 est une addition en matière de thématiques qui étaient, à notre avis, oubliées, comme les Maisons de santé, etc.

On insiste en tout cas sur le 1 et le 2.

M. LE PRESIDENT. - Je demande au vice-Président son avis sur ces amendements...

M. VANDENBROUCKE. - La proposition est de rejeter ces amendements. La proposition 1 tout simplement parce que la politique contractuelle telle qu'on la veut s'adresse à tout le monde, à tous les territoires, et pas seulement aux territoires fragiles. Donc il nous paraît que cet amendement soit extrêmement limitatif.

Sur l'amendement n° 2, la proposition est également une proposition de réponse de rejet parce qu'au bout du compte, l'amendement reprend déjà ce que l'on a proposé. On propose bien qu'il y ait une signature avec les EPCI, donc la proposition existe déjà. On ne va pas signer avec un PI qui n'a pas vocation à signature, mais bien avec des EPCI. Donc il nous paraît que cela fait déjà partie de notre démarche et que cet amendement n'apporte rien de nouveau.

Sur l'amendement 3, c'est une proposition de rejet parce que c'est un amendement qui propose de supprimer notre mesure de vulnérabilité pour y substituer des zonages nationaux ou européens. Non, il y a une politique régionale et on la revendique. Donc la proposition est de rejeter cet amendement parce qu'il nous semble qu'il n'apporte rien de particulièrement...

M. DIONIS DU SEJOUR. - Monsieur le Président, j'aurais une petite explication sur le 2. Si j'ai bien compris le premier vice-Président, cela veut dire que le syndicat de PI ne signera pas sur la politique contractuelle ?

M. LE PRESIDENT. - Il signera, mais le côté opératoire et les conventions dont vous parlez, par définition... supposons que nous ayons une Maison de santé à construire, dont le

partenaire est tel ou tel syndicat de communes. Il y aura une convention opérationnelle avec ce syndicat intercommunal.

M. DIONIS DU SEJOUR. - C'est l'amendement 2 Président, c'est exactement cela.

M. LE PRESIDENT. - Il n'y a pas besoin de le mettre puisque c'est ce qui va se passer.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Donc une convention-cadre et des conventions opérationnelles, on est d'accord là-dessus ?

M. LE PRESIDENT. - C'est ce qui va se passer en réalité, simplement, il faut bien que l'ensemble du territoire travaille ensemble.

Je mets aux voix l'amendement n° 1.

Qui est d'avis de l'adopter ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui est contre ?

Vote sur l'amendement n° 1 déposé par le groupe Udi

- . **POUR** : Union des Démocrates et des Indépendants , Les Républicains-CPNT, Mouvement Démocrate et Apparentés,
- . **CONTRE** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,
- . **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Front National/Rassemblement Bleu marine, Mme Le Guen (non inscrite à un groupe)

AMENDEMENT REJETE

M. LE PRESIDENT. - Cet amendement est rejeté.

M. LE PRESIDENT. - Le 2.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Le 2 est bon.

M. LE PRESIDENT. - Mais c'est ce qui se passe, donc même vote pour le 2.

Vote sur l'amendement n° 2 déposé par le groupe Udi

- . **POUR** : Union des Démocrates et des Indépendants , Les Républicains-CPNT, Mouvement Démocrate et Apparentés,
- . **CONTRE** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,
- . **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Front National/Rassemblement Bleu marine, Mme Le Guen (non inscrite à un groupe)

AMENDEMENT REJETE

M. LE PRESIDENT. - L'amendement tombe.

M. LE PRESIDENT. - Le 3.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Même vote.

M. LE PRESIDENT. - Il tombe.

Vote sur l'amendement n° 3 déposé par le groupe Udi

- . **POUR** : Union des Démocrates et des Indépendants , Les Républicains-CPNT, Mouvement Démocrate et Apparentés,
- . **CONTRE** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,
- . **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Front National/Rassemblement Bleu marine, Mme Le Guen (non inscrite à un groupe)

AMENDEMENT REJETE

M. DIONIS DU SEJOUR. - Non, il ne tombe pas.

M. LE PRESIDENT. - Le 4 tombe aussi.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Non, il ne tombe pas, il est battu.

M. LE PRESIDENT. - Même vote ?

M. DIONIS DU SEJOUR. - Oui.

M. LE PRESIDENT. - Donc il tombe.

Vote sur l'amendement n° 4 déposé par le groupe Udi

- . **POUR** : Union des Démocrates et des Indépendants , Les Républicains-CPNT, Mouvement Démocrate et Apparentés,
- . **CONTRE** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,
- . **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Front National/Rassemblement Bleu marine, Mme Le Guen (non inscrite à un groupe)

AMENDEMENT REJETE

M. DIONIS DU SEJOUR. - Il est battu, il ne tombe pas, sur les Maisons de santé, etc.

M. LE PRESIDENT. - C'est bizarre, revenir avec les Maisons de santé alors que tout le monde sait que les Maisons de santé sont dans le dispositif sert à quoi ?

Mes chers collègues, je vous remercie.

Je vais mettre aux voix l'ensemble de la délibération.

Qui est de l'avis de l'adopter le manifeste en levant la main.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui est contre ?

Cette délibération est donc adoptée.

M. COLOMBIER. - Et l'abstention Monsieur le Président ?

M. LE PRESIDENT. - Pardon, abstention.

N° 3

Vote sur la «Politique contractuelle territoriale de la Nouvelle-Aquitaine »

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,
- **CONTRE** : Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés,
- **ABSTENTION** : Front National/ Rassemblement Bleu Marine, Mme Le Guen (Non inscrite)

ADOpte A LA MAJORITE

M. LE PRESIDENT. - Mes chers collègues, je vous propose d'aller traiter notre hypoglycémie.

Interruption de la séance pour le déjeuner

PARTENARIAT AVEC LES CHAMBRES D'AGRICULTURE POUR UN CHANGEMENT DE MODÈLE AGRICOLE

M. LE PRÉSIDENT. - Je passe la parole à Jean-Pierre RAYNAUD sur le partenariat avec les Chambres d'agriculture.

M. RAYNAUD. - Merci Président, chers collègues, les enjeux de cette convention avec les Chambres d'agriculture sont d'assurer la promotion et l'extension de la certification environnementale des exploitations, l'AREA – pour ceux qui connaissent – qui a été initiée avec succès en Aquitaine, donc de développer ce dispositif sur l'ensemble du territoire en s'appuyant sur le plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles. Pour rappeler que ce dispositif qui a très bien fonctionné, ce sont aujourd'hui plus de 2000 exploitations qui sont certifiées sur l'ancienne Aquitaine et l'objectif qui est fixé pour la durée de notre mandat, pour 2020, est de 4000 exploitations certifiées sur l'ensemble de la Région Nouvelle-Aquitaine. L'idée est d'inciter les agriculteurs ayant un projet d'investissement, de modifier leurs pratiques vers un modèle agricole plus respectueux de l'environnement, au travers de la certification environnementale qui est basée sur le respect d'un cahier des charges en termes de biodiversité, de réduction des produits phytosanitaires, de gestion des intrants et d'économie de ressources en eau. C'est un dispositif qui est réglementaire et je rappelle que la certification environnementale repose sur un cahier des charges qui a été officiellement reconnu par le Ministère de l'agriculture et qui est contrôlé par un organisme tiers, l'AFNOR.

Dire aussi, et cela a été évoqué lors de la Commission agricole de la semaine dernière, c'est également faire la promotion du dispositif HVE niveau 3, puisqu'ici l'on a une certification qui est de niveau 2, même si elle n'en a pas la reconnaissance, mais de niveau 3, qui serait le niveau qui permettrait de valoriser ce dispositif sur le plan commercial.

Voilà Président très rapidement, après je pourrai répondre plus en détail si c'est nécessaire.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci.

Y a-t-il des interventions ?

M. BOUSQUET-CASSAGNE. - Monsieur le Président, tout d'abord, permettez-moi d'attirer votre attention sur le fait que les dossiers AREA 2015 et 2016, en ce qui concerne le plan « végétal environnement » et le plan de modernisation des bâtiments d'élevage, n'ont toujours pas été payés dans leur totalité. Il est vrai que l'Agence de service et de paiement rencontre des problèmes visiblement de logiciel, cependant, cette Agence est directement affiliée au Ministère de l'agriculture et au Ministère du travail. Vous êtes, Monsieur le Président, un Parlementaire Socialiste, soutien de la majorité gouvernementale. Il est donc de votre responsabilité d'intervenir auprès des Ministres concernés afin que ce dysfonctionnement ne perdure pas plus longtemps. Ces graves retards de paiement mettent la trésorerie des agriculteurs en péril.

Par ailleurs, le montage des dossiers de mars à septembre n'est évidemment pas judicieux. En effet, beaucoup d'agriculteurs sont très pris à cette période par leurs activités de production végétale, de pruniculture, de viticulture ou d'agrotourisme. Il aurait été plus opportun que le montage des dossiers se fasse lors des périodes creuses.

Nous regrettons par ailleurs que les effluents végétaux, c'est-à-dire le traitement d'effluents de serres ou de chais par exemple, ou bien les effluents prunicoles provenant des stations de séchage des prunes d'ente ne soient plus pris en compte par les aides AREA. Nous regrettons également la baisse du taux d'aide pour tout ce qui concerne l'élevage.

Sur le volet biosécurité et aviculture, nous demandons la reconduction en 2017 des mêmes critères d'attribution qu'auparavant car le nouveau système pose problème aux agriculteurs pour les petits dossiers à moins de 10 000 €.

Ceci dit, nous voterons pour cette délibération car elle présente l'avantage d'un travail en concertation avec les Chambres d'agriculture et apporte une aide concrète aux agriculteurs.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

M. AGUERRE. - Merci Monsieur le Président, mes chers collègues, je voulais intervenir un peu plus largement sur les CAE. La Nouvelle-Aquitaine compte la plus grande région agricole et l'agriculture est la première puissance économique de Nouvelle-Aquitaine. Le monde agricole s'est organisé à partir d'une forte politique de produits des terroirs, de marques, de signes officiels de qualité, essentiellement valorisés en circuits courts. Il est nécessaire de conforter, de consolider et de sécuriser cette activité par notamment des études de marché, parce qu'il y a quand même le risque d'avoir une offre non adaptée à la demande. En parallèle, il existe aussi un formidable réseau de production, organisé autour de coopératives, d'entreprises agroalimentaires très bien structurées, qui proposent des contrats permettant notamment d'accéder à l'export, ce qui doit être l'objectif et l'ambition de toute grande Région agricole.

Je voudrais attirer votre attention sur le fait que ces deux modèles de production ne sont ni antagonistes, ni concurrents, ce serait une erreur de vouloir les opposer ou privilégier l'un par rapport à l'autre. Ils répondent chacun à des besoins et des marchés différents que notre Région est en mesure de satisfaire. Bien sûr, c'est par anticipation, l'innovation et la recherche que l'on n'évoque pas sur ce document, que nous préparerons les agriculteurs de demain à mieux vivre de leur métier. Ils sont tous prêts à s'adapter aux exigences environnementales, pour plusieurs raisons, notamment d'une part parce que ce sont les meilleurs amis de la nature, ce sont les écologistes les plus convaincus, d'autre part, parce que vu le contexte économique, ils sont soucieux de réduire leurs charges, ce qui les oblige à diminuer les intrants tels que les antibiotiques, les pesticides, les engrais, d'économiser l'eau.

Le PCAE répond en partie à ces enjeux mais pas totalement, mais je pense qu'il faut l'élargir à l'ensemble des modèles agricoles, qui vont de l'agriculture biologique aux productions sous contrat, mais également aux activités agroalimentaires, qu'elles soient familiales, artisanales ou industrielles. Aujourd'hui, on ne peut concevoir l'agriculture que dans sa globalité, de la fourche à la fourchette ou du paysan aquitain au consommateur lambda, d'ici et d'ailleurs. L'activité agricole et agroalimentaire de notre Région est le socle

de l'organisation et de l'économie de notre territoire. Elle mérite, à mes yeux, une attention bien particulière, avec une politique et un budget bien identifiés et distincts des autres actions de la Région.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

M. BITEAU. - Merci Monsieur le Président. Un changement agricole tel que proposé dans ce partenariat, à notre niveau, nous ne pouvons que nous en réjouir. Si l'on se réfère aux crises actuelles, force est de constater que le modèle agricole dominant a vécu et donc qu'il nous faut le repenser. Disons-le tout net, les agriculteurs n'en vivent plus très bien, la terre montre toutes ses limites avec la dégradation de la vie des sols notamment, et les consommateurs n'en veulent plus. Le constat de ces dernières années est que la crise que nous traversons dans le monde agricole n'est pas une crise conjoncturelle, c'est bien une crise structurelle et nous devons effectivement accompagner les changements pour que cette crise structurelle cesse et qu'enfin on projette le modèle agricole vers des logiques qui leur permettent de trouver des réponses, y compris économiquement pour les agriculteurs.

Aujourd'hui, il nous faut bâtir l'avenir et livrer notre vision sur l'agriculture du futur. En ce qui nous concerne, nous pensons que l'agriculture doit aujourd'hui être vertueuse car on constate chaque jour que les vieilles recettes qui ont été imaginées depuis les cinq ou six dernières décennies ne fonctionnent plus, d'être ambitieuses parce qu'effectivement nous devons relever le défi alimentaire et donc il faut aussi sortir des vieilles recettes pour que l'on cesse avec cette souveraineté alimentaire que nous n'arrivons pas à atteindre puisque l'on est 7 milliards de personnes à la surface de la planète et 1 milliard de nos concitoyens ne mangent pas à leur faim aujourd'hui, donc ce modèle montre toutes ces limites-là et il nous faut inventer la ferme du futur, et je parle bien de ferme et non pas d'exploitation, je pense qu'il faut cesser d'exploiter les Hommes, la terre et les animaux, et passer sur d'autres logiques. Et donc revenir au bon sens paysan, voire en liant les deux, c'est-à-dire à la fois la modernité et le bon sens paysan et je fais référence à une citation d'un de mes maîtres à penser qui s'appelait Michel CREPEAU et qui disait que finalement, le progrès était juste le prolongement d'une tradition.

En ce qui concerne notre action politique, nous devons impulser ce changement et accompagner au mieux les agriculteurs qui souffrent et s'interrogent sur l'avenir de leur activité. Cette action suppose de rester à l'écoute bien entendu, en privilégiant le facteur humain, mais également de tracer un chemin, que nous souhaitons à la fois vertueux et ambitieux, a fortiori quand on mobilise autant d'argent public pour les accompagner dans les investissements, mais ces accompagnements publics interviennent déjà après l'intervention de la PAC qui, sur le monde agricole, injecte entre 10 et 11 milliards d'euros chaque année. Le partenariat proposé prend en compte des pratiques vertueuses, le PCAE qui a été évoqué par les deux précédents intervenants, répond à cette double exigence de l'innovation et de la qualité environnementale, innovation qui porte l'ambition, qualité environnementale qui peut porter la vertu d'un nouveau modèle agricole. Signalons également que dans le cadre de ce programme, une bonification est apportée aux agriculteurs en mode de production biologique, ce qui va dans le bon sens.

Nous souhaitons toutefois émettre une réserve concernant l'usage de l'eau. Sans remettre en cause la nécessité de l'irrigation sur certaines activités, il est nécessaire quand même de se poser la question du partage de l'eau sur fond de changement climatique, ou nous allons devoir résoudre une équation un peu difficile à résoudre, où la ressource va être de plus en plus rare et où certains veulent en mobiliser de plus en plus. Donc il nous faut

absolument se poser, dans le cadre de ce projet justement d'accompagnement de l'évolution des pratiques agricoles, quel modèle agricole va-t-on adosser par exemple au projet de stockage de l'eau financé à 70 % par de l'argent public. Au-delà des logiques agronomiques désastreuses, souvent basées sur la monoculture ou des rotations courtes et très courtes que propose la maïsiculture, associés à ces démarches d'irrigation massive, est un modèle souvent très impactant négativement sur la ressource en termes de qualité. C'est-à-dire que derrière ce modèle de retenues de substitution, on a souvent des modèles qui sont extrêmement consommateurs de pesticides, extrêmement consommateurs d'engrais de synthèse, qui nécessitent que chaque année, et c'est la Cour des Comptes qui le dit, nous mobilisons à l'échelon national entre 54 et 91 milliards d'euros, c'est-à-dire entre cinq et huit fois la PAC, pour retirer ces substances, pour retrouver de l'eau potable. En effet, très souvent, ces rotations courtes, avec des logiques agricoles qui ne font pas référence à l'agronomie et donc qui sont inadaptées, sont des gros utilisateurs d'engrais de synthèse et de pesticides et qui menacent nos points de captage. Je rappelle qu'en Poitou-Charentes, nous avons dû fermer 400 points de captage en 30 ans à cause des pesticides et des nitrates et tout cela est financé par de l'argent public.

Délégué à la mer pour cette nouvelle Région, j'attire votre attention également sur ces pratiques agricoles dont, dans une approche globale, les pollutions agricoles se retrouvent dans les eaux estuariennes, où trempent les coquillages, où cherchent à valoriser la conchyliculture des huîtres, des moules, voire les pêcheurs de la ressource halieutique et qui sont régulièrement en difficulté avec de fortes mortalités depuis sept à huit ans maintenant, sur les huîtres et sur les moules. Donc dans cette approche globale, je vous invite à réfléchir tous au fait que les pesticides et les nitrates que l'on utilise en amont se retrouvent un jour en mer et posent des problèmes à d'autres activités primaires qui sont très importantes sur les activités de ces acteurs en mer. Donc attention à ce que le modèle que nous portons ne soit pas également trop désastreux sur la gestion de l'eau, tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

Au-delà des réserves – sans jeu de mots – que je viens d'émettre sur l'accompagnement aux Chambres d'agriculture, le groupe Radical s'abstiendra sur cette délibération parce que nous regrettons que le partenariat soit uniquement fléché vers les Chambres d'agriculture et nous aurions aimé, sur la forme, des partenariats multiples, auprès de plusieurs structures de développement agricole, nous éloignant d'un monopole des Chambres d'agriculture sur ce sujet-là.

Voilà Monsieur le Président, merci de votre attention.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Je vous rassure, il faut plutôt encourager les bonnes démarches que de ne pas les valider.

Mme MOTOMAN. - Monsieur le Président, mes chers collègues, la délibération qui est proposée à notre Assemblée a pour titre « partenariat avec les Chambres d'agriculture pour un changement de modèle agricole ». En débutant sa lecture, mis en appétit par les termes « changement de modèle agricole », nous pensions enfin que le grand soir était arrivé et que les Chambres d'agriculture allaient tourner enfin la page de l'agriculture productiviste, qu'elles ont soutenue depuis les années 1950. On connaît les résultats de cette politique : une diminution vertigineuse du nombre de paysans, le recours systématique aux intrants chimiques, notamment l'utilisation massive des pesticides, les pollutions de l'eau, du sol, des

corps, de l'air, inhérentes à ces intrants, des impacts très importants sur la biodiversité, des impacts tout aussi importants sur la santé humaine, dont les agriculteurs sont d'ailleurs les premières victimes. Tout ceci se concrétise par de très nombreuses crises agricoles qui se répètent indéfiniment, dont il n'est jamais tiré de leçons. Crises aggravées par la concurrence internationale puisque les prix des produits agricoles sont aujourd'hui fixés par les marchés mondiaux. De nombreux agriculteurs sont « au bout du rouleau » et le taux de suicide grimpe de manière inquiétante dans ce métier. Lors de la session du Conseil des droits de l'Homme, récent, le rapport de l'ONU du 24 janvier 2017 sur le droit à l'alimentation, je ne sais pas si vous avez vu ce rapport dans vos informations mais il rappelle que le fait d'être tributaire de pesticides dangereux est une solution à court terme, qui porte atteinte au droit à une alimentation suffisante et au droit à la santé des générations actuelles et générations futures.

En outre, la diminution de la biodiversité perturbe l'équilibre complexe entre les prédateurs et les proies dans la chaîne alimentaire et déstabilise tout l'écosystème. Selon le directeur de la FAO, le moyen le plus efficace à long terme de réduire l'exposition à ces produits chimiques toxiques, est de renoncer progressivement à l'agriculture industrielle, pour développer l'agroécologie. Il y a donc urgence à véritablement changer de modèle agricole pour sauver les paysans, contribuer à la production d'une alimentation saine et de qualité, préserver la biodiversité et la santé humaine, et contribuer à limiter le changement climatique.

Or, il s'avère que cette délibération ne tourne pas vraiment encore le dos à cette agriculture productiviste. Pour illustrer mon propos, je reprendrais une citation d'un célèbre humoriste, Francis BLANCHE, qui disait : « face au monde qui change, il vaut mieux penser le changement que changer le pansement ». Alors oui, cette délibération ne devrait pas seulement changer le pansement, mais panser réellement le changement, le faciliter, le susciter, le rendre désirable, l'inciter. Ce futur désirable est le PCAE (Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles) pour la Nouvelle-Aquitaine, qui en est chargée. Ce PCAE doit être un des fers de lance de ce changement. Notre groupe ne remet pas en cause la stratégie du PCAE mais regrette que celui-ci ne soit décliné qu'avec un seul outil, à savoir la certification environnementale AREA (Agriculture Respectueuse de l'Environnement). Il est inexact d'affirmer, comme le fait la délibération, qu'AREA est un outil de l'agro écologie. L'agro écologie est un changement radical du modèle agricole, pas sa continuation repeinte en verte, avec quelques améliorations. Nous ne contestons pas la pertinence qu'a pu avoir AREA il y a une quinzaine d'années lorsque la Région Aquitaine a été pionnière - il faut l'avouer – pour la mettre en place en 2002. C'était une évolution majeure en termes d'accompagnement des agriculteurs à la mise aux normes environnementales de leurs fermes. Devant le succès de ce dispositif, la Région Aquitaine a souhaité que ce dispositif devienne une certification environnementale de niveau 2, là encore, notre groupe dit bravo, notre groupe ne peut que se féliciter de cette évolution très positive, que nos collègues EELV ont soutenue lors de la précédente mandature.

Néanmoins, malgré quelques ajouts allant vers une agriculture plus écologique, AREA est avant tout une certification d'agriculteurs raisonnée. L'agriculture raisonnée n'est pas changement de modèle agricole, c'est un modèle qui tente de minimiser les impacts environnementaux et sanitaires des pratiques productivistes. Ainsi par exemple, on dose de manière plus optimale les doses d'engrais chimique, ainsi que les épandages de pesticides, on optimise l'irrigation. Certes, tout cela va dans le bon sens mais c'est encore trop peu, c'est encore très loin de l'agroécologie. Sur le long terme, l'agriculture raisonnée n'est pas

raisonnable, ni soutenable. Les intrants chimiques, dont les pesticides, doivent être bannis du nouveau modèle agricole très rapidement. Il se trouve que le plan Ecopytho, outil par excellence de l'agriculture raisonnée, est un échec patent.

M. LE PRESIDENT. - Je vous remercie.

Mme MOTOMAN. - Je n'ai pas fini.

M. LE PRESIDENT. - Il y a quatre minutes.

Mme MOTOMAN. - Je n'en ai pas pour longtemps Monsieur le Président s'il vous plaît.

Non seulement l'objectif de diminuer de moitié l'utilisation des pesticides en dix ans ne sera pas respecté mais de surcroît, on constate au contraire une augmentation de cette utilisation, ce qui fait que la France est l'un des consommateurs les plus importants de pesticides au niveau mondial. Aussi, puisque l'on vient de vivre un moment historique ce week-end avec un processus de paix prometteur, il faut aussi tout faire pour désarmer l'agriculture chimique et entamer un processus de paix. D'ailleurs, souvenons-nous que les substances chimiques à la base des engrais azotés et des pesticides ont été fabriquées à l'origine pour d'atroces armes chimiques lors de la première guerre mondiale, et qui ont été réorientées vers l'agriculture à la fin de ce conflit. Réconcilions dans ce processus de paix les paysans avec les équilibres naturels et avec la société, grâce à l'agroécologie et à l'agriculture paysanne. Un changement de modèle agricole existe et exige donc un changement radical des pratiques, ce qui n'est pas encore le cas avec AREA. Aussi, le titre de cette délibération « partenariat avec les Chambres d'agriculture pour un changement de modèle agricole » apparaît un peu usurpé. Il aurait été plus correct de formuler « partenariat avec les Chambres d'agriculture pour la généralisation de la certification environnementale AREA ».

D'autre part Monsieur le Président, nous regrettons que la généralisation du dispositif AREA la Nouvelle-Aquitaine, n'ait pas fait l'objet d'une concertation plus large de notre Assemblée. Cette délibération est arrivée à l'ordre du jour sans aucun travail de concertation en amont. Notre groupe aurait pu à cette occasion, faire des propositions d'amendements tirant vers le haut la certification environnementale, notamment en permettant une bonification des aides pour accompagner les agriculteurs vers le niveau 3, c'est-à-dire la certification Haute Valeur Environnementale, être incitatifs pour changer de modèle. Dans ce cas de figure, la certification AREA apparaîtrait alors comme le premier échelon d'une démarche de progrès, tandis qu'avec la formulation actuelle de la délibération AREA, semble être l'alpha et l'oméga du partenariat de la Région avec des Chambres d'agriculture, ce qui est rédhibitoire pour notre groupe.

Pour terminer...

Mme MOTOMAN. - Nous nous étonnons que cette généralisation d'AREA nivèle par le bas la certification AREA de la Région Aquitaine. En effet, en Aquitaine, la certification AREA était obligatoire pour obtenir des aides du PCAE, ce qui n'est plus le cas actuellement pour certaines d'entre elles en Nouvelle-Aquitaine, dont vous conviendrez Monsieur le Président, que cela n'est pas conforme à votre souhait et notre souhait d'harmoniser par le haut les politiques des trois ex-Régions.

Pour toutes ces raisons, le groupe EELV s'abstiendra sur cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Pour LR, essayez de mieux respecter les règles de parole que votre collègue des Ecologistes.

M. TAUZIN. - J'avais prévu de faire court, je croyais que cette délibération serait consensuelle puisqu'étant portée par votre majorité régionale. Or, je vois que les attaques les plus virulentes viennent de votre propre majorité Monsieur le Président.

Je voudrais ici dénoncer deux propos que je viens d'entendre et que je trouve totalement scandaleux. Les Chambres d'agriculture sont une instance représentative, élues par leurs pairs, où il y a des membres qui sont élus par les propriétaires, par les exploitants agricoles, par les retraités agricoles, par les salariés et les coopératives agricoles, et donc j'espère et je souhaiterais qu'enfin, on les respecte. De la même manière que l'on vous respecte, vous avez gagné cette élection régionale donc vous êtes dans la majorité, les Chambres sont représentatives du monde agricole actuel, elles ont droit au respect.

M. D'AMECOURT. - Il faudrait modérer ses propos.

M. TAUZIN. - Je ne peux vous inciter qu'à gagner les élections au sein des Chambres d'agriculture si vous considérez qu'il ne s'y passe pas de bonnes choses.

La deuxième chose, voilà encore un procès fait à l'irrigation, que je trouve purement scandaleux. L'eau est en excédent à certaines périodes de l'année, elle vient à manquer à d'autres périodes. Le fait de la stocker par des retenues colinéaires pour la libérer sur les périodes où il y en a le plus besoin est un principe millénaire, les égyptiens le faisaient déjà sur le Nil dans la Haute-Antiquité, elle est nécessaire à la protection des revenus de nos agriculteurs. Comparer l'irrigation à de la pollution est un scandale, une hérésie et quelque chose de totalement faux, je voulais le rappeler également.

Ceci étant dit, et je le dis avec d'autant plus de prix que l'accusation sur le maïs me semble purement scandaleuse, il n'y a pas de poulet jaune des Landes sans maïs puisqu'il y a 80 % de maïs dans l'alimentation. Il n'y a pas de canard gras du sud-ouest sans maïs puisqu'il est gavé au maïs et que le maïs est une céréale formidable, riche en sucres lents, qui persille les viandes et donne du goût à ces mets d'excellence. Je tiens à rappeler que ce maïs est souvent transformé localement en circuit court et donc c'est une production économe en taxe carbone, je voulais là aussi le réhabiliter. Pour autant, cette démarche de HVE, ne cherchons pas à lui confier l'alpha et l'oméga de l'évolution du monde agricole, elle cherche simplement, en Nouvelle-Aquitaine, à faire en sorte que l'on utilise moins de pesticides, à faire en sorte que l'on pollue moins et d'accompagner nos agriculteurs dans ces démarches-là. Je crois qu'il y a là quelque chose de totalement positif. La démarche HVE, qui a été voulue par le Grenelle de l'environnement, est une bonne démarche, une démarche qui vise à verdir l'agriculture conventionnelle, elle est donc complémentaire de l'agriculture biologique, elles ne sont pas en opposition l'une à l'autre et je souhaite, au nom de notre groupe, que nous allions plus loin – et c'est la proposition que j'avais faite en Commission agriculture – en mettant en place une mutualisation des audits pour que l'on ait un maximum de nos fermes qui deviennent HVE niveau 3, c'est-à-dire qui puissent apposer sur leurs produits « issu d'une exploitation à Haute Valeur Environnementale », c'est comme cela que l'on permettra aux produits de ces exploitations d'être vendus un peu plus chers parce que l'on mettra en avant cette reconnaissance environnementale et donc participera à l'amélioration des revenus de nos agriculteurs.

Voilà ce que l'on tenait à dire et donc bien entendu, on votera favorablement à cette délibération.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Je rappelle juste à Monsieur TAUZIN, quand il dit : pollue moins, cela signifie quand même que l'on continue de polluer, donc l'objectif est d'accélérer cela et je pense, contrairement à ce que dit Madame MOTOMAN, qu'il est important d'associer tout le monde. Il est important que les Chambres s'approprient cette démarche, elles ont créé de plus en plus de postes sur l'agriculture biologique, sur la diminution des pesticides, et il faut les accompagner dans ce sens. Cela ne se fera pas du jour au lendemain, il n'y a pas d'innovation de rupture dans ce domaine-là, on sait où il faut aller et je pense qu'il faut associer tout le monde et rassembler.

M. ARGENTON. - Monsieur le Président, mes chers collègues, mon propos ne sera pas discuté - parce que l'on aura l'occasion de le refaire - des mérites ou pas de l'agriculture ou quel que type que ce soit d'agriculture, mais simplement de vous dire un mot qui vient aussi de nombre de producteurs, d'éleveurs, enfin. Cela fait un an et demi que nous sommes élus et nous avons été, à juste titre, afférés à nous préoccuper de la grippe aviaire et de tous les plans nécessaires pour être aux côtés des exploitations meurtries et blessées par cette terrible épidémie. Pour autant, je pense que beaucoup d'éleveurs ont eu le sentiment que la Région Nouvelle-Aquitaine ne s'occupait pas d'eux et qu'ils étaient mis en quelque sorte en marge de la politique régionale. C'est pour cela que le groupe UDI ne peut que se satisfaire de cette délibération, avec la réserve importante, me semble-t-il, qui est que l'on ne parle que de la Chambre régionale et que l'on oublie les Chambres départementales n'ayant pas peur des territoires et que les Chambres départementales qui, je soutiens complètement ce qu'a dit tout à l'heure Arnaud TAUZIN en disant que les Chambres d'agriculture sont une instance représentative de toutes les tendances que peut recouvrir la politique agricole mais qu'en revanche, je pense que les Chambres départementales verraient d'un mauvais œil cette démarche régionale qui ne le verrait pas s'associer.

Le deuxième point, on oublie, me semble-t-il trop souvent, le CESER, et je pense que le CESER serait utilement saisi d'une démarche sur l'avenir agricole de notre Région, « qu'est-ce que l'agriculture de demain ? » comme le titre de cette délibération, et pourquoi ne pas saisir précisément le CESER pour la production d'un Livre blanc dont se servirait la Région pour remettre au Gouvernement les préconisations de la Nouvelle-Aquitaine.

Et puis la dernière chose, dans l'article 6 de la convention, nous avons mentionné l'existence de vérification de données qualitatives et quantitatives et nous avons une Commission d'évaluation des politiques publiques et la question que je voudrais poser est est-ce que cette Commission sera saisie de ces données qualitatives et quantitatives, comme un compte-rendu de l'évaluation de notre politique publique ? C'est pour cela que le groupe UDI ne pourra que, bien évidemment, s'associer et voter favorablement à cette délibération, avec les réserves que j'évoquais tout à l'heure.

M. LE PRESIDENT. - La Commission évaluation travaille à son propre programme, elle peut être sollicitée par le Président que je suis mais il n'y a pas de souci là-dessus.

On a fait beaucoup de Livres blancs agricoles, pourquoi pas, mais en tout cas, ce qui est important est que l'on avance. J'ai signé une convention avec le CIVB et la Chambre d'agriculture de Gironde sur la sortie des pesticides pour l'avenir, qui en est un gros utilisateur. Par ailleurs, la démarche est complexe : 90 à 95 % des agriculteurs sont encore dans le domaine traditionnel, le bio évolue et nous l'aidons beaucoup, mais il faut que la grande masse des agriculteurs évolue dans ses pratiques et cela ne se passera pas du jour

au lendemain. Ceux qui croient que l'on peut faire la révolution dans tel et tel domaine se trompent. La révolution a toujours ramené à un point de départ catastrophique. Je comprends que certains souhaitent que cela aille plus vite, il faut que l'on fasse prendre conscience, et quand je parle de passer de l'agriculture de compensation à une agriculture d'innovation, c'est bien de cela dont il s'agit et je crois que nous sommes, avec Jean-Pierre RAYNAUD, extrêmement attentifs à cela. La Chambre régionale signe mais ce sont les Chambres départementales auprès des agriculteurs qui en sont les opérateurs.

M. RAYNAUD. - Tout à fait. Pour compléter ce que vous venez de dire Président, on est dans un chemin au temps long, on travaille avec des hommes et des femmes qui pratiquent ce métier et changer les habitudes et les pratiques n'est pas forcément ce qui se fait le plus vite.

Pour répondre à quelques questions qui ont pu être évoquées dans vos interventions, sur le paiement des aides aujourd'hui, je voudrais souligner quand même tout le travail qui a été fait et par le Président de la Région qui est intervenu directement à l'ASP, aujourd'hui, la Région malheureusement subi ce phénomène-là donc aujourd'hui, il y a des retards très importants sur le paiement des aides, que ce soit sur les aides à l'investissement, les aides (*inaudible*) ou sur le paiement des aides à l'investissement, donc il y a des retards anormaux qui sont inexplicables aux agriculteurs quand on leur dit que c'est un programme informatique qui bloque les aides. Mais dire que ce soit directement ce qui a pu être fait au niveau de Régions de France également et si les choses sont en train de s'améliorer, je crois que les interventions des uns et des autres y ont été pour quelque chose.

Barthélémy disait : il faut que les aides privilégient ou n'abandonnent aucun modèle, c'est bien le cas et il n'y a pas un modèle d'agriculture. Quand on parle du modèle de l'agriculture, il y a énormément de modèles, donc il faut voir tous les modèles, que ce soit en circuit court, en circuit long ou destiné au grand export, tous ces modèles-là peuvent bénéficier des aides et dire aussi que pour ce qui concerne la transformation, il n'y a pas que le PCAE qui accompagne la modernisation et l'innovation, il y a des aides également pour la transformation à la ferme, qui sont importantes.

Sur la diminution des taux, rappeler que les taux ont été baissés, les plafonds également, c'est un choix qui a été fait dans la construction des politiques publiques avec les professions, ce que l'on a retenu est de pouvoir accompagner au moins 1000 agriculteurs par an sur la fin du programme, ce qui nous a amenés à diminuer les plafonds et les taux pour pouvoir, budgétairement, aller au bout du programme.

Dire que ce qui est demandé aux Chambres est de faire la promotion du dispositif et l'animation du réseau qui va porter et accompagner les agriculteurs dans leurs projets, je rappelais qu'il n'y aura pas que les Chambres puisque dans ce réseau, et cela se passait très bien en Aquitaine, il n'y a pas de raison que cela ne se passe pas bien en Nouvelle-Aquitaine, les Chambres ont en charge d'animer tout le réseau des CIVAM, des coopératives et d'autres qui eux, seront directement en lien avec les agriculteurs pour faire leur domaine.

Et dire également que ce dispositif AREA est la première brique de l'agroécologie puisque cela a été reconnu par le Ministère en tant que tel.

Sur le niveau 3, j'ai bien entendu ce qui s'est dit en Commission agriculture la semaine dernière, il faut que l'on ajoute peut-être cet élément-là pour réfléchir et pouvoir faire évoluer les pratiques et voir de quelle manière l'on pourra accompagner les agriculteurs qui feront le choix d'aller jusqu'au niveau 3. On ne pourra que s'en réjouir et dire aussi que la convention,

si elle est signée, le sera avec la Chambre régionale et avec les 12 Chambres départementales.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Des non participations au vote ?

N° 4

Vote sur le «partenariat avec les chambres d'agriculture pour un changement de modèle agricole »

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Front National/ Rassemblement Bleu Marine, Mme Le Guen (Non inscrite)
- **ABSTENTION** : Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

M. LE PRESIDENT. - Ce rapport est donc adopté.

NOUVELLE POLITIQUE RÉGIONALE DE SOUTIEN AUX INITIATIVES DE JEUNESSE

COMMUNICATION RELATIVE À LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION DES ACTIONS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE

M. LE PRÉSIDENT. - Je passe la parole à Nathalie LANZI pour la présentation de la nouvelle politique régionale de soutien aux initiatives de la jeunesse. On aurait peut-être dû d'ailleurs présenter l'évaluation avant le...

Mme LANZI. - Je la présente après, si tu veux je peux faire l'inverse.

M. LE PRÉSIDENT. - Peut-être faire l'inverse oui.

Mme LANZI. - Merci Président, chers collègues, cette communication est relative à la volonté du Président de présenter à chaque Assemblée plénière une évaluation. Celle-ci porte sur une évaluation de l'ex-Région Aquitaine sur la jeunesse. Bien sûr c'est l'ex-Région mais elle nous permet à la fois de repenser les services et l'organisation du service jeunesse et de mettre en place de véritables politiques en faveur de la jeunesse, un an après. En partant de cette évaluation, nous pouvons envisager une véritable politique jeunesse.

Cette évaluation a un caractère exemplaire en termes de méthodologie puisqu'elle a croisé plusieurs sources et obtenu plus de 4000 réponses, soit 10 % des jeunes de l'ex-Région Aquitaine - ce qui est énorme -. Des réponses de qualité, individuelles, collectives, avec une volonté ensuite de s'inscrire et d'en faire un bilan pour la Commission d'évaluation des politiques publiques. De plus, à ce jour, nous allons vous présenter deux délibérations relatives à la jeunesse : un Règlement d'intervention dédié aux initiatives jeunesse, et une autre sur la tarification des transports régionaux.

Quel constat ? C'était une politique par les dispositifs plutôt qu'une politique globale, peut-être que cela manquait de visibilité pour les jeunes, du fait du nombre de dispositifs, mais c'était des dispositifs très appréciés et une politique appréciée par les jeunes. C'était une action régionale riche, cohérente, qui manquait peut-être d'une stratégie globale mais qui était appropriée par l'ensemble. Et c'est dans les domaines du logement et de la mobilité internationale, comme des transports, que les jeunes estimaient que les aides régionales leur avaient été les plus utiles et les plus déterminantes.

Dans cette évaluation, des recommandations, ces recommandations vont nous permettre de construire cette politique jeunesse, rendre la politique jeunesse plus ciblée, plus visible. Il faut cibler la politique jeunesse autour d'un ensemble structuré d'interventions, avec un choix stratégique des publics, des thématiques et surtout, en fonction des territoires. Trois objectifs :

- Simplifier les dispositifs, les rendre visibles, lisibles pour les usagers dans leur parcours de réussite. Une entrée par les dispositifs et considérer – le Président y tient – de traiter l'ensemble de nos jeunes (lycéens, CFA, MFR et Missions Locales). En divisant

certainement le nombre de dispositifs, on peut accroître le poids de ceux que nous mettons en place, accroître leur intensité et leur déploiement sur le territoire.

- Egalement retranscrire cette politique autour d'un Schéma régionale de la jeunesse, avec une entrée unique et un portail jeune qui est en cours. La préparation d'une conférence territoriale de la jeunesse est en marche avec l'ensemble des partenaires et avec l'Etat. Il faut mettre en place une gestion en mode de projet, avec un pilote fort, pour coordonner cette politique volontariste ciblée et pour atteindre tous nos jeunes.

- Enfin, c'est une politique qui s'appuie sur une Direction dédiée à la jeunesse, dans le pôle éducation-citoyenneté, qui associe les jeunes à la conception et à la mise en œuvre des actions régionales en leur faveur. Et déjà, nous avons mis en place des actions suite à cette évaluation (l'aide au permis, la mobilité internationale, les billets jeunes, un Livre blanc qu'Anne GERARD a mission de rédiger en faveur du logement des jeunes, le nouveau festival qui est en cours, je vous le rappelle, il y a déjà eu trois nouveaux festivals sur le territoire, les Services Civiques).

Et enfin, à volume budgétaire inchangé, nous souhaitons harmoniser, réduire nos dispositifs pour atteindre tous les jeunes en mettant en place des dispositifs efficaces pour l'ensemble de nos jeunes. C'est une évaluation qui a su montrer les priorités sur lesquelles nous nous engageons dans le mandat qui court.

Merci.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Je vous propose de relier les deux rapports, cela me semble cohérent, et je rappelle qu'Anne GERARD a repris la délégation de Maryline SIMONE, sur le logement des jeunes.

M. DRAPRON. - Merci Monsieur le Président, juste obtenir de votre part un éclaircissement, que nous n'avons pas eu en Commission, au sujet de l'instruction puisque dans l'article 2.5 : dépôt de projet, il nous est expliqué « qu'après vérification par les services de la Région sur l'éligibilité de leur demande, les jeunes présentent leur projet à initiative jeunesse ».

Mme LANZI. - Bruno, je suis désolée, c'est la prochaine...

M. DRAPRON. - On a dit que l'on liait les deux.

Mme LANZI. - Je voudrais annoncer la suivante et je répondrai à cette question.

M. DRAPRON. - Merci d'avance.

Mme LANZI. - Le Règlement d'intervention « soutien aux initiatives jeunes », toujours dans l'esprit de donner un gage de confiance envers notre jeunesse et dans le cadre de cette nouvelle mandature, le Président a souhaité mettre en place une politique jeunesse avec un service dédié à la jeunesse, comme je l'ai dit, afin d'accompagner chaque jeune de la sortie du collège vers un emploi certes, mais pour lui permettre un véritable épanouissement. Dans cette démarche d'éducation populaire tournée vers l'égalité des chances, l'épanouissement et l'autonomie, la Région souhaite accompagner à la fois les structures et leur initiative, mais également les projets portés par les jeunes de 15 à 30 ans. Nous valoriserons les projets sur les territoires ruraux, également les projets innovants, et aussi les projets portant sur une démarche en faveur de la lutte contre les discriminations. Les domaines sont :

- Les arts et la culture,
 - L'Europe et l'international,
 - Les Sciences et le multimédia,
 - La solidarité,
 - La santé,
 - Le sport,
 - L'engagement,
 - La création d'activités,
 - L'environnement,
- Et enfin, - un sujet qui nous tient à cœur avec Jean-Louis NEMBRINI - le devoir de mémoire.

C'est un montant de 10 000 € maximum à 20 000 € lorsque les projets sont proposés par la structure régionale. Ce Règlement d'intervention, je tiens à vous le souligner, a été présenté à une cinquantaine d'associations, donc cela a été co-construit et réfléchi avec eux et il a été apprécié, donc nous espérons par ce Règlement toucher le plus grand nombre d'associations et également de jeunes sur l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

M. DRAPRON. - Je laisse Nathalie me répondre puisqu'elle connaît ma question.

Mme LANZI. - Sur la question du jury, peut-être que le terme est faux dans la mesure où un jury est un ensemble de techniciens qui vont aider les jeunes à voir si leurs projets entrent bien dans ce Règlement d'intervention et en GIA, ils seront présentés. L'important est que ce n'est pas un jury comme un jury d'Assises, au contraire, c'est un jury de techniciens qui aideront les jeunes à voir si leurs projets entrent dans le Règlement d'intervention, c'est vraiment pour les accompagner. Peut-être que le terme « jury » est malvenu mais l'idée est d'abord les services qui les aideront à construire leur projet et à voir si cela entre bien dedans, pour les aiguiller sur d'autres Règlements d'intervention pourquoi pas, et ensuite en GIA nous serons concertés ensemble.

M. LE PRESIDENT. - D'autres interventions ?

Mme SIARRI. - Merci Monsieur le Président. Concernant cette nouvelle politique ayant pour objectif de déterminer l'accompagnement régional d'initiatives des structures en faveur des jeunes de 15 à 30 ans, nous avons un certain nombre de regrets ou de remarques. Les seuls projets locaux à pouvoir bénéficier d'une aide sont ceux qui émaneront du milieu rural. Peut-on y ajouter aussi ceux qui émaneront des quartiers urbains politique de la ville. En effet, la réforme LAMY a déjà divisé par deux le nombre de territoires bénéficiant de budget dédié. En outre, la Région a baissé de manière substantielle les budgets politique de la ville (baisse de 10 % en investissement entre 2016 et 2017) donc les budgets de droit commun doivent permettre de fléchir ces territoires. On ne voit pas très bien comment des ponts pourront s'établir entre ce dispositif régional et les autres dispositifs locaux infrarégionaux en faveur de la jeunesse, alors qu'il le faudrait pour éviter un effet d'empilement d'appels à projets qui nuit, parfois, à la lisibilité globale de l'action publique en faveur de la jeunesse, vous l'avez dit tout à l'heure.

On a le sentiment, à la lecture de ce Règlement, qu'il s'adresse à des structures finalement relativement charpentées, au moins dans le premier volet, laissant finalement peu de place à des initiatives plus modestes, mais aussi peut-être plus créatives. L'expérimentation, l'innovation, peuvent être difficiles. La Région devrait profiter de l'étendue de son territoire pour repérer des micro-initiatives sur lesquelles ensuite nous pourrions, collectivement, capitaliser.

En ce qui concerne le soutien aux initiatives des structures de jeunesse, comment allez-vous évaluer le fonctionnement démocratique, notamment la participation des plus jeunes adhérents ? De plus, dans les domaines listés, je pense que le développement soutenable et l'environnement, en plus d'être un domaine à part entière, devrait être transversal à tous les autres.

Enfin, il manque, selon nous, un domaine, celui qui a trait à la lutte contre le décrochage scolaire et contre l'illettrisme, sur lesquels notre Région devrait être en pole position.

Dans la partie évaluation, vous notez que les parties conviennent de se réunir au moins une fois par an afin d'assurer le suivi des projets accompagnés financièrement par la Région. Il faudrait ajouter je crois, que cette rencontre devra se faire avant que l'action ne soit réalisée ou difficile à modifier. Il aurait été intéressant d'ajouter dans le premier volet, comme au deuxième, que le montant global des recettes pourra intégrer les contributions volontaires en nature si elles peuvent être quantifiées.

Enfin, en ce qui concerne le soutien aux projets portés par les associations de jeunes, il y a sûrement un lien à créer avec Unis-cité, son programme « rêve et réalise », qui permet à des jeunes de monter des projets.

Question subsidiaire : combien y a-t-il de jeunes de 15 à 30 ans dans la Nouvelle-Aquitaine exactement ?

Nous espérons que ces remarques pourront être prises en compte.

Mme MONCOND'HUY. - Le groupe Ecologistes et Citoyens salue la mise en route de ce nouveau Règlement d'intervention, qui est l'un des outils qui nous tient le plus à cœur parmi tous ceux de la priorité jeunesse qu'entend incarner la Région. Ce Règlement d'intervention fait vivre la politique jeunesse à travers une politique du temps libéré et les premiers mots de la délibération sont vraiment faits pour plaire à notre oreille « dans une démarche d'éducation populaire ». Une Région qui s'engage pour l'éducation pour le peuple par le peuple dans le cadre de tiers-lieux éducatifs est une Région qui prend l'éducation et la citoyenneté par le bon bout et nous croyons profondément que le temps libre est un droit, mais nous ne devons pas oublier que la jeunesse n'est pas égale devant ce temps libre, d'aucuns disent même que l'idée-même de jeunesse est un luxe qui n'est pas offert à tous. Dans *Eddy Bellegueule*, que vous avez peut-être lu, Edouard LOUIS évoque les jeunes femmes caissières qui s'habituent aux poignets, aux mains qui se paralysent, aux articulations érodées, à l'âge où d'autres débutent des études, sortent le week-end, comme si la jeunesse n'était en rien une donnée biologique, une simple question d'âge ou de moment de la vie, mais plutôt une sorte de privilège réservé à ceux qui peuvent, de par leur situation, jouir de toutes ces expériences. Engageons nous donc pour garantir le droit à vivre une jeunesse pleine et entière, ne faisons pas de l'insouciance, du temps libre et de l'éducation populaire, un luxe réservé à une frange privilégiée des 15-30 ans.

Je m'appuierai donc à la fois sur l'évaluation des politiques ex-Aquitaine et à la fois sur un récent rapport du CESE intitulé « arrêtons de les mettre dans des cases, pour un choc de simplification en faveur de la jeunesse » pour enjoindre notre collectivité, qui est désormais la chef de file en matière de politique de jeunesse, à aller plus loin, dans une démarche encore plus inclusive. Il n'y a pas de politique jeunesse, il doit y avoir une démarche jeunesse globale dont la priorité absolue doit être la simplification des démarches pour les jeunes, pour des parcours plus fluides. On sait que le taux de non recours des jeunes les plus fragiles aux aides qui leur sont dues est énorme, du fait de rupture de prise en charge administrative, d'interlocuteurs trop nombreux et peu coordonnés. La précarité de cet âge de la vie s'accompagne trop souvent de la double peine de devoir assumer, en plus des démarches chronophages et complexes, dont on sait qu'elles ne pèsent pas aussi lourd pour tout le monde. Il y a un vrai enjeu de justice sociale à cette simplification. Engageons nous donc à faire simple pour libérer le temps et l'esprit des jeunes et encourageons par ailleurs la mixité des publics et le caractère, je dirais « activement inclusif » des structures que nous finançons via ce Règlement d'intervention, afin que leur action bénéficie à la frange la plus large possible de la jeunesse néo-aquitaine dans sa diversité, cela pourra aussi passer par l'association des jeunes au choix des projets à soutenir. Alors pour que tous les jeunes néo-aquitains puissent avoir un accès égal au temps libre, pour que les actions d'éducation populaire que nous soutenons jouent vraiment leur rôle d'éducation à la citoyenneté, faisons simple, faisons lisible, faisons inclusif, pour garantir un droit à la jeunesse pour tous les 15-30 ans.

Merci.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

M. MALHERBE. - Merci Monsieur le Président, mes chers collègues, vous nous proposez dans cette délibération la mise en place d'une nouvelle politique régionale de soutien aux initiatives de jeunesse. La Région est grande, elle est visiblement également généreuse si l'on en croit la liste des domaines concernés par ces subventions qui seront encore sans doute un prétexte au copinage à tout-va.

M. MALHERBE. - Concernant les arts et à la culture, vous nous dites vouloir offrir aux jeunes un accès plus large à ceux-ci, par entre autre des ateliers type rencontres avec les artistes, mais avec quels artistes ? Avec Pierre NOTTE et son désormais fameux *Extraterrestre et le petit caca* que vous avez tous, Droite et Gauche confondues, subventionné avec l'argent du contribuable à hauteur de 9000 €, avec Daria ENDRESEN, artiste dont vous avez tous, Droite et Gauche confondues, subventionné une exposition lors d'une CP à hauteur de 10 000 € - je rappelle simplement que cette artiste se présente ainsi, je cite : « je suis un poisson mort dans une mer de cyanure, j'aime les garçons qui ressemblent à des filles et les filles qui ressemblent à des extraterrestres »...

M. MALHERBE. - Cela en dit long sur le niveau.

Concernant l'Europe et l'international, l'objectif est de soutenir les projets ayant vocation à sensibiliser les jeunes aux questions européennes et internationales, mais là encore, de quelle Europe parlons-nous ? Car s'il s'agit de sensibiliser nos jeunes aux frais du contribuable à une UE dont les peuples européens ne veulent plus, ce sera sans nous. En réalité, cette délibération n'est qu'un prétexte fallacieux de plus pour dépenser 1.5 M€ et plus d'1.5 M€ pour le fameux « vivre ensemble », la lutte contre les discriminations, excepté bien sûr le racisme anti-français dont personne ne parle mais qui est pourtant bien réel...

M. MALHERBE. - Ou encore la repentance permanente et votre idéologie en matière d'éducation sexuelle et de genre. Le tout pendant que des millions de nos compatriotes vivent sous le seuil de pauvreté et parfois dans la rue pour certains, sans la moindre aide, sans la moindre attention de votre part. L'argent que nous gaspillons dans cette délibération serait bien plus utile pour aider nos SDF, nos sans-abri, nos millions de compatriotes dans le besoin, ou encore pour favoriser l'apprentissage. Quant aux projets s'adressant aux associations de jeunes, sans doute serait-il bon de les limiter aux jeunes ayant fini leur cursus scolaire. Entre 15 et 18 ans, dans la majorité des cas, nos jeunes sont encore en formation, il serait bon de les aider à réussir leurs études avant de les encourager à se divertir dans différents projets qu'ils pourraient parfaitement mener après leur scolarité. Cela permettrait sans doute d'éviter que notre niveau scolaire continue sa chute abyssale. Pour information, le premier trimestre des classes Préparatoires, au moins dans la filière scientifique - que je connais - est aujourd'hui consacré à l'enseignement qui était, il y a quelques années, maîtrisé dès la classe de Terminale et cela ne va pas aller en s'améliorant si les élèves ne se concentrent pas pleinement sur leur scolarité.

Pour toutes ces raisons - et je pourrais encore continuer bien longtemps - nous voterons contre cette délibération.

M. LE PRESIDENT. - Au moins, cela fixe le débat.

Mme LANZI. - C'est, je le rappelle, une délibération qui vise à faire confiance à la jeunesse et à son talent. Donner la possibilité également de se professionnaliser quelquefois dans un projet et d'avoir aussi un atout pour réussir dans la vie. Je rappelle que dans ce dispositif, il y a deux volets : le premier qui vise à accompagner les têtes de réseaux associatives, comme les associations d'éducation populaire, les communautés de communes également sont éligibles et je rappelle que ce ne sont pas uniquement les territoires ruraux, mais les territoires ruraux et les quartiers bénéficiant des politiques de la ville, donc nous n'excluons personne.

Le deuxième s'adresse aux jeunes eux-mêmes, je le répète, qui ont entre 16 et 25 ans, qui ont besoin de se construire et qui veulent porter des projets parce que nous avons de l'ambition pour eux. C'est également pour aider les jeunes qui sont quelquefois en décrochage scolaire et pour la question sur Unis-cité, c'est fait avec le Service Civique, donc nous ne les oublions pas, mais je rappelle que même si la Région a la compétence de la formation, nous souhaitons vraiment, avec le Président, donner confiance aux jeunes, leur permettre d'avoir un environnement qui favorise leurs projets, qui favorise leurs projets dans la grande Région et ailleurs, qui leur permettent d'accéder à la mobilité et surtout, faire éclore de véritables talents et leur permettre d'être ambitieux pour la vie qui les attend.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci. Juste peut-être pour préciser, Alexandra SIARRI, il y a 80 000 jeunes par classe d'âge, donc il doit falloir multiplier, si l'on est de 15 à 30 ans, par 12.

Juste une autre précision qui me semble importante, quelle était la remarque et la critique de l'évaluation sur ce que Nathalie LANZI vous a présenté ? C'est notre dispersion, et cela correspond à une chose à laquelle je suis un peu sensible et cette politique de la jeunesse que l'on présente aujourd'hui permet de resserrer cela. D'autre part, la création d'une Direction de la jeunesse offre le support en ingénierie publique auprès des élus qui sont chargés de cela. Alors bien entendu, il ne faut pas rêver et dire que l'on va bouleverser

la vie des plus de 800 000 jeunes – si je calcule bien – donc là-dessus, faisons attention quand un ou une élu(e) politique parle, de ne pas considérer que dans un domaine de compétence volontaire, il va pouvoir tout faire. Ce qu'il faut distinguer, me semble-t-il, est quels sont les leviers qui vont nous permettre de remettre en marche l'ascenseur social. Pour moi, c'est ce qui est essentiel et c'est ce que nous faisons. Après, il y a la dimension citoyenne, il y a l'accès à la culture qui est essentiel parce que l'on sait que plus on a accès à la culture, mieux on réussit ses études. Et parmi les actions qui sont menées, le logement a été suffisamment probant, puisque je rappelle que l'Aquitaine a été la Région de France à créer 30 % du logement étudiant neuf de France et tous les experts disent aujourd'hui que c'est un élément essentiel pour poursuivre ses études, accéder à une qualification et à un diplôme, donc à entrer correctement dans la vie active. C'est donc un des points les plus forts.

Le deuxième point fort auquel nous tenons particulièrement est tous les dispositifs d'orientation et les dispositifs de lutte contre l'échec scolaire. C'est la plateforme, on est les seuls à l'avoir faite, ce sont les actions que nous menons avec les micro-lycées et l'éducation nationale, ce sont tous les dispositifs. Il y a d'autres dispositifs, comme la découverte des grands musées nationaux - que j'avais eu l'occasion, à titre personnel, de proposer lors d'une mandature précédente - et cela est aussi important, qui conforte aussi le « vivre ensemble » dans une société qui n'est plus en 1930 mais en 2017.

Sur l'évaluation, c'est une communication :

N° 7

sur la Communication relative à « la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation des actions en faveur de la jeunesse »

L'Assemblée Donne acte

M. LE PRESIDENT. - sur la nouvelle politique régionale. Je vous demande vos votes. Qui est contre ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

N° 6

Vote sur la « Nouvelle politique régionale de soutien aux initiatives de jeunesse »

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés,
- **CONTRE** : Front National/ Rassemblement Bleu Marine, Mme Le Guen (Non inscrite)

ADOpte A LA MAJORITE

Ce rapport est donc adopté.

POLITIQUE RÉGIONALE EN FAVEUR DE LA VIE ASSOCIATIVE : DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT (DLA)

M. LE PRESIDENT. - Nous avons maintenant la politique régionale en faveur de la vie associative.

Mme BARAT. - Merci.

Le dispositif local d'accompagnement : créé en 2002 par l'Etat, la Caisse des Dépôts et le FSE, le DLA permet aux structures d'utilité sociale employeuses de bénéficier d'accompagnement dans leur démarche de création, de consolidation et de développement de l'emploi. En France, depuis 2003, près de 51 000 structures ont été accompagnées, représentant 600 000 emplois consolidés. Pour mémoire, en 2015-2016, 900 structures en Nouvelle-Aquitaine ont été accompagnées. Dans chaque Région, l'Etat lance un appel à projets triennal et retient un opérateur par Département et un opérateur par Région, qui accompagne les structures d'envergure régionale et participe à la définition de la stratégie régionale d'accompagnement.

Depuis juin 2016, la Région a été associée au lancement du nouvel appel à projets pour la période 2017-2019. La sélection a été effectuée fin 2016. Le Règlement d'intervention de vie associative, voté le 13 février 2017 en plénière, permet à la Région de cofinancer la part ingénierie d'un certain nombre d'associations bénéficiaires au titre du volet « accompagnement : la structuration des acteurs ». Les modalités d'intervention retenues par la Région sont de conventionner avec chacun des opérateurs. Les subventions attribuées financent uniquement une quote-part (30 % maximum) du coût d'un cabinet extérieur. En signant la convention pluriannuelle d'objectifs 2017-2019 avec l'Etat, la Caisse des Dépôts et chaque opérateur, ce que permet cette délibération, la Région est reconnue copilote du dispositif. Des conventions bilatérales financières et annuelles seront ensuite signées par chaque financeur avec les opérateurs.

M. LE PRESIDENT. - Merci. Je voudrais, en incidence, relever un point, je ne suis pas allé jusqu'au bout dans le dossier précédent sur la nouvelle politique régionale de soutien aux initiatives de jeunesse, qu'Alexandra SIARRI avait évoqué, à l'article 2 : « pour autant, des projets locaux se déroulant en milieu rural et se révélant particulièrement innovants sont également susceptibles d'être accompagnés par la collectivité régionale », Nathalie LANZI l'avait évoqué, je voudrais que l'on ajoute, si vous en étiez d'accord : « et dans les territoires de politique de la ville ».

Il n'y a pas de souci là-dessus ?

Même vote ?

Je vous remercie.

Sur le DLA à la vie associative, y a-t-il des remarques ?

M. DURAND. - Monsieur le Président, chers collègues, une remarque de pure forme mais qui vient justifier l'abstention qui sera celle du groupe LR-CPNT, nous avons déjà fait remarquer lors de la Commission que la convention ne nous avait pas été transmise, sur laquelle nous devons nous prononcer, et malheureusement, cette convention nous a été

transmise je crois hier au mieux, voire ce matin au plus tard, de sorte qu'il est difficile de pouvoir se prononcer sur une convention dont nous n'avons pas eu connaissance.

Ce sera un vote d'abstention.

M. LE PRESIDENT. - Je comprends.

M. DRAPRON. - Pour exactement la même raison que mon collègue Pierre DURAND, le groupe UDI s'abstiendra aussi.

Mme MONCOND'HUY. - Très rapidement, je déplore cette abstention et je vais essayer d'apporter un contrepoint positif, en tant que déléguée de la vie associative auprès de Geneviève BARAT et au nom du groupe Ecologistes et Citoyens, je souhaite au contraire souligner le caractère positif de cette convention, qui est en cohérence avec l'ensemble de la politique portée dans le cadre de notre travail avec Geneviève BARAT depuis le début du mandat parce que cette convention n'a l'air de rien mais de petites délibérations en petites conventions, nous nous engageons résolument dans une démarche de simplification et de mise en commun des interventions publiques au service des associations. C'est le cas pour la formation des bénévoles associatifs, pour laquelle nous copilotons un fonds pour le développement de la vie associative avec l'Etat, avec un dossier commun, un calendrier commun, une capacité financière renforcée. C'est également le cas pour le Service Civique, où nous avons signé un protocole d'accord avec l'Etat, qui nous engage dans un cadre de concertation commun.

Et enfin, c'est donc ici le cas pour le DLA qui, je le rappelle, consiste à mettre de l'ingénierie au service de l'accompagnement des associations dans le cadre d'une démarche commune et partenariale avec d'autres collectivités, qui permet in fine de soutenir davantage de projets. Et donc c'est cette démarche partenariale de simplification au service des associations et l'esprit de confiance dans la construction de la politique associative régionale, qui nous vaut très régulièrement des retours positifs du CESER et du mouvement associatif, que nous pouvons saluer encore une fois aujourd'hui.

Merci.

M. LE PRESIDENT. - Je vais faire voter ce texte.

Y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

Jacques COLOMBIER, le groupe vote pour ?

Vous votez pour.

N° 8

Vote sur la «Politique régionale en faveur de la vie associative : Dispositif Local d'Accompagnement »

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, , Mouvement Démocrate et Apparentés, Front National/ Rassemblement Bleu Marine, Mme Le Guen (Non inscrite)
- **ABSTENTION** : Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

M. LE PRESIDENT. - Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Je donne la parole à Françoise JEANSON sur le Règlement d'intervention des bourses d'études sur critères sociaux servies aux élèves et étudiants en formations sociales, paramédicales et de santé.

Où est Françoise JEANSON ?

Elle vient de sortir, je pense qu'il faut passer à la prochaine délibération.

N° 10

HARMONISATION DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN À LA RECHERCHE : MESURES TRANSITOIRES POUR LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE RECHERCHE DE L'ACADÉMIE DE POITIERS

M. LE PRESIDENT. - Alors l'ordre du jour a changé, Gérard BLANCHARD sur l'enseignement supérieur.

M. BLANCHARD. - Merci Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit d'une délibération qui s'inscrit dans le processus d'harmonisation de notre soutien à l'enseignement supérieur, recherche et innovation dans la Région et en particulier, d'un dispositif particulier qui est un appel à projets recherche, enseignement supérieur et plateforme mutualisée. C'est un appel à projets compétitif, nous y avons travaillé l'année dernière, il s'applique désormais sur l'ensemble du territoire et pour l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Cela permet à l'ensemble des établissements d'avoir accès à de nouveaux dispositifs et en particulier, de nouveaux financements. C'est un dispositif que nous avons généralisé et que nous avons emprunté à la Région Aquitaine, généralisé sur Poitou-Charentes et sur Limousin. Dans ce processus d'harmonisation, il y a eu des modifications dans le fonctionnement, c'est la raison pour laquelle nous avons mis en place un dispositif transitoire d'accompagnement pour les établissements de l'ex-Limousin et pour les établissements de l'ex-Poitou-Charentes en ce qui concerne le financement des allocations doctorales, c'est-à-dire les salaires pour les étudiants qui font des thèses de Doctorat dans les laboratoires de recherche. Le principe de l'accompagnement est de garantir à ces établissements d'ex-Limousin et ex-Poitou-Charentes, d'avoir au minimum 50 % des allocations doctorales dont ils bénéficiaient auparavant, en 2017, et 25 % en 2018, sachant qu'il y aura une harmonisation totale en 2019 pour l'ensemble des établissements sur la totalité du territoire.

Le Règlement d'intervention a été adopté ici en séance plénière au mois d'octobre 2016, les dispositifs transitoires concernant l'ex-Limousin ont été adoptés en décembre 2016, il s'agissait d'un avenant au contrat d'objectifs et de moyens de l'université de Limoges et aujourd'hui, la délibération qui vous est proposée est les dispositifs d'accompagnement propres aux trois établissements d'enseignement supérieur et de recherche de l'ex-Région-Poitou-Charentes, c'est-à-dire les universités de Poitiers, de La Rochelle, et l'École Nationale Supérieure de Mécanique et d'Aérotechnique. Vous avez un tableau qui vous montre qu'il y aura 29 allocations doctorales qui seront mobilisées en 2017 et en 2018, sur ces trois établissements, pour un montant unitaire de 92 000 €, donc cela fait une mobilisation au total de 2.668 M€.

Voilà la délibération qui vous est proposée.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

S'il n'y a pas d'observation, je vais mettre aux voix ce rapport.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

N° 10

Vote sur l' «Harmonisation de la politique de soutien à la recherche : mesures transitoires pour les établissements d'enseignement supérieur et de recherche de l'Académie de Poitiers »

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Front National/ Rassemblement Bleu Marine, Mme Le Guen (Non inscrite)

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE PRESIDENT. - Ce rapport est adopté.

**MODIFICATIONS D'ORGANISMES GESTIONNAIRES DE CENTRE DE FORMATION
D'APPRENTIS (CFA)**

M. LE PRESIDENT. - On a ensuite la modification d'organismes gestionnaires de CFA.

Mme VEYSSY. - Très rapidement puisqu'il s'agit d'organismes gestionnaires qui ont modifié leur périmètre, sachant que la nouvelle convention quinquennale qui rassemble et qui lie la Région et les 115 organismes gestionnaires privés et publics de CFA, cette nouvelle convention sera signée et mise en œuvre à partir du 1^{er} janvier 2018, donc sur cette période 2017, il convient de procéder à des avenants, à des conventions existantes, afin de permettre, sur cette année de transition, à des organismes gestionnaires qui ont modifié leur périmètre, de pouvoir toucher les financements de la Région et pouvoir fonctionner. Vous avez une liste de cinq organismes qui changent de nom, il s'agit essentiellement des Maisons Familiales et Rurales qui ont délibéré sur un nouveau périmètre et les Compagnons du Tour de France qui sont devenus les Compagnons du Tour de France Nouvelle-Aquitaine, le CFA ESTIA, le CFA de la communauté d'agglomération de la Côte basque Adour, et celui de la Chambre de commerce et d'industrie de la Charente.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

N° 11

Vote sur les «modifications d'organismes gestionnaires de Centre de Formation d'Apprentis
(CFA) »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Front National/ Rassemblement Bleu Marine, Mme Le Guen (Non inscrite)

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE PRESIDENT. - Il en est ainsi décidé.

PACTE TERRITORIAL D'INSERTION (PTI) DES LANDES

M. LE PRESIDENT. - Sur le PTI des Landes.

Mme VEYSSY. - C'est une délibération classique, il s'agit du Programme Territorial d'Insertion qui est porté par chaque Département, chaque Conseil Départemental dans le cadre de ses politiques d'insertion et nous sommes, en tant que Région, régulièrement sollicités pour signer ces PTI, notamment sur les volets formation, pour accompagner les actions d'insertion des bénéficiaires du RSA. Il s'agit là du PTI des Landes, qui consacre, dans un certain nombre de fiches actions, le volet formation et la mobilisation d'actions via le programme régional de formation. Cette fois-ci, c'est le PTI des Landes mais régulièrement, si vous êtes – ce dont je ne doute pas - des participants attentifs, vous voyez au fil des délibérations de plénières, des PTI de chaque Département au fur et à mesure qui sont délibérés dans leur Conseil Départemental respectif.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Il y a beaucoup d'autres partenaires, notamment la CAF, la MSA, l'Association des maires, l'Union départementale des CCAS, Pôle Emploi, la Mission Locale des Landes.

Mme NADAU. - Merci Président, notre groupe votera ce PTI d'autant plus qu'il a évolué par rapport à celui de 2012, notamment au niveau du logement, au niveau de la garde des enfants, ce sont des remarques que nous avons formulées en 2012 et je vois que l'évolution est favorable.

Par rapport aussi à des retours de terrain que j'ai eus, insister sur un des freins majeurs de l'insertion professionnelle est bien sûr la mobilité, la barrière géographique ne devrait plus exister et il faudrait une meilleure répartition géographique des formations et trouver aussi des solutions ou soutenir des initiatives locales telles que par exemple le prêt de scooters, les garages solidaires, une chose très simple aussi, adapter les correspondances entre le bus et le train et la possibilité d'emprunter peut-être les bus scolaires.

La réponse à la barrière géographique peut être des formations par internet mais ceci est une solution mais pas la solution car nous sommes face à un public qui n'est pas toujours à l'aise face à l'outil numérique et sans parler des zones blanches évidemment, qui accentuent la fracture dans nos zones rurales. Donc tenons compte des spécificités locales, écoutons les partenaires, les services sociaux, pour que toutes ces mesures répondent bien aux objectifs et aux publics à atteindre.

Merci.

M. LE PRESIDENT. - Je rappelle bien, Madame DIAZ, que ce PTI a été préparé par les sept ou huit organismes, y compris les CCAS des communes, tout le monde s'y est mis. N'oubliez pas cela quand vous vous exprimez.

Mme DIAZ. - Vous allez voir, je ne vais pas oublier.

M. LE PRESIDENT. - ... pas peur.

Mme DIAZ. - Pour nous, c'est un énième plan, Schéma, pacte, qui s'empile à d'autres alors que manifestement, il n'a pas rempli son rôle. Pourquoi dis-je cela ? Parce que ce PTI avait deux objectifs principaux : le premier, améliorer l'insertion des personnes éloignées de l'emploi et le deuxième, rendre visibles et lisibles les dispositifs existants.

Premier point, le nombre de bénéficiaires du RSA ne cesse d'augmenter et il a augmenté de 30 % depuis 2009. Et après, je voudrais que vous me disiez est-ce que vous pensez vraiment que le commun des mortels peut comprendre votre lisibilité ? Récit du parcours du combattant d'une personne en situation de précarité. En fonction de votre statut, c'est-à-dire si vous êtes DEE, DEFM, DEFMBOE, ou encore NET vous allez vous adresser à l'un des interlocuteurs suivants : Pôle Emploi, Cap Emploi, Mission Locale, PLI, CCAS, CRES, RQ, GEC, IAE, CDIAE et vous élaborerez un PPAE, un CER, une AMASP, une MJAGBF et on verra, dans un délai de traitement plus ou moins long, si vous êtes éligible au dispositif Nouvelle chance, RSA, ASS, PRAPS, PAS, ALT1, AVDL, bref, vous avez compris. Je ne sais pas si tout ce magma va vraiment créer de l'emploi, si ce n'est celui de fonctionnaires territoriaux, toujours plus nombreux, qui vont alourdir davantage la situation déjà catastrophique des finances publiques. D'ailleurs, il n'y a pas de chiffrage dans ce PTI. Je pense que la grande gagnante de ce millefeuille est à coup sûr votre politique Socialiste électoraliste puisque cela va vous permettre de donner vie à votre novlangue, à grand renfort d'ESS, d'égalité des chances, de politique de la ville, de Service Civique, du vivre ensemble et de subventionner au passage vos amis du CDIFF et du MRAP.

Mme DIAZ. - Et je pense que les « invisibles », comme vous les appelez, qui sont entre autre nos compatriotes pauvres, jeunes et ruraux, doivent faire des bonds quand vous les dirigez vers les mêmes services que les déboutés du droit d'asile ou des étrangers en situation irrégulière. Je ne sais pas si en complexifiant et en empilant ces dispositifs vous cherchez à vous donner bonne conscience, en tout cas, si vous n'allégez pas ces dispositifs administratifs et que vous ne privilégiez pas l'économie réelle, toutes vos initiatives resteront des vœux pieux.

M. LE PRESIDENT. - Je pense que cela ne s'adresse pas qu'à moi... sinon...

Je n'ai jamais traité quelqu'un d'« invisible », faisons attention aux termes. Quand on parle d'invisible dans un document, c'est qu'il y a un certain nombre de personnes qui disparaissent des écrans radars de la société, quoi que vous fassiez, et je pense notamment – et cela me touche beaucoup – aux jeunes qui, derrière le collège, disparaissent jusqu'à leur majorité des écrans radars, de tout, parfois même de leur famille, et on ne décrète pas une action pour régler cela. On essaye de faire en sorte, même si je préférerais qu'il y ait un seul pilote, de rassembler tous les acteurs, que ce soit les acteurs de la CAF, parce que les familles sont dedans, les acteurs du CCAS, au plus proche des communes ou des intercommunalités, ou d'un certain nombre d'autres organismes. Vous savez, le paradoxe est que la France centralisée a secrété sur le territoire tout un tas de structures parce que plein de jeunes, dans la réalité, passaient entre les mailles. Pourquoi y a-t-il eu la création des Missions Locales ? Parce que les communes notamment se sont aperçues que les jeunes passaient à maille de Pôle Emploi ou de l'ANPE de l'époque et donc, le progrès de ces structures est qu'elle permet d'avoir une action commune et de discuter ensemble.

Après, bien sûr que ce ne sont pas les personnes qui doivent décoder ces affreux barbarismes, bien sûr, c'est aux agents qui travaillent dans leurs Directions de le faire, c'est

aux agents de leur proposer un certain nombre de choses, c'est au service public d'être à la disposition du public parce que c'est cela l'honneur du service public. Le mot le plus important dans « service public » n'est pas le mot « service », c'est le mot « public », certains ne le comprennent pas, donc il faut que nous créions ces dispositifs qui permettent effectivement, avant qu'il y ait un seul pouvoir public responsable, d'ailleurs cela est-il souhaitable dans ce domaine-là ? Parce que tant les actions sont diverses et les publics divers, l'un peut avoir échoué parce qu'il s'est brouillé avec sa famille, qu'il est parti, l'autre parce qu'il a échoué dans ses études, et nous sommes dans une société complexe et la difficulté d'une société complexe est surtout de ne pas dire à cette société : je suis capable, avec un seul mot, de régler tous les maux de la Terre. Il faut bien comprendre cela, il faut appréhender la complexité, quand on n'appréhende pas la complexité, on fait du simplisme et on ne règle pas les cas parce que chaque cas est individuel, d'ailleurs, dans le progrès qu'il doit y avoir et qu'il y a notamment de tous les services de l'emploi et tous les services de formation professionnelle, je parle sous le contrôle de Catherine VEYSSY, on parle aujourd'hui d'individualisation des parcours. Nous ne sommes plus dans les années 1950 où c'était les parents qui formulaient l'avenir de leurs enfants, nous sommes en 2017, à l'heure du numérique, et on ne va pas renfermer tout le monde dans une boîte donc il faut s'adapter à cette complexité, je pense que l'on ne le fait pas assez, je prends vos remarques, mais ce texte permet d'avoir au moins tous les acteurs signant le même objectif pour les jeunes qui sont en souffrance et ceux qui sont en souffrance.

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Qui ne prend pas part au vote ?

N° 12

Vote sur le «Pacte Territorial d'Insertion (PTI) des Landes »

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Mme Le Guen (Non inscrite)
 - **CONTRE** : Front National/ Rassemblement Bleu Marine,
- ADOpte A LA MAJORITE**

M. LE PRESIDENT. - Ce texte est adopté.

**TARIFICATION DES TRANSPORTS RÉGIONAUX TER : PHASE 2 DE
L'HARMONISATION DES TARIFS ET ACTIVATION DE LA LIBERTÉ TARIFAIRE**

M. LE PRÉSIDENT. - Je donne maintenant la parole à Renaud LAGRAVE pour une communication sur la tarification.

M. LAGRAVE. - Il y a un vote.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues, cette délibération vous est proposée en deux temps : le premier temps, il s'agit de vous présenter la possibilité qui est offerte par la Région, par les Régions en l'occurrence depuis la loi du 4 août 2014 avec un décret qui est paru le 17 mars 2016, c'est-à-dire il y a un peu plus d'un an, pour activer ce que l'on appelle désormais la « liberté tarifaire » qui nous permet aujourd'hui de renforcer finalement notre autonomie en tant qu'autorité organisatrice des TER, sur la partie des tarifs, que nous aurons à mettre en place dans les mois et les années qui viennent. Certains sont aujourd'hui mis en place, ont été votés, j'y reviendrai dans un instant, d'autres vont être votés je l'espère dans un instant, et nous aurons, à la fin du mois de juin, à la plénière du mois de juin, deux derniers tarifs que j'indiquerai également. Cette liberté tarifaire permettra justement à l'avenir de mettre en place de nouveaux modèles tarifaires qui sont en rupture avec ce que l'on peut connaître aujourd'hui, adaptés au contexte territorial au moment où vous le savez, nous allons reprendre également l'ensemble des transports interurbains de la part des Départements, et dans le cadre d'une offre multimodale qui soit un peu plus attractive et surtout plus lisible puisque la partie communication, vous le savez, sera entièrement reprise et internalisée à la Région sur cette tarification, et une tarification que l'on pourrait qualifier pourquoi pas demain de « zonale », on y reviendra également dans la délibération suivante sur la création du syndicat mixte. C'est le premier sujet, il y a beaucoup de Régions qui sont en train de délibérer comme la nôtre sur cette question, pour activer cette liberté tarifaire et on vous propose de l'activer à travers cette première partie de délibération.

La seconde partie, il s'agit de continuer notre travail d'harmonisation des différents tarifs. Vous le savez, à la plénière d'avril de l'année dernière, nous avons voté trois tarifs, harmonisés sur l'ensemble de la Région. Le premier est le tarif « Tribu », qui permet aujourd'hui de faire du covoiturage en train, c'est-à-dire ce pourquoi le train existe, on n'a finalement rien inventé avec les voitures, c'est très bien d'ailleurs de faire du covoiturage en voiture mais c'est encore mieux dans le train et le tarif que nous avons adopté l'an dernier permettait à deux personnes pour 20 %, trois personnes pour 30 %, quatre personnes pour 40 %, et cinq personnes pour 50 % de réduction, de pouvoir faire des voyages en train. En l'espace de quelques mois, on a eu un peu plus de 110 000 billets vendus, ce qui veut dire que l'on a, je crois, trouvé un tarif qui permettait pour le coup de vraiment concurrencer le covoiturage qui est aujourd'hui, vous le savez toutes et tous, le sujet qui peut légitimement nous inquiéter par rapport à nos trains.

Le deuxième tarif était le forfait « Pass océan », qui a été également bien reçu par le public et puis enfin, le fameux « Fest'TER », aller dans les festivals en TER, qui a aussi très bien marché et qui a permis à peu près à 4000 personnes de l'utiliser pour 15 festivals labellisés et on le relancera évidemment sur cette année et sur l'été 2017.

Et enfin, la carte « Tout public », qui depuis le 15 septembre est vendue au pris de 29 €, vous vous rappelez, et qui aujourd'hui fonctionne très bien.

Les deux tarifs que l'on vous propose de voter aujourd'hui sont finalement deux tarifs qui étaient assez attendus, le premier est le tarif pour les jeunes, donc un billet pour les jeunes qui voyagent occasionnellement, c'est un billet qui s'appellera « Jeunes Nouvelle-Aquitaine », qui sera mis en place dès le 1^{er} mai si vous en décidez ainsi. Il est finalement très simple, il sera délivré sans carte et accessible à tous les jeunes de moins de 28 ans en Nouvelle-Aquitaine, avec six paliers : un palier de 0 à 43 kilomètres, 44 à 80 kilomètres, 81 à 123 kilomètres, 124 à 256 kilomètres, 157 à 204 kilomètres, et au-dessus de 205 kilomètres. En gros, pour aller à l'essentiel, quand vous faites moins de 43 kilomètres, si vous avez moins de 28 ans, vous aurez 4 €, puis 7 €, puis 10 €, 13€, 16 € et 19 €, ce qui fait que l'on est tout à fait concurrentiel avec d'autres systèmes de voyage et même beaucoup plus concurrentiel puisque cela n'a échappé à personne, on sera à la fois en sécurité, on sera évidemment en plus dans des comforts qui sont assez incomparables avec d'autres moyens de transport, typiquement quand vous êtes à l'arrière d'une Clio avec la valise dans les dents, c'est quand même mieux d'être dans un TER de la Nouvelle-Aquitaine.

Le deuxième tarif est le tarif spécial pour les groupes scolaires. Il y avait aujourd'hui et celles et ceux qui siègent dans les Conseils d'Administration des lycées le savent, beaucoup d'offres et de demandes de transport pour les voyages scolaires et à chaque fois, on nous expliquait tout le bien qu'il fallait penser des bus alors que des TER existent sur la destination qui est choisie par les professeurs et par les établissements. On m'a expliqué - dans un établissement que je connais bien - lors d'un Conseil d'Administration, que le bus était beaucoup moins cher que le train. J'ai prouvé par A + B qu'à force de rechercher, il y avait le bus à 600 €, le train à 200 € et donc, l'habitude étant là, à chaque fois on recherche tout de suite le devis pour les bus et jamais pour le train. Donc pour rendre cela encore plus lisible, on vous propose d'adopter des billets « Groupes scolaires Nouvelle-Aquitaine », pour inciter justement tous les établissements qui sont dans les classes de maternelle, de collège, de lycée, les Centres de formation, les instituts médico-éducatifs, de pouvoir aller, à l'échelle de la Région, pour un trajet aller-retour à 1 € par personne, élève ou accompagnateur, par palier de 100 kilomètres. Les groupes scolaires pourront voyager du lundi au vendredi, moyennant évidemment une réservation auprès de la SNCF.

Voilà les deux tarifs que l'on vous propose d'adopter lors de cette séance plénière, sachant que le 26 juin, si ma mémoire est bonne, lors de la prochaine plénière, nous examinerons deux nouveaux abonnements : l'abonnement domicile-travail et l'ensemble des tarifs sociaux pour lesquels nous sommes en train de consulter autour de nous d'ici quelques semaines puisque ce sera pour la plénière du 26 juin. Je vous invite, par l'intermédiaire de cette délibération, à également participer à tous les Comités de lignes qui se tiennent à partir de la semaine dernière jusqu'à début juillet, les 18 Comités de lignes qui se tiennent sur l'ensemble de la Région, n'hésitez pas à venir participer comme élu régional.

Merci beaucoup.

*Sous la présidence de Monsieur Gérard Vandembroucke, er Vice-président
En l'absence momentanée du président Alain Rousset*

M. VANDENBROUCKE. - Merci.

Y a-t-il des interventions ?

M. CHARBONNEAU. - Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les élus, chacun sait qu'en France la SNCF est une usine à gaz, ingérable, non rentable, infréquentable car

les retards non motivés empêchent toute perspective de déplacement sérieux, et ce n'est pas au Président ROUSSET que j'apprendrais quelque chose parce que nous avons admiré non seulement sa patience, ses remontrances, ses mises en garde à l'encontre de notre société nationale. Je souligne quand même que cela ne l'a pas empêché de se tromper d'analyse et de prospective sur les prolongations de lignes LGV Bordeaux-Dax et Toulouse, ou pire encore sur le « tchou-tchou » de Pau-Canfranc.

Chacun sait également que peu d'usagers payent en France le prix coûtant du train (réduction pour les enfants, étudiants, militaires, familles nombreuses, seniors, ou tout simplement gratuité du transport pour les personnels et familles de personnels de la SNCF). Nous voyons, pour notre part, un bon argument dans cette délibération sur l'harmonisation de nos trois ex-Régions concernant la liberté tarifaire, en nous émancipant de ces hausses tarifaires. Nous ne souhaitons pas démanteler la gouvernance de la SNCF mais au contraire, lui donner une nouvelle feuille de route nationale. Excellente idée de faire profiter du rabais tarifaire SNCF mais aussi sur les transports en commun, ce qui sera peut-être un jour plus difficile pour les enfants des écoles, pour les handicapés des IME, pour les groupes scolaires, aux jeunes en général, ouvriers, saisonniers, étudiants, et pour la promotion des événements touristiques ou culturels qui méritent un déplacement occasionnel, temporaire ou permanent.

Nous voterons favorablement cette généreuse attitude de la Région.

Mme CASSIN. – Monsieur le vice-Président, mes chers collègues, vous nous proposez de voter aujourd'hui pour la phase 2 de l'harmonisation des tarifs et une activation de la liberté tarifaire. Si nous saluons la poursuite de la démarche d'harmonisation et lisibilité de l'offre tarifaire débutée à l'été 2016, nous sommes plus dubitatifs sur vos priorités, avec un report de l'harmonisation des abonnements à début 2018. En effet, vous proposez aujourd'hui un tarif pour les moins de 28 ans, sans carte d'abonnement, et un tarif pour les groupes scolaires en voyage, ce qui est encore de l'occasionnel.

Dans la même délibération, vous proposez d'activer la liberté tarifaire de la Région pour concurrencer le covoiturage et les lignes de bus, tout cela à grand renfort d'annonces d'augmentation de trafic et de recettes supplémentaires de 660 M€ en année pleine et donc de 400 M€ en 2017, les tarifs ne s'appliquant qu'à compter de mai et de septembre 2017, directement liés à ces nouvelles politiques tarifaires particulièrement optimistes.

Soyons certes ambitieux, cependant, les objectifs ne pourront, selon nous, pas être atteints sans une stratégie plus large. En effet, si la politique tarifaire est un critère important dans le développement de l'offre de transport, il n'en est pas le seul levier. Il faut envisager la politique de mobilité de manière globale et remettre au cœur du dispositif la qualité des services aux usagers, faire émerger une véritable politique intermodale et repenser la mobilité en milieu rural. Vous oubliez une chose importante Monsieur le vice-Président, visible et vécue pourtant par beaucoup d'entre nous, un simple regard sur la carte du réseau ferré en Nouvelle-Aquitaine permet d'observer de nombreuses zones blanches, c'est-à-dire des zones où la seule offre pour se déplacer est la voiture, « à l'arrière d'une Clio » ou autre Monsieur LAGRAVE, « la valise dans les dents ». Alors, où sont vos propositions pour lutter contre la désertification des campagnes ? Pour lutter contre l'isolement rural ? Pour faciliter les déplacements journaliers de nos citoyens actifs ? Vous ne mettez pas les moyens nécessaires pour desservir ces zones, vous augmentez le carburant, vous interdisez les bus low-cost et vous n'aidez pas les Départements pour les réseaux routiers. Vos propositions aujourd'hui concernent une offre tarifaire pour les vacances ou de l'occasionnel. L'urgence

n'aurait-elle pas été de permettre aux usagers réguliers d'avoir un service fiable, un service pour tout le territoire de notre Région ? La qualité des services au public est un sujet majeur et source de grande insatisfaction des utilisateurs néo-aquitains.

Les chiffres du rapport 2016 de la SNCF sur la Nouvelle-Aquitaine sont particulièrement éloquentes : un taux de ponctualité en baisse de 2.5 %, pour atteindre 87.49 %, bien loin de l'objectif. Un taux de suppression des trains pour aléas en hausse de 7 %, dont 2.4 % pour grève. Un taux de disponibilité moyen du matériel de 82.85 %. En conclusion, les prix n'ont pas diminué, le coût total du service reste en grande partie à la charge de la Région et donc des impôts de tous. Le transfert des TER aux Régions date de 2002, pour les usagers, la gestion directe par les Régions aurait pu permettre de mettre en place des services plus adaptés aux attentes locales. Trop longtemps, les exécutifs ont laissé la situation se dégrader, le TER est de plus en plus cher et ne remplit pas son rôle de service public. La Région reste incapable de peser face à la SNCF car le système des bonus-malus, qui devrait inciter la SNCF à faire des efforts, n'est pas assez dissuasif pour provoquer une quelconque amélioration au bénéfice des usagers. Avez-vous oublié votre promesse de demander des efforts supplémentaires à la SNCF ? Seule la mise en concurrence, qui devrait entrer en application seulement à moyen terme, serait de nature à aiguillonner la SNCF, la Région n'arrivant pas à peser face à l'exploitant et à son mode de fonctionnement, nous l'espérons pour la satisfaction de l'utilisateur et le bon emploi des fonds publics.

Monsieur Franck LACROIX, directeur général des TER, constate lui-même que le TER patine, voire recule, qu'il existe un défaut d'attractivité, une hausse des coûts et un problème de régularité. Aussi, Monsieur le Président, quand vous nous proposez une diminution des tarifs de loisirs pour les moins de 28 ans, nous vous demandons une offre tarifaire attrayante pour les actifs. Quand vous nous proposez un tarif préférentiel pour les groupes scolaires en vacances, nous vous demandons la ponctualité pour tous les usagers. Et c'est pour ces raisons que notre groupe LR-CPNT, votera contre.

M. VANDENBROUCKE. - Merci.

Mme SEMAVOINE. - Pour le groupe MoDem et apparentés, nous souhaiterions, Monsieur le Président et Monsieur le vice-Président, souligner une bizarrerie dans cette délibération, parce qu'elle met aux voix deux projets, dont les enjeux sont tout à fait différents, distincts, et on est passé un peu vite dans votre présentation sur la deuxième partie Monsieur LAGRAVE. D'une part, le premier point, il s'agit de poursuivre l'harmonisation des produits tarifaires régionaux, je ne vais pas revenir dessus, vous les avez amplement détaillés et nous sommes tout à fait favorables bien entendu à cette harmonisation des tarifs, qui profitera notamment aux jeunes, aux groupes de lycéens et aussi aux « festayres », parce qu'en occitan, on dit « festayres ». On ne dit pas « festaires » (Fest'TER) on dit « festayres », je vous le garantis.

M. VANDENBROUCKE. - Revenons à notre sujet.

Mme SEMAVOINE. - Franchement, c'était un petit sourire.

Donc premier point, d'accord, très bien, mais d'autre part, et c'est cela qui est surprenant car cela n'a rien à voir et aussi parce que cette décision n'est pas du tout anodine, il s'agit aussi dans cette délibération d'activer, je cite « la liberté tarifaire pour la définition des tarifs TER », une possibilité qui est permise par la loi. Et ici, cette proposition nous amène à poser une question et à faire une remarque. La question : pourquoi cette

harmonisation ? Dans quels objectifs ? Pour quelle ambition politique ? Certes, cette décision doit pouvoir constituer une opportunité pour notre Région, mais laquelle ? Aucune orientation n'est véritablement esquissée, par exemple, dans la liberté tarifaire, on ne retrouve pas clairement l'idée de baisse des tarifs pour les usagers. Alors quels sont les objectifs ? C'est la question, et quelles sont les orientations de fond de la décision d'activer la liberté tarifaire ?

Pour la remarque que nous souhaitons formuler, si avec la liberté tarifaire l'on recherche l'autonomie ou l'indépendance de la Région pour favoriser l'augmentation du trafic, la fréquentation, elle, continuera cependant de dépendre de la SNCF, qui est seule responsable pour répondre aux enjeux d'efficacité du service, notamment liés aux retards par exemple, ou aux horaires, ou aux fréquences, etc. Et tout comme le CESER d'ailleurs, je vous le rappelle, qui s'en est inquiété, nous sommes également inquiets d'une possible fragilisation de nos relations contractuelles avec l'opérateur ferroviaire car cette liberté tarifaire pourrait se retourner contre nous, la Région, lorsque nous solliciterons ou exigerons des efforts conséquents sur la qualité du service de la part de l'exploitant.

Par conséquent et pour résumer en une phrase, nous souhaitons souligner ces fortes réserves sur l'activation de la liberté tarifaire, sur le point 1, nous aimerions voter oui, pour, sur le point 2, plutôt non, alors comme il n'y a qu'un vote, nous allons nous abstenir.

Merci.

Poursuite de la séance sous la présidence d'Alain Rousset, Président

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme DELATTRE. - Monsieur le Président, cette délibération, malheureusement, mélange deux sujets importants. Si sur le premier point nous sommes plutôt favorables, à deux précisions près, sur le dernier point, nous sommes plus que réservés et nous serons amenés à voter contre cette délibération malheureusement, alors que cela n'aurait pas été le cas si ces deux points avaient été dissociés.

Pour le premier point, comme Renaud le dit, c'est la suite de la méthode salami, c'est-à-dire que nous avons fait une première fois les tarifs estivaux en 2016, là nous regardons d'autres tarifs et nous serons amenés à avoir une autre proposition sur d'autres tarifs. Ils sont effectivement très intéressants, j'ai pris des extraits mais notamment quand un jeune va aller d'Ussel à Montluçon, au lieu de payer 40 € il paiera 5 €, donc c'est vrai que c'est quand même intéressant pour ces territoires, mais nous n'avons pas, du fait de ce saucissonnage, d'évaluation financière. Et pourtant, nous souhaiterions pouvoir avoir cette évaluation sur cette politique, d'autant que vous misez sur l'attractivité tarifaire, mais il y a par rapport à cette attractivité tarifaire un bémol à avoir, à savoir la qualité d'offre de service puisqu'aujourd'hui, par exemple Limoges-Angoulême, c'est vrai que des jeunes pourraient faire ce trajet pour 5 € avec la carte jeune mais la ligne est fermée puisqu'elle est en très mauvais état et il y a des travaux, ou en tout cas, cette ligne est mal en point et aujourd'hui l'on fait du 40 km/h alors que l'on pourrait être beaucoup plus performant. Ce premier point, pour nous, était plutôt favorable.

Le deuxième point, je l'avais souligné en Commission, tout comme Monique SEMAVOINE, est sur la liberté tarifaire. C'est vrai que la référence kilométrique, pour le groupe UDI, nous semble être un gage de qualité entre les usagers sur l'ensemble du

territoire, qu'il soit régional ou national, mais en Commission Président LAGRAVE, vous nous avez dit que ces tarifs seraient décidés par la Région et que les agglomérations devraient s'adapter à la tarification mise en place par la Région, c'est vrai que ce n'est pas vraiment l'esprit dans lequel je pense tout le monde pourra se mettre autour de la table au sein du futur syndicat mixte des transports. La Région doit pouvoir échanger avec les collectivités infrarégionales, décider in fine certes, mais communiquer, négocier, échanger, sinon, l'esprit de la loi et son décret d'application tombera à plat.

Et enfin, deux tarifs sont encore bloqués par l'Etat : l'abonnement de travail pour les trajets inférieurs à 75 kilomètres et l'abonnement élève-étudiant-apprenti. Alors quelle serait la lisibilité et surtout l'égalité avec des abonnements par zone pour certains, et des abonnements kilométriques pour d'autres ? C'est pour nous un point de blocage, donc à regret, vous comprendrez que nous sommes forcés de voter contre cette délibération.

Merci.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Je vais donner la parole à Renaud pour répondre.

M. LAGRAVE. - Merci Monsieur le Président. Je vais essayer de répondre à toutes les questions – si j'y arrive -. D'abord, pour vous répondre Madame, ce ne sont pas des millions d'euros, j'aurais bien voulu mais ce ne sont pas de millions d'euros dont on parle, ce sont des milliers d'euros, par rapport aux chiffres que vous avez donnés il y a un instant et que vient de donner également votre collègue. On a aujourd'hui un impact estimé par les tarifs que l'on vous propose de voter, en recettes de 673 000 €, pour un nombre de voyages qui est estimé à 120 000 et donc pour un trafic en kilomètres-train de 9.874 M€, donc on est en train de parler de plus et non de moins. J'ai dû mal m'exprimer tout à l'heure, pour que tout le monde comprenne bien de quoi l'on parle, c'est la première chose.

La seconde chose est que vous avez dit les abonnements en 2018, non, on va les voter le 26 juin, je crois l'avoir dit, peut-être que j'ai omis, mais on va les voter le 26 juin pour ce qui concerne les abonnements domicile-travail et les abonnements dits « tarifs sociaux » qui existaient notamment en ancienne Aquitaine et qui vont exister maintenant en Nouvelle-Aquitaine, on a d'ailleurs rencontré des associations de consommateurs, des associations d'insertion, il y a très peu de temps. Pourquoi a-t-on été obligé de saucissonner ? Je m'en excuse, on aurait pu faire tout d'un coup, je l'ai dit en Commission mais je vais répéter ce que j'ai dit, le problème est que l'on a un opérateur qui nous dit : on ne peut pas insérer – c'est comme cela qu'ils disent – tous les tarifs d'un coup comme cela et déjà, les tarifs de l'année dernière dont je vous ai donné les résultats, on les a votés au mois d'avril, ils ont été intégrés un mois après parce que l'on avait un peu anticipé, disons-le comme cela, pour qu'ils les rendent dans les machines. Là, pour pouvoir travailler sur des tarifs pour la rentrée, à l'heure où je vous parle l'on est obligé de travailler à temps masqué aussi pour qu'ils puissent être intégrés dans l'offre, c'est-à-dire en gros, pour faire court et pour aller à l'essentiel, on nous explique qu'il faut à peu près huit mois pour entrer les nouveaux tarifs dans les machines, ce qui est totalement regrettable mais pour le coup, on ne choisit pas. S'il n'y avait eu que nous, je vous le dis, on aurait déjà tout fini quasiment le travail mais on est obligé de rythmer et ce n'est pas notre rythme qui s'impose.

Ensuite, vous avez dit : regardez une carte de la Nouvelle-Aquitaine, vous allez voir, il n'y a pas le train partout. Vous avez tout à fait raison, c'est d'ailleurs pour cela que l'on rouvre la Pau-Canfranc entre autre, et que l'on travaille sur d'autres lignes pour qu'elles ne

ferment pas parce qu'aujourd'hui, et je partage vraiment votre avis, mais ce n'est pas vrai que dans notre Région et ce n'est pas vrai que dans notre pays, on a un sujet qui est le sujet de l'entretien du réseau, donc cela fait des années que cela dure, et on peut activer tout ce que l'on veut, liberté tarifaire, même ouvrir à la concurrence, j'ai vu le même reportage dans lequel il y avait Franck LACROIX en l'occurrence, le directeur des TER au niveau national, qui disait en gros : vous pouvez mettre n'importe quel train dans lequel vous allez avoir du café, un tarif différent, avec un service qui est mieux, c'est toujours mieux, on est d'accord, mais si le réseau est toujours aussi « pourri » - pardon – ils n'arriveront toujours pas à l'heure et ils seront toujours supprimés, la différence est que vous aurez eu du café. La vérité est qu'aujourd'hui, la discussion que l'on et ce sur quoi il faut que l'on se batte mais tous ensemble, j'en suis intimement persuadé, est sur la question du réseau et de l'entretien du réseau et de toutes les lignes, pas uniquement telle ou telle ligne, mais que l'on soit global sur cette question. C'est la raison pour laquelle on a demandé depuis un an, je sais que cela ne va pas assez vite mais on essaye de faire tout ce que l'on peut, à SNCF Réseau en Nouvelle-Aquitaine, d'avoir un état ligne par ligne de ce qu'il faut faire dans les 10, 20, 30 prochaines années. Et pas plus tard qu'au début du mois de mai, on a rendez-vous avec le Président avec le PDG de SNCF Réseau, pour pouvoir avoir un plan d'urgence de travaux sur la Nouvelle-Aquitaine, pour qu'il y ait des lignes qui ne ferment pas et que l'on puisse aller partout sur le territoire pour dire comment on va pouvoir entretenir ce réseau pour non pas l'année prochaine ou pour éviter des limitations de vitesse comme il peut y en avoir par exemple entre Bordeaux et Nantes à 40 km/h, qui fait que vous roulez plus vite avec votre scooter, on est tout à fait d'accord, mais la réalité est qu'aujourd'hui l'on a besoin d'un plan d'investissement sur le fer en Nouvelle-Aquitaine. On a montré l'exemple, on a signé trois CPER assez importants, vous avez 750 M€ d'ici à 2020, le résultat n'est pas à la hauteur de ce que doit faire SNCF Réseau.

La troisième chose est que cet aménagement du territoire Madame, vous avez convaincu tout le monde puisqu'en l'occurrence, on va nous transférer les cars interurbains au 1^{er} septembre. Cela veut dire quoi ? Cela veut dire que l'on va devoir se mettre autour d'une table tous ensemble, pour travailler sur la concomitance de ce que l'on fait aujourd'hui sur les TER depuis 2002 et ce que font les Départements avec les bus depuis je ne sais plus combien d'années, on va tout récupérer au 1^{er} septembre. Cela nous oblige à travailler avec tous les territoires - et j'y reviendrai dans un instant sur la délibération suivante -, pour que justement on n'oublie personne et qu'avec les territoires, on puisse parler de transport à la demande parce qu'il va y avoir évidemment du transport à la demande. Je ne méconnais pas les personnes qui prennent les voitures dont je parlais tout à l'heure, je dis juste que nous avons à activer tout ce que l'on peut, indépendamment de notre relation avec la SNCF, sur laquelle je vais revenir, pour éviter qu'un certain nombre de jeunes ou de moins jeunes utilisent d'autres moyens de transport et reviennent sur le train, demain, dans les bus qui seront les bus régionaux et qui seront sur des territoires où nous n'avons pas d'offre ferroviaire. Et après-demain, d'avoir de l'intermodalité avec les territoires, encore une fois, j'y reviendrai dans un instant.

Ensuite, vous en avez profité pour parler de la régularité, oui... bref, ce sont tous les Comités de lignes un par un, j'en suis déjà à deux, j'ai le troisième demain soir et mes collègues William, Mathieu, Jacky, on va en faire 18 jusqu'au début du mois de juillet. À chaque fois c'est le même message, et vous avez raison, et c'est le même message que l'on essaye de porter. Alors est-ce qu'aujourd'hui l'on peut faire plus ? Certainement, mais cela tombe bien, on a deux occasions. La première est le Schéma régional qu'a présenté mon

collègue tout à l'heure, le Schéma régional d'aménagement du territoire dans lequel il y a le volet mobilité, sauf erreur de ma part, si j'ai bien tout lu, qui va s'imposer. Donc cela veut dire qu'il faut que l'on travaille dans l'année qui nous est proposée pour que l'on ait un Schéma régional extrêmement efficace, avec tous les moyens de transport sur toute la mobilité.

La deuxième, cela tombe encore mieux, est que l'on doit renégocier la convention avec la SNCF à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, pour le 1^{er} janvier 2019 et donc quand vous dites : vous n'avez pas aujourd'hui moyen de peser sur la SNCF, je vous dis : c'est le moyen, parce qu'aujourd'hui l'on a trois conventions qui existent depuis plusieurs années, c'est l'Histoire, la fusion fait qu'aujourd'hui l'on a une nouvelle convention pour le 1^{er} janvier. Nous avons d'ores et déjà voté le fait que l'on va avoir une assistance à maîtrise d'ouvrage pour nous aider dès maintenant à commencer cette rédaction et à demander non pas des bonus-malus comme vous l'avez dit, mais des pénalités pour les voyageurs et des pénalités pour la Région qui soient autre chose que ce que l'on a aujourd'hui. Aujourd'hui, on a des niveaux de pénalités qui, j'en conviens, ne sont pas assez forts pour que demain la SNCF arrête de ne pas faire son travail, ou bien plus exactement, nous explique comment vous passer du train parce que c'est vraiment cela, quand vous voyez leur filiale Ouibus, qui est privilégiée partout, sur plein de territoires, au détriment du train, quand vous voyez l'abandon d'un certain nombre de lignes, notamment les lignes 7 à 9 dans le cadre des travaux, quand vous voyez que sur le fret, il y a aujourd'hui un abandon massif de toutes les lignes et y compris qui nous handicape collectivement parce que tous les camions reviennent sur la route – pas besoin de rouvrir ce débat-là -. Le résultat des courses est que cette convention est extrêmement importante, elle est même déterminante et nous allons mettre les moyens et on en reparlera ici, pour que justement au 1^{er} janvier 2019, il y ait une convention qui soit beaucoup plus contraignante pour l'opérateur historique qu'est la SNCF.

Sur la régularité, je vais vous dire les choses comme elles sont, aujourd'hui, ils payent des pénalités systématiquement quand ils n'atteignent pas le taux de 91 % qui était signé sur les trois conventions. Ils payent des pénalités tout le temps, qu'est-ce que l'on en fait ? On fait en sorte que l'on ait une meilleure information des voyageurs en mettant des afficheurs légers sur l'ensemble des lignes, on fait en sorte qu'il y ait des réparations qui soient faites pour justement les voyageurs qui ont été victimes de trains qui n'étaient pas réguliers ou bien de trains qui ont été supprimés. On fait en sorte d'améliorer la qualité et on fait en sorte aussi, avec les moyens qui sont ceux de la Région, je le rappelle, par exemple de mettre du nouveau matériel, d'avoir de nouveaux tarifs, je viens de le dire, de travailler avec les collectivités locales sur les pôles d'échanges multimodaux, bref, on fait avec aujourd'hui ce que nous donne la loi. Demain, avec cette liberté tarifaire, c'est une délibération dans laquelle il y a les deux, c'est vrai que cela aurait pu être deux délibérations, je partage cet avis mais c'est comme cela, à l'arrivée, cette liberté tarifaire, je suis certainement passé trop vite mais c'est la possibilité clairement d'aller sur une tarification zonale et c'est extrêmement important quand vous voyez justement les territoires au niveau national et au niveau européen, qui fonctionnent grâce à cette liberté tarifaire et sur laquelle le zonage permet justement d'activer, selon la zone où vous habitez, 50 kilomètres, 100 kilomètres, 200 kilomètres, peu importe, d'avoir en face de vous des personnes qui vont payer plus ou moins cher. Je rappelle, parce que cela a été dit, qu'aujourd'hui quand un particulier paye un billet de train 100 €, 70 € viennent de la Région et 30 € de celui ou celle qui achète son billet de train, c'est déjà le cas aujourd'hui, demain, il faut que l'on puisse moduler cela et la liberté tarifaire nous permet de faire cela. Elle ne nous permet pas de tout faire mais elle nous permet en tout cas de commencer à travailler, dans le contexte dont je viens de parler et

dans la convention dont je viens de parler avec la SNCF, pour demain, et c'est en lien avec la délibération suivante sur le syndicat mixte régional, pouvoir travailler par zone de mobilité et par efficacité pour que les gens reprennent le train.

Ensuite, par rapport aux tarifs, j'ai compris, on a eu ce débat en Commission, qu'il fallait que l'on dialogue, que l'on discute, cela tombe bien, vous allez peut-être voter la création de ce syndicat tout à l'heure, ce qui veut dire que l'on va avoir enfin un lieu pour discuter avec toutes les autorités de transport de la Nouvelle-Aquitaine. Donc tout simplement aujourd'hui, au moment où nous parlons, nous avons estimé qu'il était plus qu'utile de faire en tout cas notre travail, comme dit le Président, c'est-à-dire de faire ces tarifs, d'activer la liberté tarifaire et de voter des tarifs qui sont aujourd'hui des tarifs qui ne s'appliquent qu'aux TER, malheureusement, mais qui demain pourront être activés sur les TET et sur d'autres moyens de transport à l'échelle de la nouvelle Région.

Voilà ce que je voulais préciser dans le cadre des réponses aux questions Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Juste pour réagir sur deux points, d'abord, cette position de la liberté tarifaire est une position, par delà les sensibilités, de la totalité des Régions de France, je ne sais pas si Renaud l'a évoqué tout à l'heure...

Et deuxièmement, il est difficile d'évaluer une politique si nous ne l'expérimentons pas. On ne peut pas avoir une évaluation sur une expérimentation. En plus, ma foi, nous faisons les travaux, nous ne sommes pas sûrs d'ailleurs que SNCF Réseau puisse en réaliser la totalité parce que comme SNCF Réseau veut contrôler tous les travaux qui se font, on se trouve souvent dans une contradiction, on est obligé d'éloigner les travaux. En tout cas, SNCF Réseau nous a garanti, sur le dossier dont vous parlez, Angoulême-Limoges ou Limoges-Angoulême, que la réfection non pas des ballastes mais des traverses, serait dans la zone la plus compliquée, effectuée avant l'été.

Je mets aux voix ce rapport.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

N° 13

Vote sur la «tarification des transports régionaux TER : phase 2 de l'harmonisation des tarifs et activation de la liberté tarifaire »

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Front National/ Rassemblement Bleu Marine,
- **CONTRE** : Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mme Le Guen (Non inscrite)
- **ABSTENTION** : Mouvement Démocrate et Apparentés,

ADOpte A LA MAJORITE

M. LE PRESIDENT. - Ce rapport est donc adopté.

**COMMUNICATION SUR LA DÉMARCHE PARTENARIALE EN VUE DE LA CRÉATION
D'UN SYNDICAT MIXTE DE TRANSPORT RÉGIONAL**

M. LE PRÉSIDENT. - Sur le syndicat mixte de transport régional.

M. LAGRAVE. - Monsieur le Président, il s'agit de proposer à l'Assemblée, c'est sous forme de communication en l'état actuel des choses mais le principe est je crois suffisamment important pour que l'on puisse l'évoquer en séance plénière. Je le disais il y a un instant, nous avons aujourd'hui, suite aux différentes lois qui ont été adoptées ces dernières années, la Région qui devient non pas pilote, mais en tout cas qui fait partie des collectivités locales qui sont maintenant très opérationnelles en termes d'autorité d'organisation de transport et qui, à travers notre Histoire sur le transport ferroviaire, bientôt sur le transport interurbain et le transport scolaire + nos participations aux différents plans régionaux de mobilité qui avaient été mis en place sur les anciennes Régions + notre participation aux Schémas véloroutes voies vertes qui avaient été également créés à l'échelle des nouvelles Régions et qui vont être remis en place au niveau de la Nouvelle-Aquitaine, bref, sur la question de la mobilité de nos concitoyens, nous avons aujourd'hui des responsabilités accrues à travers ces différentes lois.

Cela veut dire tout simplement qu'il nous faut créer un outil pour que la Région ne travaille pas seule en Chambre sur un coin de table, mais puisse travailler avec les territoires qui le souhaitent, sans obliger personne bien évidemment, sur un certain nombre de thèmes sur lesquels je vais revenir. L'idée simple est de dire : à l'échelle de cette Nouvelle-Aquitaine, travaillons par bassins de mobilité pour lesquels nous devons d'ailleurs nous mettre d'accord, il n'y a pas aujourd'hui une carte sur laquelle on va calquer des choses parce que l'on est au tout début, et la proposition que nous vous faisons est justement de faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour que l'on puisse élaborer collectivement cette structure, sous forme de syndicat mixte. Il existait d'ores et déjà, notamment avec la Métropole bordelaise, une association que certains ici connaissent, qui s'appelle « Movable », il existait en Deux-Sèvres un syndicat mixte également qui travaillait sur ces questions de mobilité et depuis, il y a beaucoup de territoires, d'intercommunalités, qui avaient véritablement mis en place des dispositifs de mobilité, elles n'avaient pas attendu la Région pour le faire. Cela veut dire qu'aujourd'hui, par rapport à ces nouvelles compétences, nous avons le devoir impérieux de pouvoir contractualiser avec les territoires sur plusieurs sujets, dans un premier temps, sachant que l'on peut se projeter sur l'avenir tel que par exemple nous l'avons vu lors d'un déplacement, c'était la semaine dernière si mes souvenirs sont bons, en Allemagne, chez nos amis du Land de Hesse pour lequel j'ai été avec un certain nombre de personnes de la Région pour appréhender le sujet justement de cette mobilité et comment était organisée la structuration entre le Land de Hesse et tous les territoires, les agglomérations, les communes, etc. C'est le dispositif justement qui a été utilisé là-bas et qui nous a aussi un peu rassérénés dans nos choix de vous présenter cette délibération.

Cela veut dire qu'aujourd'hui, il y a une nécessité d'avoir une coordination des services de transport, avec des autorités de transport qui sont créées notamment dans les agglomérations ou à l'échelle de la Métropole, il y a nécessité d'avoir un système

d'information multimodal, qui puisse non seulement être un outil plus efficace que ce qu'il n'est aujourd'hui, ce n'est rien de le dire et c'est un des reproches très fort que nous font nos concitoyens notamment quand le train est en retard ou quand il y a un événement sur le rail, et il faut que nous ayons ces dispositifs à disposition sur l'ensemble de la mobilité à l'échelle de la nouvelle Région. Il faut que nous ayons également une tarification qui soit coordonnée, il faut que nous ayons également la possibilité, et le syndicat mixte justement de transport peut se voir déléguer demain un certain nombre de compétences permettant ainsi justement par exemple, pourquoi pas, de bénéficier de recettes au travers du versement transport additionnel qui sera à discuter avec celles et ceux qui voudront rejoindre le syndicat mixte.

L'idée simple est d'être véritablement efficace, d'être agile, d'avoir un outil de coordination sur l'ensemble de la mobilité à l'échelle de la nouvelle Région et je pense pouvoir vous dire qu'aujourd'hui, d'ores et déjà, un certain nombre de territoires nous ont déjà signalé leur appétence à la création de cette structure pour pouvoir travailler par exemple pour certaines déjà sur la billettique unique, sur un certain nombre de sujets que je viens d'évoquer devant vous.

Voilà Monsieur le Président, en quelques mots, la présentation de cette nouvelle structure.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Le groupe UDI va vous dire ses réserves. Réserves ne veut pas dire que l'on n'entre pas dans le débat mais on y entre avec prudence. Dans la délibération Monsieur le vice-Président, vous citez les références de la Normandie et des Hauts-de-France, ce sont des Régions qui nous sont sympathiques donc on est ouvert au débat et pour aller voir ce qu'il se passe là-haut et comment ils l'ont monté. Après, la notion de syndicat mixte de transport par bassin de mobilité, la notion de bassin de mobilité, on demande à voir aussi. Ce qui est important pour nous est de respecter les autorités organisatrices qui payent commande et donc il va falloir respecter cette autonomie. Il y a des choses qui nous plaisent dans la délibération et il y a des choses qui nous mettent en position de vigilance.

Ce qui nous plaît est quand même le point 1, les trois compétences obligatoires sont la coordination des services transport, il y a visiblement de la coordination à faire, ce qui nous plaît aussi est le système d'information intermodal, il y a quelque chose de bien. Et là où l'on commence un peu être en éveil est la tarification coordonnée. Vous avez des territoires, et vous le savez Monsieur le vice-Président, très hétérogènes, entre la Métropole bordelaise qui est très dense, tramway, tout ce que vous voulez, y compris le vélo qui a décollé, etc. les milieux d'agglomérations intermédiaires où l'on est très mixte, et puis le rural où les gens, vous l'avez dit d'ailleurs, sont condamnés à la voiture, donc vous avez des problématiques de mobilité qui sont vraiment très hétérogènes et il faudra respecter ces hétérogénéités. Donc tarification coordonnée, pour le moment est un vocable qui est flou et qui nous met un peu en éveil.

Ce qui nous met ensuite en éveil est le débat sur l'autonomie. Vous avez des autorités organisatrices et il est normal que la Région, de par ses compétences, vous l'avez dit, soit chef de file de tout cela, mais à partir de là, elle est quand même patronne chez elle et patronne chez elle veut dire pour nous être décideur de ses réseaux et après lever l'impôt. Et là, il y a une phrase dans la délibération qui pour le coup, nous fait émettre des réserves très négatives. Lorsque je lis : « un SMT peut [je reconnais qu'il y a le « peut » mais on marque

très clairement nos réserves là-dessus] également se voir déléguer des compétences facultatives, voire optionnelles, et peut également bénéficier de recettes au travers du versement transport additionnel », alors là, on est vraiment en vigilance maximale. Pourquoi ? Tout simplement parce que cela renvoie à l'autonomie encore une fois, l'autonomie des territoires, l'autonomie des agglomérations, auxquelles, vous le savez, on est très attaché et puis cela renvoie à un impôt qui est un impôt éminemment impopulaire et ce n'est pas pour rien qu'il est éminemment impopulaire, son assiette, vous le savez, est la masse salariale et la masse salariale est payée par les entreprises, on a une bataille de la compétitivité qui doit faire une ardente obligation de ne pas en rajouter sur les entreprises, donc c'est un impôt qui est vraiment discutable. Je ne sais pas comment c'est à Bordeaux, chez nous, en Lot-et-Garonne, il est honni par le milieu des entreprises et c'est encore plus légitime qu'il soit honni parce qu'il y a très peu de salariés qui prennent les bus chez nous. Ceux qui prennent les bus sont les élèves et les personnes âgées et ceux qui payent sont les entreprises, donc il y a là une espèce de contradiction qui fait que le versement transport est très impopulaire.

Nous sommes pour cela réservés, ouverts sur ce qui pourra être fait mais on tenait à dire très clairement et à ce que vous ayez une trace de ce qui fait réserve aujourd'hui : la perte d'autonomie et puis éventuellement un financement par un impôt qui est très contestable, au moins sur certains territoires de notre grande Région.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Mme SEMAVOINE. - Merci Monsieur le Président, vous allez voir que je vais aller dans le même sens que notre collègue Jean DIONIS DU SEJOUR et c'est bien logique puisque nous avons eu les mêmes remarques en Commission la semaine dernière.

Avant de commencer Monsieur le vice-Président, je tiens à m'excuser parce que je n'avais jamais vu écrit le mot « Fest'TER » et donc je croyais que vous prononciez à la parisienne un mot occitan. Bref, fermons la parenthèse, donc je m'excuse.

Pour en revenir à notre sujet, créer un syndicat mixte des transports, pourquoi pas, c'est probablement une bonne idée. Aussi, nous prenons acte de cette démarche, on ne vote pas, qui commence par une étude pour le moment, qui éclairera notre collectivité pour l'aider à déterminer les conditions techniques, financières, etc. les modalités de sa construction, de sa gouvernance et de ses statuts. Certes, nous comprenons que ce syndicat sera subdivisé en bassins de mobilité et qu'il prendrait essentiellement trois compétences, je vous rassure, je ne vais pas tout relire mais je les rappelle, elles sont importantes et elles justifient en tout cas la formation d'un syndicat, je tiens à le dire :

- La coordination des services de transport dans un but d'intermodalité,
- La mise en place d'un système d'information multimodal des usagers,
- La mise en place d'une tarification coordonnée et de titres de transport uniques ou unifiés.

Franchement, c'est génial. Mais il y a un « mais », on note aussi que ce syndicat, comme vient de le dire Jean DIONIS DU SEJOUR, pourra aussi avoir des compétences facultatives et percevoir des recettes nouvelles au titre du versement transport additionnel. Aussi, je vous pose la question, devons-nous comprendre qu'une nouvelle charge sera ponctionnée sur les entreprises ? Et devons-nous craindre que la création de ce syndicat, c'est encore autre chose, génèrera de nouveaux coûts de fonctionnement, qui viendront

s'ajouter au coût déjà existant dans les collectivités en charge de la compétence transport aujourd'hui, telle qu'elle est, ou bien allez-vous inscrire vous-même, Monsieur le Président, sur la feuille de route de cette étude, l'obligation de profiter de cette démarche pour réduire les coûts de fonctionnement globaux et même, qui sait, pour faire des économies tout en améliorant le service aux usagers ? Beau défi quand même. Sur le principe de lancer cette étude, nous sommes favorables, même si l'on ne vote pas, parce que ces objectifs sont vertueux, mais nous serons très vigilants à ce que les suites ne nous entraînent pas sur le terrain glissant de l'augmentation des dépenses de fonctionnement, car ne perdons jamais de vue Monsieur le Président, mes chers collègues, que les grandes Régions d'aujourd'hui ont été créées pour dégager des économies d'échelle et non le contraire.

Merci.

M. LE PRESIDENT. - Y a-t-il d'autres observations ?

Mme CASSIN. – Monsieur le Président, notre groupe LR-CPNT prend acte de cette communication et partage le principe d'une démarche partenariale en vue de la création d'un syndicat mixte des transports. Cependant, nous souhaiterions avoir quelques précisions quant au financement des coûts et les coûts de fonctionnement de cette nouvelle structure, et nous serons vigilants sur la gouvernance de ce futur syndicat et sur la définition de la notion de « bassins de modalités ».

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Vous savez, avant de passer la parole de conclusion à Renaud LAGRAVE, je voudrais juste dire à nos collègues, cela nous est demandé par beaucoup d'agglomérations, pas simplement celle de Bordeaux. C'est vrai que plus l'agglomération est importante, plus le besoin d'intermodalité l'est. Aujourd'hui, nous sommes face à un défi qui fait que le développement des transports en commun que la plupart des collectivités ont engagé ne fait pas diminuer l'utilisation des véhicules individuels par leur croissance. Nous sortons d'une période certes, il y a quelques dizaines d'années, où il y avait une voiture par ménage. Aujourd'hui, ce sont deux ou trois. Nous ne pouvons pas protester contre les embouteillages pour entrer dans Bordeaux ou dans quelque autre ville que ce soit, sans à un moment donné se prendre par la main. Dire que les transports en commun sont gratuits, non. Vous savez, que ce soit à Pau, à La Rochelle, à Bordeaux, à Niort, à Poitiers ou à Limoges, tout cela a un coût. Cela a d'autant plus un coût que l'utilisateur ne paye pas le niveau de service, au niveau des TER c'est 30 %. Donc on est dans cette quadrature, il faut que nous avancions vers aussi la possibilité d'avoir un billet qui nous permette de prendre le TER et le bus, le TER et le tramway ou en sens inverse, pour assurer la fluidité de cela. On a commencé à le faire sur le Bassin d'Arcachon et c'est assez positif.

Qui souhaite intervenir ?

Mme MOEBS. - Juste quelques mots Monsieur le Président, chers collègues, notre groupe, et je vais parler aussi en tant que Présidente de la Commission transport, nous nous réjouissons de la création future de ce syndicat mixte régional puisqu'on l'a entendu tout au long des débats, il y a vraiment des besoins de mobilité, que ce soit par le train, que ce soit par le vélo, que ce soit par les transports en commun, les lignes interurbaines, je suis un peu étonnée d'entendre des propos de l'opposition qui disent que ce syndicat mixte va être un frein à l'autonomie des AOT. Je crois qu'il y a là un peu une incompréhension. Je pense simplement que ce grand syndicat mixte, ce qui va être très important est la définition de ces

bassins de mobilité et en Commission transport, je proposerai de faire des points réguliers sur cette évolution et la création de ce syndicat mixte, en accord avec Monsieur LAGRAVE.

Merci.

M. LAGRAVE. - Je vais essayer de répondre, non pas convaincre, mais je vais essayer de dire quelle est notre appréciation. D'abord Madame, je suis désolé, je ne peux pas vous donner de coût, tout simplement parce qu'il n'est pas créé. Je vous donne le coût de l'étude, vous l'avez dans la délibération, mais je ne sais pas combien cela va coûter en fonctionnement, l'étude nous le dira, donc je ne suis pas capable de vous dire quel est le coût de ce syndicat mixte. Ce que je sais est qu'il coûtera exactement ce que l'on aura décidé qu'il coûte en fonction de ce qu'on lui demandera de faire. Aujourd'hui, on lui demande, les trois volets, je ne reviens pas sur ce qui a été dit, et un des volets qui est très important à mes yeux est quand même aussi le sujet qui a été évoqué au sujet de la billettique unique. On a clairement affiché dès le début de la mandature, le fait que l'on souhaitait que toutes les autorités de transport se mettent en adéquation avec le système Modalis, ce n'est pas pour embêter tout le monde, c'est juste pour que l'on ait demain la possibilité sur tout le territoire, d'avoir la même billettique unique avec le système Modalis, ce qui est le cas dans certaines collectivités, d'autres et des territoires ont fait le choix de ne pas être compatibles avec Modalis, en l'occurrence ce sera leur problème, ce ne sera plus le nôtre parce qu'à l'échelle de cette nouvelle Région et dans le cadre de ce syndicat, il faudra que l'on se mette d'accord sur tout ce que l'on a dit et évidemment sur cette billettique unique.

Et finalement, pour répondre aux inquiétudes sur le versement transport, on l'activera à la condition qu'il y ait des transferts de compétences, mais on ne va pas décider comme cela, du jour au lendemain, si l'on transférerait quelque chose, on va activer le VT. Le VT est activé à partir du moment où il y a un service dans ce que l'on est en train de se dire immédiatement et dans les compétences que l'on veut mettre, c'est ni plus ni moins que de la coordination des AO à l'échelle de la nouvelle Région. Donc c'est aujourd'hui la Région avec les territoires qui vont se mettre d'accord sur ce que l'on s'est dit tout à l'heure : la billettique, la coordination et ces sujets-là. Si demain, à l'échelle de ce qui se fait par exemple sur le STIF, alors on passe à autre chose. Il faut avoir de l'ambition dans la vie - on en a tous ici j'espère - et l'ambition que l'on peut avoir demain est que les territoires, les collectivités, les Départements, les agglomérations, la ville, bref tous, on rêve d'un outil dans lequel on ait un outil de transport sans couture. Et cela veut dire quoi ? Cela veut dire que le VT transport en Île-de-France est « au taquet » mais il est partagé avec toutes les collectivités, avec un outil, alors certes, on peut dire : il ne fonctionne pas assez bien, très bien, mais il est quand même assez efficace au regard d'une Métropole comme Paris.

Cela veut dire quoi ce que je suis en train de vous expliquer ? C'est que l'on n'est qu'au tout début et peut-être que dans dix ans on aura le même débat sur le VT en disant : mais pourquoi Monsieur LAGRAVE ne l'avez-vous pas activé en 2017 ? Et je vous dirai : vous m'aviez dit qu'il ne fallait pas l'activer. Bref. Et peut-être ce sera l'inverse, vous allez dire : mais pourquoi Monsieur LAGRAVE vous l'avez activé alors qu'il ne fallait pas ? Bref. Toujours est-il que ce que je veux vous dire est qu'on l'activera à partir du moment où l'on aura, avec les territoires, avec les collectivités qui seront membres du syndicat, intégré le fait que oui, cette compétence-là est extrêmement importante pour les autorités de transport et oui, il y a une autonomie mais à l'arrivée, si l'on veut que l'on ait du transport et de la mobilité sans couture à l'échelle de la nouvelle Région, cela voudra dire que chacun, à terme, devra

accepter de partager sur ce nouveau syndicat mixte. C'est ce qui s'est passé sur des structures comparables, on ne va pas se comparer à l'Île-de-France mais c'est ce qui s'est passé avec le STIF où tout le monde est dans la même « boîte », travaille ensemble pour l'efficacité des voyageurs, et c'est tout ce que je nous souhaite.

M. LE PRESIDENT. - L'Assemblée donne acte.

N° 14

sur la «Communication sur la démarche partenariale en vue de la création d'un syndicat mixte de transports régional »

L'Assemblée Donne acte

RÈGLEMENT D'INTERVENTION RÉGIONAL EN FAVEUR DE L'AMÉNAGEMENT DES ARRÊTS FERROVIAIRES ET PÔLES D'ÉCHANGES MULTIMODAUX

M. LE PRESIDENT. - Sur le Règlement en faveur de l'aménagement des arrêts ferroviaires, essayez de...

M. LAGRAVE. - Oui, on va à l'essentiel Monsieur le Président, mais en même temps, c'est quand même un Règlement...

M. LE PRESIDENT. - Votre capacité de démonstration est bien connue.

M. LAGRAVE. - Je vous remercie Monsieur le Président.

On va faire un numéro de cirque avec William, j'épluche les oignons et il pleure, ou l'inverse, on verra bien. *(Cf diaporama de présentation p 207)*

En gros, pour aller à l'essentiel, on a décidé, Monsieur le Président à votre demande, de travailler sur un nouveau Règlement d'intervention sur les pôles d'échanges multimodaux et sur les travaux qui sont nécessaires à l'échelle de notre nouvelle Région. Vous le savez, on est dans un cadre assez contraint, je ne parle même pas du niveau financier mais évidemment du niveau des investissements qui sont à faire sur l'ensemble du territoire, et l'idée que nous avons essayé de mettre en place avec William JACQUILLARD, qui est le délégué qui s'occupe des pôles d'échanges multimodaux à l'échelle de la nouvelle Région, est d'avoir une action encore plus efficace, disons-le comme cela, sur les arrêts ferroviaires et les pôles d'échanges multimodaux, avec en toile de fond, vous le savez, des Règlements d'intervention qui étaient ceux des trois anciennes Régions et d'essayer d'offrir encore un meilleur accueil aux voyageurs, renforcer l'attractivité des transports collectifs et notamment la partie fer.

Il y a quelques photos de pôles qui sont existants - mais ce n'est pas le plus important - , ensuite l'on va vous présenter l'état des lieux qui est celui de la Région. On a aujourd'hui 332 arrêts entre les TER et les grandes gares, sur 32 lignes à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine et vous voyez, quand vous regardez par ex-Régions, le nombre de gares et de haltes-TER qui sont concernées par les travaux qui sont à faire de l'ensemble de la nouvelle Région. Vous voyez que sur l'ex-Aquitaine, on est sur 60 gares et 100 haltes-TER, sur le Limousin 25 gares et 52 haltes, et sur ex-Poitou-Charentes 24 gares et 53 haltes, et vous voyez celles qui sont déjà aménagées et l'enveloppe budgétaire qui a été consacrée d'ores et déjà par les trois anciennes Régions.

Les objectifs du nouveau Règlement d'intervention sont d'abord de renforcer la visibilité et la lisibilité de nos Règlements et notamment de la Région par rapport à ses actions parce que l'on était parfois au milieu de beaucoup de choses et donc vous allez voir que dans la présentation, on va essayer justement d'être un peu plus proactif sur certains sujets :

- Répondre aux obligations réglementaires d'accessibilité, on a un certain nombre de gares qui sont malheureusement un peu en retard, pas forcément uniquement la faute de la Région, loin s'en faut, mais il y a des travaux qui ont été étalés dans le temps notamment par l'Etat sur l'accessibilité des gares,

- Promouvoir les modes de déplacement durable, c'est la raison pour laquelle, dans les pôles d'échanges, nous avons maintenant et nous allons avoir un niveau d'exigence sur l'ensemble des déplacements et pas uniquement sur une halte-TER,

- Catalyser aussi les projets urbains autour des gares, c'est-à-dire que la gare ne soit pas au milieu de nulle part mais soit discutée avec les territoires, les agglomérations ou les communes,

- Renforcer le dynamisme de l'économie régionale, l'accessibilité aux marchés de travaux,

- Et puis promouvoir l'insertion économique et sociale des personnes éloignées sur les clauses spécifiques dans les marchés publics, c'est également un point très important du Règlement.

Le périmètre de ce que nous allons vous proposer au vote, à chaque fois et vous voyez systématiquement, la Région n'est jamais maître d'ouvrage. On va travailler avec des communes ou des intercommunalités et sur les abords (parvis, parkings automobiles et vélos, arrêts de bus et arrêts minute), avec Gares et connexions sur les bâtiments voyageurs et les équipements de quais, notamment les abris et la signalétique, et avec SNCF Réseau sur les quais et les traversées de voies (souterrains et passerelles).

M. JACQUILLARD. - Très rapidement, on a, comme l'a expliqué Renaud, trois périmètres sur lesquels on vient en soutien aux projets. Évidemment, on privilégie les arrêts régionaux qui sont pour le coup de la responsabilité de la Nouvelle-Aquitaine et les gares prioritaires en termes de Schéma d'accessibilité programmé. Les grandes gares qui sont des gares où le TGV s'arrête ou qui sont classées sur le niveau national, on n'a pas d'intervention puisque les gares prioritaires au Schéma seulement d'accessibilité sont déjà ciblées, et on interviendra au cas par cas puisque l'on est de toute façon dans une démarche qui a déjà commencé.

Ensuite, on est là sur ce qui est grandes gares, bâtiments voyageurs et équipements, je ne sais pas si l'on doit entrer vraiment dans le détail mais on a un financement 100 % Gares et connexions dans les trois ex-Régions, sur uniquement les grandes gares.

Ensuite, il y a ce qui relève des arrêts TER où l'on travaille évidemment sur les arrêts prioritaires en termes d'accessibilité, et notamment tout ce qui conditionne l'accès au quai dans la mise aux normes. Je ne vais pas tout vous décliner mais il y a différents niveaux d'intervention de la Région en termes de financement selon un certain nombre de cas de figure.

M. LAGRAVE. - Le taux varie selon les anciennes Régions où l'on a des fonds européens ou pas et donc c'est pour cela que l'on a un taux qui varie par rapport à cela.

M. JACQUILLARD. - Ce qui est important à souligner est que sur les trois ex-Régions, on n'avait pas du tout les mêmes procédés d'intervention, en ex-Poitou-Charentes par exemple, on était sur du 60 % FEDER alors que pas en Aquitaine où l'on était entre 0 et 30 %. Ce qui est important dans ce Règlement d'intervention est l'harmonisation entre les trois ex-Régions, avec des niveaux d'intervention qui seront totalement similaires quels que soient le territoire et la gare, selon les configurations, soit sur l'accessibilité, soit sur les abords, soit sur Gares et connexions. Ce qui est important aussi de souligner est que selon le montant des investissements que la Région consent sur par exemple l'aménagement d'une gare, c'est retraduit ensuite dans les redevances quais que la Région paye à chaque fois qu'un

TER s'arrête dans cette gare. Donc notre Règlement d'intervention a une approche tout à fait mesurée là où l'intérêt de la Région est de mettre un peu d'argent ou beaucoup d'argent tout de suite pour éviter une redevance qu'aurait été trop importante, ou inversement quand la répercussion sur la redevance qu'aurait été est mineure, on engage un peu moins de fonds et cela nous permet d'étaler les financements. C'est une appréciation assez importante.

Là, on est sur les arrêts TER en termes de créations, donc vous voyez que le financement régional harmonisé peut aller jusqu'à 50 % alors que dans les trois ex-Régions, on n'était pas du tout sur les mêmes niveaux d'intervention. Je n'en dis pas plus.

Même chose sur les arrêts TER pour ce qui concerne les bâtiments voyageurs, on est là sur le domaine de compétences de Gares et connexions SNCF, on touche à l'aménagement des bâtiments voyageurs, on est sur une répartition 75 % Région-25 % Gares et connexions, de façon à quand même garder une implication de SNCF dans le financement. À ce titre, la semaine dernière l'on a eu la présentation par exemple pour ex-Poitou-Charentes, d'un plan d'aménagement des gares, qui nous permet d'avoir une lisibilité sur une dizaine d'années sur ce qui devra être fait. On est vraiment parti sur un plan mesuré de financement, gradué dans le temps, avec une participation de SNCF Gares et connexions.

Là on est sur les pôles d'échanges, le maître d'ouvrage est le bloc communal, on est là aussi sur une harmonisation de ce qui pourrait se faire dans les trois ex-Régions. Vous voyez qu'en ex-Limousin et ex-Poitou-Charentes, la part de la Région était limitée et le FEDER pouvait aller jusqu'à 60 % hors achat foncier alors qu'en Aquitaine, on pouvait aller y compris sur de l'achat foncier et un FEDER qui était limité à 35 %. Ce que l'on a mis en place en matière d'harmonisation est que Région + FEDER peuvent aller jusqu'à 60 % d'intervention, en plafonnant la part Région à 25 % et hors foncier.

Ensuite, il y a les abords, c'est tout ce qui concerne les aménagements mais qui sont quand même d'importance puisque l'on pourrait dire que l'on définit en partie les outils mis vraiment au service de l'intermodalité, donc c'est le parking pour les voitures, mais ce sont aussi les aménagements pour réceptionner les cars départementaux ou les cars urbains, ce sont aussi les abris vélos sécurisés ou non sécurisés qui sont systématiquement financés par la Région pour permettre le développement de la pratique du vélo, ce qui nous permet d'avoir des usagers tranquillisés quant à l'usage de leur propre vélo ou la mise à disposition de location de vélos, donc on est vraiment sur l'aménagement du pôle. Et on a une intervention de la Région qui peut aller jusqu'à 100 % selon le niveau d'investissement.

L'impact financier, Renaud si tu veux reprendre.

M. LAGRAVE. - Je vous remercie William.

Juste vous dire que vous voyez que par rapport au Règlement que vient de présenter William, je voudrais d'abord le remercier et à travers lui remercier aussi tous les services qui ont travaillé parce que c'était un peu « à l'arrache », mais on a véritablement tenu compte de ce qui existait avant, vous l'avez compris, des contractualisations qui étaient existantes, des dossiers qui sont en cours à l'échelle de la nouvelle Région et vous voyez, on entre dans la même enveloppe qui était celle du précédent Budget et du PPI, c'est-à-dire 15 M€ pour faire en sorte, année après année, de finir ce travail.

J'indique deux points Monsieur le Président pour terminer, en vous disant que nous allons travailler avec nos collègues de la politique contractuelle pour voir si sur un certain

nombre de territoires nous pourrions éventuellement aider peut-être un peu plus selon les questions qui seront évoquées.

Et la deuxième chose, vous dire que tous ces Règlements amènent aussi une contractualisation avec les territoires et notamment avec les blocs communaux ou intercommunaux, pour lesquels nous allons demander des contreparties, les contreparties étant des systèmes de rabattage sur les gares, qui permettent véritablement aux gens d'avoir la multimodalité parce que c'est évidemment le but de ce nouveau Règlement.

Merci beaucoup.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, et merci à mon tour du travail réalisé.

Tout le monde est d'accord sur ce programme ?

M. CHARBONNEAU. - Monsieur le Président, concernant l'ensemble de ce dossier pléthorique, j'insisterai sur deux aspects.

Tout d'abord, la mauvaise qualité de l'environnement des abords de beaucoup de nos gares, tant elles donnent souvent un aspect repoussant pour les usagers nationaux mais surtout, pour les étrangers et les visiteurs de notre beau pays. On voit dans nos gares des stockages de matériaux, des rails, du gravier, des wagons squattés, rouillés hors d'usage, des hautes herbes, des dépôts d'ordures, de la jachère, bref, un certain nombre de gares...

Le porte-parole DELPEYRAT fait rayon à part ou l'on peut suivre tout le monde en même temps ?

Et votre délibération Monsieur le Président, souligne leurs compétences régionales d'avant l'harmonisation que vous souhaitez créer. Autant de problèmes qui seraient résolus plus rapidement que la redondance de l'accessibilité des quais qui, depuis plusieurs dizaines d'années, font l'objet de travaux mais qui n'arrivent pas à se résoudre.

Je voudrais souligner également un phénomène intéressant qui est par la promotion et l'insertion économique et sociale des chômeurs, il pourrait rapidement être mis à exécution des structures de travaux qui regrouperaient autour de plusieurs gares ou de plusieurs dépôts, du personnel de nettoyage, d'entretien, personnel qui manque suite à ce que je viens de dire, pour un montant effectif et total de 5 %. Pourquoi total ? Parce qu'il n'y a pas besoin de faire beaucoup d'études pour réaliser des travaux, dans la mesure où il y a beaucoup de travaux à effectuer, il y a peu d'études à réaliser.

Deuxième aspect sur lequel je voudrais insister est celui du stationnement autour des gares qui pose des problèmes et que nous font remonter les usagers et les habitants des villes et des communes, et le dépôt-minute plus particulièrement autour des gares, car il y a deux éléments scandaleux qui me semblent nécessaires d'être remis en question, qui sont qu'il n'y a pas de place pour déposer ou accueillir le public usager des trains dans un nombre important de gares, encore moins aux heures de pointe. Le dépôt-minute aujourd'hui où l'on va rechercher les usagers à la minute, quand il y a des dizaines de minutes et des dizaines et des dizaines de minutes de retard, on s'aperçoit que le stationnement, le dépôt-minute a besoin d'être élargi.

On voit aussi autour des gares les places réservées qui nous semblent disproportionnées, sans remettre en cause la propriété syndicale des gares, il méritait d'y avoir de chaque côté des quais, et souvent on n'avait pas pensé qu'il y avait possibilité

d'accéder d'une partie et de l'autre partie de la gare, il pourrait y avoir de chaque côté davantage de places disponibles.

Voilà mes chers collègues, Monsieur le Président, les quelques réflexions que je voulais faire et pour vous dire que nous voterons favorablement cette délibération, dans l'espoir d'être entendus au moins sur ces deux sujets d'importance.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous êtes un peu sévère. Je regarde, nous avons traité 57 % des gares et 33 % des haltes, sans forcément que le transfert de compétences ne l'ait stipulé. Il faut regarder le verre à moitié plein et pas simplement à moitié vide, pour le reste, nous ne sommes pas propriétaires des gares, donc je trouve que vous êtes un peu injuste. Mais c'est bien si vous votez.

Qui souhaite intervenir ?

Rappeler que la télévision filme chacun donc présentez-vous s'il vous plaît.

M. SEBTON. - Monsieur le Président, le groupe UDI prend acte de ce Règlement d'intervention. Évidemment, l'intermodalité est essentielle pour développer la diversité des transports collectifs et donc de favoriser la mobilité. Là-dessus, aucun souci et s'il n'y avait que cela, on pourrait facilement voter ce Règlement d'intervention.

Mais il y a un « mais », vous savez qu'il y a un sujet qui nous intéresse et qui m'intéresse particulièrement, qui est la fameuse question de la réouverture de la gare Talence médoquine, qui est un pôle d'échanges intermodal par excellence puisque vous connaissez extrêmement bien la problématique, puisque l'on a eu l'occasion d'en parler, Talence qui va bientôt accueillir 50 000 habitants, Talence qui est la plus grande ville universitaire en termes d'universités, d'étudiants, d'enseignants, du territoire - avec Pessac avant que vous ne me fassiez la remarque -. Vous savez aussi que cette gare médoquine va bientôt être traversée par une nouvelle ligne de tramway portée par Bordeaux-Métropole entre Cenon et Gradignan, qui va relier notamment le CHU Pellegrin et donc un bassin de population très important.

Et puis vous le savez aussi, c'est un sujet très poétique chez nous à Talence, mais pas que, parce qu'il fait, une fois n'est pas coutume, consensus au sein de la classe politique talençaise des environs, puisque de la Gauche à la Droite, en passant évidemment par le Centre, nous sommes tous d'accord par l'utilité de rouvrir cette gare et je sais même qu'au sein de cette majorité, il y a des élus Socialistes qui, sur le terrain, expliquent qu'il faut absolument rouvrir cette gare, et je sais même que le groupe des Verts, j'espère, viendra en appui pour nous expliquer à quel point il est utile d'ouvrir cette gare de la médoquine.

Donc vous le voyez Monsieur le Président, tout le monde est d'accord, sauf apparemment la SNCF et donc c'est là que l'on aura besoin de votre appui. Je sais que vous êtes très concerné, je sais que vous êtes très sollicité aussi par une association qui, il y a encore peu, il y a une ou deux semaines, était devant chez vous pour brûler de faux billets de 50 €. Alors la question est précise, elle est de savoir si oui ou non, à Talence, où il y a une gare, où il y a une voie, où il y a des trains qui passent, est-ce que des trains pourraient enfin s'arrêter pour relier notamment Talence à Bordeaux et Bordeaux à Arcachon ? Un courrier d'ailleurs de Bordeaux-Métropole, suite à une visite sur place avec les services, avec le vice-Président en charge à Bordeaux-Métropole, avec les maires de Talence et du Bouscat, ont constaté qu'il était tout à fait faisable d'arrêter des trains et d'ailleurs, Bordeaux-Métropole a réitéré ses demandes à la Direction de la SNCF pour obtenir des réponses

précises puisqu'à chaque fois, nous avons des réponses imprécises et on se contente de nous expliquer que la réouverture de la gare de Talence est conditionnée à GPSO. Et pardon de le dire mais je crois que GPSO a « du plomb dans l'aile » et je crois que pour les talençais, s'ils doivent attendre GPSO pour avoir une gare, je pense qu'ils vont regarder les trains passer encore très longtemps et donc Monsieur le Président, je me saisis de cette délibération pour vous demander publiquement si vous pouvez intervenir auprès de SNCF pour obtenir rapidement ces réponses que nous n'avons pas depuis au moins trois mois, et que vous puissiez nous rappeler l'intérêt particulier que vous avez pour cette gare de Talence.

Merci.

M. LE PRESIDENT. - Je me doutais que cette gare de Talence allait revenir. La Région a toujours été très claire et on a cofinancé avec la Métropole les études nécessaires à cette réouverture. Mais il y a deux gares à la médoquine : il y a la gare qui est sur la voie ferrée de ceinture, qui pour nous ne pose pas de problème, et puis la gare sur la ligne Bordeaux-Bayonne, ou Bordeaux-Arcachon, pour laquelle ce que nous dit la SNCF est que cela pose des problèmes qui amplifieraient les retards. Je suis devenu un peu technicien, je ne le suis pas totalement mais il y a bien deux problèmes, donc il faut que l'on règle d'abord le premier, avant de voir le second, mais je n'ai pas d'obstacle majeur et je n'ai pas de refus, bien au contraire. N'oubliez pas que quand les trains arrivent après Talence, et même avant sur Pessac, ils entrent dans une coulée qui est extrêmement restrictive et limitative entre Talence et la gare Saint-Jean.

M. SEBTON. - Monsieur le Président, juste est-ce que je peux vous faire cette demande précise qui est de relancer vous-même la SNCF, pour avoir une réponse précise ?

M. LE PRESIDENT. - J'ai signé une lettre la semaine dernière.

Mme SEMAVOINE. - Merci Monsieur le Président, juste un mot, je vais être très brève parce qu'il y a un sujet qui me tient très à cœur. Je ne vais pas faire de mon côté le tableau apocalyptique des rails, de la friche que représenterait notre réseau ferroviaire, pas du tout. En plus, c'est de la responsabilité de la SNCF. En revanche, j'ai déjà remarqué l'amélioration du matériel roulant, je tiens à le dire au passage puisque je suis moi-même une usagère assidue des transports ferroviaires.

Je voudrais juste dire que quand j'entends parler de priorité pour l'aménagement de l'accessibilité de certaines gares, qui sont dites « prioritaires », et que les années sont pour la Saint-Glinglin, cela me fait très mal au cœur pour les personnes, en particulier celles qui sont handicapées, parce que nous n'avons pas la même notion du temps elles et nous, et vraiment Monsieur le Président, si l'on pouvait faire un effort, je crois que ce serait la seule question pour laquelle je vous pardonnerais tout si l'on accélérât les dépenses...

Mme SEMAVOINE. - Parce que les personnes handicapées en ont réellement besoin. Entendez mon appel et mon invitation Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Vous vous doutez bien que si j'ai un souhait secret, c'est celui-là.

M. LE PRESIDENT. - Luc FEDERMAN me rappelle que dans le contrat de plan, nous sommes la seule Région à avoir obtenu 13 M€ supplémentaires de l'Etat pour accélérer cela. On en a fait plus de la moitié, mais tout est prioritaire. Quelqu'un parlait tout à l'heure de la liaison Limoges-Angoulême, si l'on ne veut pas que cette liaison disparaisse quasiment, on a des sommes considérables à mettre en place pour régénérer cette voie. En plus, vous avez

la SNCF qui, liée à un décret récent, doit respecter les contraintes de financement et passez-moi l'expression, à « plier les gaules » sur beaucoup de dossiers et notamment le dossier de marchandises entre Niort et Thouars, entre Mont-de-Marsan et Tarbes, pour lequel nous avons dû nous substituer à lui. Mais nous avons entrepris... regardez le bilan des Régions depuis que nous sommes responsables, on prend un parc matériels fichu, on prend des TER qui quasiment vont être supprimés, on s'accorde bien volontiers à considérer que les Régions ont ressuscité le ferroviaire, mais il est vrai que l'on se trouve aujourd'hui avec des trains neufs, des travaux qui ont été faits et donc une attente qui est encore plus grande. Le paradoxe est quand vous mettez à disposition de quelqu'un un matériel confortable, neuf, et donc il voudrait aussi avoir des voies sur lesquelles on peut rouler à 120 km/h ou 180 km/h, des gares qui sont up to date.

J'aimerais bien avoir les ressources nécessaires pour faire tous ces travaux et je vous le disais tout à l'heure, il y a une troisième observation qui est que je ne suis pas sûr, malheureusement, en l'état actuel du droit liant la SNCF aux travaux du chemin de fer, de tout ce qui est sa propriété sur le chemin de fer, c'est la SNCF qui est maître d'ouvrage et la SNCF, si elle ne peut pas, parce qu'elle est appelée à hue et à dia mettre du monde partout, les travaux ne se font pas ou sont retardés. C'est notre contrainte. Et je partage votre hâte.

Madame, vous voulez dire le mot de la fin.

Mme CASSIN – Je veux bien. Je vais être brève sur cette délibération qui s'inscrit dans la lignée de mon intervention précédente Monsieur LAGRAVE, simplement pour rappeler l'importance d'une véritable intermodalité. Nous nous réjouissons de la prise en compte dans votre Règlement d'intervention des abords de gares, même si les concours restent à préciser.

Par ailleurs, nous souhaiterions que vos engagements aillent plus loin pour imaginer la gare du futur, qui ne serait plus seulement un pôle de multimodalités, mais pourrait devenir un véritable pôle d'activités, notamment dans les zones rurales, l'accueil de services publics et de tiers-lieux.

Notre groupe s'abstiendra sur votre délibération néanmoins.

M. LE PRÉSIDENT. - Je partage totalement votre analyse et c'est un des points sur lequel nous avons déjà avancé.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je demande à Renaud de conclure.

M. LAGRAVE. - Président, les tiers-lieux sont ouverts dans les gares, on l'a fait, donc vous allez voter pour parce que c'est fait. Je ne plaisante pas, il y a eu un AMI, il y a des tiers-lieux qui sont ouverts dans les gares, c'est fait, les choses sont derrière nous pour le coup. On organise les choses pour que dans les gares, il y ait des tiers-lieux, c'est fait.

(Réactions dans la salle)

M. LAGRAVE. - Pas partout, mais je rappelle que c'est un AMI qui permet aux porteurs de projets de faire des réponses. Je ne sais pas si vous l'avez fait Monsieur le Président, à Agen, il y aura d'autres AMI, n'hésitez pas, on prend les AMI sur les tiers-lieux dans les gares. C'est fait.

Ensuite, sur les gares prioritaires par rapport à l'accessibilité, c'est un débat que l'on a avec la SNCF et qui fait que leur Schéma d'accessibilité tel qu'on l'a voté pour la Région, leur a été imposé par l'Etat et fait qu'il y a un certain nombre de gares qui vont être en

travaux jusqu'en 2025, y compris en Nouvelle-Aquitaine. Donc, dans une prochaine CP, on présentera un dispositif de service de substitution pour les personnes à mobilité réduite, en l'occurrence plutôt vraiment les personnes handicapées, pour qu'elles puissent être accompagnées sur une gare à moins de 30 kilomètres, qui soit en accessibilité. C'est aujourd'hui le Règlement qui a été adopté par la SNCF, ce qui veut dire que demain, il y a une personne qui se présente à une gare qui n'est pas accessible, il y aura un service que l'on va mettre en place, pour que cette personne, évidemment si l'on est prévenu, si l'ensemble du dispositif est prévenu, soit transportée à une gare qui soit accessible, et c'est un dispositif que l'on va mettre en place très rapidement.

La troisième chose, j'ajoute deux points sur la médoquine parce que je ne pensais vraiment pas que ce serait le sujet du jour - j'imaginai un autre débat sur un Règlement d'intervention de ce niveau mais peu importe – en tout cas, pour vous dire que le Règlement, je vous rassure, prévoit, si demain il y avait réouverture, une aide de la Région pour l'ouverture de la médoquine, sans aucun problème.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Tout le monde s'est exprimé ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

N° 15

Vote sur le «Règlement d'intervention régional en faveur de l'aménagement des arrêts ferroviaires et pôles d'échanges multimodaux »

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Front National/ Rassemblement Bleu Marine, Mme Le Guen (Non inscrite)
- **ABSTENTION** : Les Républicains-CPNT,

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

M. LE PRESIDENT. - Ce rapport est donc adopté.

**COOPÉRATION INTERNATIONALE : NOUVEAU DISPOSITIF RÉGIONAL
« DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE » ET « ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ ET À LA
SOLIDARITÉ INTERNATIONALE »**

M. LE PRÉSIDENT. - Isabelle BOUDINEAU sur la coopération internationale.

Mme BOUDINEAU. - Monsieur le Président, chers collègues, après une année 2016 qui a été une année un peu intermédiaire où plusieurs dispositifs ont cohabité, nous proposons par cette délibération un même dispositif de soutien aux initiatives de solidarité internationale. Vous le savez, la Région mène sa propre politique de coopération décentralisée avec d'autres régions du monde, on a parlé ici de Madagascar, du Burkina-Faso, de Haïti, je ne vais pas tous les citer, mais la Région soutient également les projets d'autres acteurs, notamment associatifs, au travers de deux dispositifs qui vous sont présentés là, qui sont des dispositifs d'appels à projets. Le premier est un dispositif d'appels à projets éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale, il est destiné à soutenir les projets d'information, de sensibilisation et d'implication citoyenne des habitants sur les enjeux de développement durable et de la solidarité, et un deuxième appel à projets développement solidaire, pour accompagner et soutenir les acteurs dans la mise en œuvre de projets structurants dans les pays en développement.

Sur ces appels à projets développement solidaire, qui est la plus grosse partie de la somme totale qui est de 650 000 € à peu près, ce sont des projets qui sont soutenus le plus souvent dans le cadre de nos compétences, c'est-à-dire formation professionnelle, développement économique, environnement, santé. L'année dernière, c'était déjà 46 projets de solidarité qui avaient été soutenus pour à peu près 600 000 €, cette année, on doit recevoir les projets en juin et donc il devrait y avoir 650 000 € pour cette année 2017.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci.

Y a-t-il des observations ?

M. PALUTEAU. - Monsieur le Président, mes chers collègues, les trois anciennes Régions (Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes) ont développé et soutenu pendant de nombreuses années des politiques dites « de solidarité internationale » dont l'objectif principal est de lutter contre l'accroissement des inégalités avec les pays du Sud. Dans un objectif de continuité, la Région Nouvelle-Aquitaine propose de poursuivre cet engagement d'appui à la solidarité internationale par le biais de deux dispositifs :

- Le premier, le dispositif développement solidaire, visant à soutenir des projets dans les pays bénéficiaires de l'aide publique au développement sur liste fournie par l'OCDE,

- Le second dispositif, éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale, qui vise à soutenir des projets d'information et de sensibilisation de la Région aux problématiques de développement et de nécessité de la solidarité internationale.

Bien sûr faisant partie du périmètre d'intervention de la Région, depuis la loi du 6 février 1992, confirmée et élargie par la loi du 7 juillet 2014, le FN s'oppose à ces dispositifs pour plusieurs raisons. Nous considérons que la coopération internationale et les diverses politiques qui s'y rattachent relèvent du domaine régalién de l'Etat et doivent, par

conséquent, être traitées par le Ministère des affaires étrangères et par le Ministère de la coopération. Nous estimons en effet que les Régions ou plus largement les collectivités territoriales, n'ont pas à s'immiscer dans le domaine de la politique internationale car cela revient à amoindrir le pouvoir de l'Etat au profit d'une « länderisation » de la France, qui conduit à la mise en place d'une Europe des Régions qui remplace l'Europe des Nations, que nous appelons bien sûr de nos vœux, car mes chers collègues, loin d'être anti-européen comme l'on nous le reproche souvent, nous sommes pour une Europe des patries et des peuples, qui supplantera l'Europe technocratique bruxelloise de celle que le Général DE GAULLE – oui, le Général DE GAULLE – appelait « le machin ». Et saluons le groupe ENL (Europe Nations Libertés) du Parlement européen, qui défend ce projet.

De même, nous ne sommes pas contre la solidarité internationale, mais nous estimons une fois encore que celle-ci doit être du ressort exclusif de l'Etat et que le Budget qui a été voté en Assemblée plénière le 13 février dernier, octroyant une ligne budgétaire de 650 000 € pour les actions de ces deux dispositifs, doit être consacré au développement de notre Région et non à celui de territoires étrangers. En effet, mes chers collègues, chaque euro dépensé par la Région Nouvelle-Aquitaine doit l'être au profit des néo-aquitains.

Par ailleurs, si nous vous rejoignons sur le constat nécessaire du nécessaire développement des pays dits « du Sud », nous refusons que cette aide relève d'une obligation et qu'elle soit un énième acte de repentance de la France. Nous n'avons pas à rougir de ce qu'ont réalisé nos ancêtres en Afrique ou en Asie, entre la construction de ponts, de routes, d'infrastructures hospitalières et éducatives, l'œuvre de la France dans ces contrées a été plus que bienfaitrice. Cette œuvre a d'ailleurs été celle de Jules FERRY et des pères fondateurs de la République. Par contre, nous avons à rougir des 40 ans de politique d'abandon que les successifs Gouvernements de Droite et de Gauche ont menés. Abandon de la grandeur de la France, abandon de sa souveraineté au profit de la seule UE, abandon d'une France présente sur les cinq continents et offrant son modèle à toute la francophonie. De tout cela, vos amis qui hantent les Gouvernements tels des spectres depuis 40 ans, en sont responsables.

Le FN défend au contraire une France forte, qui n'est pas frileusement repliée sur l'UE, mais qui regarde vers un espace plus large, celui d'une communauté francophone. En effet, dégagée du poids financier de l'UE (22 milliards d'euros versés pour 14 milliards d'euros reçus en 2015), la France pourra soutenir une politique d'aide au développement des pays de la francophonie. Cette aide permettra un véritable développement de ces pays et sera un frein à l'immigration. La solidarité internationale ne peut être envisagée que sous cet angle. À l'inverse des dispositifs que vous soumettez à notre approbation dans cette délibération, qui verront les contribuables néo-aquitains doublement sanctionnés, malheureusement, en étant frappés une nouvelle fois au portefeuille pour soutenir une politique qui ne leur profite pas, et enfin, en subissant l'injonction d'une éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale alors qu'ils sont victimes d'une déferlante migratoire qui menace les fondements-mêmes de notre civilisation.

Pour toutes ces raisons, notre groupe votera contre cette délibération.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme AMMOUCHE-MILHIET. - Monsieur le Président, chers collègues, Monsieur PALUTEAU, comme beaucoup de délibérations pour lesquelles vous vous opposez fièrement, vous oubliez de dire quelques évidences. Je vais vous les rappeler parce qu'elles

sont dans la délibération. Vous oubliez de dire que cette délibération vise à favoriser le développement et le rayonnement de la francophonie dans le monde, vous les grands défenseurs de la langue française. Vous oubliez de dire que c'est aussi pour renforcer les capacités et les compétences des acteurs du territoire régional et de valoriser leur savoir-faire et même l'exporter, vous les grands défenseurs des PME-TPE. Vous avez aussi oublié de dire que cette délibération vise à favoriser la mobilité des jeunes en Europe et à l'international. J'avais bien compris que vous fermiez les frontières à l'extérieur, mais je ne pensais pas que vous les fermiez de l'intérieur.

M. LE PRESIDENT. - Y a-t-il d'autres intervenants ?

Je le redis ici avant de laisser Isabelle BOUDINEAU conclure, je suis pour ma part très favorable à ces actions, et très favorable pour la France. D'abord, je ne suis pas si fier que cela des 10 000 morts à Madagascar, provoqués par la colonisation...

M. LE PRESIDENT. - Ou ailleurs, je ne suis pas fier de cette colonisation-là, j'en ai même honte, mais je suis fier de voir que Madagascar, pour ne prendre que ce pays, a une francophilie étonnante, et je suis fier aussi que nous ayons, sur les hauts-plateaux de Tananarive, installé 5000 agriculteurs, qui eux-mêmes vont créer des réseaux d'approvisionnement en matières légumes notamment, ou autres, pour Tananarive. Si l'on veut éviter d'avoir des flux migratoires provoqués par la famine ou la guerre, il faut produire du développement. Je ne pense pas que l'on produise du développement en développant de l'huile de palme dans certains pays, comme cela a été noté par les journaux récemment. Et je suis assez fier aussi que nous développiions une école d'infirmière le long du Danube, en Roumanie, je suis assez fier que la Chambre d'agriculture de Dordogne participe au reboisement de Haïti, et je crois que dans ce domaine-là, le rayonnement de la France est plutôt bien assuré, mieux que certains discours ou certaines attitudes. Chaque euro dépensé sert la francophonie, mais il sert aussi le respect humain et l'humanité, et de cela, on peut en être fier. Dommage que vous ne vous y associez pas.

Mme BOUDINEAU. - Monsieur le Président, je tiens à dire en plus de ce que vous évoquez, qui est de l'ordre de notre coopération décentralisée, que nous avons, pour ces actions de solidarité internationale, un Comité consultatif régional, que j'ai vraiment l'honneur et la joie de présider avec des collègues de personnalités extérieures, d'universitaires, et que nous étudions très attentivement chacun des dossiers. Il y a des représentants des élus et heureusement, je peux dire que votre collègue du FN qui est présent dans ce Comité est un peu moins caricatural et un peu plus respectueux du travail des acteurs locaux qui soutiennent des projets que nous acceptons de financer.

M. LE PRESIDENT. - Je mets aux voix ce rapport.

M. COLOMBIER. - Monsieur le Président, une explication de vote je vous prie. Vous prenez, cher Président, toujours un ton très théâtral dans ce genre de sujets, je me permets de vous le dire, je ne verserai pas dans ce scénario. Je crois que tout simplement il ne s'agit pas d'être fier ou pas fier, nous sommes fiers de la francophonie, vous n'êtes pas fier de certains côtés de la colonisation, si l'on doit mettre les deux balances l'une en face de l'autre, je crois que ce n'est pas à évoquer. Mais si Madame BOUDINEAU, le problème n'est pas que l'on est contre cela, c'est que ce n'est pas à la Région de le faire. On vous dit la compétence générale est abolie, il faut l'abolir, on s'occupe de tout dans cette Région, même de relations internationales avec des Etats. Nous ne remettons pas en cause le fait que

Madagascar peut être aidée, bien sûr, j'ai toujours en tête une formule célèbre de Jean-Marie LE PEN : « on n'aidera pas le Tiers-Monde en tiers-mondisant la France ». C'est clair.

M. COLOMBIER. - Chacun doit avoir ses compétences et les vaches seront bien gardées, et nous serons peut-être plus efficaces. Ne caricaturez pas notre position en disant que l'on n'aime pas cela, que l'on n'aime pas l'étranger, ce n'est pas le problème, il y a pour cela des crédits de coopération, nous estimons que ce n'est pas à la Région de le faire. C'est simple, sans haine et sans détestation, mais avec clarté.

M. LE PRESIDENT. - Sans haine, encore heureux.

Le Général DE GAULLE avait souhaité que la France, globalement, et on fait partie de la France, on est un des pouvoirs publics de la France, je rappelle à titre non anecdotique que dans leurs statuts, les lycées agricoles ont l'obligation de faire de la coopération internationale, les lycées agricoles qui sont sous notre responsabilité et qui font partie du Comité consultatif dont parlait Isabelle BOUDINEAU à l'instant. Donc je suis fier, je ne sais pas si je l'ai dit avec des mots émus ou pas, de ce que nous faisons, et je souhaite que nous l'amplifions. On est loin du 1 % du Budget de la Région mais en tout cas, je crois que ce que nous faisons... en plus, cette mobilisation, ce travail de respect de l'autre, ce sens non pas de réparation d'une colonisation qui a été quand même un mouvement de flux migratoire à l'envers, et puis je le dis toujours, pardon Jacques COLOMBIER de le rappeler, mais quelque part, heureusement que l'on a eu ces peuples d'Afrique et du Sud pendant les deux grandes batailles qui ont mis en cause notre indépendance.

M. LE PRESIDENT. - Heureusement.

Je mets aux voix ce rapport.

Qui est d'avis de l'adopter ?

Qui est contre ?

Ce rapport est donc adopté.

Je vois le temps qui passe...

Mme LE GUEN. - Je m'abstiens Monsieur le Président. Merci.

N° 16

Vote sur la «Coopération internationale : nouveau dispositif régional « développement solidaire» et « éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale »

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés,
- **CONTRE** : Front National/ Rassemblement Bleu Marine,
- **ABSTENTION** : Mme Le Guen (Non inscrite)

ADOpte A LA MAJORITE

**POLITIQUE RÉGIONALE D'ACCOMPAGNEMENT DES MUTATIONS ÉCONOMIQUES
PAR LA FORMATION : ACCORD CADRE DE DÉVELOPPEMENT DES EMPLOIS ET DES
COMPÉTENCES DES ENTREPRISES DU TEXTILE, DE L'HABILLEMENT, DE LA
CHAUSSURE, DE LA CORDONNERIE, DES CUIRS ET PEAUX, DE LA MAROQUINERIE
ET DE L'ENTRETIEN DES TEXTILES (2017-2019)**

M. LE PRÉSIDENT. - Je vois le temps qui passe et nous allons essayer à la fois, je le demande aux Rapporteurs, de synthétiser, et je demande aux intervenants de synthétiser.

Sur l'accord-cadre pour le textile.

Mme VEYSSY. - C'est un accord-cadre pour le développement des emplois et des compétences (ADEC) pour les entreprises du textile, de l'habillement, de la chaussure, de la cordonnerie, des cuirs et peaux et de la maroquinerie. C'est un accord-cadre pluriannuel 2017-2019 et c'est un accord-cadre qui va enfin recouvrir l'ensemble du territoire de la Nouvelle-Aquitaine dans le cadre des procédures justement de cohérence et d'harmonisation de toutes nos politiques. Comme on l'a vu depuis plusieurs délibérations, on voit bien à quel point, et cela a été rappelé ce matin notamment dans la politique contractuelle, les enjeux de formation sont liés aussi aux enjeux d'emploi, c'est donc cette stratégie qui se bâtit avec le SRDEII. Et donc à ce titre-là, comme vous le savez, on l'a évoqué à plusieurs reprises, la filière cuir est une filière importante, c'est une filière que nous voulons aussi identifiante pour notre territoire puisque je rappelle que c'est une filière qui comprend à peu près 8000 salariés sur l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine, avec un maillage très diversifié sur l'ensemble du territoire et des 12 Départements, et c'est une filière qui va à la fois de la matière première, jusqu'à la production. La production de tous ces produits pouvant être à la fois la production artisanale mais aussi de la production industrielle et le Président ROUSSET a pu l'évoquer ce matin avec notamment des marques de grand renom dans cette filière cuir-textile.

Cette filière nous a permis de développer à la fois un tout nouveau cluster, groupement d'entreprises qui s'appelle le cluster « réseau cuir », qui est tout récent, l'Assemblée Générale constitutive a eu lieu à Thiviers il y a peu de temps et c'est le directeur du Groupe LIM qui assure la présidence, et c'est ce cluster qui désormais assurera l'organisation du Salon professionnel que je vous invite à découvrir, c'est un Salon professionnel grand public qui s'appelle « Les portes du cuir » et qui a toujours lieu fin septembre-début octobre et qui cette année aura lieu à Nontron. Et puis cette filière cuir est aussi ce pôle d'excellence et de formation aux métiers du cuir et du luxe, désormais emblématique, dont nous sommes très fiers, qui est implanté à Thiviers dans le lycée Porte d'Aquitaine, que l'on avait inauguré à la rentrée de septembre 2014 et qui permet à la fois de former des demandeurs d'emploi sur des métiers très spécifiques, des savoir-faire très spécifiques, pour répondre aux besoins de recrutement des entreprises mais aussi qui permet aux entreprises de venir former leurs salariés.

Cet ADEC qui vous est proposé est une contractualisation et cette fois-ci je crois que vous l'avez en annexe, c'est un contrat entre l'Etat, la Région Nouvelle-Aquitaine et les sept Branches professionnelles de tous ces métiers dont je vous ai parlé tout à l'heure, et l'OPCA

Opcalia pour la période 2017-2018, avec des axes prioritaires d'intervention qui sont surtout de travailler sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, bien sûr faire monter en compétences et en qualifications les salariés, assurer le maintien et le transfert des compétences justement aussi pour favoriser le maintien de ces savoir-faire si importants et si identifiants pour le territoire de la Nouvelle-Aquitaine, travailler aussi sur l'amélioration de la performance industrielle dans le cadre de l'usine du futur. On n'oublie pas la transformation numérique des entreprises, parce que c'est un véritable enjeu de développement et puis aussi le développement des entreprises à l'international puisque là aussi, nous avons un enjeu important sur ce territoire.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Qui souhaite intervenir ?

C'est un projet co-construit donc...

M. GERARD. - Monsieur le Président, nous soutiendrons bien sûr cet accord-cadre qui concerne ces Branches professionnelles si emblématiques du savoir-faire artisanal et industriel français. Ce savoir-faire artisanal est une compétence d'exception qui permet d'offrir des produits uniques, d'une qualité inégalée. Valoriser ce savoir-faire et assurer la formation et la transmission aux nouvelles générations est indispensable. Je tiens particulièrement à mettre à l'honneur les Cités du Limousin, mondialement reconnues pour la présence sur leur sol d'entreprises parfois plus que centaines, la Cité gantière de Saint-Junien, dont nous avons reçu une jeune délégation ce matin, Limoges pour la chaussure et la maroquinerie de luxe, le Dorat pour le textile de qualité et de fabrication française, et bien d'autres encore à travers notre grande Région.

Concernant la formation, je tiens aussi à saluer celle faite par les Compagnons du devoir du Tour de France, situés à Couzeix, qui œuvrent à la transmission du savoir-faire d'exception dans l'esprit de nos traditions françaises. La formation d'excellence à travers ce type de structures millénaires doit être encouragée et aidée à hauteur de la qualité du savoir qui y est transmis.

Merci.

Mme NADAU. - Merci Président, très rapidement, nous voterons favorablement cette délibération, cet accord-cadre. Simplement, nous voulons insister par rapport aux bénéficiaires, où nous demandons une attention plus spécifique aux TPE de moins de dix salariés et aux artisans pour lesquels ces formations sont les plus indispensables car ils n'ont pas les moyens financiers et humains suffisants de former eux-mêmes en interne leurs salariés. Bien sûr, nous adhérons aux objectifs et aux axes de formation, notamment sur le numérique, des TPE, la formation à l'encadrement, aux compétences nécessaires pour le développement à l'export.

Par contre, nous regrettons qu'aucune incidence financière ne soit précisée. Il est dit que les moyens de financement mobilisés dans l'accord pour l'année 2017 seront les fonds publics de la Région Nouvelle-Aquitaine, l'Etat, l'OPCA de chaque Branche professionnelle, c'est un peu court, et aucun engagement chiffré. Donc quelle incidence sur le Budget aurons-nous et quel montant d'aides ? Et quel plan de financement par partenaire ?

Merci.

M. LE PRESIDENT. - On fait une réponse... parce que l'on prend un temps sur les dossiers simples...

Mme VEYSSY. - C'est juste pour dire que comme c'est précisé, c'est un accord-cadre et la déclinaison se fait ensuite en CP, ce sont les délibérations que nous passons régulièrement sur les aides qui sont accordées aux entreprises avec des cofinancements avec les OPCA.

M. LE PRESIDENT. - Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

N° 17

Vote sur la «Politique régionale d'accompagnement des mutations économiques par la formation : accord cadre de développement des emplois et des compétences des entreprises du textile, de l'habillement et de la chaussure, de la cordonnerie, des cuirs et peaux, de la maroquinerie et de l'entretien des textiles (2017-2019) »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Front National/ Rassemblement Bleu Marine, Mme Le Guen (Non inscrite)

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE PRESIDENT. - Il en est ainsi décidé.

EXTENSION À LA NOUVELLE-AQUITAINE D'ACCORDS CADRES VISANT À DÉVELOPPER L'EMPLOI ET LES COMPÉTENCES POUR L'ANNÉE 2017

M. LE PRESIDENT. - La délibération suivante est l'extension à la Nouvelle-Aquitaine des accords-cadres emploi-compétences.

Il n'y a pas de souci particulier ?

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

N° 18

Vote sur l' «extension à la Nouvelle-Aquitaine d'accords cadres visant à développer l'emploi et les compétences pour l'année 2017 »

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Front National/ Rassemblement Bleu Marine, Mme Le Guen (Non inscrite)

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE PRESIDENT. - Il en est ainsi décidé.

NOUVELLE POLITIQUE RÉGIONALE : DISPOSITIF D'AIDE AUX ENTREPRISES DE PRODUCTION ET D'ÉDITION PHONOGRAPHIQUES EN NOUVELLE-AQUITAINE

M. LE PRÉSIDENT. - Ensuite, nous avons le dispositif d'aide aux entreprises de production phonographiques- au cas où vous n'auriez pas entendu -. Je ne vais pas chanter - je laisse le soin à Jean LASSALLE de le faire – mais si Eric CORREIA est là... Il nous fait cela en une minute, montre en main.

M. CORREIA. - Une minute trente Monsieur le Président. Merci Monsieur le Président, mais c'est aussi pour rappeler la singularité de la politique dans le cadre des musiques actuelles de cette belle Région.

Première des industries culturelles à avoir dû affronter la transition numérique, la filière musicale a profondément muté depuis la chute du marché du disque au début des années 2000. Quinze ans de crise et un effondrement des revenus des producteurs phonographiques de 67 % sur la période. Je veux rappeler que les labels indépendants restent un maillon essentiel de la diversité musicale, ils possèdent un savoir-faire unique dans le processus d'émergence d'un artiste. Ils financent l'enregistrement et salarient l'artiste repéré, accompagnent, réalisent le support phonographique, assurent la promotion de son œuvre, participent à l'organisation de ses concerts, trouvent des résidences et nous, des partenariats nécessaires à son développement. Les labels indépendants assument donc une part importante des risques artistiques et financiers du développement culturel, soutiennent l'émergence de nouveaux talents et produisent plus de 80 % des nouveautés, mais ils restent fragiles.

Ainsi, depuis 2006, dans le cadre de son soutien structuré sur la filière musiques actuelles, la Région Aquitaine a mis en œuvre une politique de soutien aux labels indépendants. Sur ces dix années de mise en œuvre, la politique régionale des labels indépendants a représenté un engagement budgétaire total de plus d'1.6 M€, 36 labels aidés, renforçant ainsi la création et la diffusion de la diversité musicale et préservant les emplois de ce secteur. La Région a également participé à l'expérimentation nationale « Labels indépendants structurants » depuis 2015. Il s'agit aujourd'hui, Monsieur le Président, d'élargir tout le dispositif de soutien aux labels indépendants à l'échelle de notre Nouvelle-Aquitaine, qui réaffirme sa volonté de déployer ce dispositif aux entreprises de production et d'édition phonographique. Ce dispositif vise à soutenir les producteurs et les éditeurs phonographiques indépendants, en s'appuyant sur deux axes :

- Aide au programme éditorial du label en contribuant au maintien et au développement d'un outil de production, d'un savoir-faire et d'une diversité de la création,

- Aide aux projets d'entreprises en accompagnant les producteurs dans la élaboration de stratégies de développement artistique, économique, social et technologique, 210 000 € seront mobilisés par la Région au titre de ce nouveau dispositif.

Enfin, je veux rappeler que cette nouvelle brique pour le contrat de filière musiques actuelles que nous avons voté le 13 février 2017, est un soutien important et nous sommes ainsi la première et seule Région de France à disposer d'un tel contrat avec le Ministère de la culture, le CNV, et le RIM (Réseau des Indépendants de la Musique). Cette politique

régionale singulière de soutien à l'écosystème des musiques actuelles est dotée de 5.5 M€ par an.

Et enfin, rappeler les quatre singularités pour ce contrat de filière :

- Articuler,
- Anticiper,
- Expérimenter,
- Produire.

Il associe à ces signatures et à son animation les coordinations, les acteurs de l'écosystème des musiques actuelles, avec le RIM qui est né des fusions de la FEPPIA, du PRMA, du RAMA et du réseau limousin. Il articule et coordonne l'ensemble des dispositifs de droit commun de la Région (culture, économie, ESS, numérique, formation, export international), sans oublier le lien qu'il y a à faire également avec les autres contrats de filière livre et cinéma, et sans oublier les fonds structurels européens FEDER-FSE. Il est évolutif et va produire des briques supplémentaires par de nouveaux Règlements d'intervention co-construits, parce que c'est bien l'ADN de la Région que vous avez impulsé Monsieur le Président, et enfin, il dispose d'un fonds créatif territorial, cofinancé par la Région, le CNV et le Ministère de la culture, afin d'accompagner les mutations socio-économiques de la filière par des expérimentations sous forme d'appels à projets.

Voilà Monsieur le Président ce très beau projet, que je vous invite à voter.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

M. REGISTER. - Cher Président, chers collègues, je vais faire preuve d'un esprit de synthèse remarquable.

Le groupe FN votera favorablement cette délibération, mais je gagne encore du temps car nous voterons également favorablement à la délibération suivante portant sur les productions notamment d'animations.

M. LE PRESIDENT. - Merci beaucoup.

Je vais profiter de ce bon sens et de cette amabilité pour accélérer.

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

N° 19

Vote sur la «Nouvelle politique régionale : dispositif d'aide aux entreprises de production et d'édition phonographiques en Nouvelle-Aquitaine »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Front National/ Rassemblement Bleu Marine, Mme Le Guen (Non inscrite)

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE PRESIDENT. - Il en est ainsi décidé.

**CONVENTION DE COOPÉRATION POUR LE CINÉMA ET L'IMAGE ANIMÉE 2017-2019
ENTRE L'ÉTAT (DRAC), LE CENTRE NATIONAL DU CINÉMA ET DE L'IMAGE ANIMÉE
(CNC), LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE ET LES DÉPARTEMENTS DE LA
CHARENTE, DE LA CHARENTE-MARITIME, DE LA DORDOGNE, DES LANDES ET DU
LOT-ET-GARONNE**

M. LE PRESIDENT. - Sur le CNC, tout le monde est d'accord aussi ?

M. CORREIA. - Rappeler les Départements qui participent Monsieur le Président parce que grâce à cela, nous allons être le deuxième fonds de soutien sur la France, donc c'est important.

Joëlle va préciser tout cela en 30 secondes.

Mme AVERLAN. - Merci. Il s'agit, dans le prolongement de l'accord-cadre voté en février, la présente convention de coopération pour le cinéma et l'image animée, associe le CNC, l'Etat et maintenant les quatre Départements suivants : la Charente, la Charente-Maritime, la Dordogne, les Landes et le Lot-et-Garonne. L'objectif est bel et bien la mise en place d'un partenariat à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, avec les cinq Départements signataires, afin de développer et de coordonner les soutiens apportés au cinéma et à l'audiovisuel, croisant ainsi les domaines de la culture, de l'économie, de l'innovation et de l'attractivité des territoires.

La Région tient donc, à travers ladite convention, à réaffirmer son soutien à la création contemporaine et aux auteurs, en favorisant l'émergence et l'accompagnement des nouveaux talents en Région. Elle souhaite également développer la filière image régionale dans une démarche structurante et professionnelle. Pour cela, la Région entend favoriser l'accueil des tournages sur l'ensemble du territoire et encourager le développement des sociétés de production qui œuvrent dans le champ de l'animation, du documentaire et de la fiction, avec une attention particulière portée aux coproductions internationales et à la francophonie. Les objectifs définis dans cette convention sont issus de la concertation professionnelle menée sur l'année 2016. C'est une véritable réussite de co-construction de la politique cinématographique et audiovisuelle de la Région.

Pour finir, je tiens à préciser que cette convention prévoit des critères d'intervention et des plafonds d'aide et que la convention d'application financière sera proposée au vote d'une prochaine CP, qui fixera la participation de tous les partenaires.

Merci pour votre écoute.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

On a un accord sans souci, je vous remercie, il en est ainsi décidé.

N° 20

Vote sur la «Convention de coopération pour le cinéma et l'image animée 2017-2019 entre l'Etat (DRAC) le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) la région Nouvelle-Aquitaine et les Départements de la Charente, de la Charente-Maritime, de la Dordogne, des Landes et du Lot et Garonne »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Front National/ Rassemblement Bleu Marine, Mme Le Guen (Non inscrite)

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE PRESIDENT. - Je vous signale que je signerai la convention avec la Présidente du CNC, à Angoulême, au festival du film francophone.

**NOUVELLE POLITIQUE EN FAVEUR DE L'INNOVATION DES ENTREPRISES PAR LE
DESIGN PLAN RÉGIONAL 2017-2021**

M. LE PRESIDENT. - On avait, j'ai laissé un peu passer cela, modifié un peu l'ordre du jour parce que je crois qu'un certain nombre d'élus ont des contraintes, Anne-Laure BEDU notamment, pour le dossier sur le design. C'est le dossier 32 chers collègues.

Mme BEDU. - Président, chers collègues, je suis très heureuse de vous présenter cette délibération concernant le plan régional 2017-2021 pour favoriser l'innovation des entreprises par le design. Il s'agit pour notre nouvelle Région d'une première et selon nous, d'une pièce complémentaire majeure de l'accompagnement des entreprises que nous proposons. *(Cf diaporama de présentation p 208)*

Tout d'abord, c'est en cohérence totale avec le SRDEII qui, comme son nom l'indique, encourage les démarches d'innovation pour la croissance des entreprises, et c'est par ailleurs la traduction d'une conception élargie de la notion d'innovation, qui n'est plus seulement technologique mais qui intègre les produits, les procédés, l'organisation, le management, et le volet social. Il s'agit également d'intégrer la question des usages, c'est-à-dire de la relation entre les clients et les usagers, et le design justement répond totalement à cette adéquation entre besoin de l'utilisateur d'une part, et réponse apportée par les entreprises. Nous avons quatre objectifs dans ce plan :

- Tout d'abord, promouvoir l'intégration du design dans les entreprises,
- Faire du design une composante des actions régionales,
- Assurer une visibilité du design au sein de notre écosystème entrepreneurial,
- Et identifier notre Région comme une Région du design.

Vous allez me dire, qu'est-ce que le design ? Puisque j'imagine que dans cette Assemblée, personne ou peu de personnes savent exactement ce qu'il couvre.

Mme BEDU. - C'est une notion vaste, pardon, mais pour les personnes qui ne sont pas des spécialistes, c'est un concept assez flou et qui parfois est perçu comme assez superficiel. Je vais donc aller contre ce préjugé puisqu'au contraire, c'est une méthode de conception globale du produit, qui inclut à la fois les process, l'organisation, dès l'amont, et qui intègre le choix à la fois des choix esthétiques, des choix d'usage du produit, des choix de matériaux et qui prend en compte les impératifs de la production industrielle. Comme vous le voyez sur ce schéma, il touche tous les domaines de notre quotidien, on a plusieurs exemples ici de design numérique, de design de packaging, de design d'espace, de design textile, de design produit, donc cela couvre des domaines extrêmement variés.

Egalement, et cela a été compris comme cela dans cette délibération, il a une fonction transversale et on le voit dans le petit schéma du haut à droite puisqu'il est au cœur d'une approche de qualité, d'usage, de production, il est au cœur des relations commerciales, du marketing, de la recherche et développement, et pour cette raison-là, il est un vrai facteur d'identité de marque des produits et également pour les entreprises et donc un catalyseur de propriété intellectuelle, un facteur de différenciation sur les marchés et donc un facilitateur d'exporte et un levier de croissance créateur de valeurs.

En résumant, qu'est-ce que le design ? C'est une stratégie globale qui prend en compte les besoins des utilisateurs et qui crée un nouveau modèle de collaboration dans l'entreprise, en favorisant la créativité pour développer de nouvelles innovations. C'est beaucoup plus vaste qu'une simple approche esthétique, d'où mon propos préalable sur l'incompréhension parfois de ce concept. Il impose donc une identité de marque assez forte.

Quelques exemples que nous avons dans notre belle Région, le premier à Agen, de la CMAS, qui est une société qui produit des étuyes, qui sont des machines de conditionnement, des étuis et des boîtes en carton, destinés aux secteurs de la pharmacie, de la cosmétique ou de l'alimentation. Grâce à l'appel d'un designer local, ils ont très largement amélioré à la fois leur chiffre d'affaires, l'emploi, puisqu'en quatre ans ils sont passés à 12 salariés au lieu de six, et leurs exports.

Deuxième exemple, à Ixassou, la société ALKI qui a intégré le design dans la stratégie globale de l'entreprise et qui fabriquait des meubles en bois traditionnel destinés au marché français, et qui ensuite s'est destinée au mobilier contemporain haut de gamme. Là encore, de 22 salariés à 35 salariés en améliorant le chiffre d'affaires multiplié par 2.5.

La laiterie des Fayes, à Isle en Haute-Vienne, ici un exemple en un an d'une croissance assez remarquable d'une entreprise, avec un design packaging et une stratégie de communication globale, on voit ici des pots de lait qui ont été marketés et avec une offre en enveloppe noire.

La société Tecla, un dernier exemple et qui est particulièrement intéressant puisqu'il s'agissait de développer des modèles respectueux de l'environnement dans le domaine de l'aéronautique et des bateaux.

Les actions du plan qui sont proposées à partir à la fois de retours d'expériences des actions qui ont été menées dans chacune de nos trois ex-Régions, et également des travaux réalisés dans le cadre du SRDEII, avec trois phases :

- Agir tout d'abord sur l'écosystème,
- Agir sur l'entreprise,
- Et proposer une stratégie et un plan de communication.

Pour agir sur l'écosystème avec plusieurs mesures, l'animation du réseau Design France, la mutualisation et la diffusion des compétences régionales avec un Centre de design dématérialisé au service de l'ensemble des entrepreneurs, la sensibilisation et la formation des acteurs, la formation des acteurs de développement économique et de l'innovation, la sensibilisation des designers, là c'est la relation inverse, on va former les designers à l'écosystème régional, et des actions de sensibilisation auprès d'un public plus amont : les étudiants. L'intégration également du design dans les démarches collectives régionales, tous nos dispositifs régionaux vont intégrer cette démarche, à la fois le club des ETI, l'usine du futur, tout notre programme startup et également les filières d'excellence pour les clusters qui seront concernés par ce sujet.

Après avoir agi sur l'écosystème, on agit sur les entreprises en les accompagnant dans leur stratégie, en stimulant leur créativité, en leur proposant des offres différenciées, en accompagnant la génération de business model innovant, la conduite du changement et en ressourçant les entreprises, donc on retrouve bien cette approche totalement globale et ce sera complété par une stratégie et un plan de communication avec un concours régional, une newsletter, un blog, un plan média. Tout cela pour mettre en valeur le design de nos

sociétés et leur permettre, je n'en doute pas, d'assurer leur développement dans le cadre d'une innovation globale. Au total, on vise 1000 entreprises sensibilisées, 500 entreprises accompagnées et une vingtaine d'actions à destination de l'écosystème d'innovation et des entreprises.

Merci de votre attention.

M. LE PRESIDENT. - Merci. Juste peut-être une petite rectification, la Région Aquitaine a lancé le plan design en 2005 et c'est un industriel de Bègles d'ailleurs, Monsieur PETIT, qui assurait la présidence, qui est un industriel assez remarquable parce qu'il a su développer une entreprise dans un secteur qui avait disparu de France, qui était les luminaires.

Est-ce qu'il y a des interventions ?

M. COLOMBIER. - Monsieur le Président, de manière très brève, nous remercions notre collègue de son cours un peu scolaire, on connaissait bien cela, mais intéressant. En revanche, permettez-moi, avec malice, de vous prouver qu'un designer n'est pas toujours obligatoire pour lancer un produit, ou du moins marquer une marque puisque je vous rappellerais que pour le blason de la Région, ainsi que pour le logo, je crois que vous vous en êtes enorgueilli et à juste titre, nous n'avons pas versé un sou et je crois que c'était des personnels de la Région qui avaient fait cette marque. Mais nous ne sommes pas dans la marchandisation des produits et nous voterons bien sûr ce dossier, considérant quand même que c'est un apport non négligeable pour une entreprise aujourd'hui, le design pour les entreprises de notre Région.

Mme CHASSAGNE. - Monsieur le Président, chers collègues, nous voterons pour cette délibération, simplement quelques remarques sur cette nouvelle politique en faveur de l'innovation des entreprises qui vient de nous être présentée. Oui, le design joue un rôle essentiel dans l'appropriation par la société de toute technologie de rupture, sa pratique peut transformer une performance technologique en innovation et par conséquent, en usage inscrit dans le quotidien. Aujourd'hui, l'innovation est plurielle et comporte plusieurs sources, on en connaît bien sûr la composante technologique mais elle peut également s'exprimer dans les usages car une innovation qui ne crée par l'usage pour l'utilisateur n'attire pas de client et c'est quand même important.

En 2010, la Région PACA avait justement lancé, dans le cadre de la stratégie régionale d'innovation, l'opération « designers en résidence », l'objectif : que les PME et TPE s'approprient le design pour en faire une source d'innovation et pour cela, on avait mis sept designers issus de l'école nationale supérieure de la création industrielle en résidence au sein de trois sites pour sensibiliser chacune des cinq PME et TPE et identifier toutes les opportunités d'innovation à partir de scénarios d'usage d'un produit et des attentes des usagers. Le coût de l'opération était de 80 000 € par résidence, en cofinancement Etat et Région. Si je vous expose cet exemple, c'est qu'au-delà de l'utilité de cette politique de l'innovation par le design que vous nous présentez, nous n'avons pas la visibilité sur ce que la Région est prête à engager financièrement. Évidemment, vous allez me dire ce n'est pas tout à fait quantifiable mais quand même, on pourrait peut-être avoir quelques données.

Et puis le Comité de pilotage qui sera mis en place pourrait utilement s'appuyer sur cet exemple de nos collègues en PACA, qui sont plus avancés sur le sujet. Enfin, le 8 mars dernier, Dominique SCIAMMA, directeur de Strate Ecole de Design était l'un des intervenants-clefs ici de la Grande Jonction à Bordeaux, son discours portait justement sur

les enjeux de l'innovation par le design, peut-être avez-vous pu assister à cette rencontre et il rappelait ce constat que tout le monde est fasciné par la technologie mais personne ne pose la question de savoir ce que l'on fait et avec qui, et au bénéfice de qui et cela aussi est important.

Dans les effectifs, de nombreuses entreprises, startups comprises Monsieur le Président, on retrouve des ingénieurs, des marketeurs, mais pas forcément des designers, et c'est là que le bât blesse, c'est ce que justement il était rapporté dans cette conférence. Aussi, la Région, dans sa volonté d'accompagnement, pourrait peut-être prendre directement des mesures sur cette question, le design et l'accompagnement financier sur ces postes stratégiques.

Veillez ainsi à ce que ces critères ne deviennent pas une contrainte de plus pour les entreprises mais vous l'avez compris, nous voterons pour cette délibération et je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Bienvenue en Nouvelle-Aquitaine chère Madame, les designers en résidence existent en Aquitaine depuis plus de dix ans. De la même manière que nous avons créé, avec les entreprises du design ou avec les entreprises qui utilisent le design pour valoriser leurs produits, un concours, qui n'existe pas ailleurs et que nous allons étendre bien entendu à toute la Région, quels que soient les produits parce que j'ai même remis un jour un Prix à la fabrication de manches à balais. On a fait des bancs, on a fait des bateaux, on a fait des voitures, on a fait des chaises, et on a fait aussi des manches à balais. Je ne me rappelle pas pourquoi il était designé mais...

Mme CHASSAGNE. - Mais je vous rappelle que nous votons pour.

M. LE PRESIDENT. - Quant aux usages chère Madame, bien entendu, nous le faisons d'ailleurs aussi sur le développement des usages dans le numérique et nous accompagnons spécifiquement les entreprises qui s'inscrivent dans le design parce que c'est effectivement, quel que soit l'anglicisme, un point de passage obligé pour la montée en gamme, l'exportation et la reconnaissance des différentes marques.

Y a-t-il d'autres intervenants ?

Mme DURRUTY. - Monsieur le Président, mes chers collègues, simplement trois réserves par rapport à ce plan, avec en introduction quand même le constat de dire qu'au-delà du contexte favorable qui nous a été présenté, bien reconnaître que le chemin reste encore long pour faire de la Nouvelle-Aquitaine une référence du design en France et à l'international...

M. LE PRESIDENT. - Pourquoi dites-vous cela ?

Mme DURRUTY. - Parce qu'à aujourd'hui, il y a des Régions qui ont déjà largement...

M. LE PRESIDENT. - Lesquelles ? Citez-moi le nombre d'entreprises accompagnées.

Mme DURRUTY. - S'il vous plaît...

M. LE PRESIDENT. - Je n'avance rien que je ne prouve. Je vous dis que nous avons été la première Région à nous engager dans ce domaine-là, de la même manière en innovation et je vous mets au défi de me montrer le contraire.

Mme DURRUTY. - Nous en reparlerons Monsieur le Président mais il est clair qu'en tout cas, si c'était le cas, tous les jeunes qui sont formés en design trouveraient de l'emploi

dans ces secteurs d'activités dans nos entreprises et malheureusement, nous avons tous autour de nous...

M. LE PRESIDENT. - Votre collègue disait tout à l'heure que je ne pouvais pas donner d'ordres aux chefs d'entreprises, c'est sûr.

Mme DURRUTY. - Des jeunes qui ont des Master voire plus et qui font par exemple les marchés, et je peux vous en présenter.

Trois points d'intervention, sur la méthode, simplement nous étonner sur le fait que la présentation de ce plan intervient après l'approbation du Règlement d'intervention d'aide aux entreprises que nous avons approuvé en février dernier et c'est vrai qu'à ce moment-là, nous avons tous loué le fait de l'avancée que cette simplification proposée pouvait amener plus de lisibilité et plus d'accessibilité aux entreprises, ce que Bernard UTHURRY avait appelé un « véritable choc de simplification » pour nos entreprises, ce sont ses mots, et c'est vrai que deux mois après, voir de nouvelles mesures proposées qui se juxtaposent à l'ensemble des 133 dispositifs que nous avons votés peut poser la question de savoir si finalement nous n'allons pas repartir par là aussi une juxtaposition de dispositifs au fur et à mesure des plans qui seront proposés.

Le deuxième point est que l'on a cité tout à l'heure l'exemple d'une entreprise que je connais, qui est ALKI, qui n'est pas une ETI, qui est une TPE et pour laquelle c'est vrai, aujourd'hui, il semblerait que l'ensemble des entreprises tant artisanales que TPE doivent être ou puissent être aussi accompagnées sur le domaine du design et de l'innovation, comme cela a été évoqué. C'est en effet un facteur de compétitivité et de rayonnement de toutes nos entreprises, quelles qu'elles soient, y compris artisanales Monsieur le Président.

Enfin, la question que nous nous posons est de savoir quel est le niveau d'engagement financier que vous avez prévu de consacrer sur ce domaine du design durant les cinq ans puisque ce plan se déroulera sur cinq ans, pour appeler de nos vœux que l'ensemble des objectifs qui ont été très clairement présentés puissent trouver concrètement réalisation dans nos entreprises et porter en avant leur compétitivité.

Merci à vous.

M. LE PRESIDENT. - De temps en temps, je vous adore.

M. TARIS. - Ce sera très rapide Monsieur le Président – comme à chaque fois - ...

M. TARIS. - Simplement pour indiquer que nous voterons cette délibération, nous la voterons avec plaisir. La démarche présentée par Anne-Laure BEDU est intéressante. On parle de design depuis un certain nombre d'années, peut-être petite piste de réflexion à ouvrir, le co-design, la co-conception, est-ce que ce n'est même pas une méthodologie que l'on pourrait utiliser aussi en interne, au sein de la collectivité ? Ce n'est pas que pour les entreprises et finalement, la conception, en termes d'utilisateur final, d'utilisateur final, pourrait s'appliquer à nos services et pourquoi pas à nos politiques. Ouvrons peut-être ce champ de réflexion Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Tout à fait. Quand on s'interroge, parce qu'il y a un chemin à parcourir qui est compliqué mais essentiel sur la lutte contre le gaspillage, sur le tri des déchets, de même sur les circuits courts pour les 27 millions de repas de nos lycées, cela fait un peu partie de cela. La relation de nos agents, les chargés de mission de

développement économique ou formation professionnelle, fait aussi partie de cela. C'est dans le Budget innovation, il faut que l'on soit stimulant à l'égard des entreprises, depuis que je suis Président, l'innovation a maintenant convaincu tout le monde. On était très peu à en parler quand je suis arrivé Président, aujourd'hui tout le monde en parle. J'en suis flatté. Hier, on parlait des technopoles et des incubateurs, maintenant on parle d'un autre mot que l'on a ramené de Californie et d'Israël, qui s'appelle l'« accélérateur ». Donc je suis très heureux quand on reprend mes idées.

Il n'y a pas de souci mais je n'aime pas quand on dénigre, surtout quand cela ne correspond à rien.

Y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

Il n'y en a pas.

N° 32

Vote sur la «Nouvelle politique en faveur de l'innovation des entreprises par le design plan régional 2017/2021 »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Front National/ Rassemblement Bleu Marine, Mme Le Guen (Non inscrite)

ADOPTE A L'UNANIMITE

**PATRIMOINE – CHÂTEAU OBSERVATOIRE ABBADIA À HENDAYE : CONVENTION
CADRE POUR LA POURSUITE DE LA RESTAURATION DU CHÂTEAU ET LA
RESTAURATION DU PARC**

M. LE PRESIDENT. - On reprend le cheminement extrêmement rapide avec le dossier 21, le château Abbadia.

Mme DUTOYA. - La délibération qui est proposée concerne une convention-cadre quadripartite entre la Région, le Département des P-A, l'Académie des Sciences et l'Etat par rapport à la poursuite des travaux de restauration du château-observatoire Abbadia et aussi les travaux d'aménagement paysager du parc. Pour rappel, la Région est un soutien financier à l'Académie des Sciences depuis 1998, cela a permis de renforcer l'attractivité et la notoriété de ce site exceptionnel qui a été classé par l'ancienne Région Aquitaine comme site majeur, et qui a été aussi labellisé « Maison des illustres » en mai 2013. La Région, dans le cadre de ces travaux, plus récemment, nous avons pu inaugurer un pavillon d'accueil qui répond à une hausse constante des visiteurs puisque le château accueille chaque année 50 000 visiteurs. C'est une convention classique pour poursuivre les travaux engagés depuis quelques années.

Merci.

M. LE PRESIDENT. - Nous sommes tous d'accord ?

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

N° 21

Vote sur « Patrimoine – château observatoire Abbadia à Hendaye : convention cadre pour la poursuite de la restauration du château et de la restauration »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Front National/ Rassemblement Bleu Marine, Mme Le Guen (Non inscrite)

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE PRESIDENT. - Il en est ainsi décidé.

**MODIFICATION DES STATUTS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION
CULTURELLE ABBAYE ROYALE DE SAINT-JEAN-D'ANGELY**

M. LE PRESIDENT. - Sur les statuts de l'EPCC de Saint-Jean-d'Angély.

Mme LANZI. - Il s'agit juste d'un changement de statuts de l'EPCC qui demande plus de dispositions pour la ville, la Région, le Département, la communauté de communes, avec quelques changements de statuts qui sont très techniques, que je vous épargne.

Merci.

M. LE PRESIDENT. - Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

N° 22

Vote sur la «modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle
Abbaye Royale de Saint-Jean d'Angély »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Front National/ Rassemblement Bleu Marine, Mme Le Guen (Non inscrite)

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE PRESIDENT. - Il en est ainsi décidé.

LOGEMENT PARC PRIVÉ : CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE CONCERNANT LE FINANCEMENT D'OPÉRATIONS DE CENTRES-BOURGS ET DE DÉVELOPPEMENT DE TERRITOIRES – OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (OPAH RU) 2017-2022

M. LE PRÉSIDENT. - Sur la convention-cadre concernant le financement d'opérations de centres-bourgs et de développement des territoires, Geneviève BARAT.

Vous êtes pour aussi, pas de souci ?

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

N° 23

Vote sur «Logement parc privé : convention cadre pluriannuelle concernant le financement d'opérations de centres bourgs et de développement de territoires – opération programmée d'amélioration de l'habitat »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Front National/ Rassemblement Bleu Marine, Mme Le Guen (Non inscrite)

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE PRÉSIDENT. - Il en est ainsi décidé.

**SUIVI DES OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES
COMPTES RELATIVES AUX ANCIENNES RÉGIONS AQUITAINE ET POITOU-
CHARENTES, DANS LE CADRE DE L'ENQUÊTE SUR L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE**

M. LE PRÉSIDENT. - Sur le suivi des observations définitives de la CRC relatives aux anciennes Régions Aquitaine et Poitou-Charentes dans le cadre de leur enquête sur l'enseignement agricole.

M. NEMBRINI. - Monsieur le Président, chers collègues, il y a un an, je vous avais présenté les rapports de la CRC concernant l'enseignement agricole Poitou-Charentes et Limousin, la loi nous fait obligation, un an après, c'est un dispositif nouveau de la loi, du Code des Juridictions Financières, de faire un état des lieux sur le suivi. La délibération est extrêmement bien rédigée et je ne vais pas en faire la lecture suivie bien évidemment.

Le domaine qui est concerné touche la gouvernance des établissements agricoles, les modalités d'élaboration de la carte des formations, j'en ai parlé ici lorsque nous avons parlé de la carte des formations, cela concerne l'enseignement agricole, je n'y reviens pas. Cela concerne également les modalités d'orientation et en particulier en direction des collèges, j'insiste un peu parce que la loi ne nous donne pas trop de compétences dans le domaine de l'orientation scolaire et je crois que nous avons des actions à conduire dans ce domaine, comme d'ailleurs les Rapporteurs de la CRC nous y invitaient. Les recommandations portent également sur la lutte contre le décrochage et vous savez à quel point, le Président l'a rappelé ce matin, nous avons de nombreux dispositifs qui valent aussi pour l'enseignement agricole.

Et enfin, le dernier point qui me paraît important est la mise à niveau des exploitations agricoles de Poitou-Charentes qui étaient, par rapport aux investissements qui avaient été conduits en Aquitaine, un peu en souffrance et le travail est déjà engagé dans ce domaine.

Si vous voulez plus de précisions, je suis à votre disposition mais je pense avoir dit l'essentiel en peu de mots.

M. LE PRÉSIDENT. - Est-ce qu'il y a des observations, des questions à Jean-Louis NEMBRINI ?

C'est une délibération ou une communication ?

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

N° 24

Vote sur le «Suivi des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes, relatives aux anciennes Régions Aquitaine et Poitou-Charentes, dans le cadre de l'enquête sur l'enseignement agricole »

L'Assemblée Donne acte

M. LE PRÉSIDENT. - Il en est ainsi décidé.

Je vous propose que nous arrêtons à 20 h 00, comme nous l'avons convenu ce matin.

Je vous signale que l'on a le dossier du tourisme.

**MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF UNIQUE DE TELETRAVAIL SUR LE TERRITOIRE
DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE**

M. LE PRESIDENT. - Sur la mise en place d'un dispositif unique de télétravail, y a-t-il des questions à poser à Pierre CHERET ?

M. CHERET. - Merci.

M. LE PRESIDENT. - Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

Pas d'abstention ?

N° 25

Vote sur la «Mise en place d'un dispositif unique de télétravail sur le territoire de la Région
Nouvelle-Aquitaine »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Front National/ Rassemblement Bleu Marine, Mme Le Guen (Non inscrite)

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. LE PRESIDENT. - Merci Pierre.

Il y a un vrai changement dans ce domaine-là.

RÈGLEMENT D'INTERVENTION TRANSITOIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DES TERRITOIRES DE LA NOUVELLE-AQUITAINE

M. LE PRESIDENT. - Sur le Règlement d'intervention transitoire pour le tourisme.

Mme DERVILLE. - L'année 2017 va être une année structurante pour la politique touristique en Nouvelle-Aquitaine. Il devait y avoir un Powerpoint mais je pense que l'on va faire sans. Vous avez tous vu que nous avons lancé, le 16 mars dernier, à l'Isle-d'Espagnac, la concertation pour l'élaboration d'une politique régionale touristique d'un Schéma régional de développement touristique et nous vous proposons aujourd'hui un Règlement d'intervention transitoire qui devrait nous permettre, en complément de la politique que nous avons adoptée dans le Règlement d'intervention pour les entreprises que nous avons voté la semaine... - Renaud LAGRAVE s'essaye au Powerpoint, merci Monsieur le vice-Président (*cf diaporama de présentation p 210*)

-... Donc nous avons voté, lors de la plénière du 13 février, dans le cadre du Règlement d'intervention associé au SRDEII toute la partie entreprises touristiques et nous vous proposons aujourd'hui ce Règlement d'intervention transitoire avec notamment des dispositifs à destination des territoires et des principales filières touristiques. En parallèle, l'année 2017, comme vous le savez, nous l'avons déjà voté en plénière, verra la mise en place du CRT Nouvelle-Aquitaine, dont nous avons voté les statuts à la CP précédente.

Les enjeux majeurs au niveau de ce Règlement d'intervention transitoire, deux enjeux prioritaires qui sont d'abord de faire du tourisme un vecteur prioritaire de développement économique et de création d'emplois et d'engager une nouvelle étape d'aménagement et d'attractivité de nos espaces touristiques, en prenant en compte les enjeux environnementaux et la transition énergétique. Tout ceci autour de six principales orientations :

- D'abord, assurer la compétitivité de nos entreprises touristiques par une montée en gamme de l'offre d'hébergement, une amélioration des services et la qualité de l'accueil,

- Egalement favoriser l'innovation en matière touristique, sachant que l'innovation ne se résume pas seulement aux outils numériques qui sont mis à disposition des professionnels et qui sont évidemment essentiels pour le développement touristique, mais il s'agit aussi d'innovation dans l'offre ou dans la gouvernance,

- L'emploi également est un facteur-clef pour nous, l'emploi au sens large, de la formation initiale à la professionnalisation de tous les acteurs, qu'il s'agisse des professionnels des Offices jusqu'aux professionnels du tourisme,

- L'aménagement territorial sera évidemment au cœur de nos préoccupations puisque l'activité touristique permet soit de maintenir une activité sur certaines zones, ou d'accentuer le développement économique dans d'autres,

- La mobilité au sens large devra également être prise en compte, le déplacement des touristes sur leur lieu de vacances évidemment, l'accessibilité à nos territoires touristiques, mais aussi favoriser les intermobilités, les mobilités alternatives ou les mobilités douces,

- L'attractivité touristique de nos territoires est également un enjeu fort, il s'agira de poursuivre l'accompagnement aux grands équipements à des sites emblématiques ou au marketing, tout en prenant en compte la préservation des équilibres territoriaux et de la fragilité de nos territoires.

Nous vous proposons donc un Règlement d'intervention articulé autour de trois axes prioritaires :

- Le premier axe – on peut passer de suite à la diapositive suivante - il s'agit d'accompagner l'organisation touristique des territoires. Vous le savez, nous sommes en pleine période de post-loi NOTRe, qui a redispaché la compétence tourisme et aujourd'hui, cette prise de compétence est obligatoire pour les intercommunalités, donc nous proposons un appel à projets régional qui permettra d'accompagner les territoires après la définition d'un territoire de projets. Nous leur permettrons de bénéficier d'un soutien à la fois technique et financier pour s'organiser touristiquement, pour répondre à leurs besoins, qu'il s'agisse des besoins des collectivités mais aussi des acteurs privés. On vous propose, dans le cadre de cet appel à projets, d'aider la professionnalisation de tous les acteurs, la qualification de l'offre et notamment l'engagement autour de démarches qualité, je pense notamment aux écolabels, la définition et la mise en œuvre de stratégies digitales partagées, et l'optimisation des ressources du territoire, notamment la mise en place de logiciels afin de lever une taxe de séjour, de régies publicitaires, ou de groupements d'achats. Nous proposerons également un volet optionnel aux territoires qui souhaitent se saisir de la problématique du handicap, voire même de l'accessibilité au sens large et donc développer des offres touristiques accessibles à tous et à tous les publics.

- Le second axe de ce Règlement d'intervention est de valoriser nos espaces et nos filières. Nous avons une Région qui est particulièrement riche sur un plan touristique et patrimonial, nous avons quatre types d'espaces que nous vous proposons d'accompagner de façon différenciée. Tout d'abord, le tourisme littoral, c'est évidemment un pan important du développement touristique de notre Région, vous le savez, nous avons 720 kilomètres de côtes, le littoral représente aujourd'hui 45 % des nuitées en Nouvelle-Aquitaine, mais il y a, sur ces territoires littoraux, de grands enjeux d'aménagement, nos stations sont vieillissantes, elles connaissent pour beaucoup une forte urbanisation, sont soumises à des phénomènes d'érosion ou de submersion. Tout cela nous amène donc à repenser la station de demain, notamment dans le cadre du dispositif aménagement durable des stations qui est mis en place par le GIP littoral, à respecter notre littoral et nos zones lacustres puisque quand je parle de zones littorales, ces dispositifs s'appliquent également à nos zones lacustres et je pense par exemple aux lacs médoquins, aux lacs landais, mais aussi au lac de Vassivière Président, à imaginer des modes de déplacements doux ou alternatifs, à réfléchir également à des outils prédictifs et à accompagner aussi l'ensemble de l'économie liée à l'océan, qu'il s'agisse de l'économie de la glisse, de la voile, du nautisme, ou du balnéaire.

Deuxième type de territoires caractéristique de notre Région, le tourisme de montagne. Ici, on est peut-être davantage dans une logique d'aménagement territorial puisqu'en zone de montagne, l'enjeu touristique est avant tout un enjeu autour du maintien d'activités économiques, de services, ou de santé. Il s'agit là de maintenir un développement touristique et une activité de montagne, mais en s'engageant dans des actions durables qui visent à diversifier les activités et les modes d'hébergement afin d'être moins soumis aux

aléas climatiques et donc d'avoir une économie qui soit moins centrée sur le tourisme lié au ski.

Troisième type de tourisme que nous vous proposons d'accompagner, c'est le tourisme rural et patrimonial. La Région Nouvelle-Aquitaine regorge d'une offre touristique de grande diversité et donc nous vous proposons, dans le cadre de ce tourisme patrimonial et rural qui est de plus en plus recherché par les touristes, de prioriser les itinérances douces, fluviales et cyclables, qui connaissent un essor considérable depuis quelques années, nous avons notamment dix bassins de navigation en Nouvelle-Aquitaine. C'est un produit indispensable à tous les territoires et il s'adresse aussi bien aux touristes qu'aux habitants.

Egalement, nous vous proposons d'accompagner l'agritourisme et l'œnotourisme – je ne vais pas m'étendre plus longtemps sur les commentaires – vous savez que nous sommes la première Région agricole et viticole et que nous avons des produits mondialement connus, c'est là également un potentiel touristique énorme. Egalement dans le cadre de ce tourisme patrimonial, nous vous proposons de soutenir le tourisme de découverte économique et des savoir-faire. Là aussi, nous avons beaucoup de pépites en Nouvelle-Aquitaine, qu'il s'agisse du cuir, du luxe, de la porcelaine. Le patrimoine également qu'il soit naturel, bâti ou historique puisque nous avons quatre Parcs Naturels Régionaux, deux Massifs, quatre opérations grands sites actuellement en Nouvelle-Aquitaine, nous sommes la Région qui a le plus de sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO et je citerais également, en matière de tourisme rural et patrimonial, le thermalisme, avec notamment 30 établissements en Nouvelle-Aquitaine qui accueillent 150 000 curistes par an. Vous trouverez dans ce Règlement d'intervention des dispositifs pour accompagner ce type de tourisme.

Autre pilier important, le tourisme urbain et d'affaires, aujourd'hui, les agglomérations et métropoles développent de plus en plus d'offres touristiques et c'est un tourisme qui se développe énormément, mais ce sont également des portes d'entrée qui bénéficient de tous les accès (les aéroports, les gares, dont notamment la LGV), ce sont pour nous des portes d'entrée importantes qui doivent pouvoir bénéficier aux territoires qui les entourent. Pour rappel, un touriste séjourne en moyenne 1.4 à 1.6 jours en ville, pour le reste de son séjour, il entre dans les territoires intérieurs. 50 % des touristes urbains sortent des villes, donc l'enjeu est aussi là de développer une offre qui soit complémentaire entre les villes et les territoires alentours.

Un autre enjeu fort de ce Règlement d'intervention est de soutenir l'emploi saisonnier, nous avons reçu récemment les résultats d'une étude commandée avec l'INSEE autour de l'emploi saisonnier en Nouvelle-Aquitaine et cette étude démontre qu'il y a 146 000 saisonniers chaque année en Nouvelle-Aquitaine, dont la moitié dans le tourisme, une autre grosse partie également dans les métiers de l'agriculture. Cette étude nous permet déjà de mettre en avant certains points, ce sont des salariés qui sont plus jeunes, moins rémunérés que la moyenne, qui sont localisés essentiellement sur le littoral, elle nous permet de définir des zones que vous voyez sur la carte, des zones où se situent prioritairement ces saisonniers et donc nous vous proposons déjà certaines mesures mais également dans le cadre de l'élaboration du Schéma régional, de réfléchir à un plan régional des saisonniers qui nous permettra d'accompagner l'emploi saisonnier sur différents aspects : d'abord, la formation et l'emploi, mais aussi le logement, et la sensibilisation à la réglementation, au Droit du travail, l'information, puisque ces salariés étant plus jeunes et moins rémunérés que la moyenne, il est essentiel de les accompagner et de les informer sur leurs droits.

Un autre pilier très important pour nous est de maintenir un tourisme solidaire parce que certes, le tourisme est une industrie, mais c'est aussi un fait social. Aujourd'hui, plus de 40 % des français ne partent pas en vacances, 82 % des cadres partent chaque année en vacances, seulement 47 % des ouvriers. C'est un chiffre dont nous ne pouvons nous satisfaire et la Nouvelle-Aquitaine a les mêmes chiffres, on n'est pas mieux loti que les autres. Le tourisme social en Nouvelle-Aquitaine sont 370 Villages et Centres de vacances, dont vous voyez la répartition sur la carte à l'écran, qui accueillent chaque année 470 000 vacanciers et génèrent un chiffre d'affaires de 113 M€, mais cela reste un parc qui est fragile, qui est confronté à des problèmes de mise aux normes et de réhabilitation. Nous vous proposons donc, dans ce Règlement d'intervention transitoire, trois axes majeurs :

- Tout d'abord, un partenariat avec l'UNAT afin de réaliser un inventaire du parc dédié au tourisme social et solidaire,

- Nous vous proposons également des dispositifs d'accompagnement à la rénovation, des dispositifs d'aide à la pierre,

- Et aussi d'aide au départ pour les publics les plus fragiles.

Enfin, je vous rappelle les mesures que nous avons votées dans le cadre du Règlement d'intervention lié au SRDEII lors de la plénière du 13 février, qui concernent les hébergements touristiques qui sont évidemment incontournables dans le choix de la destination. Nous vous rappelons, dans ce Règlement d'intervention transitoire, les mesures votées lors de la dernière plénière, qui nous permettent d'accompagner l'hôtellerie homologuée indépendante, l'hôtellerie de plein air, les locations saisonnières, mais aussi les Villages de vacances-auberges de jeunesse, sur des aides au conseil, des aides à la reprise-transmission, à la modernisation, à la professionnalisation, mais aussi dans leur stratégie numérique.

Voilà Président, chers collègues, résumé assez rapidement ce Règlement d'intervention qui est transitoire et qui sera évidemment amené à évoluer en fonction des réflexions que nous aurons dans le cadre de l'élaboration du Schéma régional.

M. LE PRESIDENT. - Merci Sandrine du gros travail qui a été fait. A partir de maintenant, on a ce type de dispositif qui sera transitoire et dans le même temps, vous pilotez une concertation sur la grande Région, avec les acteurs du tourisme et les collectivités qui sont engagées.

Qui souhaite intervenir sur ce Règlement d'intervention ?

Mme MARCHAND. - Monsieur le Président, mes chers collègues, nous voterons favorablement bien sûr ce Règlement d'intervention mais je voudrais souligner le fait de l'existence d'un grand et unique Comité Régional du Tourisme Nouvelle-Aquitaine, qui est aujourd'hui presque réalité puisque le processus de fusion arrive à son terme, et le CRT inscrit son action en cohérence et en conformité avec la politique touristique régionale en ciblant, et je ne vous donnerai que quelques exemples même si ce n'est pas limitatif, c'est le tourisme littoral, ou le tourisme urbain, ou l'œnotourisme et bien d'autres comme vient de les citer Sandrine. Mais à ce titre, le CRT a lancé sa première campagne de communication touristique infrarégionale baptisée « Ma Région s'agrandit, mes horizons aussi », et cette première opération d'envergure a pour but de développer le tourisme infrarégional en Nouvelle-Aquitaine, une action qui répond à un triple objectif :

- Encourager les 5.8 millions d'habitants de la Nouvelle-Aquitaine à découvrir leur propre Région toute l'année, pendant leurs vacances ou week-ends,
- Diffuser les clients sur tout le territoire,
- Et participer au développement du sentiment d'appartenance.

Voilà Monsieur le Président, pour le CRT Nouvelle-Aquitaine.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

M. BELOT. - Monsieur le Président, chers collègues, très brièvement, juste pour saluer le travail qui a été accompli, qui semble de qualité. On y rappelle que le tourisme témoigne du magnétisme d'un territoire puisque l'océan, la montagne et la campagne ne sont pas délocalisables, le tourisme dès lors ne l'est pas non plus. Plusieurs dispositifs ont été votés assez récemment dans le SRDEII. Il est bien sûr très important de faire du tourisme en Nouvelle-Aquitaine un relais de croissance, j'ai noté avec intérêt la remarque de Madame MARCHAND concernant le tourisme domestique et le fait que les visiteurs et nos habitants soient les premiers ambassadeurs de notre Région et à ce titre, j'aimerais peut-être vous proposer de réfléchir à un programme de fidélité pour les gens qui viennent en Nouvelle-Aquitaine, un programme « Nouvelle-Aquitaine », avec des Miles pour aller partout dans la Région.

Ensuite, quelques questions, peut-être quelques incertitudes concernant le document que vous nous avez soumis, 45 fiches, il est assez riche, s'agit-il d'une agrégation des Règlements existants dans les trois anciennes Régions ? Sur quels critères ? Est-ce qu'il y a des évaluations des anciennes politiques touristiques qui ont été réalisées ? Sont-elles accessibles ? Pourrions-nous y avoir accès ? Certaines fiches, je pense à la fiche 37, ne comportent pas d'éléments d'évaluation. Voilà pour ce qui est de ce point-là.

Ensuite, il est effectivement très important et Madame MARCHAND l'a rappelé, d'avoir une gouvernance du tourisme qui soit tout à fait partenariale et à ce titre, les anciens de Poitou-Charentes ne peuvent que saluer la réhabilitation, la remise en place d'un CRT on va dire dans le sens fort du terme, de l'institution.

Et puis il est également nécessaire de souligner que le tourisme dépend quand même, c'est un sujet transversal, des questions, il ne vit pas hors-sol, on s'est posé tout à l'heure la question de la mobilité, on ne peut pas faire du tourisme sans avoir des gares qui soient accueillantes, sans pouvoir venir, cela a été en partie souligné. Se pose la question de la péréquation, la question d'une équité territoriale entre les territoires parce qu'il ne doit pas y avoir de laissés pour compte des vacances, cela est valable pour les personnes mais aussi pour les territoires.

Nous allons suivre avec un grand intérêt le développement de ce Schéma régional du tourisme, c'est-à-dire une politique touristique encore plus ambitieuse et mieux partagée. Nous voterons donc pour.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

M. TRIFILETTI. - Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, mes chers collègues, tout d'abord vous dire que nous avons particulièrement apprécié l'entrée didactique qu'a pu avoir Sandrine DERVILLE sur ce dossier-là. Elle a toujours été dans l'explication et elle nous a montré le rôle éminent de la Région, avec ses 27 millions de touristes, cette deuxième Région française la plus attractive, cela a été souligné tout à

l'heure. Cette délibération nous apparaît comme particulièrement intéressante, toutefois, comme ce Règlement est transitoire, nous tenons à apporter un certain nombre d'éléments, éléments pour la réflexion et éléments qui se veulent d'abord une prospective dans le cadre y compris de la concertation.

Le secteur touristique a parfois tendance à exercer une pression importante sur les milieux naturels, l'objectif étant encore pour certains d'accueillir un nombre plus importants de touristes. Il convient d'être particulièrement vigilant sur ce point car si nous maltraitons notre environnement par certains comportements inconsidérés, nous risquons de tarir la ressource, la ressource que nous voulons tous défendre. Par ailleurs, il faut avoir une approche globale et transversale des enjeux environnementaux et sociétaux, une approche que je qualifierais d'holistique puisque nous ne sommes pas à l'extérieur de la nature mais nous en faisons éminemment partie. Nouvelle-Aquitaine ne peut être seulement un terrain de jeux, c'est aussi notre bien commun à préserver et faire connaître aujourd'hui et demain.

Par ailleurs, nous devons particulièrement être vigilants sur le suréquipement de certaines zones et j'ai entendu mon collègue – que je salue d'ailleurs – Nicolas BELOT, parler à l'instant de croissance, et bien nous croyons que la croissance touristique infinie dans un monde fini est une gageure et c'est pour cela que concernant les pistes à venir, nous serons particulièrement vigilants notamment par rapport aux entrées auxquelles nous nous devons de réfléchir dès aujourd'hui concernant les impacts en ce qui concerne le dérèglement climatique, ou encore l'effondrement de la biodiversité. Juste une petite anecdote - je sais qu'il est tard – mais sachez que sans doute nos enfants - et il y a un très bel article du *Monde* cette semaine là-dessus – risquent de ne pas revoir au printemps les hirondelles. Certes, il faut réfléchir à toutes ces problématiques et être en capacité aujourd'hui surtout de diminuer, vous l'avez compris, notre empreinte écologique.

Je ne reviendrai pas sur les problématiques liées au travail précaire, je crois que Sandrine DERVILLE l'a bien fait. Par contre, peut-être optimiser encore le tourisme en milieu rural puisque l'on sait que de nombreux territoires sont accueillants et ne demandent qu'à recevoir. Nous savons que certaines zones sont délaissées, notamment l'été, alors que d'autres sont peuplées, et cela nous ramène évidemment à une problématique d'aménagement du territoire, avec un autre point très important qui nous semble lié, qui est en arrière-plan complètement de ce Règlement d'intervention, qui est la problématique transport et des modes d'accès aux destinations. Nous pensons qu'il faut intensifier des modes d'accès doux et collectifs, cela a été souligné, mais dans ce cas-là, il faut aussi revoir, nous le savons, c'est d'abord l'automobile qui est le vecteur principal de la mobilité. Peut-être éviter, à travers les investissements que nous pouvons faire au niveau des transports, à travers les aéroports ou les LGV, on est là sur un modèle de vacances notamment l'été, qui favorise métropolisation, littoralisation, et puis bien entendu dans nos campagnes effet tunnel notamment et pollution, nous le savons. Donc une politique régionale à venir, il faudra réfléchir dans le cadre de cette concertation à bien favoriser ce que j'appellerais peut-être tout simplement une politique d'isotropie, c'est-à-dire où il y ait une égalité de chance entre les territoires touristiques.

Je souhaite aussi brièvement revenir sur la question des normes et des règles abordées dans l'annexe et les fiches-mesures notamment. Il nous semble important d'encourager les bonnes pratiques en renforçant la politique régionale quant aux écoconditionnalités. Cela nous renvoie dans le document aux annexes et aux fiches dont on a pu parler tout à l'heure. Ces écoconditionnalités devront être renforcées pour arriver

véritablement à un développement qui soit soutenable et qui prenne en compte, j'en parlais tout à l'heure, cette diminution de l'empreinte écologique.

Un dernier point peut-être avant de conclure, sur l'éducation – ne vous en faites pas, je ne vais pas parler de pollution marine non plus -...

M. LE PRESIDENT. - Non mais on a dit qu'il y a quatre minutes pour intervenir.

M. TRIFILETTI. - Vous allez voir que je vais les respecter Monsieur le Président.

Sur l'éducation et notamment l'éducation à un tourisme durable qui est d'abord une éducation à l'environnement, l'objectif étant l'émergence et mettre en parallèle l'émergence de comportements citoyens nouveaux et d'esquisser donc à terme les contours d'un tourisme qui soit plus respectueux de l'environnement, d'autant plus que nous disposons de Règlements d'intervention nous permettant de lier, notamment à travers la politique « éducation nature environnement pour un développement soutenable » ces enjeux-là.

Alors oui évidemment, nous voterons pour cette délibération parce que nous sommes force de proposition dans les mois à venir, dans ce secteur-clef de la transition écologique de notre société.

Pour finir, et je crois qu'il faut insister là-dessus, et je tiens à ce chiffre, il a été rappelé mais de manière très rapide parce que Sandrine DERVILLE a voulu faire très vite, je vous rappelle qu'il y a environ la moitié des néo-aquitains qui ne partent jamais en vacances. La moitié des néo-aquitains qui ne partent jamais en vacances. Cette question est un véritable enjeu car songez que ces personnes qui aujourd'hui ne sont pas des touristes, pourraient demain, être les acteurs d'un tourisme à la fois plus égalitaire, plus respectueux de l'environnement pour vivre et faire vivre notre bien commun qui s'appelle Nouvelle-Aquitaine.

Monsieur le Président je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

M. TARIS. - Monsieur le Président, chers collègues, simplement pour exprimer un très grand regret qui est celui de ne pas bénéficier de la présence de notre collègue et ami Michel VEUNAC sur ce point. Vous savez à quel point le maire de Biarritz a beaucoup de choses à dire sur la question du tourisme et en particulier aurait pu s'inscrire en faux sur une partie de la vision qui vient d'être exposée par l'orateur précédent du groupe Ecologistes, et rappeler que le tourisme véritablement est partie prenante de notre développement économique et de notre stratégie de développement économique régionale. C'est un secteur économique à part entière et il doit être traité comme tel, c'est ce que vous faites avec ce Règlement d'intervention, qui est un bon Règlement d'intervention et pour lequel nous voterons favorablement. Je précise que notre ami Michel VEUNAC est souffrant, rassurez-vous tout va bien mais il n'a pas pu être avec nous aujourd'hui donc je voulais dire un petit mot et lui faire ce clin d'œil sur un sujet qui lui tient particulièrement à cœur.

Merci.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Mme ABELIN. - Juste pour dire que ce Règlement qui est transitoire est très complet et remercier les services et Sandrine DERVILLE pour le travail accompli.

Le groupe UDI votera pour.

M. LE PRESIDENT. - C'est magnifique.

Mme DERVILLE. - Très rapidement, pour répondre à Monsieur BELOT, ce Règlement d'intervention transitoire a été effectué sur la base de plusieurs études que nous avons, qu'il s'agisse d'études INSEE ou d'études des deux CRT et de la Direction tourisme qui assurait la partie observatoire en Poitou-Charentes, et une analyse croisée, un travail vraiment énorme et je m'associe à Véronique ABELIN pour remercier les services sur le travail qu'ils ont fait d'évaluation des Règlements d'intervention qui existaient, et c'est effectivement une compilation des Règlements des trois ex-Régions.

Que vous dire d'autre ? Oui, comme le disait Stéphane TRIFILETTI, le fil rouge de ce Règlement d'intervention mais aussi du Schéma régional va être la question de développer un tourisme qui soit respectueux de nos espaces, respectueux de l'environnement, et je pense que ce n'est pas contradictoire avec ce que disait Joan TARIS, qui est que le tourisme est un vecteur essentiel du développement économique mais on peut faire du développement économique tout en respectant nos territoires et c'est ce que l'on va essayer de faire dans le cadre de cette concertation et évidemment, les acteurs de l'environnement mais aussi, comme l'évoquait Stéphane TRIFILETTI, la question des mobilités est importante, les acteurs de la mobilité seront associés aux réflexions autour du Schéma régional, donc une première étape.

Et les évaluations, Nicolas vous en parliez, des grilles d'évaluation sont d'ores et déjà en cours d'élaboration pour ce Règlement d'intervention et la réflexion autour du Schéma régional nous amènera aussi à évaluer ce Règlement d'intervention au travers de ces grilles.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Je vous propose, parce que nous allons partir sur des horaires impossibles et il y a encore beaucoup de débats, de nous arrêter à 20 h 30, et je vous propose de retenir encore deux dossiers : la participation régionale au programme d'actions V80, le canal des deux mers à vélo.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Président, juste pour comprendre, cela veut dire que l'on arrête après deux dossiers et on revient demain ?

M. LE PRESIDENT. - Oui, demain matin, 9 h 00 ou 9 h 30, comme vous voulez.

C'est un choix difficile que je dois prendre. Je vous propose 9 h 30.

Sandrine DERVILLE, qui a fait l'unanimité... Je n'ai même pas soumis d'ailleurs au vote, tant l'ambiance était extraordinaire, donc je veux vérifier qu'il n'y a pas d'opposant, qu'il n'y a pas d'abstention sur le dossier du Règlement d'intervention touristique.

N° 26

Vote sur le «Règlement d'intervention transitoire pour le développement touristique des territoires de la Nouvelle-Aquitaine »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Front National/ Rassemblement Bleu Marine, Mme Le Guen (Non inscrite)

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE PRESIDENT. - Il en est ainsi décidé.

**PROGRAMME D' ACTIONS DE L'ITINÉRAIRE V80 « CANAL DES DEUX MERS À VÉLO »
- AGENCE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE TARN ET GARONNE**

Mme DERVILLE. - Dans la suite de ce Règlement d'intervention, on vous propose de poursuivre un partenariat en complément du soutien à la réalisation des infrastructures cyclables notamment. La Région est également engagée au sein de quatre Comités d'itinéraires, Comités d'itinéraires qui regroupent tous les acteurs concernés, donc les Départements mais aussi les EPCI, les acteurs concernés par ces itinéraires qui travaillent à la coordination et au positionnement marketing. Il s'agit là de la V80, le canal des deux mers à vélo, qui relie Sète à Royan, qui est inscrit au Schéma national et au Schéma régional des véloroutes voies vertes. Nous vous proposons de reconduire pour trois ans le partenariat autour de cet itinéraire, il s'agit essentiellement de développer des actions de positionnement marketing et de coordonner la réalisation de l'itinéraire et en termes d'engagement financier, il s'agit d'un engagement à hauteur de 10 000 € par an pendant trois ans.

M. LE PRESIDENT. - Vélo, canal des deux mers, cela roule ? C'était très facile quand même. Cela m'a été soufflé.

Qui souhaite intervenir pour dire son opposition ?

M. LAMARA. - Monsieur le Président, mes chers collègues, l'exécutif régional, qui nous a habitués à dépenser à profusion l'argent des contribuables de Nouvelle-Aquitaine...

M. LAMARA. - Serait-il devenu raisonnable au contact des élus du FN ?

M. LAMARA. - On peut le penser au vu de la modicité (30 000 € sur trois ans) de sa participation au partenariat du programme d'actions de l'itinéraire canal des deux mers à vélo. Le canal du Midi, patrimoine mondial de l'humanité est l'une des multiples matérialisations du génie français, bien réel, tout comme l'est la culture française – n'en déplaise à certains -. Ce partenariat avec la Région voisine d'Occitanie nous donne l'occasion d'exprimer notre solidarité envers nos collègues du groupe FN, si souvent victimes du mépris des règles republicaines les plus élémentaires.

C'est donc avec plaisir mais aussi avec indulgence envers la Présidente Carole DELGA, que le groupe FN approuve cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Charmant.

Vous savez, sur le problème du canal des deux mers, la chose est très compliquée parce qu'il y a de multiples acteurs, il y a des propriétaires, etc. C'est extrêmement compliqué, je souhaite que l'on en fasse plus. On a eu aussi un autre problème qui est qu'il a fallu que l'on arrache, par suite d'une maladie, tous les platanes, ce qui a retardé plein de choses et il en était de même aussi pour la réfection des écluses.

Mme SEMAVOINE. - Merci Monsieur le Président, c'est juste un petit témoignage très court parce que j'ai eu le plaisir, il y a un an, de faire le parcours à vélo justement de Langon à Sète, avec un ami commun qui est ancien Conseiller Régional, Philippe MEYNARD, et nous avons pu remarquer, nous étions très fiers que le long du canal latéral de la Garonne, le parcours était fort agréable et magnifique et que nous pouvons en être fiers en Nouvelle-

Aquitaine. En revanche, ne le répétez à personne mais le canal du Midi, qui lui est une marque de renommée internationale, est une escroquerie parce que par de très nombreux endroits nous devions quitter les bords du canal du Midi parce que ce n'était pas praticable à vélo et il fallait nous éloigner sur les itinéraires départementaux, surtout dans l'Aude. Vous ne le direz à personne mais je le dis, chez nous c'était quand même beaucoup mieux.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Monsieur le Président, cette délibération est étrange.

M. LE PRESIDENT. - Jean DIONIS DU SEJOUR nous fait du Jean DIONIS DU SEJOUR le soir.

M. DIONIS DU SEJOUR. - On commence à un niveau vraiment j'allais dire carrément international, on nous parle « les données doivent être étendues au périmètre de la Nouvelle-Aquitaine », on parle du tourisme à vélo dont le maillage régional pourra atteindre 7000 kilomètres sur les 21 kilomètres inscrits au Schéma national. Pourquoi pas parce qu'il y a un vrai sujet du tourisme à vélo et après, on termine en disant : écoutez, on va donner 10 000 € par an au Conseil Départemental du Tarn-et-Garonne. C'est quand même très étrange, est-ce que l'on a une vraie politique du tourisme à vélo ? Et cela le mérite, et finalement que décide-t-on dans le cadre de cette politique ? Où sont les itinéraires ? Où sont les Budgets ? Je crois que vous nous avez fait toute une introduction, qui est d'ailleurs très intéressante, sur le potentiel du tourisme à vélo et après, cela se dissout dans une gouvernance qui est quand même pour le moins surprenante. Confier cela au Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne dont ce n'est pas le cœur des compétences et qui, à mon avis, pour être son voisin, a bien d'autres soucis que le tourisme actuellement, tout cela est un peu bizarre et mériterait à mon avis une refonte. S'il y a un enjeu comme vous le dites dans la première partie de la délibération, et je veux bien vous croire, à l'UDI on est partant là-dessus, à ce moment-là, mettez quelque chose en place qui ressemble à autre chose qu'à ce Comité d'itinéraire qui m'a l'air quand même très tranquille au point de vue développement du tourisme à vélo.

On va voter votre délibération mais elle est, je le répète, très étrange.

M. LE PRESIDENT. - S'il n'y a pas d'autres interventions, je donne la parole à Sandrine DERVILLE en réponse.

Mme DERVILLE. - Pour préciser quand même, les 10 000 € par an pendant trois ans autour du Comité d'itinéraire comme vous l'avez dit Monsieur DIONIS DU SEJOUR, est une coordination technique entre les différents partenaires impliqués sur l'itinéraire. En termes d'investissement, la Région met en moyenne 2 M€ par an en investissement sur les voies cyclables.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Sur le vélo ?

Mme DERVILLE. - Oui, sur les voies cyclables. Là, il s'agit de 10 000 € par an pour assurer un positionnement marketing, c'est essentiellement de la coordination sur de l'itinéraire, c'est du fonctionnement, 10 000 € par an, mais on a en plus 2 M€ en moyenne chaque année d'aménagement et d'investissement sur les voies cyclables.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Mais Madame la vice-Présidente, ce qui serait intéressant est que l'on débattenne de ces 2 M€ et pas des 10 000 €.

M. LE PRESIDENT. - C'est la CP qui en débat. Jean, de temps en temps, je ne vous comprends pas. Il y a des choses qui se font, tout le monde sait que cette Région a développé des pistes cyclables longitudinales à l'océan, Renaud LAGRAVE qui s'occupait

du tourisme jusque-là peut le démontrer, que l'on a mis beaucoup d'argent sur les pistes cyclables, il y a besoin de les développer partout et pas simplement le long du littoral, il y a besoin d'assurer une communication. Il aurait fallu faire plus de communication, peut-être plus de politique.

Mme DERVILLE. - On vient de le voter dans le Règlement d'intervention, il s'agit de la fiche-mesures 22 sur l'itinérance cyclable, où l'on propose un accompagnement à 25 % du montant d'une opération d'aménagement, modulable selon la participation des Départements et du FEADER, donc c'est cette fiche-mesures 22 qui fait l'objet des 2 M€. Tous les accompagnements additionnés, on arrive à peu près à 2 M€ par an en accompagnement d'investissement, donc sur les itinéraires qui sont inscrits au Schéma national et au Schéma régional des véloroutes voies vertes, nous vous proposons cet accompagnement à hauteur de 25 %. Ce sont les fameux 2 M€ effectivement qui passent en CP pour chaque dossier.

M. LE PRESIDENT. - Je vais mettre aux voix ce rapport.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

N° 27

Vote sur le «programme d'actions de l'itinéraire V80 « Canal des deux mers à Vélo » -
Agence de Développement Touristique Tarn et Garonne »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Front National/ Rassemblement Bleu Marine, Mme Le Guen (Non inscrite)

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE PRESIDENT. - Il en est ainsi décidé.

**NOUVELLE POLITIQUE RÉGIONALE : RÈGLEMENT D'INTERVENTION DES BOURSES
D'ÉTUDES SUR CRITÈRES SOCIAUX SERVIES AUX ÉLÈVES ET ÉTUDIANTS EN
FORMATIONS SOCIALES, PARAMÉDICALES ET DE SANTÉ**

M. LE PRÉSIDENT. - Je vais demander maintenant à Françoise JEANSON, dont on avait zappé le dossier tout à l'heure, sur un dossier important que sont les critères sociaux servis aux élèves et étudiants en formations sanitaires et sociales, de nous présenter le rapport.

Mme JEANSON. - Merci. J'ai le plaisir de vous présenter le Règlement d'intervention sur les bourses d'études sur critères sociaux qui sont versées aux étudiants en formations sociales et paramédicales. Ce sont 15 800 futurs professionnels qui sont formés dans une soixantaine d'écoles à travers toute la Nouvelle-Aquitaine. Parmi ces étudiants, 20 % sont boursiers. Jusqu'à présent, nous étions encore sous le régime des trois anciennes Régions, qui avaient trois Règlements d'intervention différents, sachant que les Règlements d'intervention de Poitou-Charentes et de Limousin étaient beaucoup plus favorables puisqu'ils avaient aligné le niveau des bourses sur celui de l'enseignement supérieur alors qu'en ex-Aquitaine, ce niveau était resté à celui de 2009. Il a donc été décidé d'harmoniser ces niveaux de bourses.

Par ailleurs, le 28 décembre 2016, un décret a contraint les Régions à harmoniser les bourses des étudiants dans les formations sanitaires de niveau 1 à 4, c'est ce que nous allons faire mais le petit plus de la Région Nouvelle-Aquitaine est que non seulement nous harmonisons et nous mettons au niveau de l'enseignement supérieur et de la recherche les bourses des étudiants dans les formations sanitaires, mais nous le ferons également pour tous les étudiants en formations sociales et dans la lignée de ce qui avait été fait lorsqu'en Aquitaine les études d'aides-soignants avaient été rendues gratuites, nous allons le faire aussi pour tous les niveaux 5, que ce soit dans le secteur social ou dans le secteur sanitaire. C'est une décision qui a un impact financier, elle va coûter à peu près 550 000 € à la Région en plus, ce sont environ 10 M€ de bourses qui sont versées chaque année, sachant que le niveau de bourse qui est versé à chaque étudiant varie entre 1000 et 5500 € par an.

Sur le montant supplémentaire de ces bourses, une partie nous sera remboursée puisque la Commission de Compensation consultative sur l'Evaluation des Charges (CCEC) devrait décider d'une compensation, puisqu'il y en a une partie qui était un transfert de l'Etat. Donc le coût devrait même être inférieur à cela.

Je crois que c'est une jolie délibération, qui permet non seulement d'harmoniser des Règlements mais en plus, de permettre à des étudiants qui sont dans des situations difficiles de bénéficier d'une aide substantielle.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci.

Y a-t-il des observations ?

Y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

N° 9

Vote sur la «Nouvelle politique régionale : règlement d'intervention des bourses d'études sur critères sociaux servies aux élèves et étudiants en formations sociales, paramédicales et de santé »

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Front National/ Rassemblement Bleu Marine, Mme Le Guen (Non inscrite)

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE PRESIDENT. - Il en est ainsi décidé, à l'unanimité. Bravo. Même Monsieur MELENCHON n'avait pas pensé à cela dans son programme... Excusez-moi, je retire.

Je vous propose de suspendre la séance, on se retrouve demain matin à 9 h 30.

Suspension de la séance du 10 avril 2017

**INTERNATIONAL ET ATTRACTIVITÉ – CONVENTIONS-CADRES DE PARTENARIAT
2017-2021 ENTRE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE ET BUSINESS FRANCE, ENTRE
LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE ET LA CHAMBRE DE COMMERCE ET
D'INDUSTRIE RÉGIONALE NOUVELLE-AQUITAINE (CCIR NA)**

M. LE PRÉSIDENT. - Le premier dossier que nous reprenons est celui qui porte convention avec Business France et la Chambre Régionale de Commerce.

M. MUNOZ. - Merci Monsieur le Président, chers collègues, on va parler de partenariat au service de l'internationalisation des entreprises et des filières sur l'attractivité du territoire. Un petit rappel du contexte, depuis 2012, les Régions jouent le rôle de pilote de l'export et ont adopté, courant 2013, les plans régionaux d'internationalisation des entreprises et organisé la gouvernance de l'export. Sur la base des bilans des trois PRIE Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes, la Région a piloté un groupe de travail relatif à l'internationalisation des entreprises et à l'attractivité dans le cadre du SRDEII, qui associent étroitement le réseau consulaire et Business France. *(Cf diaporama de présentation p 209)*

Les principaux partenaires de l'export ont convenu de mettre en œuvre les services d'accompagnement des entreprises régionales à l'international, dans une logique de parcours de l'export, considérant que tous partagent l'objectif d'augmenter le nombre d'exportateurs mais surtout de les inscrire dans la durée et de les appuyer dans l'adoption d'une stratégie de développement à l'international. Vous avez un Powerpoint qui vous explique, dans le prolongement du SRDEII, quels sont les objectifs qui ont été co-construits et derrière, la mise en œuvre qui va être mise en place pour cet approfondissement au niveau des relations partenariales. À travers cette convention-cadre, la Région et la CCIR Nouvelle-Aquitaine formalisent leur partenariat, CCI devenant le bras armé de la Région en matière d'appui à l'internationalisation des entreprises et des filières, en conformité avec les objectifs. Comme vous le voyez, une seule porte d'entrée, CCI international et je voudrais remercier ici à la fois les services de la Région avec le service d'Anne-Cécile PETIT et le service CCI international avec Jean-Claude FAYAT et Jean-Christophe BAGUR, qui ont permis ce travail. Comme je le disais, une seule porte d'entrée, CCI international est née le 1^{er} avril 2017, c'est une toute nouvelle institution, on aura sur les territoires des référents pour accompagner les entreprises et avoir des interlocuteurs de proximité. Le choix qui a été voulu dans cette mise en place est que sur les territoires, au plus près des entreprises, on puisse être accompagné par les CCI et avoir des interlocuteurs pour accompagner l'ensemble de nos acteurs au développement de l'international.

On vous a mis sur le Powerpoint l'ensemble du parcours de l'export, toute entreprise aujourd'hui qui souhaite aller sur un parcours de l'export à l'international aura comme référent CCI, avec l'objectif de CCI d'accueillir, d'informer, d'envoyer vers les différents partenaires de l'export que peuvent être la COFACE, BPI, Business France, les douanes, et donc de pouvoir orienter l'ensemble de nos acteurs. Vous avez l'ensemble des parcours qui est à la fois là pour informer, on fera un état des lieux et un diagnostic avec les entreprises, on va structurer leurs projets, cibler les marchés pour les accompagner au mieux dans leur

développement à l'international et travailler avec eux sur un plan d'action et de financement pour derrière permettre le développement commercial et ensuite l'implantation, pour celles qui le souhaitent, ou en tout cas le développement.

Voilà ce que l'on pouvait dire en termes d'organisation sur le parcours de l'export.

Peut-être passer à la diapositive suivante qui reprend l'ensemble des axes. Comme je le disais tout à l'heure, l'axe 1 est la création de CCI Nouvelle-Aquitaine avec un objectif précis qui est la réalisation de fiches individuelles pour les entreprises et ce que l'on demande aux CCI est d'aller voir les entreprises et de travailler avec elles directement sur le terrain et donc c'est une nouvelle démarche qui s'intègre dans le partenariat que vous allez je l'espère valider dans quelques minutes. L'objectif est clair, ce sont 250 nouvelles fiches individuelles d'entreprises, vous avez les montants qui sont donnés sur l'objectif n° 1, on vous a mis les montants pour cette année sachant que notre objectif, la durée de l'accord est sur cinq ans mais chaque année, nous reverrons les objectifs pour être au plus près à la fois des contraintes et aussi des compétences des CCI pour faire progresser nos entreprises.

L'axe 2 est l'officialisation du parcours d'export des entreprises, avec là aussi un objectif qui est à la fois de sensibiliser les entreprises, de leur apporter un diagnostic, notre objectif est d'avoir 600 sensibilisations individuelles pour les entreprises de l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine, et 130 diagnostics export sur l'année. Comme vous le voyez, ce sont des objectifs qui sont ambitieux mais que l'on a travaillés avec CCI Nouvelle-Aquitaine.

L'axe 3 est le parcours de filière, là par contre, c'est la Région qui sera la porte d'entrée, en lien avec CCI, notre objectif est là aussi de sensibiliser nos entreprises, de travailler sur un diagnostic et d'élaborer avec eux un plan d'action pour développer le parcours filière et comme vous le savez, c'est un de nos principaux objectifs. On est parti sur cinq diagnostics sur l'année, avec cinq plans d'actions pour définir, sur deux ans, l'ensemble de ces diagnostics, et pour arriver à nos objectifs.

L'axe 4, on est sur l'idée d'avoir un observatoire d'études partagées entre les différents partenaires, c'est un peu le bilan que l'on avait fait quand on a fait le bilan des trois ex-Régions, c'est-à-dire que chacun avait des objectifs mais il était difficilement quantifiable et donc notre objectif est de pouvoir travailler sur cet observatoire et du coup, d'être au plus près des données et surtout derrière d'avoir un bilan qui sera fait, qui sera le plus précis possible. Donc on travaille sur des publications, sur des enquêtes qui vont être réalisées auprès des entreprises, auprès des partenaires institutionnels, pour essayer de travailler sur véritablement à la fois une cartographie mais aussi des axes bien précis de travail.

Voilà pour les quatre axes.

Ensuite, concernant le travail qui est fait avec Business France, là véritablement l'objectif est de travailler sur les savoir-faire, de mutualiser nos compétences, c'est-à-dire que ce que l'on souhaite est augmenter le nombre de VIE par an de + 5 %, on a un gros travail à faire sur l'accompagnement des VIE puisque la Nouvelle-Aquitaine n'est que la huitième Région française en termes de nombre de VIE et d'entreprises utilisatrices, avec 188 VIE en juin 2016 et l'objectif est de passer, à l'horizon 2021, à 250 entreprises et donc du coup de reconnaître notre attractivité aussi grâce à la mise en place de VIE. On se complète, c'est-à-dire que Business France a cette connaissance générale sur à la fois les filières, à la fois sur la connaissance des marchés et nous, on a la connaissance territoriale.

Je rédis Président et je conclus en disant qu'en matière d'attractivité, nous sommes la septième Région française pour les investissements étrangers et qu'en accord avec la Région, avec Business France, l'ADI Nouvelle-Aquitaine assume le rôle de correspondant et de chef de file en Région afin de faciliter à la fois la collaboration avec Business France et l'accompagnement, la co-prospection et le recensement des investissements étrangers. Comme vous le voyez, c'est à la fois une convention qui fixe des objectifs clairs, annuels, et qui nous inscrit dans le temps, sur cinq ans, notamment avec le partenariat qui nous unit à la CCI Régionale Nouvelle-Aquitaine.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci.

Est-ce qu'il y a des interventions sur ce joli dossier ?

Mme CHEYROUX. - Le groupe FN votera favorablement cette convention de partenariat mais en exerçant une alerte sur des choses qui se passent sur le terrain et qu'il faut que tous les élus aient à l'esprit. Depuis les CCI départementales, des initiatives partent, de bonnes initiatives, à l'international, et depuis la fusion des CCI avec la CCIR, on a un risque qui est l'« écrasement », l'étouffement de ces initiatives locales qui remontent et qui sont reprises à Bordeaux, au profit de Bordeaux, et les territoires locaux qui sont à l'origine de ces initiatives disparaissent. Je pense que Monsieur UTHURRY ne me contredira pas, nous avons travaillé ensemble sur un dossier il y a quelques temps là-dessus, pour développer l'attractivité du territoire Béarn-Pyrénées-littoral basque-Landes et Lourdes, puisque nous avons un partenariat transverse, sur le marché indien. C'est une initiative qui était partie de Pau, grâce à la collaboration d'étudiants indiens en séjour à l'école de commerce de Pau, grâce à Air France à travers l'aéroport de Pau, pour développer les lignes à l'international, et les différents Offices de tourisme locaux. C'est un dossier qui a pris deux ans de travail, qui a mis en mouvement des tas de partenaires et qui a donné lieu à trois voyages de presse de journalistes indiens qui sont venus sur le terrain ici pour voir l'attractivité de notre belle Région, qui a donné lieu à un voyage de promotion en Inde de dix jours, et qui a commencé à porter des fruits.

À partir du moment où les fruits ont été apparents, je donne deux exemples des fruits immédiats : pour le tourisme, le contact a été pris avec le géant du tour operating qui s'appelle Kuoni India, pour venir éventuellement vendre des séjours dans notre belle Région, et le deuxième contact très important qui avait été pris était avec la compagnie aérienne Air India, pour servir à bord des vols du vin de Jurançon. Après une mission de cette importance qui a quand même coûté 50 000 € à la CCI de Pau à l'époque, le dossier a été récupéré, après la fusion des CCI, par Bordeaux, et à partir du moment où Bordeaux a récupéré le dossier, la promotion sur l'Inde s'est focalisée sur Bordeaux, sur Arcachon – c'est bien – mais Pau, Oloron, Lourdes et le Pays basque ont disparu des radars. Donc dans ce type de partenariat, il faut garder à l'esprit que les initiatives qui partent du local ne doivent pas être étouffées par la remontée et la centralisation à travers de gros organismes comme CCIR ou Business France, qui peuvent tuer dans l'œuf ou étouffer des initiatives locales. Je tenais vraiment à ce que ce soit porté en public et à l'esprit des élus parce que c'est le risque, quand on détecte des potentiels, qu'il y a des actions qui sont menées à la base, et que cela remonte, elles peuvent être étouffées. Donc dans ce partenariat, il faudrait faire attention que nos équipes veillent à ce que cela ne se produise pas.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci de ce témoignage Madame, je verrai avec Bernard UTHURRY.

Mme CHASSAGNE. - Merci Monsieur le Président, chers collègues, dans cette délibération il y a deux volets : le premier volet sur Business France, l'international, vraiment rien à dire, au contraire, je veux le souligner, que du positif, que de bonnes choses. Mais vous l'avez dit hier, ce qui plante la France est que nous ne formons pas assez. Vous avez commencé la séance d'hier avec cela et j'en viens donc directement au vif du sujet sur cette délibération et sur le volet entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la CCI Régionale.

Clairement Monsieur le Président, sur cette délibération, nous sommes dans un chapitre de négociation autour de la stratégie export des entreprises, mais il manque de nombreux volets, dont le volet formation, la formation justement l'ADN des CCI. Le réseau des Chambres de commerce est affaibli, il faut le réinventer, je n'avance rien de nouveau, tout le monde le sait. Le soutien de la Région est très apprécié par les CCIT, j'ai moi-même concerté aussi avec les Présidents des CCIT, qui ont participé à l'élaboration de cette convention mais il reste d'autres paramètres à prendre en compte, notamment un point fort, le rôle des intercommunalités en charge du développement économique aux côtés des Chambres consulaires. Les agglomérations savent faire du développement économique dans un rôle de primo-accueil, nous le savons, il faut cependant clairement se soucier des petites communautés de communes et les CCI aimeraient vivement pouvoir contractualiser avec la Région le travail entamé. À titre d'exemple – je suis une championne des exemples, je vous en ai donné un hier, un autre encore – la Région Normandie a pris beaucoup d'avance sur la nôtre. Depuis septembre 2016, ils ont mis en place le fameux guichet unique, cela s'appelle « Ici, je monte ma boîte » et dans le cadre de son conventionnement avec les Chambres consulaires.

Deuxième point, la clarification du rôle des CCIT dans l'accompagnement des entreprises. En effet, les CCIT émettent le besoin de se recentrer sur l'accompagnement des TPE en micro-local dès lors que la Région se concentre largement sur l'aide aux ETI et aux grands Groupes.

Troisième point, les CCI restent fragilisées par la concurrence de structures privées, efficaces et innovantes, elles sont aussi de plus en plus concurrentes entre elles et bon nombre disparaissent sous le coup de leur lente suppression programmée par l'Etat. Il est devenu impératif de proposer une vision d'ensemble harmonisée, plus précise, plusieurs parts d'ombre subsistent dans ce que vous nous proposez aujourd'hui : quelle répartition des fonds par exemple et sur quels critères ? Quelle est votre vision de l'articulation entre CCI et agglomérations ? Et à notre sens, la Région doit absolument conventionner avec les deux sur la question du guichet unique. Il faut aussi penser aux spécificités des CCIT, je vous parle encore de Niort mais par exemple quelle articulation avec l'observatoire de l'économie dans le 79 ? C'est une spécificité de cette CCIT. Et plutôt que d'essayer d'empêcher la concurrence entre les structures, il faudrait plutôt essayer de l'organiser en utilisant leur complémentarité.

Voilà Monsieur le Président, chers collègues, en raison des insuffisances de cette délibération et vraiment en nous arrachant une partie du cœur parce que la première partie de cette délibération est tout à fait valorisante, intéressante et a plein de points positifs, mais pour toutes les raisons que je viens d'évoquer, nous sommes amenés à voter contre cette délibération et nous demeurons en attente des autres chapitres de négociations entamées avec les CCI. Nous aurions aimé une contractualisation globale et beaucoup plus ambitieuse, notre objectif premier doit être celui de la lisibilité des dispositifs et de leur attractivité.

Merci Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - (*Sourire*)

Mme CHASSAGNE. - Je suis soutenue.

M. LE PRESIDENT. - Jonathan répondra peut-être, simplement on n'a pas du tout la même lecture Madame CHASSAGNE, et de l'action et du texte, ni peut-être la même expérience en matière d'accompagnement. D'abord, je ne crois pas au guichet unique, cela n'a jamais fonctionné, cela ne fonctionnera jamais parce que cela ne correspond absolument pas à l'esprit des chefs d'entreprises qui refusent de se laisser enrégimenter. Ce que nous devons faire par contre est, et je crois que nous le faisons, Jonathan a évoqué cela d'une manière très précise, mobiliser le réseau consulaire en tenant compte de ce qu'a dit Madame CHEYROUX tout à l'heure, qu'il n'y ait pas d'aspiration bordelaise des différentes actions, mais la Région n'a pas à reproduire le réseau des collaborateurs consulaires spécialisés dans l'accompagnement des entreprises à l'export. Il ne faut pas tout mélanger parce que je crois que vous avez un peu tout mélangé dans votre propos en parlant d'aide aux grands Groupes, d'aide aux ETI, les TPE, les aides à la création, vous avez un peu tout mélangé. Là, on est dans l'export, donc le choix que nous avons fait, je le reconnais volontiers, c'était un dispositif qui existait en Aquitaine et qui faisait l'unanimité, qui mobilisait toutes les CCI territoriales en plus, sur différents dispositifs que Jonathan MUNOZ a évoqués tout à l'heure. D'abord, les primo-exportants, où là il y a une formation de la part des Chambres de commerce avec lesquelles nous sommes en coopération, parce qu'il faut former aussi les chefs d'entreprises à l'exportation. Ensuite, la présence dans de grands Salons, la présence sur des missions spécifiques, nous avons réussi, ce qui n'était pas simple non plus, à se sortir du tourisme, parce qu'il y a eu pendant longtemps beaucoup de déplacements de tourisme et nous sommes tous un peu coupables de tout cela.

Bien sûr qu'il y a une coopération à avoir avec les intercommunalités, d'ailleurs, nous passons des conventions, je ne sais plus où l'on en est exactement parce qu'il faut une convention entre la Région et les intercommunalités pour que les intercommunalités puissent faire de l'accompagnement économique et il n'y a pas de souci pour que les intercommunalités, j'entends beaucoup ce lobby qui se manifeste et je le partage, dans tous les domaines de l'accompagnement des entreprises, mais je crois que vous n'avez pas de crainte à avoir.

Enfin, la Région n'est pas simplement, je le redis, ETI-grands Groupes, les grands Groupes n'ont pas besoin de nous, pas du tout, la seule chose que l'on peut faire avec les grands Groupes sont des transferts de technologies ou des mises au point technologiques dans le cas d'une relation grands Groupes-sous-traitants (PME) mais la cible de la Région sont les PME et leur croissance, et leur naissance à l'export, d'où ce dossier.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

On a prévu un par groupe et quatre minutes Jean. Si les Présidents de groupes ne respectent pas ce que l'on décide entre nous...

M. DIONIS DU SEJOUR. - Après nous serons silencieux mais ce débat est important.

M. LE PRESIDENT. - Bien sûr qu'il est important.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Excusez-nous de faire notre travail d'opposants, je suis vraiment désolé mais ce débat est important. On vous fait passer quand même deux ou trois messages importants et Christelle l'a très bien dit, vous arrivez quand même dans ce texte, il

y a un paragraphe qui s'appelle « L'attractivité des territoires » où vous citez la Région Nouvelle-Aquitaine, elle est dans son rôle, l'Agence de développement Nouvelle-Aquitaine, elle est dans son rôle, et puis c'est tout. Il n'y a ni les CCIT, ni les agglomérations, il y a quelque chose qui ne va pas là. Vous confiez à l'ADI une mission de prospection des projets d'investissement, etc. encore une fois, si vous ne travaillez pas l'articulation avec les CCIT, vous passez à côté de quelque chose de très important. Donc on vous envoie un message qui est assez fort : comment le construisez-vous ? Où en sont-ils maintenant entre la CCI Régionale et les CCIT ? Il y a un vrai débat là-dessus. Est-ce que les CCIT sont en position de chefs de projets sur justement les projets que vous voulez prospector, identifier ? Est-ce que les CCIT ont encore un rôle à l'export ? Ce sont des questions importantes Monsieur le Président et cela vaut le coup que l'on s'y arrête un petit quart d'heure à mon avis.

M. LE PRESIDENT. - Je réponds à Jean DIONIS DU SEJOUR, sous le contrôle de Jonathan, oui, les CCIT ont un rôle. D'ailleurs, le Bureau de la Chambre Régionale est composé des Présidents des Chambres territoriales et que chacun des deux candidats à la présidence de la Chambre Régionale de Commerce avaient tous les deux le souhait de s'appuyer sur les CCIT ne serait-ce que parce que les agents qui font le travail sont dans les CCIT, donc tout cela est dans le texte. Peut-être aurait-il fallu, j'entends ce que dit Jean DIONIS DU SEJOUR, je réfléchis à voix haute devant Jonathan et les services, qu'effectivement on dise ce qui, pour nous, est une évidence, mais ce n'est pas à la Région d'intervenir sur l'organisation de la Chambre Régionale de Commerce. Mais quand même, cela aurait été bien, on a noté, mais en même temps, cela ne va rien changer, pour une raison très simple qui est que c'est comme cela que cela se passe, il faut que nous travaillions avec le pilotage consulaire parce qu'il y a aujourd'hui, ce n'est pas moi qui l'ai fixé, c'est le législateur, une organisation progressive, c'est la Chambre Régionale qui recrute et gère les RH, après, il y a des spécificités dans le Lot-et-Garonne, dans les autres Départements, qui sont gérées parfaitement.

Quant à ADI, pourquoi ADI est citée ? Tout simplement parce qu'ADI est le correspondant de Business France, donc tous ces projets qui nous arrivent de l'extérieur concernant l'attractivité de la France passent par ADI et sont ensuite co-traités avec les organisations territoriales et notamment les Chambres.

M. MUNOZ. - Juste pour conclure et pour rassurer l'ensemble des représentants de l'UDI, je regrette la position mais il est précisé dans le rapport qu'en effet, CCI International Nouvelle-Aquitaine, créée au 1^{er} avril, composée notamment d'une équipe de conseillers en développement international entreprises de 16 personnes, qui couvrira tout le territoire de la Nouvelle-Aquitaine avec au minimum un CDI par Département. Comme l'a rappelé le Président, CCI International travaille avec les CCIT sur les territoires et...

M. MUNOZ. - Non mais l'articulation est faite aujourd'hui parce que les territoires en effet, vont être formés. CCIR et notamment CCI International forment aujourd'hui les conseillers sur les territoires justement pour arriver à ce qui se faisait sur l'ex-Aquitaine...

M. MUNOZ. - J'entends, mais c'est écrit dans la démarche et concrètement, sur le terrain, pour aller rencontrer des CCI, croyez-moi, tout le monde connaît son rôle et le rôle qu'il doit faire sur son territoire. Et pour travailler notamment tout ce qui est Charente Export, Future Export, tous ces Groupes d'export ont bien compris l'intérêt aujourd'hui de travailler avec les CCI International, de travailler avec la Région pour développer leur business. Alors peut-être qu'il faut qu'on le réécrive un peu plus clairement mais dans la délibération que l'on vous demande de voter, c'est bien précisé que les CCI territoriales sont bien évidemment

associées à cette nouvelle organisation, avec notamment 16 personnes qui seront sur les territoires.

M. LE PRESIDENT. - Je renouvelle quand même, c'est un exercice, je le reconnais, qui peut être fastidieux, il faut lire la totalité des délibérations.

M. RABIT. – Merci Monsieur le Président, je n'avais pas forcément prévu d'intervention sur ce sujet-là puisque c'était sur l'international, mais comme l'on est parti sur l'articulation entre les CCIT, la Région, les communautés de communes, à titre professionnel, je suis conseiller d'entreprise dans une Chambre de Commerce Territoriale, celle de Pau-Béarn. L'interrogation que j'ai sur cette nouvelle articulation à avoir, vous avez parlé Monsieur le Président de convention avec les communautés de communes, de la même manière, par exemple la CCI Pau-Béarn travaille et a déjà conventionné avec une autre communauté de communes sur le territoire, la crainte que j'ai sur ces délégations et sur ces conventions pour l'accompagnement économique est que l'on aille créer à nouveau des emplois supplémentaires en communautés de communes qui vont prendre la compétence de la Région, alors que nous avons à côté des Chambres de Commerce Territoriales qui ont des conseillers. C'est sur cela qu'il faut, de mon point de vue, vraiment travailler sur l'articulation. Peut-être que la Région conventionne avec les communautés de communes, que les CCIT conventionnent avec les communautés de communes de façon à ce qu'il y ait non pas un guichet unique, parce que ce n'est peut-être pas la solution, mais qu'il y ait une clarification sur le terrain, sur les territoires, du « qui fait quoi ? » et que l'on n'aille pas créer des doublons supplémentaires.

Après, sur la relation de travail avec la Région, en tant que conseiller d'entreprise en Chambre de Commerce, je ne peux que me féliciter de la relation de travail que nous avons avec vos collaborateurs Monsieur le Président, et y compris avec vos élus parce que je travaille régulièrement avec Bernard sur des dossiers et nous avons effectivement directement la relation CCIT-Conseil Régional, du coup, je voulais profiter de mon intervention pour vous le dire.

M. LE PRESIDENT. - Merci de donner ce témoignage, merci pour les services de la Région, pour Bernard aussi, mais notre choix est bien de ne pas refaire ce qui est déjà fait et bien fait. Maintenant, on a intérêt à tirer vers le haut, je ne peux pas m'immiscer dans la relation entre l'intercommunalité et la CCI, mais là nous sommes sur l'export, il y a une double convention que l'on propose à votre vote et avec Business France et avec CCI Régionale parce que la loi lui confie cette responsabilité d'export, et CCI International travaille avec les CCI Territoriales. Encore une fois, l'intérêt que l'on doit défendre sont les entreprises avant tout.

M. RABIT. - Très brièvement, je souscris pour ma part au projet qui nous est présenté aujourd'hui, je ne voudrais pas que l'on centre le débat uniquement sur le problème des CCI mais plutôt sur celui de l'export. Il est clair que pour beaucoup d'entreprises, l'export est un saut dans l'inconnu et notamment pour les plus petites entreprises de notre pays, et l'export est quoi ? C'est une courbe d'expériences, c'est éviter de reproduire les erreurs que vous avez faites pour d'autres et l'objectif d'une stratégie export est de faire gagner du temps, de faire gagner de l'argent avec un objectif unique qui est de faire gagner des parts de marché à nos entreprises de notre territoire.

Pour avoir présidé pendant dix ans une des structures d'appui au commerce extérieur, qui s'appelle Partenariat France, et pour avoir porté plus de 10 000 PME à l'international

pendant ces dix ans, je reconnais qu'il n'y a pas de recette unique, pour une simple et bonne raison qu'il n'y a pas une situation d'entreprise qui soit similaire à l'autre. Certaines, vous l'avez dit, sont des primo-exportateurs et dans ce cas-là, il est clair qu'une exportation de proximité est probablement plus appropriée qu'une exportation lointaine, il y a ensuite des entreprises qui ont déjà eu cette première expérience et l'objectif est de développer des liens, de développer des débouchés commerciaux et puis vous l'avez rappelé également, il y a le problème des sous-traitants qui sont souvent dans les bagages des grands Groupes et c'est sur ce dernier point que je voudrais terminer puisque l'approche des Régions est différente par rapport à l'export, certaines ont ouvert comme l'ERAI en Région Rhône-Alpes, qui a des performances en matière d'export qui sont assez considérables, des bureaux à l'étranger, certaines Régions préfèrent, comme vous le faites vous-même, se concentrer par un pilotage à travers les structures consulaires, c'est un choix. Mon objectif est de mettre tout le monde autour de la table et de faire ce que j'appelle « chasser en meute » puisque s'il y a bien un sujet et un terme qui s'approprie à l'export est bien « chasser en meute ». Il faut que tous les acteurs, il y a les Chambres de Commerce mais il y a les conseillers du commerce extérieur de la France, il y a la Sopexa, il y a bien d'autres organismes qu'il faut associer à l'export, Business France qui est quand même l'un des acteurs, et ce que je souhaiterais que l'on ajoute finalement dans ce plan est le portage, qui est un des points forts de notre politique export au niveau national, qui est la mise à disposition par les grands Groupes non seulement bien sûr en tant que sous-traitants pour les PME, mais également de moyens humains, de moyens financiers, de leurs connaissances, de leur expérience des marchés extérieurs par l'hébergement de VIE, par l'hébergement d'entreprises, par la mise à disposition de leurs réseaux. Et on sait très bien que l'export est aussi la constitution d'un réseau et je souhaiterais que l'on inscrive en plus de ce qui a été fait, une sensibilisation dans notre Région des grands Groupes, et il y en a un certain nombre, de façon à ce qu'ils mettent leurs moyens à la disposition de nos PME, de façon à ce que collectivement nous en sortions gagnants par des prises de marchés et par la consolidation des atouts qui sont ceux de notre Région et on sait que la Région Nouvelle-Aquitaine est déjà fortement exportatrice.

Merci.

M. LE PRESIDENT. - Juste deux ou trois points, ERAI c'est fini.

M. RABIT. - Cela a marché.

M. LE PRESIDENT. - Cela a marché mais à un moment donné cela coûtait tellement cher, c'était un peu en contradiction avec les réseaux de CCI International, la partie des Chambres de Commerce nationales et je crois que c'est en 2015 que la Région a décidé de ne plus continuer.

Je partage votre souci sur les VIE, nous en utilisons beaucoup et nous travaillons d'ailleurs avec les pôles de compétitivité pour développer les VIE, c'est vraiment quelque chose de remarquable. Par contre, là où je ne suis pas d'accord avec vous est sur les grands Groupes. Il n'y a qu'un grand Groupe en France qui a fonctionné sur le portage, l'accueil de petites sociétés à l'export, c'est ELF Aquitaine à l'époque de son existence. Tous les autres n'ont pas fonctionné.

M. RABIT. - 40 grands Groupes.

M. LE PRESIDENT. - Non mais ce n'est pas parce que vous avez 40 grands Groupes que ces 40 grands Groupes accueillent. Je peux vous le dire d'autant plus qu'à ce moment-

là, je travaillais dans ce Groupe et que c'est le seul Groupe qui a bougé pour accueillir des PME à l'export. Tout le reste n'a pas marché.

M. RABIT. – *(intervention hors micro inaudible)*

M. LE PRESIDENT. - Compétence pour compétence. C'est le seul Groupe qui a fait fonctionner, je peux vous le dire, j'ai été dans ce Groupe à un moment donné.

Il faut que nous ayons nous-mêmes, avec les CCI, notre propre réseau mais je regarde même Thalès, même Dassault, les grands Groupes sont tellement en bagarre à l'export qu'ils n'ont pas le temps de faire du portage. Je le vois bien en Chine aujourd'hui dans les actions que nous menons. On en discutera en dehors de cette enceinte.

Je vais mettre aux voix ce rapport.

Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main.

Qui est contre ?

Vous vous abstenez ou vous êtes contre ?

C'est trop drôle.

N° 33

Vote sur «International et attractivité – conventions cadres de partenariat 2017-2021 : entre la Région Nouvelle-Aquitaine et Business France – entre la région Nouvelle-Aquitaine et la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale de Nouvelle-Aquitaine (CCIR NA) »

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains-CPNT, , Mouvement Démocrate et Apparentés, Front National/Rassemblement Bleu Marine, Mme Le Guen (Non inscrite)
- **CONTRE** : Union des Démocrates et des Indépendants

ADOPTE A LA MAJORITE

TRANSITION ENERGÉTIQUE – CONTRAT DE PARTENARIAT TEMBEC

M. LE PRESIDENT. - Je passe le bébé à Françoise COUTANT, qui a un long chemin à... en essayant de résumer ma chère vice-Présidente.

Mme COUTANT. - Merci Président. Une délibération concernant le contrat de partenariat avec Tembec. Le secteur industriel dans la Région représente 19 % des consommations d'énergie donc l'amélioration de l'efficacité énergétique du secteur industriel est un des axes majeurs de la politique régionale en termes de transition énergétique. C'est la première convention-cadre avec une entreprise, donc on démarre par Tembec, il y en aura d'autres bien évidemment, c'est donc le premier industriel qui s'engage dans cette démarche pour aller vers un objectif de réduction de 15 % à minima et d'atteindre, on l'espère, les objectifs régionaux assez vite. C'est un accompagnement sur cinq ans et cela ne veut pas dire que les autres entreprises ne seront pas aidées par la Région puisque nous avons trois secteurs principaux va-t-on dire, trois types d'entreprises : les entreprises les plus énergivores qui sont au nombre d'environ 50, qui consomment plus de 100 GW par an, pour lesquelles il y aura ce type de contrat partenariale sur cinq ans, des entreprises au nombre d'environ 200, qui consomment un peu moins mais quand même pas mal (10 à 100 GW par an), avec lesquelles nous faisons un travail en collaboration avec les Organisations professionnelles pour réaliser des actions collectives, et puis enfin, toutes les autres entreprises qui consomment un peu moins d'énergie, pour lesquelles il y a des discussions étroites avec la CCI Régionale pour élaborer des plans d'actions afin de les sensibiliser et les accompagner à répondre aux différents appels à projets Région, dont celui sur l'efficacité énergétique dans les entreprises bien entendu.

M. LE PRESIDENT. - Y a-t-il des commentaires, des observations ?

Mme DE AZEVEDO. - Merci Président, chers collègues, notre groupe votera favorablement pour cette délibération et je vais anticiper en disant que l'on votera également pour la délibération sur le dispositif TEPOS et la rénovation de l'habitat.

Aujourd'hui, l'environnement et l'écologie n'est plus réservé à un parti mais doit être l'affaire de tous et nous nous y engagerons. Nous devons mettre en avant une écologie véritable, consistant à produire, à consommer au plus près et à retraiter sur place. Et je finirai en disant que l'énergie la moins chère est celle que l'on n'utilise pas.

M. PUYJALON. - Monsieur le Président, chers collègues, dans les premières lignes de cette délibération, nous constatons un raccourci un peu simpliste qui consiste à laisser croire qu'en réduisant de 30 % la consommation énergétique du territoire de la Nouvelle-Aquitaine, on réduira de 30 % les émissions de gaz à effet de serre. Or, vous savez bien Monsieur le Président que l'énergie nucléaire, que l'on soit pour ou contre, reste une énergie qui ne produit pratiquement pas de gaz à effet de serre, ce qui n'est pas le cas de ceux qui utilisent massivement les Centrales à charbon pour pallier l'intermittence de certaines énergies comme l'éolien. Pour autant, la Région a raison de s'engager dans une politique durable d'accompagnement des entreprises pour l'amélioration et l'efficacité énergétique, dans un premier temps les 50 entreprises les plus énergivores de la Région, puis des 150 suivantes pour couvrir plus de 70 % de la consommation énergétique de la Région.

A l'évidence, les industriels, loin d'être des philanthropes, savent bien qu'aujourd'hui, la réduction des coûts énergétiques sont facteurs de compétitivité pour leur entreprise. De la même manière, vous m'accorderez une légère dérive au dossier Tembec, les industriels doivent trouver dans la politique régionale un accompagnement tant en matière d'amélioration de consommation d'énergie que de rejet dans l'air et dans l'eau. Les bonnes initiatives et les bonnes pratiques des industriels doivent trouver un écho de la Région car elles sont source d'amélioration de la qualité environnementale. Les industriels innovants et vertueux doivent trouver de même un encouragement par l'accompagnement de la reconnaissance de la politique régionale et probablement qu'il y a des pistes à exploiter en matière de prospective et de mise en relation. Pour illustrer mon propos, une entreprise régionale ayant un excédent de vapeur dans son process, pas suffisamment linéaire et quantitatif pour être exploité par une turbine à production d'électricité, et une autre entreprise, toujours en Région, qui recherche de l'énergie pour de la production en matière sèche. La complémentarité de ces deux entreprises est une traduction parfaite d'une économie d'énergie de bon sens, or, personne n'assure la mise en relation de l'offre et de la demande. De la même façon, les retours d'expériences et l'innovation en la matière devraient redescendre avec les industriels pour susciter un intérêt au changement.

Pour cette délibération Tembec, notre groupe votera favorablement.

M. LE PRESIDENT. - Merci. Je ne sais pas si j'ai une réponse à apporter.

Mme COUTANT. - Juste un point, la diminution de 30 % de consommation d'énergie n'est pas liée à la diminution de 30 % de gaz à effet de serre, ce n'est pas du tout ce qui est sous-entendu, d'ailleurs, si l'on classe les secteurs les plus consommateurs d'énergie et émetteurs de gaz à effet de serre, ce ne sont pas les mêmes, donc il n'y a pas de confusion là-dessus bien évidemment. Quand on dit – 30 % de gaz à effet de serre, c'est par rapport évidemment essentiellement aux énergies fossiles, les consommations d'énergie touchent des secteurs qui sont un peu différents.

Et juste pour reprendre, parce que vous étiez intervenu en Commission sur la question de la communication, évidemment que le Conseil Régional va communiquer largement auprès des entreprises pour faire connaître ses appels à projets et la manière dont elles peuvent s'engager dans l'efficacité énergétique de leurs bâtiments et de leurs process, et puis valoriser les entreprises qui s'engagent de manière volontariste dans cette démarche-là est une évidence aussi.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Qui est pour cette délibération ?

Unanimité. Je vous remercie.

N° 28

Vote sur la «Transition énergétique – Contrat de partenariat - TEMBEC »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Front National/ Rassemblement Bleu Marine, Mme Le Guen (Non inscrite)

ADOpte A L'UNANIMITE

**TRANSITION ÉNERGETIQUE – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE ET LES SYNDICATS D'ÉLECTRICITÉ ET D'ÉNERGIE**

M. LE PRESIDENT. - On passe maintenant à la convention de partenariat Région Nouvelle-Aquitaine et syndicats d'électricité et d'énergie.

Mme COUTANT. - Les syndicats départementaux d'énergie et d'électricité, au nombre de 13 dans la Région, depuis la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, ont des compétences renforcées en tout cas sur les questions d'énergie, avec la création d'une Commission consultative qui est chargée de coordonner en Nouvelle-Aquitaine l'action de ces 13 syndicats. Et c'est important que nous puissions conventionner avec ces syndicats départementaux d'énergie et d'électricité pour justement partager les stratégies locales et régionales et aller dans le même sens, le sens de la transition énergétique, étant bien entendu que la Région, en tant que chef de file sur ces questions de compétences relatives au climat et à l'énergie, aura à réaliser, en partenariat avec les collectivités et ces syndicats, le volet Climat-air-énergie dont on a parlé hier, du SRADDET.

Vous avez plusieurs axes dans cette convention, des axes importants de planification de la qualité des réseaux afin d'intégrer le développement des énergies renouvelables, un certain nombre de ces syndicats sont très engagés dans cette démarche-là, la déclinaison et la mise en œuvre de la politique énergétique régionale, donc ils participeront évidemment, dans le cadre du Conseil Permanent de la transition énergétique et du climat, au volet Climat-air-énergie du SRADDET et puis à la question du soutien à l'innovation, au travers notamment du développement des Smart Grid, des solutions de stockage. Ils sont également maintenant très engagés sur les territoires sur les questions d'efficacité énergétique, également d'économie d'énergie dans le bâtiment mais aussi sur d'autres secteurs, comme le secteur des transports. Cette convention est donc tout à fait importante en termes de relais au niveau des territoires, au plus près des citoyens et des citoyennes de cette Région.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Qui souhaite intervenir ?

Mme SAINT-PE. - Merci Président, simplement pour me féliciter et vous remercier Président de cette collaboration et remercier vos élus et vos collaborateurs en charge de cette problématique. Ce conventionnement sera important pour l'ensemble de nos Départements puisque comme l'a dit Madame COUTANT, chacun, que ce soit la Région ou les syndicats départementaux d'énergie, ont été reconnus comme des intervenants dans le cadre de la transition énergétique et à travers ce conventionnement, c'est aussi la problématique des réseaux qui est importante dans la réussite de la transition énergétique.

Donc très simplement Président, je voulais vous remercier et remercier Madame COUTANT également, et je souhaite aussi vous préciser que je ne participerai pas au vote en tant que Présidente d'un syndicat départemental d'énergie.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

M. DUBOIS. - Monsieur le Président, mes chers collègues, le sujet présenté ici est une convention de partenariat entre la Région et les syndicats d'électricité et d'énergie. Cet accord me dites-vous, est censé assurer une bonne gouvernance dans la mise en œuvre de la transition énergétique sur le territoire. Soit. Mais avons-nous réellement besoin de ce partenariat supplémentaire pour assurer ladite transition ? Pourquoi la Région devrait-elle s'arroger une compétence supplémentaire et ajouter ainsi au millefeuille administratif ? Allons-nous au contraire, Monsieur le Président, laisser tout pouvoir à ces syndicats en matière énergétique en Nouvelle-Aquitaine ? Qui sera appelé à diriger et quelles seront les limites exactes de leur domaine de compétences ? N'est-ce pas un nouvel outil destiné à favoriser les intercommunalités, au détriment des communes ? A favoriser la Région au détriment du Département ? A favoriser l'Europe au détriment de la nation ?

Vous pouvez toujours rétorquer que la loi NOTRe élargit les prérogatives de la Région en la matière, mais que se passerait-il si l'un de ces syndicats, dans un excès de zèle, venait à privilégier une forme d'énergie non appropriée à la situation, entraînant par exemple une hausse locale de la tarification, allant ainsi à l'encontre du principe d'égalité républicaine ? La gestion de l'électricité doit relever de l'Etat et uniquement de l'Etat. Ces syndicats ne doivent avoir qu'un rôle consultatif. La Région, renforcée par la loi NOTRe, ne peut ni ne doit se substituer à l'Etat central. A ce rythme, nous allons vers un patchwork de territoires soumis uniquement à la législation européenne, diminuant de fait la souveraineté nationale.

Je vous remercie Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Je suis quand même très troublé de ce que vous dites. Je vais répondre pour Denise ou pour Françoise COUTANT, excusez-moi mais c'est insensé. Que fait-on à travers cela ? D'abord, on essaye de travailler ensemble, comme tout le monde souhaite dans cette Assemblée, plutôt que de reproduire des structures qui existent déjà. C'est une coopération entre ce qui existe en France, qui a créé les réseaux d'électricité, ce n'est pas l'Etat qui a créé les réseaux d'électricité, ce sont les territoires qui les ont créés, comme ce sont les territoires qui ont créé les services publics. Après, on a tout récupéré au niveau national, ce qui est une catastrophe parce que l'on ne gère pas bien d'en haut, y compris quand on a un jour une tempête qui abat des milliers de poteaux et qui met des gens sans électricité pendant des jours et des jours. Les syndicats d'électricité font bien leur travail, nous disons simplement : il nous semble que ces 13 syndicats d'électricité vont participer à la baisse de la consommation énergétique en améliorant leur réseau, c'est à eux de le faire, ils ont des ressources pour cela, peut-être en organisant autrement, avec le développement du solaire j'allais dire « portable » dans un certain nombre de choses, parce qu'aussi parfois les réseaux d'électricité peuvent développer le très haut débit sur les territoires les plus éloignés des villes. On fait quelque chose qui ne coûte rien, qui a une mutualisation productive et vous « déginguez » cela. Je ne comprends pas. En plus, je ne comprends pas ce que fait l'Europe là-dedans parce que ce sont la Région et les syndicats d'électricité. Mais cela me donne encore l'occasion de dire que oui, l'Europe est utile aux territoires.

M. LE PRESIDENT. - Pour une raison très simple - je ruminais cela en me rasant ce matin -...

M. LE PRESIDENT. - Jacques COLOMBIER prépare son micro, tu permets que je termine Jacques ? Vous permettez que je termine Jacques COLOMBIER ? S'il vous plaît.

J'en profite comme l'on est « cool » ce matin, on n'est pas en match de rugby, il n'y a pas de levée de mêlée... Simplement je me disais : il faudrait qu'un jour, un Président de Région ou une vice-Présidente chargée de l'Europe, témoigne de ce qu'est l'Europe en réalité. Qu'est-ce que l'Europe en réalité ? Le pouvoir réel de l'Europe est le sens des crédits que les Régions gèrent, ce que l'on appelle les FEDER, FEADER, FSE. Que nous demande l'Europe ? Parce qu'il faut quand même se sortir de ces débats idéologiques qui sont... L'Europe nous dit de faire trois choses avec les crédits FEDER, si je ne prends que ceux-là :

- Premièrement, fabriquer une économie inclusive, c'est-à-dire qui essaye d'intégrer le plus possible vos concitoyens régionaux,

- Deuxièmement, innover, élever le niveau de qualification de vos salariés, faites en sorte que vous éleviez la compétitivité de vos entreprises ou de votre recherche,

- Troisièmement, faites la transition énergétique, ce que l'on pratique là.

Ce sont les trois choses. Le reste du Budget européen, ce sont les Etats et les chefs d'Etats qui décident, contre la Commission souvent, mais qui oublient, quand ils franchissent avec le Thalys ou je ne sais quel train ou quel avion, que ce sont eux qui ont décidé, souvent contre la Commission européenne et contre l'Europe. C'est ce qui se passe en réalité et quand vous défendez des nations qui sont renforcées, de sortir de l'Europe, vous aggravez le mécanisme de décisions à Bruxelles parce que ce sont les Etats, les chefs d'Etats et de Gouvernements, qui mettent le bazar dans la construction européenne et pas l'Europe elle-même.

Je vous propose de mettre aux voix...

M. COLOMBIER. - Monsieur le Président...

M. LE PRESIDENT. - J'aurais dû me méfier parce que...

M. COLOMBIER. - Je serai très court. Votre ode à l'Europe est...

M. LE PRESIDENT. - J'avais envie de le faire en me rasant ce matin.

M. COLOMBIER. - Je comprends, à l'UE pas à l'Europe, ce sont deux choses différentes. C'est très sympathique, c'est une belle envolée...

M. LE PRESIDENT. - C'est la vie Jacques COLOMBIER.

M. COLOMBIER. - Vous avez l'air de dire et vous le dites, que sans l'Europe, la France, les pays depuis près de 2000 ans en ce qui concerne le nôtre, ne seraient pas capables de faire de l'innovation, de commercer, de faire de la formation, etc. Je rappelle quand même que ce n'est pas l'Europe qui est à l'initiative de cela. En revanche, je rappelle que l'Europe ou la France participe au Budget européen de 20 milliards d'euros, nous n'en recevons en retour...

M. LE PRESIDENT. - Cela a doublé, cela double à chaque fois dans vos discours.

M. COLOMBIER. - Pas du tout, 20 milliards d'euros, ce sont les chiffres 2015 je crois, fin 2015. Nous avons en retour 13 milliards d'euros. Nous en sommes « de notre poche » de 7 milliards d'euros...

M. COLOMBIER. - 13 milliards d'euros, vous verrez.

M. LE PRESIDENT. - Qu'est-ce que je n'ai pas dit ?...

M. COLOMBIER. - C'est facile, avec un petit sourire de mépris, de dire que l'on dit des bêtises. On verra.

M. LE PRESIDENT. - Jacques COLOMBIER finissez.

M. COLOMBIER. - Donc c'est un premier point, nous en sommes « de notre poche ».

Deuxièmement, vous dites que ce sont les nations ou les peuples qui sont contre les décisions de l'Europe, encore heureux que de temps en temps... ce n'est pas la peine dans ce cas-là de faire une élection présidentielle, nous sommes dans ce cas-là un théâtre d'ombres. On le sait déjà pour l'Assemblée Nationale, je le rappelle, pour l'Assemblée Nationale, 75, 80, on ne sait trop, des lois françaises qui sont votées à l'Assemblée sont la transcription de décrets de la Commission européenne.

M. COLOMBIER. - Ou des directives de la Commission européenne, oui, par des Commissaires non élus en effet.

M. LE PRESIDENT. - On va arrêter ce débat parce que l'on est sorti de notre ordre du jour.

M. COLOMBIER. - Il ne fallait pas commencer Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Terminez. On a entendu votre discours.

M. COLOMBIER. - Oui et j'ai entendu le vôtre et la démocratie veut que les discours puissent s'exposer et des idées différentes exister.

Merci.

M. LE PRESIDENT. - Je vous ai écouté, simplement il y a une différence entre vous et moi qui est que je peux témoigner de choses concrètes, que vous ne témoignez que d'un discours permanent du FN.

M. COLOMBIER. - Encore heureux que l'Europe nous donne un peu d'argent pour certains programmes. Cela a l'air extraordinaire.

M. LE PRESIDENT. - Je ne parle pas de cela.

M. COLOMBIER. - C'est notre argent Monsieur le Président, c'est notre argent que nous donnons à l'Europe, et qui revient, ne l'oubliez pas. C'est l'argent des français.

M. LE PRESIDENT. - Vous n'avez pas d'expérience de l'Europe. Je trouve assez bien que l'Europe puisse aider un certain nombre de pays qui sortent d'une période de développement compliquée, à monter le niveau de salaire de ses salariés pour ne pas trop concurrencer les pays de l'Europe de l'est.

M. COLOMBIER. - Oui, comme la Grèce, l'Europe aide beaucoup la Grèce en effet. On voit dans quel état est ce pays.

M. LE PRESIDENT. - Je voudrais ajouter un exemple sur les syndicats d'électricité, dans les Landes, c'est le syndicat d'électricité SYDEC qui porte la maîtrise d'ouvrage du très haut débit.

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour cette délibération proposée par Françoise COUTANT ?

Le FN est pour ?

Vous êtes contre. Mais je croyais que votre collègue avait dit que vous étiez pour les deux. Je n'ai pas compris.

N° 29

Vote sur la «Transition énergétique – convention de partenariat entre la région Nouvelle-Aquaine et les syndicats d'électricité et d'énergie »

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, , Mme Le Guen (Non inscrite)
- **CONTRE** : Front National/ Rassemblement Bleu Marine
- **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Madame Denise SAINT-PE (Modema)

ADOpte A LA MAJORITE

NOUVELLE POLITIQUE : RÈGLEMENT D'INTERVENTION « TERRITOIRES À ÉNERGIE POSITIVE » (TEPOS) NOUVELLE-AQUITAINE

Mme COUTANT. - Je vais passer la parole à Maryse COMBRES puisqu'elle est en charge des territoires.

Sur les TEPOS, nous avons, dans les trois anciennes Régions, 12 TEPOS : 7 dans l'ex-Aquitaine, qui sont maintenant au nombre de 4 du fait de la loi NOTRe et du regroupement de territoires, et 5 dans l'ex-Poitou-Charentes. Là, il s'agit de proposer un appel à projets pour avoir à nouveau 12 territoires à énergie positive dans notre Région.

Mme COMBRES. - Monsieur le Président, mes chers collègues, avant de présenter la politique de notre nouvelle Région en faveur des TEPOS (Territoires à Energie Positive), je souhaite au préalable faire un très court historique, juste pour permettre d'apporter un nécessaire éclairage au vu des questionnements qui ont émergé lors de la Commission ou du GIA « transition énergétique ».

Un TEPOS est une démarche concertée de transition énergétique à l'échelle d'un territoire. Un TEPOS est aussi un outil de développement local et d'aménagement durable qui mobilise les ressources et les acteurs du territoire, tous les acteurs des territoires, dans des objectifs communs, que je développerai plus loin. Cette démarche a été introduite en 2010 dans le paysage énergétique français par le CLER (le réseau pour la transition énergétique) avec l'appui de la Commission européenne. Le CLER et trois collectivités, dont le Pays du Thouarsais, ont également fondé en 2011 un espace de coopération nationale et pérenne, appelé « réseau TEPOS », dont le CLER assure le déploiement et l'animation à l'échelle nationale. Conquise par l'approche TEPOS, la Région Aquitaine a fait partie des premières, si ce n'est la première, à mettre en place dès 2012 des programmes d'accompagnement des territoires dans cette démarche. Je voudrais en profiter ici pour rendre hommage à Peggy KANCAL, ma prédécesseuse dans le mandat précédent de la Région Aquitaine, qui a été la cheville ouvrière de cette dynamique régionale au profit de ces territoires des TEPOS, en partenariat avec l'ADEME et avec le soutien appuyé du Président. Suite à un AMI de l'ex-Aquitaine, 7 projets TEPOS ont pu naître et se développer grâce à l'accompagnement et au soutien financier régional, puis en 2014, la Région Poitou-Charentes a emboîté le pas avec la création de 5 TEPOS. À partir de 2014, à l'initiative du Ministère de l'écologie, la démarche TEPOS a été introduite dans la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015. En parallèle, le Ministère de l'énergie a lancé un appel à projets « territoires à énergie positive pour la croissance verte » appelé « TEPCV ». TEPCV est donc un dispositif suite à un appel à projets.

Ainsi, à aujourd'hui, plus de 500 territoires lauréats à l'échelle nationale ont bénéficié d'une aide entre 500 000 € et 2 M€ de la part de l'Etat. Le Ministère a ainsi complété les dispositifs existants et a permis de renforcer la dynamique TEPOS puisque les premiers lauréats furent les territoires à énergie positive existant à l'échelle nationale et notamment tous ceux de la Nouvelle-Aquitaine. Il est à remarquer que le TEPOS de l'ex-communauté de communes de la Haute-Lande a été mis particulièrement à l'honneur par le Ministère, qui lui a proposé de présenter devant l'OCDE son projet original de plateforme de valorisation des

déchets verts, corrélé à la récompense du geste écocitoyen, et par sa démarche impliquant tous les acteurs locaux via la création d'une SEM locale dont 25 % des parts sont détenues par les citoyens. Aujourd'hui, la Région Nouvelle-Aquitaine compte donc les 12 TEPOS et une cinquantaine de TEPCV (territoires à énergie positive pour la croissance verte). Ce qui différencie vraiment TEPOS et TEPCV est que TEPOS est une véritable démarche d'approche territoriale par la planification énergétique et qui fait surtout la part belle à la démocratie participative. Le label TEPCV lui, donne accès à une enveloppe financière - et je me permets de le souligner parce que c'est vrai et que cela existe – qui a permis parfois des effets d'aubaine, sans une véritable réflexion stratégique, ni une véritable approche territoriale de la question de l'énergie.

Aujourd'hui, l'objectif affiché de la Région Nouvelle-Aquitaine, par le biais de son appel à projets TEPOS, est de poursuivre l'aide et l'accompagnement au développement de stratégies locales de transition énergétique, à partir d'une vision globale d'un territoire à l'échelle d'un EPCI. La démarche se décline suivant cinq principes :

- Réduire les consommations énergétiques par la sobriété et l'efficacité énergétique,
- Limiter la dépendance aux ressources énergétiques fossiles en favorisant les ressources énergétiques locales et renouvelables,
- Adapter les réseaux de transport-stockage-distribution d'énergie pour les rendre le plus efficient possible,
- Mettre en place, pour et avec les habitants, une véritable démocratie énergétique locale,
- Se doter de compétences indispensables pour la mise en œuvre d'une politique énergétique territoriale et ambitieuse.

Pourquoi cet engagement de la Région auprès des territoires ? Parce que la promotion de cette politique publique permettra la contribution des collectivités à la lutte contre le changement climatique en réduisant ses besoins d'énergie au maximum pour la construction de véritables projets de territoires dans un engagement politique stratégique, systémique, en faveur d'un développement local de territoire. L'élaboration d'une politique de l'énergie par une approche territorialisée, économique, sociale et solidaire des enjeux énergétiques et l'émergence des expériences locales innovantes dans le domaine du climat-énergie.

Le succès de la démarche des TEPOS ne peut être assuré, bien évidemment, que par un portage politique fort et actif, intégrant tous les acteurs locaux (associations, citoyens, entreprises, collectivités), qui doit être entretenu et qui exige des moyens humains dédiés pour ce faire. Le succès reposera également sur la volonté d'animer le territoire sur tous les champs thématiques en parallèle.

M. LE PRESIDENT. - Puis-je demander à notre collègue... si l'on veut être audible, il faut être court et percutant.

Merci.

Mme COMBRES. - Le succès reposera également sur la volonté d'animer le territoire sur tous les champs thématiques en parallèle. C'est la mobilisation dans tous les secteurs qui permet de prouver qu'un territoire est en transition et l'appel à projets que nous vous proposons répond à l'ensemble des exigences pour permettre l'accompagnement des collectivités dans l'assurance de développements concrets. Nous apportons avant tout le

temps de construire un programme d'actions structurant, avec l'aide d'une AMO et des chargés de mission de la Région et de l'ADEME. Et enfin, l'ingénierie locale, si nécessaire notamment aux territoires ruraux, par le recrutement d'un chargé de mission dédié à l'animation territoriale et au montage des projets. Les territoires accompagnés sur une durée de trois ans s'engagent sur des objectifs opérationnels chiffrés, le versement de la subvention régionale est bien évidemment en partie conditionné à l'atteinte des objectifs.

Pour conclure, au-delà d'une politique publique, la Région Nouvelle-Aquitaine souhaite donner les moyens aux territoires d'une autonomie énergétique, d'une émancipation de leur développement économique et de contribuer ainsi à favoriser l'émergence de véritables projets de territoires qui ont du sens.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Y a-t-il des commentaires ?

M. BLANCHE. - Monsieur le Président, chers collègues, tout d'abord, avant de parler quelques instants de cette délibération, vous avez évoqué l'Europe tout à l'heure, je suis un partisan de l'Europe mais est-ce que l'on peut avoir une solution pour débloquer ce fichu logiciel pour les fonds européens...

M. LE PRESIDENT. - Ce n'est pas l'Europe, cela n'a rien à avoir avec l'Europe. Cela se passe à Limoges, je suis désolé, en plus, on a « secoué les bretelles » du directeur, j'ai même reconvoqué le directeur, mais c'est typique, l'Etat français a voulu confier à un organisme d'Etat le paiement des décisions du FEADER, cela ne marche pas. J'avais demandé, en tant que Président des Régions de France que le paiement nous soit confié, si l'on avait écouté l'Europe, cela aurait mieux marché.

M. BLANCHE. - On a une idée quand même de la solution ?

M. LE PRESIDENT. - Le Gouvernement français, grâce à Stéphane LE FOLL, a fait pour partie l'avance, mais c'est désagréable parce que chaque fois que je vais dans une réunion agricole, je me fais « remonter les bretelles ».

M. BLANCHE. - Et puis toutes les actions du GAL sont stoppées.

M. COLOMBIER. - Il faut changer de Gouvernement alors, et vite.

M. LE PRESIDENT. - Ce n'est pas le Gouvernement, ce sont les techniciens Jacques COLOMBIER.

M. BLANCHE. - Concernant cette délibération, systématiquement, vous introduisez vos délibérations sur la transition énergétique et écologique par le rappel de votre ambition, votre hyper-ambition, cela a été évoqué à l'instant. Systématiquement, nous réclamons depuis quelques temps de connaître avec précision l'intensité des efforts qui doivent être réalisés pour atteindre ces objectifs ambitieux. Où en est-on de nos émissions régionales de gaz à effet de serre et de nos consommations d'énergie ? Il semble que lors de la dernière session, vous ayez donné des éléments mais c'est vrai que cette délibération incarne ce presque dialogue de sourds.

Pour autant, notre groupe LR-CPNT votera favorablement cette délibération qui permet d'inciter et d'accompagner les territoires à s'engager. Notre groupe souscrit cependant aux commentaires du CESER pour étendre le dispositif aux PNR, pour répartir les aides selon un

principe général de péréquation en privilégiant ceux qui ne bénéficient pas d'aides de l'Etat dans le cadre, comme cela a été évoqué tout à l'heure, du label « territoires à énergie positive pour la croissance verte », pour modérer votre position selon laquelle les territoires ruraux disposent de ressources plus importantes pour la production d'énergie renouvelable. Notre groupe regrette en plus de n'avoir aucun élément de bilan des 12 territoires à énergie positive ancienne génération. Nous avons bénéficié de la présentation en Commission du bilan de l'un d'entre eux seulement, il n'y a aucun élément de bilan dans cette délibération, ni élément factuel, ni élément interprétatif pouvant se traduire en enseignement structurant. Donc pas vraiment de diagnostic, pas d'outil d'évaluation malgré l'engagement de notre collègue Conseillère Régionale en charge de ces sujets, avec un trop faible appui technique. On peut conclure que ce dispositif ne s'inscrit pas dans une réelle stratégie.

Les TEPOS doivent être, pour nous, des leviers pour modifier fondamentalement nos politiques publiques, mais pas uniquement une succession d'actions remarquables mais isolées. En tout cas vous l'avez compris, nous voterons favorablement.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Pas d'autres interventions ?

M. FROUSTEY. - Monsieur le Président, mes chers collègues, je voudrais un peu répondre à l'intervention qui a été faite à l'instant et dire que bien sûr, cette délibération a été présentée en Commission et nous avons souhaité souligner en Commission l'initiative de la Région, dont l'action s'inscrit dans une démarche active en faveur de la transition énergétique et ce à travers les territoires. Mais l'atteinte de ces objectifs de la Nouvelle-Aquitaine nécessite une mobilisation effective des territoires qui doivent, chacun d'entre eux, inventer un mode d'action au regard de leurs enjeux et de leurs opportunités locales. Ainsi, pour être à la mesure de nos ambitions, faut-il vraiment valoriser sur l'ensemble de notre grande Région la démarche TEPOS, qui fait l'objet de cette décision, en s'appuyant sur une action de proximité.

En réponse aux élus de la Commission transition énergétique qui s'interrogeaient très justement sur le bilan de l'appel d'offres lancé en 2012 en ex-Aquitaine et en 2014 en ex-Poitou-Charentes, la réponse est qu'il est complexe aujourd'hui de définir un bilan sur ces territoires pour deux raisons principales : d'abord, certains territoires ont vu leur action retardée et opérationnelle seulement en 2015,

Ensuite, certains autres ont été redécoupés, des communautés de communes ayant fusionné, vous le savez.

Cependant, nous avons pu dresser un bilan de certains dispositifs, dont la réussite a permis de construire l'appel à projets présenté ce jour. Parmi les exemples de réussite des TEPOS actuels, que je ne citerai pas tous dans leur intégralité, mais il faudrait rappeler : premièrement, le développement de la filière bois du syndicat mixte interterritorial du Pays du Haut Entre-deux-mers, avec la création de quatre réseaux de chaleur de chaufferies à bois déchiqueté et d'une filière d'approvisionnement en bois énergie. Il faut indiquer en chiffres que 1878 tonnes de CO2 ont été évitées, ainsi 784 tonnes équivalent pétrole ont été substituées depuis leur mise en service et puis cette action a permis le développement d'une offre privée de bois énergie, 10 000 tonnes par an vendues à des PME locales.

Deuxième exemple, sur la commune de Maremne Adour Côte Sud dans le sud des Landes, certains résultats très probants dont nous avons pu d'ailleurs évaluer en

Commission, 54 familles à énergie positive engagées, donc un vrai engagement du territoire, 45 artisans en formation sur une plateforme, 700 000 € d'investissements communaux et intercommunaux, et puis un appel à projets effectué représentant 22 M€ d'investissements sur trois ans. Ces résultats, vous le voyez, sont relativement probants.

Face à la nécessité absolue d'une prise de conscience et d'une action effective, il faut une appropriation du territoire et ensuite, mobiliser les énergies et les moyens locaux car cette démarche, initiée depuis 2012, est remarquable effectivement par plusieurs aspects : d'une part, dans ses objectifs environnementaux, ensuite, dans ses objectifs en termes d'équilibre territorial et il faut insister dessus entre les territoires urbains et les territoires ruraux, et puis dans ses objectifs également en termes de gouvernance partagée. De plus, vous le savez, elle présente un caractère innovant et s'inscrit dans un développement économique de territoire.

Il faut rappeler aussi que l'engagement TEPOS invite à un investissement des collectivités candidates, donc il nous apparaît nécessaire d'abord de développer les moyens pour faire connaître cette démarche de manière large, auprès des élus et des habitants de notre Région. On a parlé tout à l'heure de la communication sur d'autres secteurs, il apparaît aussi que pour la démarche TEPOS, c'est une nécessité. Il apparaît aussi nécessaire d'informer les candidats potentiels des dispositifs mis à leur disposition qui sont exceptionnels en termes d'aide, ne serait-ce que dans la constitution du dossier de candidature mais aussi ensuite, dans l'AMO. Il s'agit aussi de veiller à un suivi des dispositifs, on l'a dit à l'instant, pour mesurer l'effectivité des solutions envisagées et de le prévoir dans le Schéma, ceci pour que notre Région Nouvelle-Aquitaine confirme son engagement concerté dans la voie de la transition énergétique avec l'ensemble du territoire.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci. Je crois d'ailleurs que la présentation, je ne sais plus qui l'a faite puisque vous présidez la Commission, mais d'un des premiers territoires TEPOS de la Région a été fait devant la Commission.

M. FROUSTEY. - Elle a été faite dans deux Commissions Président, elle a été faite par Eric KERROUCHE, qui est le Président de la communauté de communes MACS, qui est aussi Conseiller Régional, qui n'est pas loin, et elle a été faite aussi en Commission « aménagement du territoire ».

M. LE PRESIDENT. - Pour répondre à la question de Monsieur BLANCHE, je crois qu'un bilan de la totalité des TEPOS va être fait, mais essayons de garder un certain nombre d'objectifs, y compris sur le plan politique et cela n'a rien à voir avec les sensibilités des uns et des autres. Je crois que l'un des objectifs des Régions, en plus avec leur taille, est de décentraliser un maximum leur action. Vous avez là encore, après d'autres exemples, un bon exemple de décentralisation dans la régionalisation parce que la Région ne va pas donner d'ordres, elle va donner des orientations, ce qu'est un territoire TEPOS, elle va faire partager les observations. La Région peut être un observatoire dans ce domaine-là mais c'est chaque territoire qui va faire le travail. D'abord, comme le dit notre collègue FROUSTEY, en y mettant aussi des moyens, l'argent ne tombe pas du ciel, il y a une prise de responsabilité. Donc on est dans une action publique d'un genre nouveau, une action publique décentralisée, une nouvelle action publique décentralisée que la Région porte.

J'ajoute, parce que c'était une des préoccupations que Denise SAINT-PE évoquait hier, sur l'exemple de la Bretagne, Denise évoquait la Bretagne a fait la COP. J'ai répondu hier : mais nous avons fait le plan Climat, que d'autres ont repris, mais nous avons, à

l'initiative de Françoise COUTANT, créé un COPTÉC - j'avais oublié cela, pourtant j'aurais dû m'en rappeler -, qui est exactement la même chose, c'est-à-dire le Conseil Permanent de la transition énergétique et du climat. Je dis cela parce que cela donne une cohérence à la politique énergétique de transition énergétique, avec la biodiversité, de ce qui se passe au niveau de la Région. L'objectif de ce Conseil Permanent de la transition énergétique et du climat est de faire travailler ensemble toutes les Directions et toutes les politiques de la Région. Françoise COUTANT n'est pas devenue superviseur de Renaud LAGRAVE par exemple, au hasard – c'est pour réveiller Renaud LAGRAVE – c'est simplement pour que chacune des Directions, que ce soit l'agriculture, l'industrie, l'aménagement du territoire ou d'autres, soit irriguée par cette exigence que la Bretagne fait en appelant cela la « COP ».

Je ne sais pas si Françoise COUTANT a une réponse à faire...

Maryse, très court s'il vous plaît.

Mme COMBRES. - Tout à fait, très court.

Ce sont juste des réponses très concrètes aux questions qui ont été posées, concernant les remarques du CESER, les PNR ont été intégrés dans la démarche.

Concernant le bilan, le retard a été en partie expliqué par Monsieur FROUSTEY, notamment suite à la fusion d'intercommunalités consécutivement à la loi NOTRe, qui a retardé les délais, sachant qu'il y a encore neuf démarches qui sont toujours en cours, qui ne sont pas encore arrêtées. Par contre, il faut savoir qu'une stratégie, lorsque l'on parle vraiment de stratégie et lorsque vous ne voulez pas que cela ne se résume qu'à une accumulation d'actions, une véritable stratégie énergétique à l'échelle d'un territoire s'évalue à long terme. Quand on sait que pour mettre en œuvre un parc éolien il faut six à huit ans, c'est normal que l'on n'ait pas forcément d'objectifs, des notions de résultats dans l'immédiat. C'est quelque chose qui s'évalue à long terme, mais nous avons énormément et je ne pourrai pas les énumérer là parce que cela prendrait du temps, mais nous avons par exemple juste deux ou trois choses chiffrées, sur les Landes d'Armagnac par exemple, la ferme solaire a permis de couvrir 80 % des besoins énergétiques du territoire. Il y a une action très intéressante sur tout ce qui est thermique au niveau du TEPOS de la Haute Saintonge qui utilise énormément la géothermie, il y a aussi sur le thouarsais une multitude d'actions mais qui sont comprises dans un projet global, dans une planification totale d'une politique énergétique. C'est pour cela que cela prend du temps et que l'on n'a pas forcément les effets et les résultats dans l'immédiateté.

M. LE PRESIDENT. - Merci beaucoup.

Je vais mettre aux voix ce superbe rapport.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

N° 30

Vote sur la «Nouvelle politique : règlement d'intervention « Territoires à énergie positive (TEPOS) Nouvelle-Aquitaine »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Front National/ Rassemblement Bleu Marine, Mme Le Guen (Non inscrite)

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE PRESIDENT. - Il est donc adopté à l'unanimité.

PREMIÈRES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE RÉGIONALE POUR LA RÉNOVATION ÉNERGETIQUE DE L'HABITAT PRIVÉ INDIVIDUEL

M. LE PRÉSIDENT. - Et maintenant, toujours dans les économies d'énergie, la politique de rénovation énergétique de l'habitat individuel.

Mme COUTANT. - Merci Président. Ce sujet de politique régionale pour la rénovation énergétique dans le logement privé, nous en avons parlé à plusieurs reprises dans cette enceinte, l'objectif est d'harmoniser les dispositifs qui pouvaient exister dans les trois anciennes Régions, d'aller vers une massification aussi de la rénovation et vers une rénovation globale de l'habitat.

Cette politique s'appuie sur quatre axes d'action, que vous avez en détail dans la délibération :

- Un premier axe qui propose de maintenir un conseil de proximité et de favoriser l'accompagnement tout au long du projet, ce qui est un point important, que l'on ait une porte d'entrée, que le citoyen sache à quelle porte frapper quand il veut rénover son logement et là, on place quand même les espaces Info-énergie dans cet esprit-là. Il y a aussi les artisans, les professionnels du bâtiment, qui ont toute leur place dans cette question de sensibilisation et d'incitation à la rénovation globale, et puis l'objectif est d'accompagner tout au long de la démarche : évidemment le conseil, l'audit, les travaux et le suivi post-travaux, qui est souvent évoqué, parce que faire des travaux d'économie d'énergie si l'on n'a pas le comportement adéquat après, les économies ne sont pas forcément évidentes. Donc il y a ce suivi post-travaux qui est essentiel,

- Un deuxième axe qui est de développer les outils régionaux de soutien financier innovants adaptés pour la rénovation globale, performante toujours. Ce que nous avons voté précédemment dans la session du 13 février, 1 M€ pour les diagnostics et l'accompagnement, 710 € par foyer. Vous pouvez également penser à un dispositif dont on parle régulièrement également dans cette enceinte, Réno'Aqt, qui est une caisse d'avance qui permet là aussi de faciliter le financement des travaux d'économie d'énergie, et puis ce tiers financement dont on a largement parlé également, qui permet de faire une avance là encore sur les travaux, c'est donc l'Agence Régionale des Travaux d'Economie d'Energie qui permet cela, et cette avance sur les travaux ensuite permet de se rémunérer sur les économies générées par les travaux justement,

- Le troisième axe, favoriser la montée en compétences et la structuration des professionnels, c'est toute la question de la formation, formation initiale bien évidemment, dont la Région a la compétence, et la formation continue où il y a des partenariats étroits avec l'ADEME, avec des plateformes importantes (plateforme Praxibat par exemple),

- Et puis l'axe 4, développer une communication et une sensibilisation lisibles et efficaces, à destination des ménages de la Nouvelle-Aquitaine, donc un plan de communication bien évidemment, toujours donner de la visibilité à ces espaces Info-énergie sur notre territoire, travailler avec les plateformes de la rénovation énergétique et les plateformes de l'ADEME, créer une plateforme régionale unique pour que les citoyens puissent savoir là encore comment organiser la logistique des travaux.

Donc toute cette démarche-là nécessite un accompagnement aussi financier, vous avez les détails dans la délibération, l'extension de l'aide à l'accompagnement de la rénovation énergétique donc je parlais précédemment, le million d'euros, également le financement des 52 conseillers Info-énergie de la Région Nouvelle-Aquitaine, et puis la participation au capital de l'Agence Régionale des Travaux d'Economie d'Energie pour une augmentation de capital et aller vers le tiers financement direct. Nous devrions avoir l'accréditation, en tout cas ARTEE devrait avoir l'accréditation courant de l'été 2017.

Sur la visibilité, il est important aussi de préciser ces conférences de presse que nous faisons dans chacun des Départements pour justement préciser les politiques de la Région en termes de rénovation énergétique de l'habitat.

Et pour revenir sur votre intervention concernant les bilans, l'évaluation gaz à effet de serre, etc. on l'a fait aussi à plusieurs reprises à la fois en Commission et de manière plus large dans le cadre du COPTec puisque l'AREC est un observatoire qui permet de quantifier les consommations d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et l'évolution des énergies renouvelables dans notre Région, donc vous avez toutes ces données-là sur le site de l'AREC à l'échelle Nouvelle-Aquitaine, des données consolidées fin 2015 et tous les ans, nous avons des données renouvelées. Il y a la question des indicateurs qui est souvent soulevée par votre collègue Alexandra SIARRI, sur lesquels nous travaillons aussi, il existe des indicateurs dans le cadre du rapport développement durable, vous avez tous ces indicateurs qui sont listés, et nous ferons une communication, Pierre FROUSTEY me permet d'évoquer cette question-là, lors d'une prochaine Commission, le 29 mai 2017, pour justement évoquer les indicateurs liés au programme développement durable de la Région, mais également à la stratégie nationale bas carbone que nous devons suivre si nous souhaitons atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Y a-t-il des observations à ce dossier ?

M. PUYJALON. - Désolé Monsieur le Président, vous aurez la version masculine et à moustaches d'Alexandra SIARRI, empêchée ce matin pour venir ici.

Monsieur le Président, mes chers collègues, vous souhaitez massifier les actions de rénovation énergétique et évidemment, notre groupe vous suit dans cette direction. C'est la seule façon de relever les défis qui s'imposent. Deux questions récurrentes restent pour autant sans réponse : quel est le diagnostic aujourd'hui ? Quel est le bilan des aides directes aux travaux ponctuels déjà effectués ? Quelle est l'ampleur de l'effort à fournir pour atteindre votre ambition ? En outre, plus précisément, comment être convaincu que votre objectif de 40 000 à 90 000 logements du parc privé à rénover par an est réaliste et sérieux au regard de l'objectif des 1500 diagnostics annuels pour la période 2017-2018 que vous vous êtes assigné ? Quels moyens exacts seront dédiés à ARTEE ? Comment évaluerons-nous leurs actions, notamment si les bénéficiaires ne peuvent pas rembourser leur prêt ? Les liens avec les collectivités infrarégionales qui ont généré également des dispositifs, c'est d'autant plus important que les publics à revenus modestes et un peu plus constituent le cœur de cible de cette délibération. Les CCAS, les MDSI ont donc à jouer un rôle déterminant.

Merci.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Je donne la parole à Françoise COUTANT pour répondre sur les questions précises qui ont été posées.

Mme COUTANT. - Sur la question de l'évaluation, je crois que je l'ai dit tout à l'heure mais je vais repréciser, sur les 40 000 à 90 000 logements à rénover par an, c'est ce qui est inscrit dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte, 500 000 logements par an à l'échelle nationale, ce qui fait une part pour la Nouvelle-Aquitaine de 40 000 à 90 000 logements. Évidemment, nous en sommes loin, c'est pour cela que nous souhaitons mener une politique offensive mais quand vous dites 1500 diagnostics, ces 1500 diagnostics sont aidés, avec des conditions de ressources bien évidemment, cela n'englobe pas l'ensemble des logements rénovés à l'échelle Nouvelle-Aquitaine et je l'avais précisé à Alexandra SIARRI en Commission et à plusieurs reprises ici. Il y a tout le volet précarité énergétique qui est géré à d'autres niveaux, avec les aides ANAH, donc il y a un certain nombre de logements que l'on peut ajouter à ces 1500 dont nous parlons, il y a aussi toutes les personnes dans cette grande Région qui ont tout à fait les moyens de pratiquer la rénovation énergétique de leur logement sans avoir les aides de la Région. Si l'on ajoute tout cela, je ne dis pas que l'on arrive à 40 000 logements mais on est bien au-delà des 1500 que vous évoquez, qui correspondent à ce que l'on aide en termes de diagnostic, je le rappelle. Donc sur ce point-là, on fait tous les efforts nécessaires et on espère y arriver justement en travaillant de manière beaucoup plus collaborative, avec l'ensemble des collectivités locales, mais aussi avec les syndicats départementaux d'énergie et d'électricité, avec les Conseils Départementaux qui sont eux sur le volet précarité énergétique, l'objectif est d'aller ensemble, d'avoir une dynamique collective vers les objectifs que nous nous sommes fixés.

Sur l'évaluation, je ne sais plus comment le répéter parce que j'ai toujours les mêmes questions et j'apporte une réponse, peut-être que la réponse ne correspond pas mais il me semble quand même que nous avons un organisme qui s'appelle l'AREC, qui est un observatoire qui quantifie chaque année, je l'ai dit précédemment, je le répète, les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle de notre Région, la consommation d'énergie à l'échelle de notre Région, et l'évolution des énergies renouvelables. C'est également fait par secteur, donc on sait quel est l'impact des politiques Région par secteur sur la Nouvelle-Aquitaine, vous avez tout cela sur le site de l'AREC, vous pouvez y aller et cela a été présenté aussi en Commission et dans le cadre du COPTEC. Je veux bien refaire une présentation si vous le souhaitez, il suffira de demander.

Et puis sur la question de l'évaluation via les indicateurs, c'est un sujet aussi très important, je l'ai évoqué en préambule de mon intervention, nous avons ces indicateurs, ils sont déclinés à l'échelle nationale, on peut les décliner à l'échelle régionale par rapport au développement durable, de manière très globale, pas seulement sur les questions énergétiques, de manière beaucoup plus globale, et également sur cette stratégie nationale bas carbone que nous intégrons en Région Nouvelle-Aquitaine et pour que tout le monde soit parfaitement au fait de ce qui existe, vous aurez, lors de la Commission du 29 mai, encore davantage de précisions avec les indicateurs listés. Mais n'hésitez pas à aller voir sur le site de la Région, sur le volet « développement durable », vous avez l'ensemble des indicateurs qui sont listés, qui existaient dans les trois ex-Régions.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Je mets aux voix ce rapport.

Qui est de l'avis de l'adopter le manifeste en levant la main.

Abstention ?

Vote contre ?

Unanimité.

Je vous remercie.

N° 31

Vote sur les «Premières orientations de la politique régionale pour la rénovation énergétique de l'habitat privé individuel »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Front National/ Rassemblement Bleu Marine, Mme Le Guen (Non inscrite)

ADOpte A L'UNANIMITE

**CONTRATS DE PLAN INTERRÉGIONAUX ÉTAT – RÉGIONS 2015-2020, ADOPTION
CPIER VALLÉE DU LOT 2015-2020, CONVENTION D'APPLICATION DU PLAN
GARONNE 2015-2020**

M. LE PRÉSIDENT. - Notre dernier rapport avant les motions est les contrats de plan interrégionaux CPIER Vallée du Lot 2015-2020, application du Plan Garonne.

M. THIERRY. - Merci Monsieur le Président, l'objectif de ce rapport est de soumettre au vote de l'Assemblée régionale deux documents qui sont issus du volet interrégional du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020. Avant d'entrer dans les détails, peut-être vous rappeler que le volet interrégional du CPER décline des programmes partenariaux, sectorisés, entre l'Etat et la Région à l'échelle par exemple de Massifs ou de bassins versants. Ces programmes partenariaux se déclinent eux-mêmes sous la forme de deux documents plus précis et opérationnels : dans un premier temps, c'est le Contrat de Plan Interrégional Etat-Région du territoire concerné, c'est le cas dans la délibération de la Vallée du Lot, et dans un deuxième temps, via la convention d'application qui décline le programme opérationnel et financier et c'est le cas du Plan Garonne dans ce rapport.

Vous l'avez compris, la Vallée du Lot est aujourd'hui à la première phase de contractualisation et le Plan Garonne à la deuxième et dernière phase et ce sont ces différents stades d'avancement qui expliquent d'ailleurs le niveau de détail qui n'est pas le même dans les deux cas, notamment en ce qui concerne la répartition des partenariats financiers.

Ce contexte général posé, quelques mots sur les deux dossiers. Concernant le CPIER Vallée du Lot, ce dernier vise à intégrer les projets et les démarches ayant une dimension interrégionales structurante à l'échelle de la rivière du Lot, donc le périmètre géographique est tout le bassin versant de la rivière. L'échelle interrégionale apporte une vraie plus-value aux quatre CPER en place, je les rappelle : Aquitaine, Auvergne, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, et ces approches interrégionales se déclinent en trois axes stratégiques :

- Le premier, développer l'usage de la rivière et conforter sa vocation touristique,
- Le deuxième, garantir la sécurité des biens et des personnes par la prévention des risques d'inondation,
- Et le troisième, préserver et restaurer les espèces et les milieux aquatiques.

Comme évoqué au début de mon propos, la participation de la Région Nouvelle-Aquitaine, comme celle d'Occitanie d'ailleurs, sera détaillée plus tard au moment de la convention d'application qui viendra après, et cette convention sera bien évidemment également soumise à l'Assemblée plénière.

Quelques mots aussi sur la convention d'application cette fois-ci du CPIER Plan Garonne, la convention vient définir les engagements mutuels des signataires et préciser les modalités de mise en œuvre du programme d'investissement. Pour mémoire, le CPIER Garonne s'articule autour de deux thématiques qui sont assez semblables à ce que je viens d'évoquer sur la Vallée du Lot :

- Le premier est préserver et restaurer les espèces et milieux aquatiques,

- Et le deuxième est garantir la sécurité des biens et des personnes par la prévention des risques d'inondation.

En ce qui concerne les aspects financiers, l'Etat, la Région Nouvelle-Aquitaine, la Région Occitanie et l'Agence de l'eau Adour-Garonne ont contractualisé un programme d'investissements pour ce Plan Garonne pour un montant total d'un peu plus de 36 M€. La répartition financière est la suivante : l'Etat un peu plus de 12 M€, la Région Nouvelle-Aquitaine 6 M€, la Région Occitanie 6 M€, et enfin l'Agence de l'eau Adour-Garonne 12 M€.

Voilà en quelques mots, Monsieur le Président, en trois minutes.

M. LE PRESIDENT. - Super Nicolas.

Y a-t-il des observations ?

M. DIONIS DU SEJOUR. - Monsieur le Président, le groupe UDI votera bien sûr cette délibération parce que l'outil CPIER est une déclinaison pertinente du CPER quand il y a une vraie dimension interrégionale et a fortiori, je pense que les élus du Lot-et-Garonne soutiendront une délibération qui finance le Lot et la Garonne.

Mais je voudrais pointer, et cela a été fait d'ailleurs par le vice-Président, une différence de fond. Le Plan Lot a trois volets et le Lot le mérite, c'est une superbe rivière : inondation, biodiversité et offre touristique. Sur le Plan Garonne, on est toujours, mais c'est traditionnelle, mais c'est là qu'il faut que l'on bouge et c'est là qu'il faut de l'innovation, sur inondation, biodiversité, il faut que l'on construise un volet touristique. La Garonne est un paysage somptueux et donc il faut que l'on fasse émerger notamment berges de Garonne, le fait de faire rouler les vélos le long du canal n'a rien à voir au point de vue attractivité touristique, à faire, ce qu'a fait notamment la Loire, vous allez me dire l'on n'a pas les châteaux mais je vous assure, la Garonne est somptueuse. Je voudrais juste, et on vous fera des propositions dans ce sens, vous dire que petit à petit, on construira une offre touristique berges de Garonne, Garonne.

M. LE PRESIDENT. - Merci. Je suis aussi amoureux des berges de Garonne que vous.

Y a-t-il d'autres observations ?

M. BOUSQUET-CASSAGNE. - Monsieur le Président, nous pensons que ce CPIER est nécessaire pour le développement touristique et les différentes activités riveraines de la Vallée du Lot. L'enveloppe financière conséquente pour ce petit bout de Nouvelle-Aquitaine, uniquement situé en Lot-et-Garonne, est une bonne chose. De fait, nous voterons en faveur de cette délibération.

Cependant, nous relevons deux points de vigilance qui auraient un impact négatif sur l'agriculture s'ils n'étaient pas traités avec la plus grande attention de la part des services de la Région et de l'Agence de l'eau. Tout d'abord, en ce qui concerne la restauration de la continuité écologique, c'est-à-dire l'enlèvement des seuils sur les affluents du Lot, il est indispensable de travailler en concertation avec les agriculteurs concernés, afin de trouver les meilleures solutions et qu'ils puissent être aidés. Par exemple, sur la rivière Haut Vignon dans le sud du Lot-et-Garonne, les agriculteurs ont mis des seuils pour pouvoir pomper l'eau l'été avec leurs propres pompes et ils travaillent avec le syndicat de rivière et la Chambre d'agriculture pour faire financer les solutions alternatives afin d'enlever ces seuils mais de continuer le pompage.

Par ailleurs, en ce qui concerne le risque inondation, il faudrait mettre en place le même schéma de concertation avec les agriculteurs car il faut savoir que très souvent, les exploitants doivent laisser inonder leurs terres en amont afin que l'eau n'inonde pas les villes lors des crues. Là aussi, la Chambre d'agriculture va travailler avec le syndicat de rivière Haut Vignon dans le but de trouver des financements pour que les agriculteurs volontaires laissent inonder leurs terres tout en étant indemnisés. C'est donc dans ce sens qu'il faudrait avancer afin que les agriculteurs ne soient pas les victimes collatérales de ce Contrat de Plan.

Nous avons malgré tout de grandes inquiétudes car dans cette ambiance de fin de règne gouvernemental, votre amie, Madame ROYAL, vient de nommer par arrêté ministériel son ancien chef de cabinet à la Direction de l'Agence de l'eau Garonne-Adour. Il s'agit de Guillaume CHOISY qui, avant de devenir le collaborateur de la Ministre, a été un permanent de la Confédération paysanne.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Il y en a qui sont à la Confédération paysanne, d'autres qui sont dans d'autres syndicats, n'est-ce pas Monsieur BOUSQUET-CASSAGNE ? Je vois bien de qui vous êtes le porte-parole.

La vice-Présidente chargée du tourisme me rappelle que sur les berges de Garonne, nous accompagnons aussi, dans le cadre du soutien à l'itinérance fluviale, on essaye d'avoir une politique globale avec... parce que le tourisme est aussi une compétence partagée, donc c'est toujours compliqué. Mais c'est noté.

Je ne sais pas si Nicolas veut ajouter quelque chose...

M. THIERRY. - Oui, merci Monsieur le Président, en deux mots, il y a effectivement une différence, il y a le volet touristique qui n'est pas présent sur la Garonne mais c'est vrai que pour être tout à fait honnête, les négociations ont été longues puisque le CPER pour l'Aquitaine avait été signé en juillet 2015 et on est en 2017 et l'aspect interrégional arrive maintenant donc c'est vrai qu'avec l'Etat et les Régions, cela a été très long et c'est vrai qu'il y a eu, au niveau du Lot, une pression et une priorité donnée par les élus locaux à l'aspect touristique, qu'il y a peut-être moins eue au niveau Garonne et c'est peut-être moins ressorti. Donc c'est lié à la fois au timing qui a été très long, mais...

Ensuite, sur la question des seuils, évidemment quand il y a effacement d'un seuil pour la continuité écologique et c'est systématiquement le cas et on pilote cela avec les Agences de l'eau, systématiquement et en concertation avec les agriculteurs, quand on arrive dans des situations de blocage, il y a aussi une autre situation qui est parfois l'aménagement des seuils existants pour assurer une continuité écologique même si c'est moins efficace, donc sans faire de jeu de mots, on gère cela au fil de l'eau mais cela ne se fait pas de manière verticale parce que de toute façon, cela ne marche pas. Il y a donc systématiquement discussion parce que l'on est très conscient que de toute façon, sans les agriculteurs, la préservation ou la gestion des rivières ne se fait pas. On est très attentif à cela.

M. BITEAU. - Très rapidement, juste revenir à des fondamentaux, avant de revenir à ces fondamentaux ne pas entrer dans la polémique autour de la nomination de Guillaume CHOISY, j'ai eu le plaisir de travailler avec Guillaume, je vous demande de cesser ces procès d'intention et d'attendre ce qu'il est capable de vous proposer comme résultat, et

pour avoir travaillé longtemps avec l'actuel directeur de l'Agence, je ne suis pas sûr que ce soit pire. C'est mon analyse tout à fait personnelle.

Ensuite, rappeler des fondamentaux au sujet de la loi sur l'eau, cela va être très bref : article 1 de la loi sur l'eau : « l'eau est un bien commun » et donc il faut le gérer en tant que tel. Article 2 de la loi sur l'eau qui hiérarchise les priorités, la priorité 1 est l'eau potable, la priorité 2 est le bon état des milieux écologiques et la priorité 3 seulement est l'eau économique. Donc quand j'entends des agriculteurs me dire : on fait des barrages pour pouvoir capter de l'eau, il faut quand même se référer à la loi et revenir aux fondamentaux. A fortiori quand on veut donner des logiques économiques transversales autour de cette ressource en eau comme le tourisme par exemple, il faut respecter ces deux premiers articles de la loi sur l'eau, sinon on ne pourra rien déployer autour de ce tourisme, autour de la ressource en eau, que ce soit dans le Lot ou ailleurs. Attention à ne pas inverser les priorités telles qu'elles sont énoncées dans la loi sur l'eau.

M. LE PRESIDENT. - Je vais profiter de cette réflexion de Benoît BITEAU pour dire deux choses sur l'eau. L'état de la planète va vite nous mettre d'accord. On a réuni, il y a quelques semaines, les experts universitaires, qui ne participent pas au dialogue un peu de sourds qu'il y a souvent sur l'eau, la quantité d'eau va être divisée par deux, donc on va être vite d'accord là-dessus.

Deuxièmement, je ne désespère pas d'arriver à un consensus sur une politique de l'eau. Tout le monde est d'accord qu'il nous faut avoir la meilleure qualité de l'eau et utiliser l'eau de la manière la plus intelligente. Il faudra que l'on passe un jour à utiliser l'eau en ville, en campagne, comme les israéliens, donc on a des efforts technologiques à faire. On aura besoin d'eau, les agriculteurs ont besoin d'eau, il faudra que les villes se plantent, au sens planter, on ne peut pas garder des villes minérales telles qu'elles sont, donc il va falloir utiliser l'eau en ville, j'avais commencé cela quand je présidais la CUB, comment utilise-t-on les eaux grises d'une ville pour arroser les plantes. Quand vous voyez que l'on utilise encore de l'eau d'Evian si j'ose dire, pour arroser les platebandes ou les massifs, ce n'est pas sérieux. Si nous n'arrivons pas à élaborer un consensus, cela ne va pas marcher.

Voilà mes chers collègues ce que je voulais dire et d'ailleurs, le SRADDET va nous amener, Nicolas, à nous occuper de ce domaine.

Je mets ce rapport aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

N° 34

Vote sur « Contrats de plan interrégionaux »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Front National/ Rassemblement Bleu Marine, Mme Le Guen (Non inscrite)

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE PRESIDENT. - Ce dossier est donc adopté, je vous en remercie, à l'unanimité.

Avant, mes chers collègues, de passer aux motions, et je vous remercie, après la montée d'adrénaline d'hier matin, du travail commun que nous avons fait. C'était un peu la première fois où l'on fonctionnait sur deux jours-un jour et demi, je pense que c'est mieux que même si mon instinct m'y pousse, de forcer la nuit. Il y a une meilleure sérénité, en même temps chacun sent très bien qu'il faut garder une attention.

La deuxième observation que je ferais est que plénière après plénière, un peu plus d'un an après cette fusion, nous sommes entrés, depuis plusieurs plénières, ne serait-ce qu'avec le Budget, les Comptes Administratifs, vraiment dans la fabrication d'une nouvelle Région et dans des politiques. Regardez ce que nous avons fait : le nouveau Règlement du tourisme, l'harmonisation des actions de solidarité internationale, de transition énergétique, la jeunesse, des choses plus ponctuelles sur le télétravail, la rénovation des gares, et vraiment je remercie tous les collègues ici de l'attention qu'ils ont portée à chacun de ces dossiers. On voit bien qu'il y a, sur la plupart des dossiers, une grande unanimité et il est important aussi, je le dis aux Présidents de Commissions, je le dis à chacun des collègues, de bien investir les Commissions. Le travail en Commission est fondamental, d'autant que nous le coopérons aussi avec les membres du CESR en direct, nous sommes la seule Région de France à co-construire ou co-opérer un certain nombre, même si c'est cette Assemblée qui a la décision finale mais nous co-construisons, co-opérons les politiques publiques avec le CES. Vous allez dans toutes les Régions de France, vous n'avez rien de mieux sur les étagères. Je voudrais d'ailleurs rappeler que cette création à laquelle je tiens personnellement, vient de deux hommes : André LABARRERE et Jacques CASTAING.

Troisième observation, sur l'aménagement du territoire qui vraiment fait partie, vous l'avez compris, pour moi, d'un défi à la fois politique, intellectuel, culturel et technique considérable, je pense qu'il faut que nous l'abordions d'une manière plus politique que par le biais d'un acronyme. Si je fais une conférence de presse avec Gérard VANDENBROUCKE pour lancer le SRADDET, d'abord la presse ne sera pas là et ensuite, personne n'y comprendra rien. Si l'on veut mobiliser tout le monde, je pense qu'il faut que nous ayons un slogan, une marque, et la marque que je vous propose est « Ensemble, imaginons la Nouvelle-Aquitaine », tout simplement. Nous sommes au seuil d'une longue Histoire, Il faut bâtir cette Région ensemble, par ses transports, sa jeunesse, ses emplois, sa formation, son éducation, sa recherche, donc il faut que nous imaginions cette nouvelle Région, ensemble et pas simplement que nous l'aménagions. Il y a un travail vers le haut.

MOTIONS

M. LE PRESIDENT. - Je vous propose maintenant de passer aux motions.

M. (intervention hors micro inaudible). – Monsieur le Président, on peut...

M. LE PRESIDENT. - Non.

M. LE PRESIDENT. - Je vous propose de passer aux motions.

M. (intervention hors micro inaudible). C'est de la démocratie ensemble, bravo.

M. LE PRESIDENT. - Oui. Je ne voulais pas remettre... je me suis bien gardé de parler de l'Europe, vous avez noté quand même, parce que je me suis dit : mon Jacques COLOMBIER va me ressortir...

M. (intervention hors micro inaudible). Ce sont Les Républicains.

M. LE PRESIDENT. - Pardon, LR.

On a une première motion sur l'appel des maires contre la crise humanitaire.

MOTION

« SOUTIEN DU CONSEIL REGIONAL DE LA NOUVELLE-AQUITAINE A « L'APPEL DES MAIRES CONTRE LA CRISE HUMANITAIRE EN AFRIQUE »

Mme MOGA. - Monsieur le Président, chers collègues, il vous semble peut-être que nous sommes loin de nos compétences, pourtant, nous sommes tout à fait dans notre rôle puisqu'il s'agit de relayer et d'appuyer la démarche de nos collègues maires qui souhaitent qu'une mobilisation générale s'organise contre la famine qui affecte d'ores et déjà 20 millions de personnes en Afrique, notamment des enfants. Je vous renvoie sur ce point à la cartographie qui a été publiée dans *Le Monde* ces derniers jours et à l'alerte exceptionnelle qui a été lancée par les ONG, qui estiment que nous sommes à la veille de la plus grande catastrophe humanitaire depuis la Seconde guerre mondiale. Nous ne pouvons pas rester sourds à ce drame et donc notre motion pourrait inciter d'autres collectivités territoriales à se mobiliser.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci. J'applaudis des deux mains à cette motion.

Y a-t-il des oppositions ?

Jacques COLOMBIER, ce n'est pas forcément pour une opposition.

M. COLOMBIER. - Explication de vote, vous avez de l'humour, on va en avoir tout à l'heure sur une motion que je découvre, que du reste vous présentez en séance, je ne sais pas si c'est très légal, nous verrons.

M. LE PRESIDENT. - Je ne sais pas.

M. COLOMBIER. - Ma chère collègue, nous sommes bien entendu tous sensibles à ce genre de drame mais je ne vois pas le rapport entre la Région, vous dites : mais c'est parce que ce sont les maires qui présentent, et votre Président de groupe nous a dit : on nous a demandé de présenter cela. C'est bien, mais il y a d'autres drames dans le monde, il y en a ici. Je rappelle quand même qu'en réunion de Présidents de groupes, le Président nous avait bien dit que nous devons présenter des motions qui avaient rapport avec nos compétences, ou la Région, ou la vie régionale. Je pense que si nous allons sur des crises humanitaires et mondiales, j'ai peur que nous ayons une pluie de motions de divers groupes, etc. Nous sommes tout à fait sensibles au drame que subit l'Afrique (sécheresse, famine) mais personnellement, je ne vois pas ce que cela vient faire avec le Conseil Régional. On va nous accuser sans doute, Monsieur le Président allez mettre votre mot, d'« inhumanité » de notre part mais personnellement, nous ne prendrons pas part au vote de cette motion, tout en reconnaissant tout à fait son contenu et nous estimons que c'est dans d'autres cénacles et un autre niveau que ces problèmes peuvent se régler.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Mme AMMOUCHE-MILHIET. - Monsieur le Président, chers collègues, à l'heure où l'on nous offrait hier des tomates sans pesticides, où le gaspillage alimentaire est à juste titre une préoccupation pour nous, d'autres souffrent de malnutrition. Il serait donc paradoxal de ne pas les soutenir, de ne pas faire preuve de la plus élémentaire humanité, nous nous mobilisons bien modestement pour eux. Ce vœu humaniste permet de mettre en lumière une crise encore insuffisamment relayée par les médias et y compris par le service public. De grands sujets doivent parfois être abordés quand ils ont des conséquences sur la coexistence pacifique des peuples. Il convient d'envisager le monde dans sa globalité et les crises en Afrique font également le terreau du terrorisme, que l'on combat tous.

Le groupe PRG votera favorablement envers cette motion.

Merci pour votre écoute.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Le groupe UDI votera cette motion, tout d'abord parce qu'il faut se poser une question simple par rapport à un problème comme celui-là : est-ce que l'on fait notre part du travail ? Modestement, à hauteur de ce qu'est la Région, dans le cadre de ses outils coopération décentralisée, etc. Est-ce qu'on l'a fait, notamment par rapport à cette partie de la planète qui est l'Afrique et qui est l'Afrique qui souffre de la famine, c'est-à-dire Éthiopie, Soudan, mais aussi Nigéria et c'est nouveau, l'Afrique de l'ouest, et donc je pense qu'il y aura une question au-delà de cette motion, à se poser sur la coopération décentralisée de la Région vis-à-vis de cette partie du monde.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Mme MOGA. - Simplement répondre à Monsieur COLOMBIER que la solidarité et l'humanisme ne s'arrêtent pas aux frontières de la Nouvelle-Aquitaine, je suis désolée Monsieur.

Mme BOUDINEAU. - Puisque la politique de coopération décentralisée de la Région est évoquée, nous ne sommes pas en coopération décentralisée avec cette zone précisément. Avec l'Afrique, c'est le Sénégal, c'est le Burkina-Faso, mais on n'est pas sur la Somalie ou... Dans le cadre de la coopération décentralisée, on a eu l'occasion de voter des

secours quand il y a eu certains drames ou phénomènes climatiques, qui étaient Haïti, Madagascar, où là existent des coopérations décentralisées. Géographiquement, nous ne sommes pas sur cette zone.

M. LE PRESIDENT. - Je vais mettre aux voix cette motion.

Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main.

Qui est contre ?

Qui ne prend pas part au vote ?

MOTION

Vote sur la Motion «Soutien du Conseil régional de la Nouvelle-Aquitaine à l'appel des Maires contre la crise humanitaire en Afrique »

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés,
- **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Front National/ Rassemblement Bleu Marine, Mme Le Guen (Non inscrite)

ADOPTE A L'UNANIMITE

MOTION

« DEMANDE A LA MINISTRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION AUDREY AZOULAY AINSI QU'AU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE RADIO FRANCE MATHIEU GALLET LE MAINTIEN DES ANTENNES LOCALES FIP »

M. LE PRESIDENT. - Ensuite, j'ai une motion, Stéphane DELPEYRAT du groupe PS et apparentés, PRG, Ecologistes.

M. DELPEYRAT. - Oui, un peut tout le monde désormais, à l'exception du groupe FN, je ne sais pas pourquoi d'ailleurs. Il s'agit d'une motion de soutien à la radio FIP, qui rencontre aujourd'hui des difficultés et dont l'ensemble des élus bordelais mais pas seulement, de la Région, souhaitent le maintien sous une forme ou sous une autre puisqu'il y a désormais un projet de suppression des antennes locales de FIP. La motion est signée par notre groupe, par les Ecologistes, par le MoDem, l'UDI, LR et CPNT.

M. COLOMBIER. - Je pose la question qu'a sous-tendue Stéphane DELPEYRAT, on nous propose une motion des groupes de Gauche, Ecologistes et PRG, il y a quelques jours, dans les temps du reste, et on nous distribue il y a quelques minutes la même motion, mais avec tous les groupes de l'Assemblée sauf le nôtre. Je ne sais pas si c'est à votre initiative, pourquoi ? Comment ont été pris les contacts ? Pourquoi y a-t-il peut-être, je n'ose le penser, une discrimination de votre part, n'est-ce pas ?

M. COLOMBIER. - Vous aimez beaucoup ce mot, une discrimination ou une mise à l'écart du groupe FN, qui est un groupe important, je pense, dans cette Assemblée. Je peux savoir d'où vient cette initiative ? Vous ne le savez pas, votre Président de groupe Socialistes ne le sait pas, c'est un grand mystère.

M. DELPEYRAT. - Monsieur le Président, il n'y a aucune ambiguïté, il se trouve que cette motion est arrivée dans les délais, que certains groupes composant l'Assemblée nous ont fait savoir qu'ils souhaitaient s'associer à cette motion, si vous souhaitez le faire...

M. COLOMBIER. - Ah c'est cela, vous renversez la question, ce sont les groupes qui ont demandé cette motion.

M. DELPEYRAT. - Absolument.

M. COLOMBIER. - Je n'y crois pas beaucoup mon cher collègue.

M. LE PRESIDENT. - Jacques COLOMBIER, vous souhaitez vous associer à cette motion ?

M. DELPEYRAT. - C'est la réalité pourtant.

M. COLOMBIER. - Non.

M. COLOMBIER. - Le piège semble se refermer, c'est votre initiative, ne le croyez pas, on va s'en dégager sans problème. Quand on est Président d'un Conseil Régional Monsieur le Président, on regarde un peu à l'avance ce que sont les motions et quand une motion arrive au dernier moment, on essaye de savoir ce qui s'est passé. Voyant, me semble-t-il, c'est le bon sens, que des groupes d'opposition veulent s'associer à cette motion, on se

tourne vers le seul groupe qu'apparemment on n'aurait pas contacté et on dit : voulez-vous vous y associer ? Mais on ne le fait pas au dernier moment, une fois que l'on a déposé sur nos pupitres. Je vais être très clair, je prends cela comme l'éternelle ancienne, le groupe FN ainsi que ce mouvement n'est pas républicain, vous êtes en dehors de la République, « patin-couffin et patin-couffin ». Soyons clairs, nous n'avons pas été invités à participer à cette motion, nous ne prendrons donc pas part au vote, mais en précisant bien entendu que nous sommes tout à fait pour le maintien et nous le ferons savoir du reste à sa directrice générale, je regardais sur internet qui était cette personne, nous ferons savoir que nous sommes bien entendu pour le maintien des stations locales de FIP dont je pense beaucoup de gens chez nous sont des auditeurs et auditrices.

Je me permets, à l'issue de cette motion, vu la motion précédente, nous allons déposer à la prochaine Assemblée plénière, cela n'a pas de rapport avec le Conseil Régional mais peut-être une motion de soutien à la défense des chrétiens d'Orient. Nous allons voir si cette Assemblée, dans une démarche tout à fait humanitaire, pourrait s'y associer.

Quoi qu'il en soit, nous ne prendrons pas part au vote, mais nous sommes tout à fait d'accord avec cette motion.

M. LE PRESIDENT. - Je note le soutien de l'Assemblée, la non-participation au vote mais pas l'hostilité du FN.

M. LE PRESIDENT. - Je vous remercie.

MOTION

Vote sur la Motion «Demande à la Ministre de la Culture et de la communication Audrey AZOULAY ainsi qu'au Président Directeur général de Radio France, Mathieu GALLET, le maintien des antennes locales FIP »

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés,
- **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Front National/ Rassemblement Bleu Marine, Mme Le Guen (Non inscrite)

ADOpte A L'UNANIMITE

QUESTION ORALE

M. LE PRESIDENT. - J'ai une question orale de Monsieur DRAPRON.

M. DRAPRON. - Cela va vous faire plaisir, ou peut-être pas.

C'est une question orale qui porte sur l'amendement que nos collègues Ecologistes et Citoyens ainsi que PRG nous ont fait adopter le 27 juin dernier. Le 27 juin, vous nous avez proposé le nom de la nouvelle Région, que nous avons voté, pas tous mais quand même, et dans la même session, il avait été voté un amendement proposé par nos collègues Ecologistes et PRG qui faisait état, sur toute la communication institutionnelle, qu'il soit fait référence aux noms des trois ex-Régions. Près d'un an après, il semblerait qu'au regard de la communication faite par la Région - on a l'exemple en face de nous - il manque systématiquement sous le logo la notion du nom des trois ex-Régions. Bien sûr, nous sommes convaincus qu'il s'agit d'un simple oubli Monsieur le Président, donc nous vous demandons de bien vouloir rectifier la situation afin de respecter le vote de notre Assemblée et de prendre cette décision seul car comme le disait Georges CLEMENCEAU : « pour prendre une décision, il faut être un nombre impair de personnes et trois, c'est déjà trop ». Notre question est donc : pouvons-nous espérer Monsieur le Président, que vous répariez cet oubli en prenant la décision d'indiquer, comme le demande l'amendement du 27 juin dernier, la référence aux trois ex-territoires sur toute la communication de la Région ?

Merci.

M. LE PRESIDENT. - Pour ma part, je rappelle que l'amendement a un an et que la communication va un peu plus vite aujourd'hui. Qu'il y ait une part de texte... d'ailleurs, j'avais une note sur les cahiers de mon DGS, c'est bien marqué « Région Nouvelle-Aquitaine, Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes ».

M. DRAPRON. - Pas en face de moi, c'est peut-être cela qui me gêne. Ce n'est pas en face de nous, sur chaque logo, chaque communication que vous faites. Ce n'est pas une critique, je comprends, cela fait à peine un an, notre question est juste de vous demander est-ce que vous allez rectifier ? C'est tout, on est convaincu qu'il s'agit simplement d'un oubli.

M. LE PRESIDENT. - Aujourd'hui, en matière d'attractivité internationale, il faut être clair, si je mets les trois noms en bas, ils disparaîtront.

M. DRAPRON. - Il ne fallait pas que l'on vote l'amendement alors.

M. LE PRESIDENT. - On a passé tout à l'heure la politique d'export et la politique d'attractivité, il faut choisir. Il faut être professionnel.

M. DRAPRON. - Il ne fallait pas que l'on vote alors, il faut revoter une...

M. LE PRESIDENT. - Aujourd'hui, il faut qu'à la fois on ménage cette sensibilité...

M. DRAPRON. - Qu'en pensent nos amis Verts et PRG ?

M. LE PRESIDENT. - Ce n'est pas un dialogue, je vous ai entendu, je vous réponds.

M. DRAPRON. - Oui mais je ne comprends pas votre réponse.

M. LE PRESIDENT. - Si vous voulez bien éteindre votre micro, cela respecterait l'ordre de cette Assemblée.

On a souligné aussi, il faut bien le voir, j'en discutais avec un élu de Saintonge hier, qu'il y a des territoires qui apparaissent dans cette Région, qui sont des territoires liés à son identité historique et j'en suis ravi, le Pays basque, le Périgord, la Saintonge, le Poitou. Nous retrouvons notre Histoire et je trouve cela plutôt bien, tout en ménageant bien sûr cette susceptibilité qui veut que nous ayons fusionné plusieurs Régions. Il y a le site de Poitiers et de Poitou-Charentes, il y a le site de Limoges et du Limousin mais je crois qu'il faut maintenant, comme nous avons besoin de s'approprier notre nouvelle identité, besoin de lisibilité, d'efficacité et de stabilité, il faudra demain que nous allions vers la Nouvelle-Aquitaine.

Mes chers collègues, je vous remercie.

La séance est levée, et pas suspendue, et il y a un buffet, modeste, Monsieur DRAPRON, qui vous est servi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

ANNEXES

PROCES VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 10 AVRIL 2 2017

Annexe - 1

Page 38 : – Stratégie Prospective – modalités d'élaboration du Schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)

Annexe - 2

Page 60 : – Politique territoriale de la Nouvelle-Aquitaine »

Annexe - 3

Page 122 : – « Règlement d'intervention en faveur de l'aménagement des arrêts ferroviaires et pôles d'échanges multimodaux »

Annexe - 4

Page 153 – « Nouvelle politique en faveur de l'innovation des entreprises par le design – Plan régional 2017-2021 »

Annexe - 5

Page : 166 – « International et attractivité – conventions-cadres de partenariat 2017-2021 entre la Région Nouvelle-Aquitaine et Business France – entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale Nouvelle-Aquitaine (CCIR NA) »

Annexe - 6

Page 153 : – « Règlement d'intervention transitoire pour le développement touristique des territoires de la Nouvelle-Aquitaine »

Annexe - 7

Page 211 – « Motion : Soutien du Conseil régional de la Nouvelle-Aquitaine à l'appel des Maires contre la crise humanitaire en Afrique »

Annexe - 8

Page 212 – « Motion : Demande à la Ministre de la Culture et de la Communication, Audrey AZOULAY ainsi qu'au Président Directeur général de Radio France, Mathieu GALLET, le maintien des antennes locales FIP »

Annexe - 9

Page 213 – Liste des Conseillers Régionaux

ANNEXE 1

**- STRATEGIE PROSPECTIVE – MODELITES D'ELABORATION
DU SCHMA REGIONAL D'AMENAGEMENT DE
DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES
TERRITOIRES (SRADDET) -**

[Diaporama de présentation]



Schéma régional
d'aménagement, de
développement
durable et d'égalité
des territoires
(SRADDET)

Séance plénière du Conseil régional
10 avril 2017 - BORDEAUX

Le cadre légal : loi NOTRe du 7 août 2015

- Elaborer le **projet régional d'aménagement durable et équilibré du territoire** : réduire les déséquilibres et offrir de nouvelles perspectives de développement et de conditions de vie
- Débattre sur les **objectifs** du schéma
- Voter ses **modalités d'élaboration**

Les trois grandes caractéristiques du schéma :

- **Stratégique** : un projet d'avenir pour la région,
- **Intégrateur** : absorption et mise en cohérence de schémas sectoriels (SRIT, SRCE, SCRAE, Plan déchets, stratégie numérique)
- **Prescriptif** : opposable aux documents d'urbanisme (SCoT, PLU, cartes communales, PDU, chartes de PNR, PCAET)

Quelle prescriptivité ?

- **Le Sradet n'est pas un document d'urbanisme** et il ne se substitue pas aux SCoT, PLU ou cartes communales
- Un « rapport d'objectifs » : les documents d'urbanisme (DU) devront **prendre en compte les objectifs** de moyen et long terme du schéma
- Un « fascicule de règles générales » : les DU devront être **compatibles avec les règles générales**

=> dans les domaines fixés par la loi

Exemples de règles générales (SDRIF)

- **L'insertion des infrastructures de transport** doit veiller à maîtriser les impacts induits en termes de bruit, de pollution et de fragmentation des espaces
- **L'étalement de l'activité logistique** le long des axes routiers doit être évité. Les implantations des activités logistiques doivent être compactes afin de limiter la consommation d'espace, dans le respect des orientations relatives aux espaces urbanisés et aux nouveaux espaces d'urbanisation
- **Les extensions des bourgs, villages et hameaux** doivent être limitées, en recherchant la plus grande compacité possible autour de l'urbanisation existante, et doivent être localisées préférentiellement en continuité de l'espace urbanisé des bourgs et villages principaux. À l'horizon 2030, une extension de l'urbanisation de l'ordre de 5 % de leur espace urbanisé communal est possible.

11 domaines fixés par la loi

- Équilibre et égalité des territoires
- Implantation des infrastructures d'intérêt régional
- Désenclavement des territoires ruraux
- Habitat
- Gestion économe du foncier
- Intermodalité et transports
- Maîtrise et valorisation de l'énergie
- Lutte contre le changement climatique
- Pollution de l'air
- Protection et restauration de la biodiversité
- Prévention et gestion des déchets

Un 12^e domaine laissé au choix des Régions

- Aménagement et services numériques

Le schéma doit identifier les **itinéraires routiers d'intérêt régional**

Un schéma élaboré en **cohérence avec les autres schémas régionaux**, en particulier le SRDEII, le CPRDFOP et le SRESRI

=> Appréhender toutes les dimensions de l'aménagement du territoire

Six enjeux à relever :

- Développer de **l'activité** et créer des **emplois** durables
- Offrir une **formation** de qualité, adaptée aux besoins des entreprises et des territoires
- Faciliter l'accès de tous à la **santé**
- Répondre aux besoins de **mobilité** et d'accessibilité par une offre d'infrastructures et de services performante
- Préserver un **maillage urbain** équilibré
- Faire de la **transition écologique et énergétique** un levier de développement économique, d'innovation et d'amélioration de la qualité de vie

L'élaboration du SRADDET : la concertation comme principe

Le lancement :

- Le porter a connaissance du Préfet
- Le débat au sein de la CTAP
- Un évènement démultiplié sur le territoire régional

La concertation : au-delà des obligations réglementaires, condition de l'appropriation du schéma

Modalités de la concertation : appropriation <=> large concertation territoriale

- Etat, départements, métropole, EPCI, communes, établissements publics / SCoT et PLU, AOM / PDU, comité déchets, comité régional de la biodiversité, comités de massif
- Ceser, chambres consulaires, régions limitrophes
- Autres personnes morales concernées par les volets thématiques du schéma
- Grand public

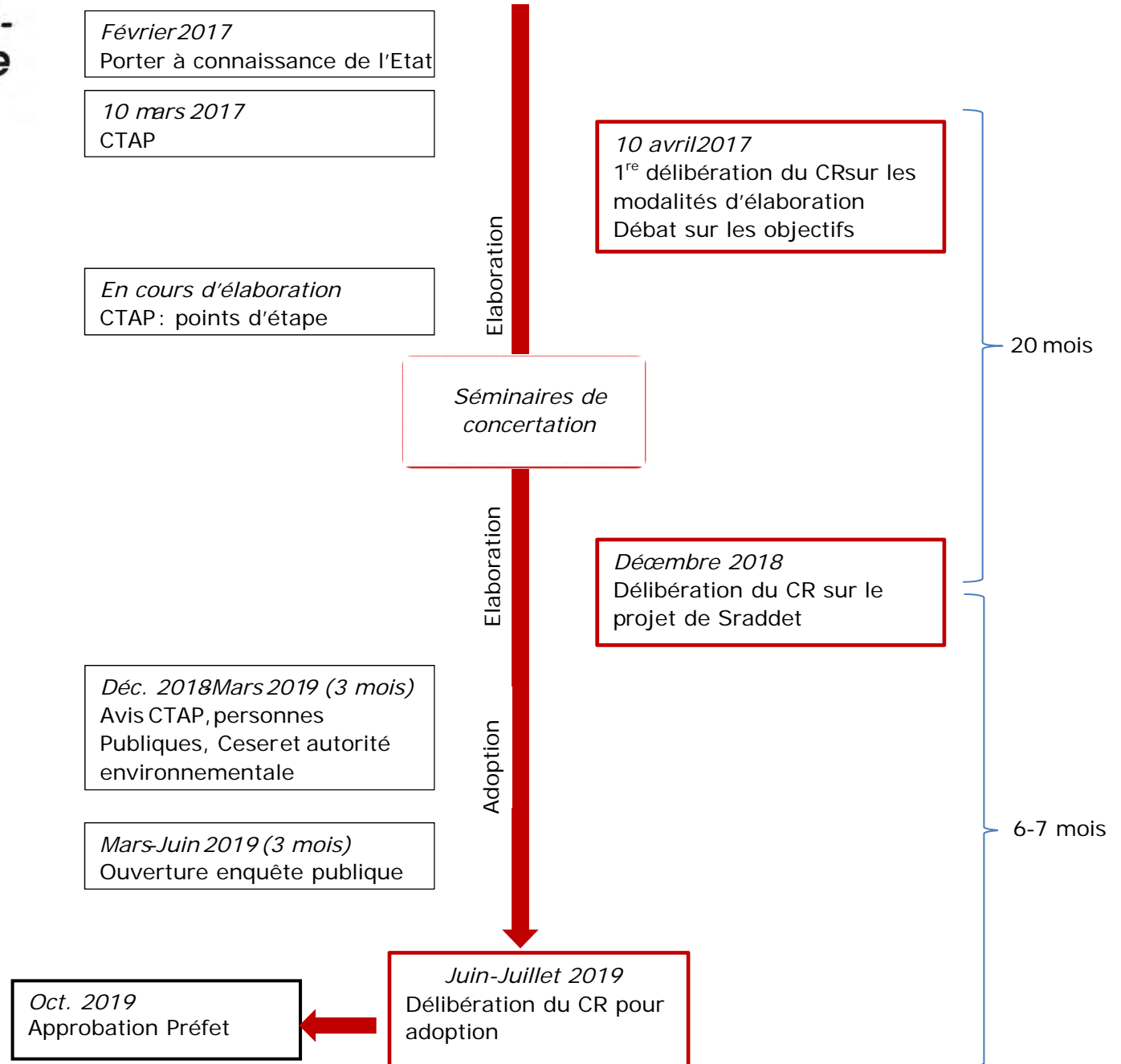
Modalités de concertation :

- **Séminaires sectoriels et séminaires « transverses »** sur l'ensemble du territoire
- **Les SCoT, PLU, PNR, PCAET** : public spécifique
- **Réunions de la CTAP** pour des points d'étape
- **Ouverture d'un portail** d'information et de concertation : grand public et partenaires institutionnels (information et appel à contributions)

Pilotage du schéma :

- **Comité de pilotage stratégique** : VP, élus délégués à l'AT et au numérique, représentants du Ceser, représentants d'organismes compétents en aménagement du territoire et urbanisme
- **Comité de pilotage technique** : DGA/directeurs, pilotes des groupes opérationnels, équipe-projet Datar, Ceser
- **Groupes opérationnels** sectoriels et transversaux

Calendrier prévisionnel



**Diapositives suivantes non projetées,
appui à la présentation orale des six enjeux**

1. Développer de l'activité et créer des emplois durables

- Soutenir la **création** et le **développement** d'activités créatrices **d'emplois**
 - Faire face aux **mutations** en cours
 - Améliorer la **performance** des entreprises (usine du futur)
 - Développer **l'agriculture** et les IAA
 - Développer le **tourisme**
 - Equiper les territoires en **THD**
- => Mettre en œuvre les orientations du **SRDEII**

2. Une formation de qualité adaptée aux besoins de l'économie et des territoires

- Des **lycées** performants, lutte contre le **décrochage scolaire**
- Des pôles **d'enseignement supérieur** d'excellence
- Développement de **l'apprentissage**
- Accès à la **qualification professionnelle**
- Les **pôles d'excellence** (Aérocampus, cuir-luxe)

=> Elaborer le **CPRDFOP**, en cohérence avec le **SRADDET**

3. Faciliter l'accès de tous à la santé

- Lutter contre la **déprise** médicale
- Assurer la **continuité du parcours** du patient
- Développer la **coordination des soins** (outils innovants)
- Réduire les risques par des actions de **prévention**
- Prendre en compte les **impacts sur la santé** de la dégradation de l'environnement dans les projets d'aménagement
- Développer la **démocratie en santé**
- Préparer les territoires aux enjeux de la **révolution médicale**
- Développer la **recherche en soins primaires**
- Renforcer la couverture **numérique** du territoire
- Faciliter l'accès aux **formations** sanitaires et sociales
- Créer de **nouvelles activités** (silver-économie, e-santé...)

4. Répondre aux besoins de mobilité par des infrastructures et des services performants

- Un **réseau** performant et maillé (fer, route, mer, air)
- Des **services** maillés et optimisés
- Des **déplacements fluides** et continus
- Des **usages intermodaux** facilités
- Les effets **LGV** diffusés sur le territoire
- Le développement du **fret multimodal**
- L'ouverture à **l'international**

5. Préserver un maillage urbain équilibré

- Développer les **coopérations**
- **Maitriser l'étalement** urbain
- Restructurer les espaces **péri-urbains**
- Assurer une gestion sobre du **foncier**
- Redynamiser les **centres-villes et centres-bourgs**
- Lutter contre les **déserts médicaux**
- Améliorer la qualité de **l'habitat**
- Assurer une offre de **logements** adaptée aux besoins de la population

6. Faire de la transition écologique et énergétique un levier de développement économique, d'innovation et de qualité de vie (énergie-climat)

- Atteindre la **sobriété et l'efficacité énergétiques**
- Développer des **modèles** d'aménagement sobres en ressources naturelles
- Créer de **nouvelles activités**
- Développer les **EnR**
- Développer de **nouvelles sources** d'énergie et leurs usages pour le transport
- Développer le **travail à distance**
- Planifier les aménagements en intégrant les **risques**

6. Faire de la transition écologique et énergétique un levier de développement économique, d'innovation et de qualité de vie (écologie)

- Protéger la **nature** et limiter l'empreinte écologique
- Offrir une bonne qualité de **l'air**
- Garantir la qualité de **l'eau** et sa disponibilité
- Limiter **l'artificialisation des sols**
- Préserver les **paysages** et la **biodiversité**
- Développer **l'économie circulaire**
- Innover pour limiter la **consommation** des ressources naturelles
- Concilier les **différents usages** du territoire (littoral, montagne...) en préservant les ressources naturelles

ANNEXE 2

- POLITIQUE CONTRACTUELLE TERRITORIALE DE LA NOUVELLE-AQUITAINE -

[Diaporama de présentation]



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

Politique
contractuelle
territoriale de la
Nouvelle-
Aquitaine

Séance Plénière du Conseil régional
10 avril 2017 - BORDEAUX

Contexte de la politique contractuelle de la Nouvelle- Aquitaine

- Contexte légal
 - La Loi MAPTAM
 - La Loi NOTRe (SRDE II, SRADDET)
- Contexte institutionnel local

Intercommunalité au 1er janvier 2017 en Nouvelle-Aquitaine (EPCI à fiscalité propre)

Limites territoriales

Département

153 EPCI à fiscalité Propre au 1er janvier 2017 *

Métropole (1)

Communauté d'agglomération (25)

Communauté de communes (127)

(* hors périmètre régional des CC des Deux Rives et Adour-Madiran dont les sièges sont situés en Occitanie)

Sources :
DGCL / Préfectures de département : EPCI 2017
Région Nouvelle-Aquitaine

© Région Nouvelle-Aquitaine - 01/03/2017



Plus d'information
Conseil régional Nouvelle-Aquitaine
DATAR - Pôle aménagement du territoire
et action régionale - Direction de l'observation,
de la prospective et de la stratégie

Contexte de la politique contractuelle de la Nouvelle- Aquitaine

- Contexte économique
- Contexte contractuel actuel

Ambitions de la nouvelle politique contractuelle régionale

- Soutenir et développer les atouts de tous les territoires,
- Mobiliser la solidarité régionale au bénéfice des plus vulnérables,
- Construire avec chaque territoire cette nouvelle relation.

Définition des territoires de projet

- Le périmètre pertinent
- La connaissance socio-économique

Définition du périmètre pertinent

- Travailler avec les territoires de projets qui renforcent les solidarités entre le monde rural et le monde urbain
- Privilégier les unités qui fédèrent plusieurs EPCI (Pays, PETR ...)

Proposition des possibles territoires de contractualisation sur la base de l'intercommunalité au 1er janvier 2017

Limites territoriales

Département

153 EPCI à fiscalité propre au 1er janvier 2017 *

- Métropole (1)
- Communauté d'agglomération (25)
- Communauté de communes (127)

51 contrats de territoires proposés

Périmètre de contractualisation "Proposition"

(* hors périmètre régional des CC des Deux Rives et Adour Madiran dont les sièges sont situés en Occitanie)

Sources :
DGCL / Préfectures de département : EPCI 2017
Région Nouvelle-Aquitaine

© Région Nouvelle-Aquitaine - 28/03/2017



Plus d'information
Conseil régional Nouvelle-Aquitaine
DATAR - Pôle aménagement du territoire
et action régionale - Direction de l'observation,
de la prospective et de la stratégie

Connaissance socio-économique du territoire de projet

- La vulnérabilité relative des EPCI
- Les spécificités de chaque territoire

Définition de la vulnérabilité relative des EPCI

- La méthode retenue :
 - Quatre domaines de vulnérabilité
 - ✓ Le revenu des ménages,
 - ✓ L'emploi et le marché du travail,
 - ✓ Le niveau de formation de la population,
 - ✓ La démographie et l'accessibilité aux services de la vie courante
 - Trois indicateurs par domaine

Définition de la vulnérabilité relative des EPCI

- 3 classes d'EPCI constituées
 - Les moins vulnérables (0 et 1 domaine de vulnérabilité)
 - En situation intermédiaire (2 et 3 domaines de vulnérabilité)
 - Les plus vulnérables (4 domaines de vulnérabilité)

Vulnérabilité socio-économique relative des EPCI 2017

Communautés d'agglomération au 1er janvier 2017

Degré de vulnérabilité des Communautés d'agglomération 2017 (Métropole et CA de Limoges et Poitiers hors champ d'analyse)

- les moins vulnérables (8)
- en situation intermédiaire (9)
- les plus vulnérables (6)
- territoire hors champ d'analyse

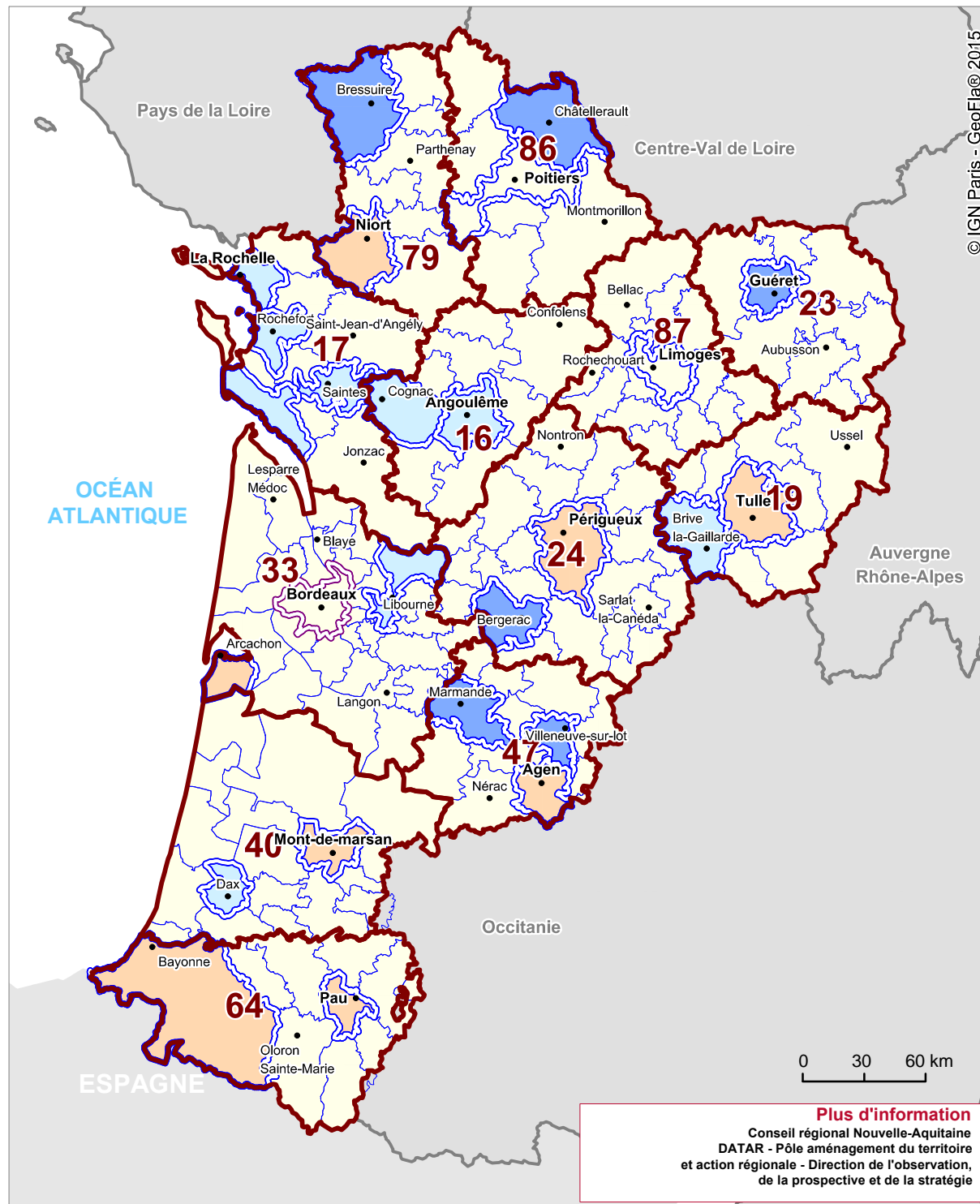
Limites territoriales

153 EPCI à fiscalité propre au 1er janvier 2017

- Département (12)
- Métropole (1)
- Communauté d'agglomération (25)
- Communauté de communes (127)

Sources : Typologie établie par la Région sur la base de données INSEE (RP 2013, Filosofi 2013, REE 2011/2015, BPE 2015), ACOSS 2008/2015, DGFIP IRCOM 2007/2015
Périmètres EPCI 2017 : DGCL

© Région Nouvelle-Aquitaine - 17/03/2017

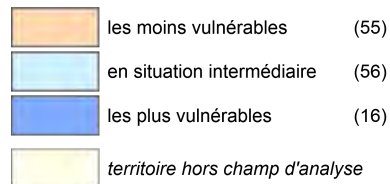


Plus d'information
Conseil régional Nouvelle-Aquitaine
DATAR - Pôle aménagement du territoire
et action régionale - Direction de l'observation,
de la prospective et de la stratégie

Vulnérabilité socio-économique relative des EPCI 2017

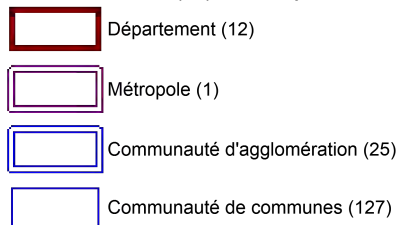
Communautés de communes au 1er janvier 2017

Degré de vulnérabilité des Communautés de communes 2017



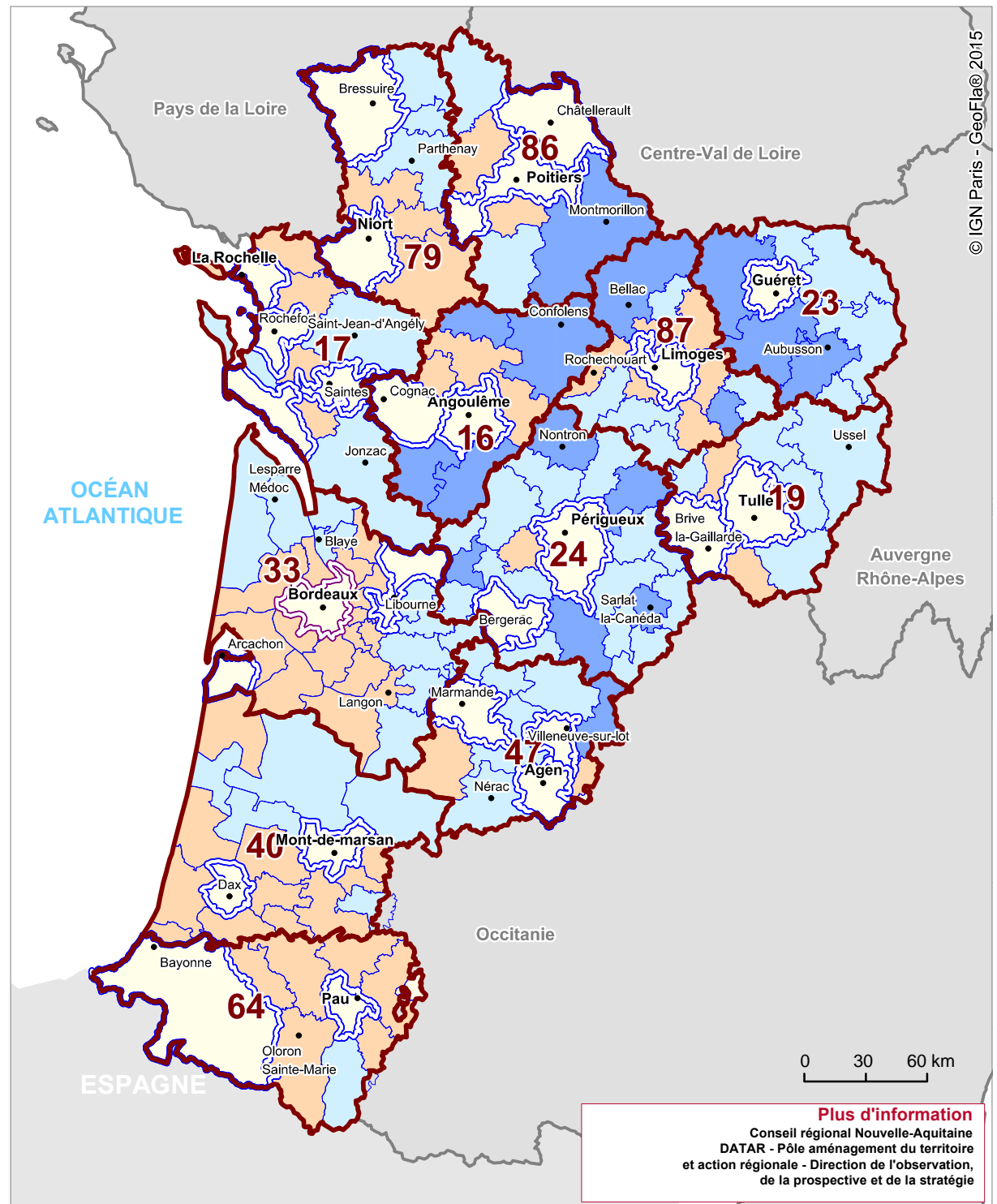
Limites territoriales

153 EPCI à fiscalité propre au 1er janvier 2017



Sources : Typologie établie par la Région sur la base de données INSEE (RP 2013, Filosofi 2013, REE 2011/2015, BPE 2015), ACOSS 2008/2015, DGFIP IRCOM 2007/2015
Périmètres EPCI 2017 : DGCL

© Région Nouvelle-Aquitaine - 17/03/2017



Plus d'information
Conseil régional Nouvelle-Aquitaine
DATAR - Pôle aménagement du territoire
et action régionale - Direction de l'observation,
de la prospective et de la stratégie

Les spécificités de chaque territoire

- Le diagnostic territorial partagé
- Les projets de développement

Accompagnement régional aux territoires de projet :

- Mobilisation des politiques sectorielles dans un cadre contractuel (3 ans)
- L'appui à la co-construction du contrat et à son suivi

Modalités d'intervention:

- Le profil financier et fiscal de l'EPCI
- La solidarité intra-territoriale

Accompagnement régional

Pour les territoires peu ou pas vulnérables

Le Contrat de d'attractivité

- Territorialisation des politiques sectorielles régionales
- Visibilité financière pluriannuelle

Accompagnement régional

Pour les territoires vulnérables :

Le Contrat de dynamisation et de cohésion
avec des moyens spécifiques complémentaires :

- soutien d'une ingénierie locale qualifiée
- accompagnement financier bonifié ou spécifique
(santé, dernier commerce, bourgs-centres, projet alimentaires....)

Pour les territoires en mutations économiques majeures

Appui à la relance et au retournement

(« Démarche CADET »)

Calendrier prévisionnel

- Présentation des orientations de la politique contractuelle : Séance plénière du 10 avril 2017
- Saisie des territoires : avril 2017
- Phase de co-construction : 6 à 8 mois
- Approbation des contrats : à partir de la Séance plénière de décembre 2017

ANNEXE 3

- REGLEMENT D'INTERVENTION REGIONAL EN FAVEUR DE L'AMENAGEMENT DES ARRETS FERROVIAIRES ET POLES D'ECHANGES MULTIMODAUX -

[Diaporama de présentation]



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

**Participation de la Région
à l'aménagement des
arrêts ferroviaires et
pôles d'échanges
multimodaux**

**Projet de règlement
d'intervention**

**Séance plénière
du 10 avril 2017**

Contexte

- Région : Autorité organisatrice du Ter et chef de file de l'intermodalité
- Action en faveur des arrêts ferroviaires et pôles d'échanges multimodaux (PEM)
 - offrir le meilleur accueil aux voyageurs
 - renforcer l'attractivité des transports collectifs et notamment des transports régionaux
- Modalités d'intervention des ex-Régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes parfois différentes
 - règlement d'intervention pour harmoniser l'action régionale



Contexte

- Réseau ferroviaire de Nouvelle-Aquitaine : 332 arrêts (Ter + grandes gares) sur 32 lignes
- Suite à la loi NOTRE, la Région maîtrise la desserte des gares par les cars interurbains → synergie

Ex-Région	Nombre de gares et haltes Ter	Gares et haltes Ter modernisées	PEM aménagés	Montant engagé
Aquitaine	60 gares 100 haltes	82% des gares 56% des haltes	13	67M€
Limousin	25 gares 52 haltes	76% des gares 38% des haltes	7	9M€
Poitou-Charentes	24 gares 53 haltes	25% des gares 15% des haltes	8	11M€
Total	109 gares 205 haltes → 314 arrêts Ter	57% des gares 33% des haltes	28	87

LES TRANSPORTS en Nouvelle-Aquitaine TER et cars régionaux

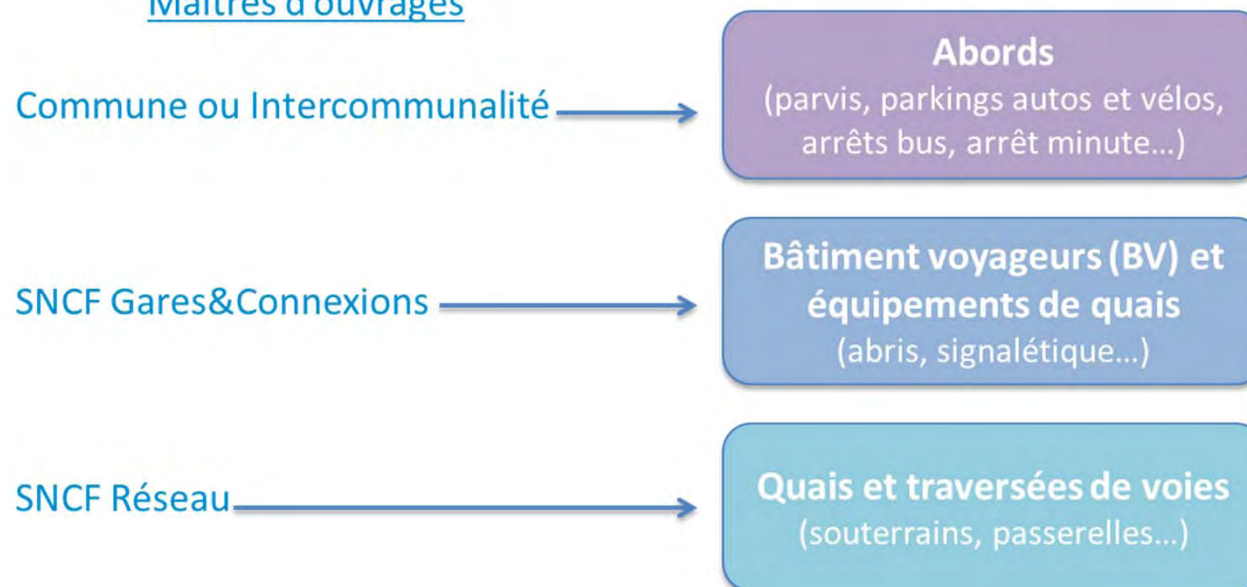


Objectifs

- Renforcer la lisibilité et l'efficacité de l'action régionale en faveur des gares et pôles d'échanges
- Répondre aux obligations réglementaires d'accessibilité
- Promouvoir les modes de déplacement durables
- Catalyser des projets urbains autour des gares
- Renforcer le dynamisme de l'économie régionale, en garantissant l'accessibilité des entreprises locales aux marchés de travaux
- Promouvoir l'insertion économique et sociale des personnes éloignées de l'emploi, via des clauses spécifiques dans les marchés publics

Périmètre

Maîtres d'ouvrages



Propositions d'intervention régionale

Privilégier :

- les arrêts régionaux
- les gares prioritaires aux Schémas d'Accessibilité Programmée (Sd'AP)

a. Grandes gares – quais (SNCF Réseau)

Financement régional actuel par territoire	Financement régional harmonisé
<ul style="list-style-type: none">- Aquitaine : participation limitée- Limousin et Poitou-Charentes : 0% Région	<ul style="list-style-type: none">- Gares prioritaires au Schéma d'accessibilité des transports ferroviaires nationaux : la Région pourra intervenir au cas par cas- Gares complémentaires : pas de financement (ne répondent pas aux critères de priorisation)

Propositions d'intervention régionale

b. Grandes gares – bâtiment voyageurs et équipements (SNCF Gares&Connexions)

Financement régional actuel par territoire	Financement régional harmonisé
100% SNCF G&C dans les 3 ex-Régions	100% SNCF G&C afin notamment de responsabiliser SNCF en tant que propriétaire



Propositions d'intervention régionale

c. Arrêts Ter - accessibilité des quais (SNCF Réseau)

	Financement régional actuel par territoire	Financement régional harmonisé
c. Arrêts prioritaires	<ul style="list-style-type: none"> - Aquitaine : à partir de 25% Inscription au CPER 2015-2020 - Limousin : 100% (pour des études préliminaires, pas de travaux financés) - Poitou-Charentes : jusqu'à 50% 	<p>Entre 25 et 50% :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 25% Etat (plafond : 2M€) - 25% Région - 25% SNCF Réseau (plafond : 2M€) - bloc communal
d. Arrêts non prioritaires	Pas de cas	<p>Jusqu'à 15%</p> <p>Si opportunité de mise en accessibilité des quais car travaux de voie, et si projet d'aménagement des abords</p>



Propositions d'intervention régionale

e. Arrêts Ter - création (SNCF Réseau)

Financement régional actuel par territoire	Financement régional harmonisé
<ul style="list-style-type: none"> - Aquitaine : 50% - Limousin : pas de cas - Poitou-Charentes : jusqu'à 90% 	<p>Jusqu'à 50%</p> <ul style="list-style-type: none"> - Critères d'intervention : analyse du potentiel de l'arrêt au regard du territoire desservi (population, emplois...) et de la faisabilité ferroviaire - Contreparties exigées (bonnes conditions d'accès et de desserte, densification quartier de gare...)



Propositions d'intervention régionale

f. Arrêts Ter - Bâtiments voyageurs et équipements (SNCF Gares&Connexions)

Financement régional actuel par territoire	Financement régional harmonisé
- Aquitaine et Poitou-Charentes : 75% Région, 25% SNCF G&C	75% Région, 25% SNCF G&C pour impliquer SNCF
- Limousin : 100% Région	



Propositions d'intervention régionale

g. Abords - pôles d'échanges (blocs communaux)

Financement régional actuel par territoire	Financement régional harmonisé
<p>- Aquitaine : Région entre 20 et 30%, y compris achat foncier, FEDER 35%</p> <p>- Limousin et Poitou-Charentes : Région part limitée FEDER jusqu'à 60% hors achat foncier</p>	<p>Région + FEDER jusqu'à 60%, avec Région plafonnée à 25%, hors foncier</p>



Propositions d'intervention régionale

h. Abords d'arrêts Ter (blocs communaux et SNCF)

Financement régional actuel par territoire	Financement régional harmonisé
<ul style="list-style-type: none"> - Aquitaine : à parité avec le maître d'ouvrage, autres participations déduites, soit 50% maximum de l'assiette éligible (abords + achat foncier) - Limousin : 0% si MOA bloc communal, 100% si MOA SNCF G&C - Poitou-Charentes : 0% 	<p>Jusqu'à 30% hors foncier, pour poursuivre l'action régionale en faveur des gares et de leurs abords, en optimisant les investissements</p>

i. Abris vélos collectifs sécurisés (blocs communaux et SNCF)

- Pour les pôles d'échanges, abris vélos inclus dans l'assiette globale éligible
→ **jusqu'à 60% Région+FEDER** (Région plafonnée à 25%)
- Pour les abords d'arrêts Ter, pour les abris SNCF :

Financement régional actuel par territoire	Financement régional harmonisé
<ul style="list-style-type: none"> - Aquitaine : 75% Région, 25% SNCF - Limousin : 0% - Poitou-Charentes : 40% Région, 60% FEDER 	<p>Jusqu'à 100% Région+FEDER</p>

Impact financier

- Propositions de financement globalement dans la continuité des pratiques des 3 ex-Régions :

	Aquitaine	Limousin	Poitou-Charentes
Grandes gares	=	=	=
Arrêts Ter - quais	=	=	=
Arrêts Ter - bâtiments voyageurs	=	-	=
Pôles d'échanges	=	=	=
Abords arrêts Ter	-	+	+

→ **PPI régionale d'environ 15M€ / an pour les gares et pôles d'échanges inchangée**

PPI actuelle gares et PEM	Impact estimé règlement d'intervention
15M€ / an : - 5M€ pour projets lancés - 10M€ pour nouveaux projets	- 6 à 9M€ / an pour nouveaux projets

ANNEXE 4

- NOUVELLE POLITIQUE EN FAVEUR DE L'INNOVATION DES ENTREPRISES PAR LE DESIGN - PLAN REGIONAL 2017/2021 -

[Diaporama de présentation]

Favoriser l'innovation des
entreprises par le design :
Un Plan Régional
2017 – 2021

Préambule

En cohérence avec le SRDEII

Objectif du plan

- Promouvoir l'intégration du design dans les entreprises
- Faire du design une composante des actions régionales
- Assurer une visibilité du design au sein de l'écosystème
- Identifier la Nouvelle Aquitaine comme région du design

Le Design, c'est ?

Design graphique

Méthode de conception globale de produit qui intègre le choix des matériaux, l'esthétique, l'usage du produit et qui prend en compte les impératifs d'une production industrielle.

Le design touche tous les domaines
qui composent notre quotidien



Design produit



Design textile



Design d'espace



Design numérique
/ de service



Design packaging



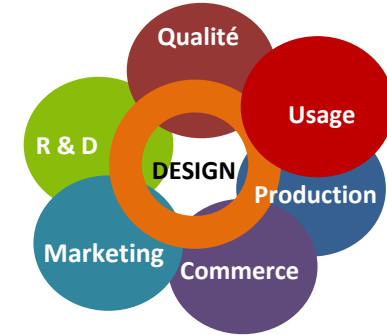
Le Design, c'est ?



Un facteur de différenciation



Un facilitateur de l'export



Une fonction transversale



Un levier de croissance
Création de valeur



Une identité



Un catalyseur de propriété intellectuelle

Le Design, c'est ?

Mais aussi une **stratégie globale**

- qui prend en compte le besoin des utilisateurs
- qui crée un nouveau modèle de collaboration dans l'entreprise en favorisant la créativité pour développer de nouvelles innovations
- qui impose une identité de marque forte

Avant



Ca 2012 : 528 636 €
6 salariés
20% à l'export

Après



Ca 2016 : 1M€
12 salariés
50% à l'export

ALKI (64)

Avant



Ca 2009 : 1,7M€
22 salariés

Après



Ca 2016 : 5 M€
35 salariés
50% à l'export

LAITERIE LES FAYES (87)

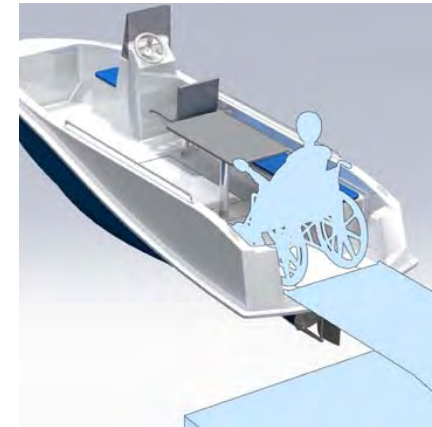


2015
41 salariés



Ca 2016 : + 30%
50 salariés

TECLA (16) Marque SAVIBOAT



Ca 2016 : 779 000 €
10 salariés

Les actions du plan

Plan élaboré :

- à partir des retours d'expérience des actions menées les années précédentes dans chacune des trois ex région
- en parallèle des travaux réalisés dans le cadre du SRDEII

3 phases

1. Agir sur l'écosystème
2. Agir sur l'entreprise
3. Stratégie et plan de communication

1. Agir sur l'écosystème

- Animation du réseau Design Fr@nce
- Mutualisation et diffusion des compétences régionales
Centre de design dématérialisé
- Sensibilisation et formation des acteurs
 - Formation des acteurs de développement économique et de l'innovation
 - Sensibilisation des designers à l'écosystème régional
 - Actions de sensibilisation auprès des étudiants
(écoles d'ingénieurs, de management, d'architecture ...)



1. Agir sur l'écosystème

- Intégration du design dans les démarches collectives régionales
 - les dispositifs régionaux



- ETI - Start-up

- les filières d'excellence

Volet design dans les programmes d'actions des pôles et des clusters



2. Agir sur l'entreprise

- Accompagner les entreprises dans leur stratégie
- Stimuler la créativité dans les entreprises
- Aider au développement d'offres différenciées
- Accompagner la génération de business model innovant
- Accompagner la conduite du changement
- Ressourcer les entreprises

Club



ProspectiveDesign



3. Stratégie et plan de communication



- Concours régional
- Blog, Newsletter
- Plan média

LesEchos

L'USINE NOUVELLE

CONCLUSION

- Une vingtaine d'actions à destination de l'écosystème d'innovation et des entreprises
- 1 000 entreprises sensibilisées
- 500 entreprises accompagnées

ANNEXE 5

**- INTERNATIONAL ET ATTRACTIVITE – CONVENTIONS CADRES
DE PARTENARIAT 2017-2021 ENTRE LA REGION
NOUVELLE-AQUITAINE ET BUSINESS FRANCE – ENTRE LA
REGION NOUVELLE-AQUITAINE ET LA CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE REGIONALE NOUVELLE-AQUITAINE -**

[Diaporama de présentation]



Un partenariat au service de l'internationalisation des entreprises et des filières et de l'attractivité du territoire



Séance Plénière du 10/11 avril 2017



Des partenariats qui s'inscrivent dans le prolongement du SRDEII...

SRDEII



Augmenter le nombre d'exportateurs

Augmenter le CA International de manière durable

Renforcer ouverture à l'international des filières

Renforcer lisibilité et efficacité dispositif

Renforcer attractivité NA

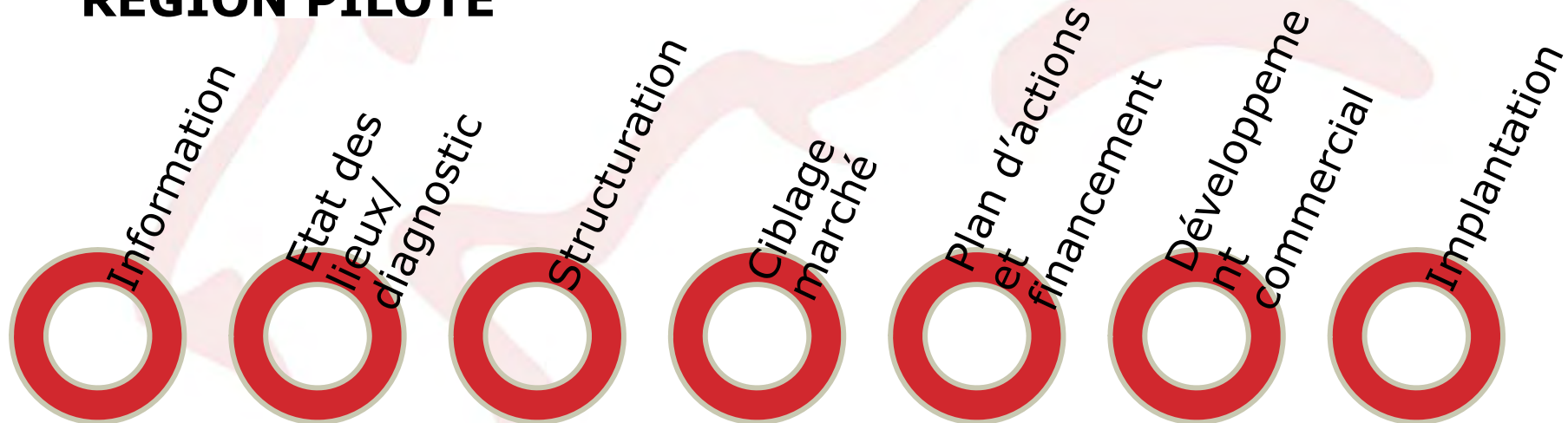
Augmenter les Investissements étrangers


CCI International
Nouvelle-Aquitaine


BUSINESSFRANCE

De la co-construction des objectifs à leur mise en œuvre par un approfondissement des relations partenariales

Une organisation du dispositif public d'appui à l'internationalisation des entreprises : une logique de PARCOURS DE L'EXPORT



Des prestations harmonisées, répertoriées et qualifiées

PARTENARIAT AVEC CCI NOUVELLE AQUITAINE : UN PARTENARIAT DE CONFIANCE ET AMBITIEUX



CCI International
Nouvelle-Aquitaine

Axe 1

Création de CCII NA
Réalisation de FIE

250 nouvelles FIE

96000€ CRNA
224 000€ CCINA

Axe 2

Parcours export
entreprises
Sensibilisation
Diagnostic

600
sensibilisations
individuelles
130 diagnostics
export

116 350€ CRNA
308 350€ CCINA

Axe 3

Parcours filières
Sensibilisation
Diagnostic
Elaboration plan
d'actions

5 diagnostics
5 plans d'actions

62 500€ CRNA

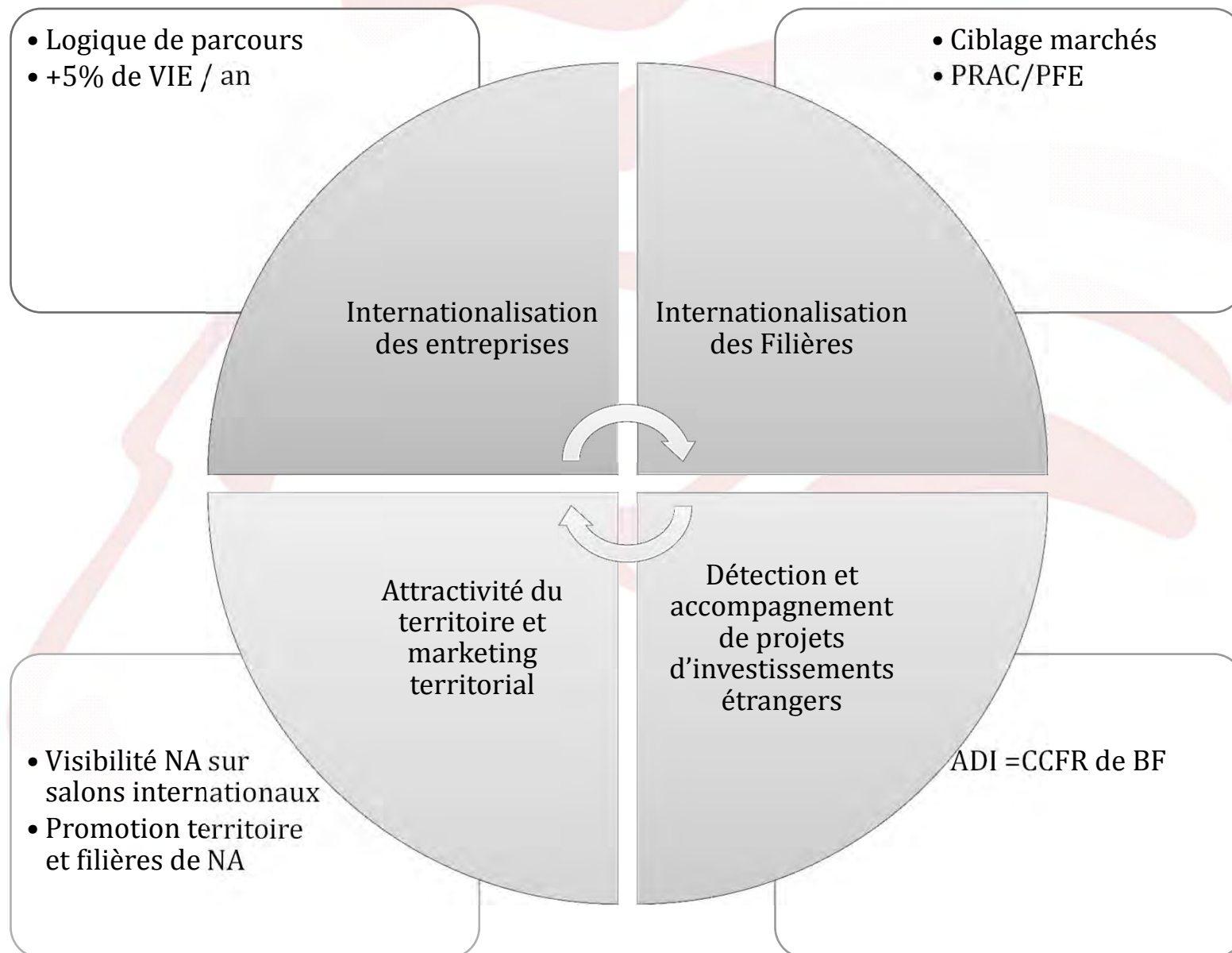
Axe 4

Observatoire Service
d'information et
d'étude partagé
entre partenaires

1 publication
commerce extérieur
1 enquête
1 cartographie

90 000€ CRNA
90000€ CCINA

AVEC BUSINESS FRANCE UN PARTENARIAT GAGNANT-GAGNANT NATIONAL/REGIONAL



ANNEXE 6

- REGLEMENT D'INTERVENTION TRANSITOIRE POUR LE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DES TERRITOIRES DE LA NOUVELLE-AQUITAINE –

[PowerPoint de présentation]

Règlement d'intervention transitoire pour le développement touristique des territoires de la Nouvelle-Aquitaine

Une temporalité : rappel des principaux temps de la politique touristique régionale

Adoption Plénière
19 décembre 2016

du **Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation**

de la fusion des trois **Comités Régionaux du Tourisme**

Adoption Plénière
13 février 2017

du **règlement d'aide aux entreprises dont le volet Tourisme** : hébergements touristiques, équipements et structures touristiques, numérique et e-tourisme...

Adoption Com.
Permanente
13 mars 2017

des **statuts du nouveau Comité Régional du Tourisme Nouvelle-Aquitaine**

Lancement
16 mars 2017

des **Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs de la Nouvelle-Aquitaine**

Plénière
10 avril 2017

proposition d'adoption du **Règlement d'intervention transitoire pour le développement touristique des territoires de la Nouvelle-Aquitaine**

DEUX ENJEUX

- Faire du Tourisme un vecteur prioritaire de développement économique et de création d'emplois

- Engager une nouvelle étape d'aménagement et d'attractivité des espaces touristiques

avec la prise en compte des enjeux environnementaux et la transition énergétique

SIX ORIENTATIONS

Compétitivité



Innovation



Emploi



Aménagement



Mobilité



Attractivité



QUATRE AXES TOURISTIQUES PRIORITAIRES

Accompagner
l'organisation
touristique des
territoires

Valoriser les
espaces
touristiques et
soutenir les
filières
économiques

Maintenir un
tourisme
solidaire

Renforcer la
synergie des
politiques
touristiques

I

-

ACCOMPAGNER L'ORGANISATION TOURISTIQUE DES TERRITOIRES DE LA NOUVELLE-AQUITAINE



un appel à projets régional

**NOUVELLE ORGANISATION
TOURISTIQUE DES
TERRITOIRES - NOTT**

Quatre volets

- **Professionnalisation des acteurs touristiques**
- **Qualification de l'offre touristique et engagement dans des démarches qualité**
- **Stratégie digitale partagée**
- **Optimisation des ressources des offices de tourisme**

Un cinquième volet optionnel

- **Inclusion sociale**

II

-

VALORISER LES ESPACES TOURISTIQUES ET SOUTENIR SES FILIERES ECONOMIQUES



LE TOURISME LITTORAL

Balnéaire, glisse, nautisme, une économie présentielle...



Aménagement Durable des stations

Intégration des risques et des espaces naturels dans les stratégies touristiques



Mobilité interconnectée

La Glisse

**Accès aux
plages**

LE TOURISME DE MONTAGNE

Vecteur économique du développement local...



Dé-saisonnalité

Diversification
des activités

Aménagement du territoire

LE SLOW TOURISME

L'expérience d'un tourisme autrement...

Les itinérances douces



Oenotourisme

Préhistoire



Agritourisme



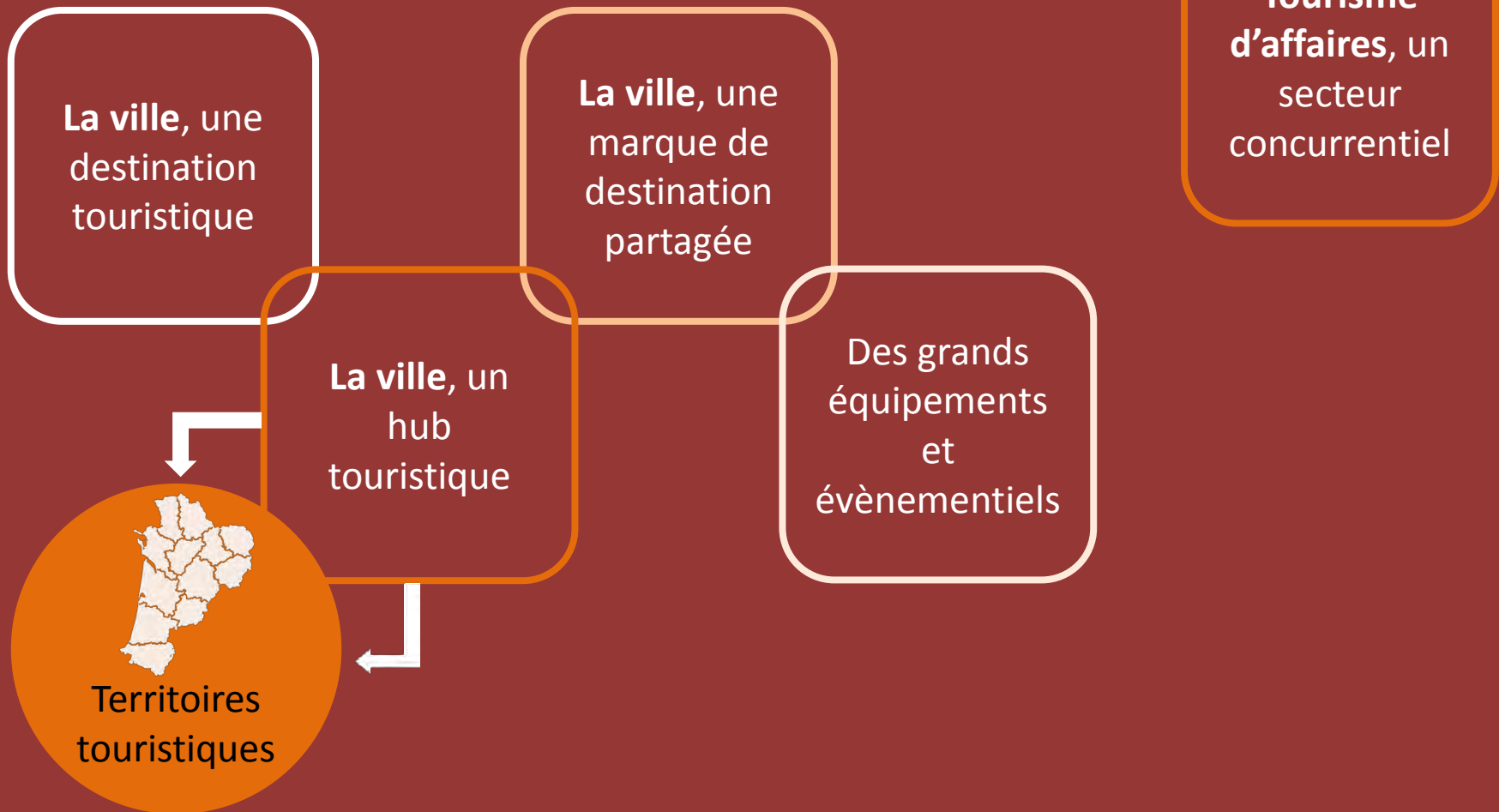
Patrimoine touristique
et culturel

Espaces naturels

Découverte économique

LE TOURISME URBAIN ET D'AFFAIRES

Un enjeu d'avenir...



LES HEBERGEMENTS TOURISTIQUES, SOCLE DU TOURISME REGIONAL



**Des aides ciblées et des outils
régionaux adaptés**

Aide au conseil

**Reprise -
Transmission**

Professionnalisation

Stratégie numérique

Hôtellerie homologuée
indépendante



Hôtellerie de plein air



Locations saisonnières



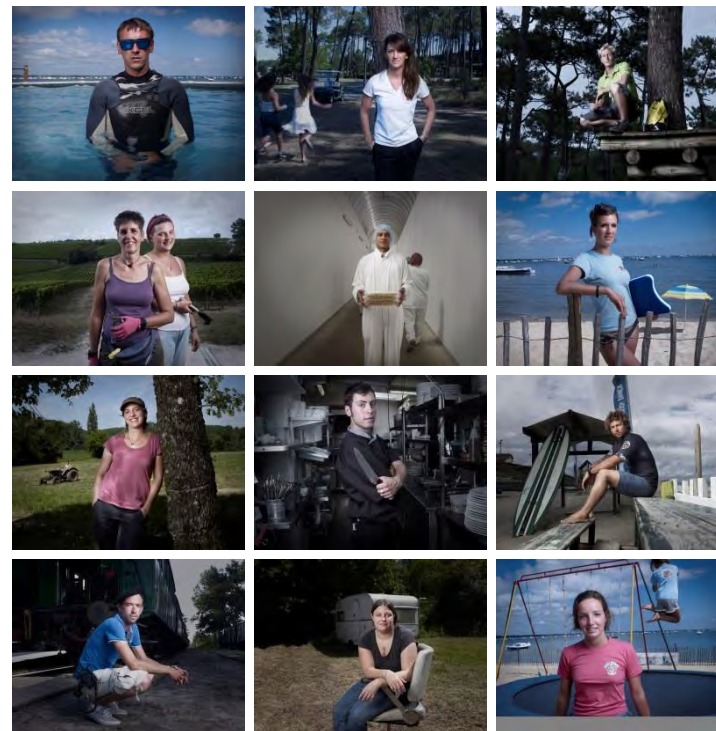
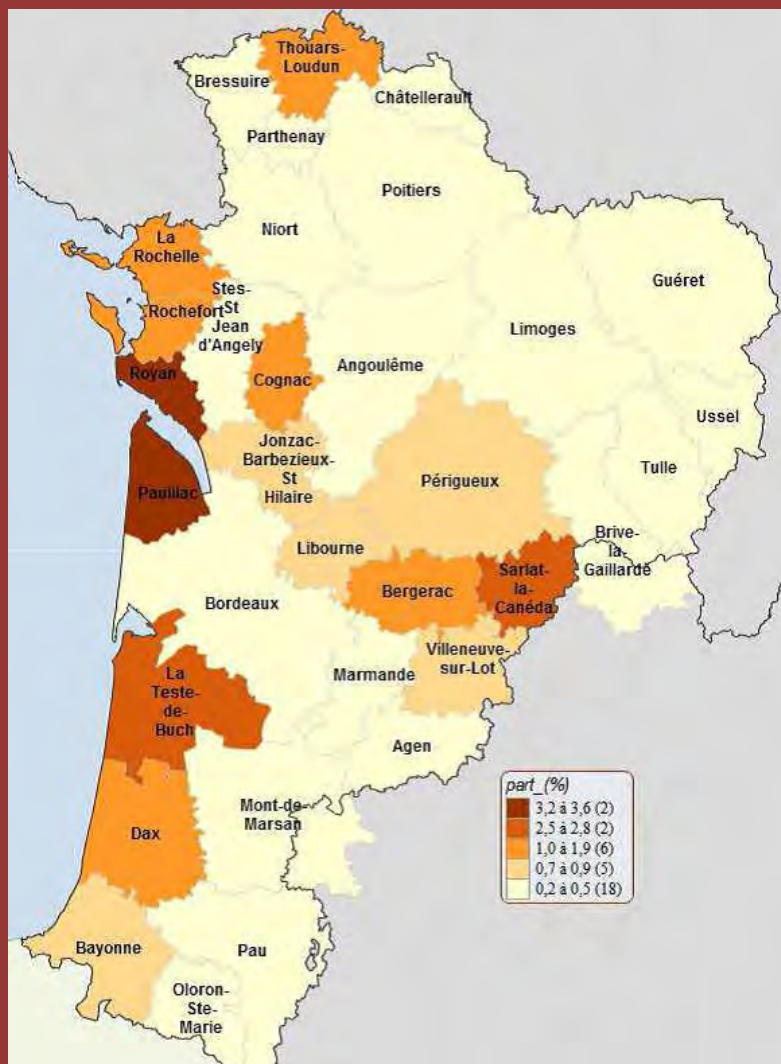
Villages de vacances,
auberges de jeunesse,
centres internationaux
de séjours...



SOUTENIR L'EMPLOI SAISONNIER

146 000 saisonniers en
Nouvelle-Aquitaine

69 500 salariés saisonniers du
tourisme

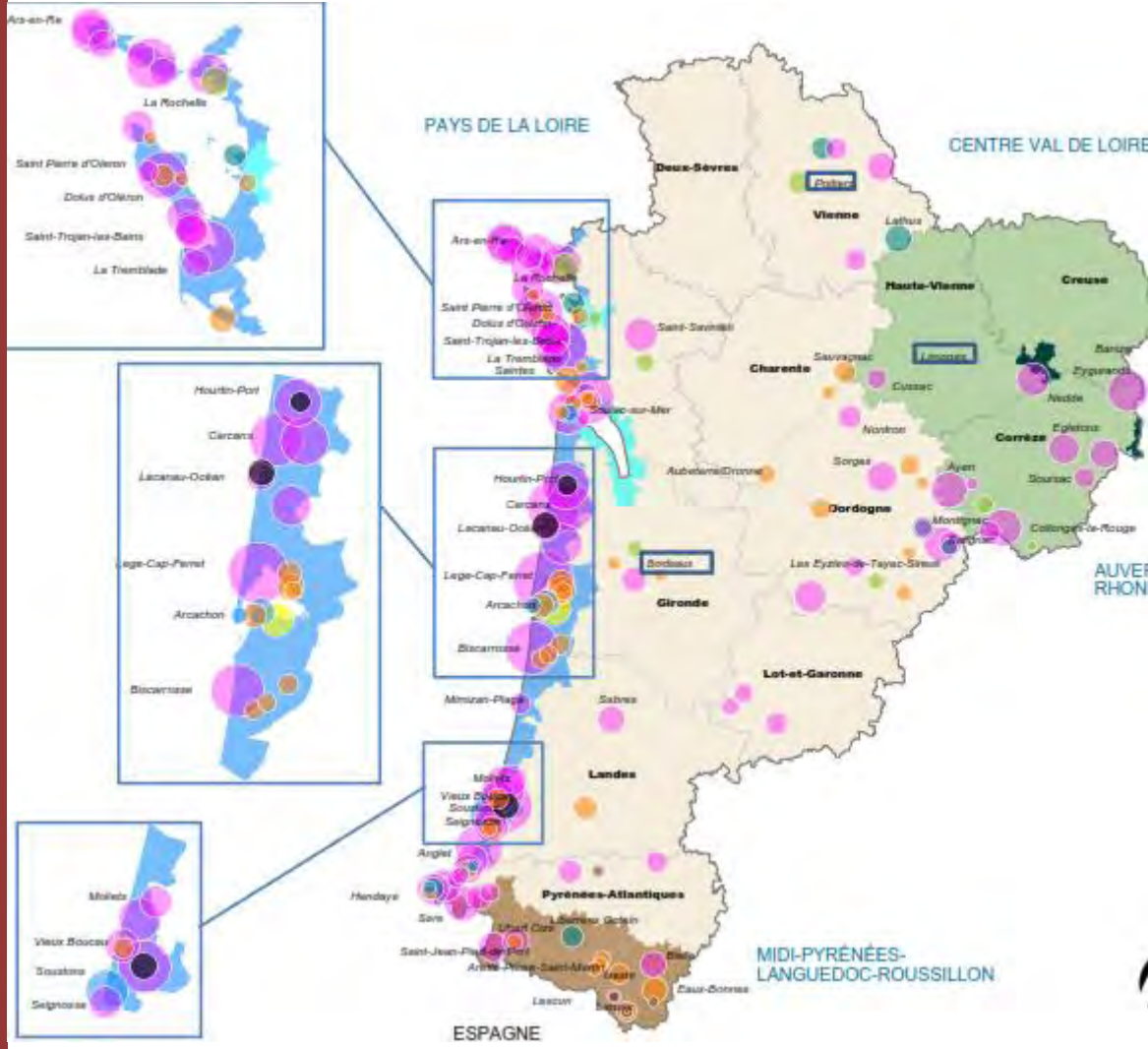
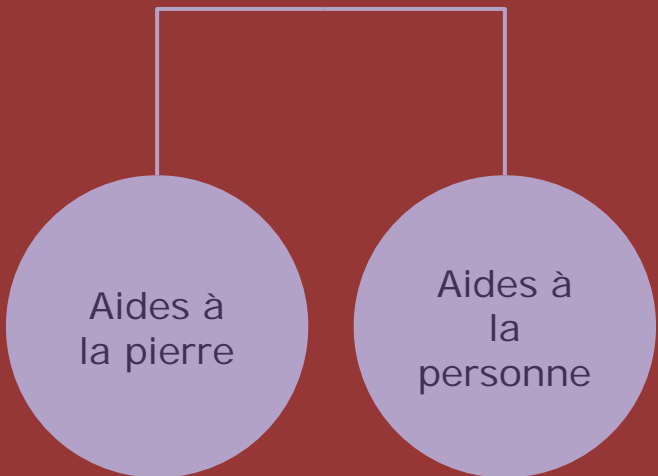


III - MAINTENIR UN TOURISME SOLIDAIRE



TOURISME SOCIAL, VECTEUR D'INCLUSION ET DE COHESION SOCIALE

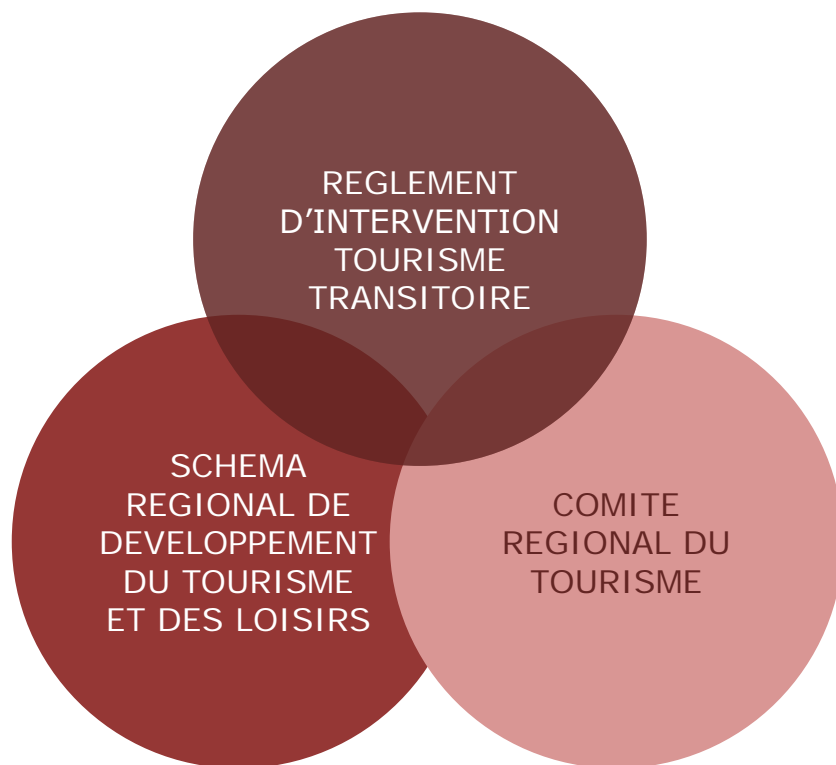
Deux dispositifs



IV

-

RENFORCER LA SYNERGIE DES POLITIQUES TOURISTIQUES ET DEPLOYER UNE GOUVERNANCE PARTAGEE



Un volet partenarial :

Départements,
Territoires, Mona,
UMIHNA, FRHPANA,
AEC, ADI, GIP Littoral,
Alatras,...

Un volet contractuel :

CPERs, Fonds
structurels européens...

ANNEXE 7

MOTION

**« SOUTIEN DU CONSEIL REGIONAL DE LA NOUVELLE-AQUITAINE
A L'APPEL DES MAIRES CONTRE LA CRISE HUMANITAIRE EN
AFRIQUE »**

ANNEXE 8

MOTION

**« DEMANDE A LA MINISTRE DE LA CULTURE ET DE LA
COMMUNICATION AUDREY AZOULAY AINSI QU'AU PRESIDENT
DIRECTEUR GENERAL DE RADIO FRANCE MATHIEU GALLET LE
MAINTIEN DES ANTENNES LOCALES FIP »**



Motion présentée par le Groupe Modem & Apparentés

Soutien du Conseil régional de la Nouvelle-Aquitaine à « L'appel des Maires contre la crise humanitaire en Afrique »

Il y a quelques semaines, vingt-cinq Maires de France ont lancé un appel « contre la crise humanitaire en Afrique ». En effet, eu égard à la famine qui traverse le Soudan, le Kenya, l'Éthiopie, la Somalie en Afrique de l'Est et le Nigéria en Afrique de l'Ouest, pour laquelle 20 millions d'êtres humains sont d'ores et déjà en situation de famine et menacés de mort, ces Maires se sont engagés dans l'opération #AuSecoursFamine aux côtés des ONG comme *Action contre la Faim*.

Ainsi, le groupe Modem & Apparentés demande que le Conseil régional de la Nouvelle-Aquitaine apporte son soutien à cet appel pour accompagner les Maires dans leur sensibilisation de l'opinion publique, des médias et des représentants politiques afin que cette catastrophe humanitaire soit résolue dans les plus brefs délais.

L'appel des Maires contre la crise humanitaire en Afrique

« A l'heure où notre actualité se focalise autour d'un débat électoral dominé par des procédures judiciaires à rebondissements multiples, il se joue à quelques heures de notre pays les prémices d'un drame humanitaire sans précédent. Le Soudan du sud, le Kenya, l'Éthiopie, l'Érythrée, la Somalie en Afrique de l'Est, le Yémen sur l'autre rive du golfe d'Aden mais aussi le Nigéria en Afrique de l'Ouest, sont frappés de plein fouet par une crise qui met en danger la vie de plusieurs dizaines de millions d'êtres humains dont 20 millions sont d'ores et déjà en situation de famine et de menace de mort.

La sécheresse et les conflits politiques sont à l'origine de cette situation dramatique qui pourtant ne fait pas la une de nos médias.

Des organisations internationales, l'O.N.U. tentent une mobilisation de l'opinion et sont à ce jour relayées par certains acteurs de la société civile, à l'image de Jérôme Jarre sur les réseaux sociaux.

Face à cette terrible urgence sanitaire, nous, maires, nous nous engageons dans l'opération #AuSecoursFamine.

Pleinement conscients de l'urgence et du danger qui menace des dizaines de millions de vie à nos portes, avec des conséquences incalculables pour la stabilité du continent africain et de la péninsule arabique, et pour notre avenir en Europe, nous nous mobilisons au côté des O.N.G. présentes sur le terrain, au premier rang desquelles Action Contre la Faim, pour prendre notre part dans ce combat vital au secours des populations locales ; Nous demandons instamment :

- *A la Présidente de FranceTélévisions d'organiser au plus vite une soirée de mobilisation de l'opinion publique au profit des O.N.G. présentes sur le terrain ;*
- *au Premier Ministre de mobiliser les moyens logistiques disponibles de l'Etat ;*
- *au Président de la République de s'impliquer auprès des dirigeants de la planète afin que cette question humanitaire devienne prioritaire ;*
- *aux responsables des médias de faire monter cette crise majeure à la « Une » et de participer ainsi à la prise de conscience nécessaire.*

Face à ce drame, une prise de conscience est indispensable pour éviter le pire et soutenir ceux qui se battent avec peu de moyens sur le terrain pour sauver ces vies humaines menacées par les circonstances locales.

Nous ne pouvons rester indifférents à cette détresse.

Ainsi nous relayerons un appel à dons indispensable dans nos communes pour surmonter la crise alimentaire qui met en danger de mort des millions d'êtres humains. »



Motion des Groupes PS et Apparentés, PRG, Ecologistes et Citoyens-EELV, Modem, UDI et Les Républicains - CPNT

DEMANDE à la Ministre de la Culture et de la Communication, Audrey AZOULAY ainsi qu'au Président Directeur Général de Radio France, Mathieu GALLET, le maintien des antennes locales FIP

Un projet de fermeture, récemment présenté par Mathieu Gallet, Président Directeur Général de Radio France, menace directement les antennes locales de FIP, dont celle de Bordeaux.

La Direction de Radio France ne peut à la fois se réjouir des bons résultats d'audience de ses antennes et vouloir supprimer les antennes locales de FIP qui participent pleinement à ce succès.

Les auditeurs qui se mobilisent contre cette fermeture viennent d'abord saluer la qualité du service public rendu par les équipes de FIP et reconnaître à juste titre, la singularité dans le paysage radiophonique de la programmation de cette radio.

Dans ce contexte, les **élu-e-s des Groupes PS et Apparentés, PRG, Ecologistes et Citoyens – EELV, Modem, UDI et Les Républicains - CPNT de la Région Nouvelle –Aquitaine** s'associent pleinement à tous ceux qui considèrent ce projet comme une atteinte à la décentralisation radiophonique et culturelle. En effet, les locales de FIP ont toujours été des médias de proximité valorisant la vie culturelle des territoires qu'elles couvrent.

Ces radios de prescription ont toujours accueilli, dans leurs programmes, la diversité des événements sans les hiérarchiser. A ce titre, les antennes ont activement contribué à l'effervescence artistique de nos territoires.

Les acteurs culturels les ont toujours soutenues car elles dynamisent la culture locale, soutiennent l'activité des lieux et l'émergence artistique ;

La pluralité des médias étant un atout pour notre démocratie, la promotion culturelle locale est donc essentielle à l'information de proximité déclinée par FIP.

FIP reste un des rares média à faire le relais et à promouvoir notamment le jazz et les musiques du monde.

Dans le prolongement du courrier du Président Alain Rousset, adressé le 20 Mars dernier à la Ministre de la Culture et de la Communication, Audrey Azoulay, ainsi qu'au PDG de Radio France, Mathieu Gallet, nous, **élu-e-s des Groupes PS et Apparentés, PRG, Ecologistes & Citoyens – EELV, Modem, UDI, Les Républicains-CPNT**, en nous associant avec nos collègues élu-e-s de la Ville de Bordeaux, réclamons le maintien de ce service public, quel que soit son mode de diffusion (FM, RN, ou web), pour le bien de tous, artistes, structures culturelles, par l'activité économique qu'il soutient, comme par la richesse des idées et du lien social qu'il permet.

ANNEXE 9

Liste des Conseillers régionaux avec groupes politiques d'appartenance

Répartition des groupes politiques au sein de l'Assemblée régionale :

107	- Parti Socialiste : (85) - Europe Ecologie Les Verts : (18) - Parti Radical de gauche : (4)
29	- Les Républicains: (29)
10	- Union des Démocrates et des Indépendants : (10)
8	- Mouvement Démocrate et Apparentés : (8)
28	- Front National : (28)
1	- Non inscrit à un groupe : (1)
183	TOTAL 183

CONSEIL REGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE

Liste des Conseillers Régionaux avec les groupes politiques du Conseil Régional

CONSEILLERS REGIONAUX	GROUPES POLITIQUES
ABELIN Véronique	Union des Démocrates et des Indépendants
AGUERRE Barthélémy	Mouvement Démocrate et Apparentés
ALCORTA Martine	Europe Ecologie les Verts
ALMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie	PS et Apparentés
AMMOUCHE-MILHIET Soraya	Parti Radical de Gauche
ARGENTON Xavier	Union des Démocrates et des Indépendants
ASTIER Dominique	PS et Apparentés
AUDI Antoine	Les Républicains-CPNT-CPNT
AVERLAN Joëlle	PS et Apparentés
BARAT Geneviève	PS et Apparentés
BAUDE Vital	Europe Ecologie les Verts
BAYLE Josie	Union des Démocrates et des Indépendants
BEDU Anne-Laure	PS et Apparentés
BELOT Nicolas	Les Républicains-CPNT
BERGÉ Mathieu	PS et Apparentés
BERROYER Jean-Paul	Front National
BEYRIS Maryline	PS et Apparentés
BEZIAT Françoise	Les Républicains-CPNT
BITEAU Benoît	Parti Radical de Gauche
BLANCHARD Gérard	PS et Apparentés

BLANCHÉ Hervé	Les Républicains-CPNT
BLANCO Jean-François	Europe Ecologie les Verts
BONJEAN Elisabeth	PS et Apparentés
BONNEFONT Xavier	Les Républicains-CPNT
BOUDIÉ Florent	PS et Apparentés
BOUDINEAU Isabelle	PS et Apparentés
BOULTAM Yasmina	PS et Apparentés
BOURDIN Katia	Europe Ecologie les Verts
BOUSQUET-CASSAGNE Etienne	Front National
BROUILLE Andréa	PS et Apparentés
BRUN Yveline	Front National
CALMELS Virginie	Les Républicains-CPNT
CASSIN Armelle	Les Républicains-CPNT
CATHUS Christophe	PS et Apparentés
CAVITTE Pascal	PS et Apparentés
CHADJAA Sally	Les Républicains-CPNT
CHADOURNE Sandrine	Front National
CHARAÏ Naïma	PS et Apparentés
CHARBONNEAU Jean-Romée	Front National
CHARTIER Olivier	Les Républicains-CPNT - CPNT
CHASSAGNE Christelle	Union des Démocrates et des Indépendants
CHAUMERON Lucie	Front National
CHERET Pierre	PS et Apparentés
CHEYROUX Claudie	Front National
CIBERT Cyril	PS et Apparentés

CLAVEAU-ABBADIE Charline	PS et Apparentés
COINAUD Pierre	Les Républicains-CPNT
COLOMBIER Jacques	Front National
COMBRES Maryse	Europe Ecologie les Verts
CORREIA Eric	PS et Apparentés
CORSAN Jean-Jacques	PS et Apparentés
COSTES Marie	Les Républicains-CPNT
COUTANT Françoise	Europe Ecologie les Verts
D'AMÉCOURT Yves	Les Républicains-CPNT
DARBON Alain	PS et Apparentés
DAURÉ Jean-François	PS et Apparentés
DE AZEVEDO Aurélie	Front National
DE LACOSTE-LAREYMONDIE Jean-Marc	Front National
DEGUILHEM Pascal	PS et Apparentés
DELATTRE Nathalie	Union des Démocrates et des Indépendants
DELCOUDERC-JUILLARD Nathalie	PS et Apparentés
DELPEYRAT-VINCENT Stéphane	PS et Apparentés
DELRIEUX Benjamin	PS et Apparentés
DERVILLE Sandrine	PS et Apparentés
DESHAYES Maurice-Claude	PS et Apparentés
DIAZ Edwige	Front National
DIONIS DU SÉJOUR Jean	Union des Démocrates et des Indépendants
DORTHE Philippe	PS et Apparentés
DRAPRON Bruno	Union des Démocrates et des Indépendants
DUBOIS Robert	Front National

DUFORESTEL Pascal	PS et Apparentés
DURAND Pierre	Les Républicains-CPNT
DURRUTY Sylvie	Les Républicains-CPNT
DUTOYA Emilie	PS et Apparentés
EMON Jacky	PS et Apparentés
ESPAGNAC Frédérique	PS et Apparentés
ESTRADE Hélène	Les Républicains-CPNT
FEKL Matthias	PS et Apparentés
FELTESSE Vincent	PS et Apparentés
FERREIRA Otilia	Mouvement Démocrate et Apparentés
FLORIAN Nicolas	Les Républicains-CPNT
FONTALIRAN Nathalie	Les Républicains-CPNT
FRANCQ Natalie	PS et Apparentés
FREL Lionel	Europe Ecologie les Verts
FROPOS Sabine	Front National
FROUSTEY Pierre	PS et Apparentés
GAMACHE Nicolas	Europe Ecologie les Verts
GENDREAU Béatrice	PS et Apparentés
GÉRARD Anne	PS et Apparentés
GERARD Vincent	Front National
GUERIN Guillaume	Les Républicains-CPNT
GUILLEMOTEAU Patrick	PS et Apparentés
HARRIBEY Laurence	PS et Apparentés
HAZOUARD Mathieu	PS et Apparentés
HÉNAUT Christelle	Front National

HÉRAUD Lydia	PS et Apparentés
HOUDET Christian	Front National
HUSTAIX Gilles	Front National
IRATCHET Jean-Michel	Front National
JACQUILLARD William	PS et Apparentés
JEANSON Françoise	PS et Apparentés
JOUBERT Florence	Front National
JUTEL Elisabeth	PS et Apparentés
KERROUCHE Eric	PS et Apparentés
LAFFORE Sandrine	PS et Apparentés
LAGRAVE Renaud	PS et Apparentés
LAINÉZ Marie-Claude	Union des Démocrates et des Indépendants
LAMARA Laurent	Front National
LAMARQUE Gisèle	PS et Apparentés
LANZI Nathalie	PS et Apparentés
LAOUANI Tarik	PS et Apparentés
LAPORTE Hélène	Front National
LAPRÉE Véronique	Les Républicains-CPNT - CPNT
LATOURNERIE Marie-Angélique	Les Républicains-CPNT - CPNT
LAURENT Patrice	PS et Apparentés
LE GUEN Nathalie	Non inscrite à un groupe
LE YONDRE Nathalie	PS et Apparentés
LEICIAGUEÇAHAR Alice	Ecologiste et Citoyen - EELV
LENOIR Laurent	PS et Apparentés
MACAIRE Jean-François	PS et Apparentés

MALHERBE Gonzague	Front National
MARCHAND Régine	Parti Radical de Gauche
MARENDAT Véronique	Union des Démocrates et des Indépendants
MARTY Christine	Front National
MESNARD Françoise	PS et Apparentés
MINVIELLE Michel	PS et Apparentés
MOEBS Christine	Europe Ecologie les Verts
MOGA Martine	Mouvement Démocrate et Apparentés
MOLIÉRAC Guillaume	PS et Apparentés
MONCOND'HUY Léonore	Europe Ecologie les Verts
MOREAU Guy	PS et Apparentés
MOTOMAN Laurence	Europe Ecologie les Verts
MUÑOZ Jonathan	PS et Apparentés
NADAU Marie-Françoise	Les Républicains-CPNT
NAUCHE Philippe	PS et Apparentés
NAYACH Laure	PS et Apparentés
NEMBRINI Jean-Louis	PS et Apparentés
ORVAIN Jérôme	Europe Ecologie les Verts
OXIBAR Marc	Les Républicains-CPNT
OZSOY Mumine	Europe Ecologie les Verts
PAGÈS Jean-Louis	Europe Ecologie les Verts
PALUTEAU Bruno	Front National
PATIER Christophe	Les Républicains-CPNT
PERREAU Thierry	Europe Ecologie les Verts
PIEUCHOT Christelle	PS et Apparentés

PINVILLE Martine	PS et Apparentés
PUYJALON Eddie	Les Républicains-CPNT
RABIT Philippe	Les Républicains-CPNT
RAYNAUD Jean-Pierre	PS et Apparentés
REQUENNA Pascale	Mouvement Démocrate et Apparentés
ROGISTER Thierry	Front National
ROUÈDE Laurence	PS et Apparentés
ROUSSET Alain - Président -	PS et Apparentés
SABAROT Henri	PS et Apparentés
SABOURIN-BENELHADJ Muriel	PS et Apparentés
SAINTE-MARIE Andde	PS et Apparentés
SAINT-PÉ Denise	Mouvement Démocrate et Apparentés
SAUVAITRE Daniel	Les Républicains-CPNT
SEBTON Aurélien	Union des Démocrates et des Indépendants
SÉMAVOINE Monique	Mouvement Démocrate et Apparentés
SIARRI Alexandra	Les Républicains-CPNT - CPNT
SIMONÉ Maryline	PS et Apparentés
TARIS Joan	Mouvement Démocrate et Apparentés
TARRASO Agnès	Front National
TAUZIN Arnaud	Les Républicains-CPNT
THIERRY Nicolas	Ecologiste et Citoyen - EELV
TIRANT Benoit	PS et Apparentés
TORTOSA Huguette	PS et Apparentés
TRAPY Nathalie	PS et Apparentés
TRIFILETTI Stéphane	Europe Ecologie les Verts

TRIJOULET Thierry	PS et Apparentés
TYTGAT Catherine	PS et Apparentés
UTHURRY Bernard	PS et Apparentés
VANDENBROUCKE Gérard	PS et Apparentés
VERDIN Alain	Front National
VEUNAC Michel	Mouvement Démocrate et Apparentés
VEYSSY Catherine	PS et Apparentés
VICTOR Cyril	Les Républicains-CPNT
VINCENT François	PS et Apparentés
VOLPATO Mireille	PS et Apparentés
WASZAK Reine-Marie	PS et Apparentés
WERBROUCK Séverine	Front National
WILSIUS Francis	Parti Radical de Gauche